

JOURNAUX

DU

SÉNAT DU CANADA

QUATRIÈME SESSION DU DIX-SEPTIÈME PARLEMENT

23-24 GEORGE V, A.D. 1932-1933

VOLUME LXXI



OTTAWA

J. O. PATENAUDE, IMPRIMEUR SUPPLÉANT DE SA MAJESTÉ LE ROI

1933

JOURNAUX

SÉNAT DU CANADA

TABLE DES MATIÈRES

- Proclamations.
- Journaux du Sénat.
- Index.
- Liste des sénateurs par ordre d'ancienneté.
- Liste alphabétique des sénateurs.
- Listes des sénateurs par provinces.
- Liste des comités permanents.
- Liste de répartition des sénateurs dans les comités permanents.

PROCLAMATIONS



BESSBOROUGH,

[L.S.]

CANADA

GEORGE CINQ, *par la grâce de Dieu, Roi de Grande-Bretagne, d'Irlande et des Territoires Britanniques au delà des mers, Défenseur de la Foi, Empereur des Indes.*

A Nos Très-Aimés et fidèles les Sénateurs du Dominion du Canada et aux membres élus pour servir dans la Chambre des Communes de Notredit Dominion, à tous et à chacun de vous,—SALUT.

PROCLAMATION

ATTENDU que Notre Parlement du Canada se trouve prorogé au vingt-cinquième jour du mois de juillet 1932, auquel temps vous étiez tenus et il vous était enjoint d'être présents en Notre cité d'Ottawa. SACHEZ MAINTENANT, que pour diverses causes et considérations et pour la plus grande aise et commodité de Nos bien-aimés sujets, nous avons cru convenable, par et de l'avis de Notre Conseil privé pour le Canada, de vous exempter tous et chacun de vous d'être présents au temps susdit, vous convoquant et par ces présentes vous enjoignant à tous et à chacun de vous, de vous trouver avec Nous en Notre Parlement du Canada, en Notre cité d'Ottawa, lundi, le quinzième jour du mois d'août 1932, pour prendre en considération l'état et la prospérité de Notredit Dominion du Canada et y agir comme de droit. CE À QUOI VOUS NE DEVEZ MANQUER.

EN FOI DE QUOI, Nous avons fait émettre Nos présentes lettres patentes et à icelles fait apposer le Grand Sceau du Canada. TÉMOIN: Notre très fidèle et bien-aimé cousin et conseiller, Vere Brabazon, comte de Bessborough, membre de Notre très honorable Conseil privé, Chevalier grand-croix de Notre Ordre très distingué de Saint-Michel et de Saint-Georges, autrefois capitaine dans Notre armée territoriale, Gouverneur général et Commandant en chef de Notre Dominion du Canada.

A Notre Hôtel du Gouvernement, en Notre cité d'Ottawa, en Notredit Dominion, ce vingt-quatrième jour de juin, en l'année de Notre-Seigneur mil neuf cent trente-deux et de Notre Règne la vingt-troisième.

Par ordre,

THOMAS MULVEY,
Sous-secrétaire d'Etat.

BESSBOROUGH,

[L.S.]

CANADA

GEORGE CINQ, *par la grâce de Dieu, Roi de Grande-Bretagne, d'Irlande et des Territoires Britanniques au delà des mers, Défenseur de la Foi, Empereur des Indes.*

A Nos Très-Aimés et fidèles les Sénateurs du Dominion du Canada et aux membres élus pour servir dans la Chambre des Communes de Notredit Dominion, à tous et à chacun de vous,—SALUT.

PROCLAMATION

A TTENDU que Notre Parlement du Canada se trouve prorogé au quinzième jour du mois d'août 1932, auquel temps vous étiez tenus et il vous était enjoint d'être présents en Notre cité d'Ottawa. SACHEZ MAINTENANT, que pour diverses causes et considérations et pour la plus grande aise et commodité de Nos bien-aimés sujets, nous avons cru convenable, par et de l'avis de Notre Conseil privé pour le Canada, de vous exempter tous et chacun de vous d'être présents au temps susdit, vous convoquant et par ces présentes vous enjoignant à tous et à chacun de vous, de vous trouver avec Nous en Notre Parlement du Canada, en Notre cité d'Ottawa, samedi, le vingt-quatrième jour du mois de septembre 1932, pour prendre en considération l'état et la prospérité de Notredit Dominion du Canada et y agir comme de droit. CE À QUOI VOUS NE DEVEZ MANQUER.

EN FOI DE QUOI, Nous avons fait émettre Nos présentes lettres patentes et à icelles fait apposer le Grand Sceau du Canada. TÉMOIN: Notre très fidèle et bien-aimé cousin et conseiller, Vere Brabazon, comte de Bessborough, membre de Notre très honorable Conseil privé, Chevalier grand-croix de Notre Ordre très distingué de Saint-Michel et de Saint-Georges, autrefois capitaine dans Notre armée territoriale, Gouverneur général et Commandant en chef de Notre Dominion du Canada.

A Notre Hôtel du Gouvernement, en Notre cité d'Ottawa, en Notredit Dominion, ce huitième jour d'août, en l'année de Notre-Seigneur mil neuf cent trente-deux et de Notre Règne la vingt-troisième.

Par ordre,

THOMAS MULVEY,

Sous-secrétaire d'Etat.

LYMAN P. DUFF,

Gouverneur général suppléant.

[L.S.]

CANADA

GEORGE CINQ, *par la Grâce de Dieu, Roi de Grande-Bretagne, d'Irlande et des Territoires Britanniques au delà des mers, Défenseur de la Foi, Empereur des Indes.*

A Nos Très-Aimés et fidèles les Sénateurs du Dominion du Canada et aux membres élus pour servir dans la Chambre des Communes de Notredit Dominion, à tous et à chacun de vous,—SALUT:

PROCLAMATION

A TTENDU que Notre Parlement du Canada se trouvait convoqué pour le vingt-quatrième jour du mois de septembre 1932 date à laquelle il vous était enjoint de vous présenter en Notre cité d'Ottawa. NÉANMOINS, pour certaines causes et considérations, Nous voulons, par et avec l'avis de Notre Conseil privé pour le Canada, que vous et chacun de vous à cet égard soyez exonérés; vous commandant et par ces présentes, vous enjoignant, et à chacun de vous et à tous autres y intéressés, de vous trouver personnellement en Notre cité d'Ottawa susdit, jeudi, le sixième jour du mois d'octobre prochain, 1932, pour l'expédition des affaires, et y traiter, et conclure sur les matières qui, par la faveur de Dieu en Notredit Parlement du Canada, pourront, par le Conseil commun de Notredit Dominion, être ordonnées.

EN FOI DE QUOI, Nous avons fait émettre Nos présentes lettres patentes et à icelles fait apposer le Grand Sceau du Canada. TÉMOIN: Le très honorable Lyman Poore Duff, l'un des juges de la Cour Suprême du Canada et suppléant de Notre très fidèle et bien-aimé cousin et conseiller, Vere Brabazon, comte de Bessborough, membre de Notre très honorable Conseil privé, Chevalier grand-croix de Notre Ordre très distingué de Saint-Michel et de Saint-Georges, autrefois capitaine dans Notre armée territoriale, Gouverneur général et Commandant en chef de Notre Dominion du Canada.

A Notre Hôtel du Gouvernement, en Notre cité d'Ottawa, en Notredit Dominion, ce treizième jour de septembre, en l'année de Notre-Seigneur mil neuf cent trente-deux et de Notre Règne la vingt-troisième.

Par ordre,

G. R. SHIBLEY,
Sous-secrétaire d'Etat suppléant.

No 1

JOURNAUX

DU

SÉNAT DU CANADA

Jeudi, 6 octobre 1932

Le Sénat se réunit aujourd'hui à deux heures et demie de l'après-midi, pour la quatrième session du dix-septième Parlement du Canada, convoqué par proclamation.

L'honorable P. E. BLONDIN, Président

Les membres présents sont:—

Les honorables sénateurs

Ballantyne,	Graham,	McDonald,	Robinson,
Beaubien,	Griesbach,	McGuire,	Ross,
Béique,	Hardy,	McLean,	Schaffner,
Bénard,	Harmer,	McLennan,	Sinclair,
Blondin,	Horsey,	Meighen,	Smith,
Buchanan,	Hughes,	Michener,	Tanner,
Bureau,	King,	Molloy,	Taylor,
Calder,	Laird,	Murdock,	Tessier,
Casgrain,	Lemieux,	Murphy,	Tobin,
Chapais,	L'Espérance,	Paradis,	Turgeon,
Dandurand,	Little,	Planta,	Webster,
Daniel,	MacDonald,	Poirier,	White (Inkerman),
Donnelly,	Macdonell,	Pope,	White (Pembroke),
Forke,	Marcotte,	Raymond,	Wilson
Gillis,	Martin,	Riley,	(Rockcliffe),
Gordon,	McCormick,	Robertson,	Wilson (Rigaud).

PRIÈRES.

L'honorable Président informe le Sénat qu'il a reçu la communication suivante du secrétaire adjoint du Gouverneur général:—

BUREAU DU SECRÉTAIRE DU GOUVERNEUR GÉNÉRAL

OTTAWA, 24 septembre 1932.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de vous informer que Son Excellence le Gouverneur général se rendra à la Chambre du Sénat pour ouvrir la session du Parlement de la Puissance, jeudi le 6 octobre, à trois heures de l'après-midi.

J'ai l'honneur d'être monsieur,

Votre obéissant serviteur,

JAMES F. CROWDY,

Secrétaire adjoint du Gouverneur général.

A l'honorable
Président du Sénat,
Ottawa.

Ordonné: Que ladite communication soit déposée sur la table.

Le Sénat s'ajourne à loisir.

Quelque temps après, Son Excellence le Gouverneur général étant venu et ayant pris place au Trône.

L'honorable Président ordonne au gentilhomme huissier de la Verge Noire de se rendre à la Chambre des Communes et d'informer cette Chambre que c'est le plaisir de Son Excellence le Gouverneur général que les Communes se rendent immédiatement auprès d'Elle dans la salle du Sénat.

La Chambre des Communes étant venue avec son président,

Il plaît alors à Son Excellence le Gouverneur général d'ouvrir la session par le gracieux discours suivant aux deux Chambres:—

Honorables membres du Sénat,

Membres de la Chambre des communes,

Je vous souhaite la bienvenue dans vos fonctions en ce moment, car mes Ministres ont jugé bon que vous examiniez sans tarder les Accords conclus entre le Canada et les autres pays de l'Empire à la Conférence économique impériale tenue récemment à Ottawa. Mon Gouvernement est d'avis que ces Accords procurent les moyens d'assurer un projet durable et réciproquement avantageux d'union économique impériale plus intime, et qu'il conviendrait, dans l'intérêt du pays, de les approuver au plus tôt.

Le rapport de la Commission royale des chemins de fer et du transport va être présenté au Parlement. Vu les conclusions et les vœux qu'il renferme, vous

serez appelés à examiner, aussitôt que possible, un projet de loi visant à assurer une exploitation plus efficace et plus économique des chemins de fer canadiens basée sur la juste concurrence et ordonnée de façon à éviter les doubles services coûteux et nuisibles.

Depuis la dernière session du Parlement, mes Ministres ont conclu avec le Gouvernement des Etats-Unis d'Amérique un Traité pour le parachèvement de la canalisation du Saint-Laurent. Après sa ratification par les autorités dûment constituées des Etats-Unis, ce Traité sera soumis à votre approbation.

Un Comité institué par arrêté en conseil a été chargé de s'enquérir de l'application de la Loi des pensions, afin que mes Ministres puissent avoir toute la documentation voulue pour rechercher s'il y a lieu de prendre d'autres mesures en vue d'acquitter les engagements du pays à l'endroit de ceux qui ont combattu pendant la Grande guerre.

Le problème du chômage continue de recevoir l'attention soucieuse de mes Ministres. Grâce aux pouvoirs que le Parlement leur a conférés à sa dernière session, ils ont pu perfectionner, de concert avec les Provinces et les Municipalités, un programme de secours directs qui sera appliqué, pendant l'automne et l'hiver, selon que les circonstances l'exigeront. On est à élaborer, pour le rétablissement des chômeurs dans diverses parties du pays, des plans qui seront mis en application dès que, de l'avis de mes Ministres, les dépenses publiques qui en découlent assureront des avantages appréciables.

Il nous fait plaisir à tous d'observer que dans ces vastes régions de l'Ouest où, pendant plusieurs années consécutives, la faillite de la récolte a engendré beaucoup de misère, les abondantes moissons de cette année laissent prévoir une grande amélioration et permettent de réduire les secours accordés jusqu'ici.

Conformément aux dispositions de l'Acte de l'Amérique britannique du Nord, vous serez appelés à examiner un projet de loi visant à une nouvelle répartition des sièges des Provinces à la Chambre des communes.

D'autres mesures que mes Ministres jugent être d'intérêt public seront aussi soumises à votre examen.

Vous serez appelés à prolonger d'un an les chartes des banques du Canada afin que le Parlement puisse, avant d'entreprendre la révision décennale de la Loi des banques, connaître les résultats de la Conférence économique et financière mondiale qui sera prochainement appelée à étudier les problèmes financiers, économiques et monétaires.

Lorsque vous aurez examiné les questions qui sollicitent votre attention immédiate, on se propose d'ajourner le Parlement jusqu'au commencement de l'année prochaine pour aborder alors le programme ordinaire de la session.

Membres de la Chambre des communes,

Les comptes publics de la dernière année financière et le budget des dépenses de l'année prochaine seront déposés quand le Parlement se réunira de nouveau. Ces prévisions budgétaires feront voir que mes Ministres continuent d'appliquer un régime d'économie compatible avec la saine administration de l'Etat, jusqu'à ce que des conditions économiques plus favorables aient accru sensiblement les revenus courants du pays.

Honorables membres du Sénat,

Membres de la Chambre des communes,

Bien que la situation économique continue de peser lourdement sur toutes les classes du peuple, on peut voir enfin, à certains signes précis, que la période aigüe de la crise est à son déclin. Je me réjouis de constater que la sagesse de votre ferme politique d'économie et de progrès, qui a allégé les souffrances des Canadiens et maintenu la position financière enviable de notre pays, est encore

plus manifeste aux approches de la prospérité renaissante. La force de notre armature financière, nos richesses agricoles et la solidité de nos industries nous ont permis de tirer rapidement profit de l'amélioration des conditions. La ratification des Accords commerciaux de l'Empire et votre approbation du projet d'économies et de réformes à réaliser dans le transport ferroviaire sont des facteurs qui affermiront davantage la situation avantageuse du Canada parmi les nations.

L'unité, le courage et l'initiative du peuple canadien, sans quoi vos labeurs eussent été vains, constitueront désormais la base sur laquelle, grâce à la coopération et à la confiance, nous édifierons un Canada plus grand que jamais. J'implore la divine Providence de vous diriger dans votre noble tâche.

La Chambre des Communes se retire.

Il plaît à Son Excellence le Gouverneur général de se retirer.

Quelque temps après le Sénat reprend sa séance.

Le très honorable sénateur Meighen présente au Sénat un bill, intitulé: "Loi concernant les chemins de fer."

Ledit bill est lu pour la première fois.

L'honorable Président informe le Sénat qu'il a en main une copie du discours de Son Excellence le Gouverneur général prononcé du Trône, et

L'honorable Président en donne lecture.

Sur motion, il est

Ordonné: Que le discours de Son Excellence le Gouverneur général soit pris en considération à la prochaine séance du Sénat.

L'honorable Président présente au Sénat le rapport du bibliothécaire parlementaire pour l'année 1932.

Ce rapport est alors lu par le greffier comme suit:

BIBLIOTHEQUE DU PARLEMENT

Rapport du Bibliothécaire pour 1932

A l'honorable Président du Sénat,

Le Bibliothécaire Parlementaire a l'honneur de vous présenter le rapport de la Bibliothèque pour l'année 1932.

Le Supplément au catalogue de la Bibliothèque contenant la liste des livres achetés au cours de l'année et des livres donnés à la Bibliothèque sera imprimé aussitôt que possible en 1933.

Le soussigné regrette d'avoir à enregistrer le décès de M. J. de L. Taché. M. Taché, dont la santé laissait beaucoup à désirer depuis quelque temps, s'est éteint le 21 mars dernier. Né à Saint-Hyacinthe, P.Q., il avait vécu dans cette ville et à Québec jusqu'à l'époque de sa nomination au poste d'Imprimeur du roi à Ottawa. Il y a douze ans, il fut nommé Bibliothécaire conjoint du Parlement. Connaissant bien l'histoire de son pays, il s'est intéressé spécialement à l'acquisition d'ouvrages se rapportant aux débuts et aux sources de l'histoire du Canada. Le personnel de la Bibliothèque du Parlement gardera longtemps le souvenir de sa distinction et de sa courtoisie.

Il était fait allusion, dans le dernier rapport, au transfert d'un grand nombre de livres au "Bloc de l'Ouest", dans un local gracieusement mis à notre disposition par le ministère des Travaux publics. Le soussigné a l'honneur de vous signaler que le local en question est maintenant rempli et contient environ 35,000 volumes de documents parlementaires, débats, etc., ce qui a appréciablement diminué l'état de congestion dans lequel se trouvait la Bibliothèque.

La Bibliothèque a pris sa part de la réduction générale des crédits votés aux départements à la dernière session. La section parlementaire, toutefois, s'est procurée les nouveaux ouvrages dont le Parlement a spécialement besoin; mais il a fallu nécessairement pratiquer l'économie dans les achats d'ouvrages de littérature générale.

Respectueusement soumis,

MARTIN BURRELL,
Bibliothécaire Parlementaire.

Bibliothèque du Parlement,
Ottawa, le 6 octobre 1932.

Ordonné: Que ledit rapport soit déposé sur la Table.

Le très honorable sénateur Meighen dépose sur la Table:

Rapport de la Conférence économique impériale, 1932. (Editions anglaise et française).

Copie du Traité relatif à la Canalisation du Saint-Laurent, signé à Washington, le 18 juillet 1932. (Editions anglaise et française).

Avec la permission du Sénat, et

Sur motion, il est

Ordonné: Que le Sénat, lorsqu'il s'ajournera aujourd'hui, restera ajourné jusqu'à mercredi prochain, à trois heures de l'après-midi.

Le Sénat s'ajourne.

No 2

JOURNAUX

DU

SÉNAT DU CANADA

Mercredi, 12 octobre 1932

Trois heures de l'après-midi.

L'honorable P. E. BLONDIN, Président

Les membres présents sont:—

Les honorables sénateurs

Aylesworth	Donnelly,	Macdonell,	Riley,
(sir Allen),	Forke,	Marcotte,	Robertson,
Barnard,	Foster,	Martin,	Robinson,
Beaubien,	Gillis,	McCormick,	Schaffner,
Béique,	Gordon,	McDonald,	Sharpe,
Béland,	Graham,	McGuire,	Sinclair,
Bénard,	Green,	McLean,	Smith,
Black,	Griesbach,	McLennan,	Spence,
Blondin,	Harmer,	McMeans,	Stanfield,
Bourque,	Horsey,	Meighen,	Tanner,
Buchanan,	Hughes,	Michener,	Taylor,
Bureau,	King,	Molloy,	Tessier,
Calder,	Lacasse,	Murphy,	Tobin,
Casgrain,	Laird,	Paradis,	Turgeon,
Chapais,	Lemieux,	Parent,	White (Inkerman),
Copp,	Lewis,	Planta,	White (Pembroke),
Dandurand,	Little,	Poirier,	Wilson
Daniel,	Lynch-Staunton,	Prevost,	(Rockcliffe).
Dennis,	Macdonald,	Rankin,	

PRIÈRES.

Le très honorable sénateur Meighen dépose sur la Table:—

Rapport annuel du ministère de la Marine pour l'année financière 1931-1932.

Copie d'une Ordonnance rendue par le Conseil des Territoires du Nord-Ouest depuis le dernier rapport soumis au Parlement, et modifiant la judicature.

Etat des bons et garanties enregistrés au département du Secrétaire d'Etat du Canada depuis le dernier rapport soumis au Parlement.

Etat des remises et remboursements des droits ou taxes, pour l'année financière 1931-1932.

Rapport du ministre de l'Agriculture pour l'année terminée le 31 mars 1932.

Ordres et Règlements émis en vertu de la Loi des entrepôts frigorifiques, pour l'année terminée le 31 mars 1932.

Ordres et Règlements émis en vertu de la Loi des insectes destructeurs et autres fléaux, pour l'année terminée le 31 mars 1932.

Copies de l'entente conclue le 11 juillet 1932 entre le Dominion du Canada et la province de l'Ontario, relativement au développement de l'énergie dans la section internationale du fleuve Saint-Laurent. (Editions anglaise et française).

Ordonnances du territoire du Yukon, rendues par le Conseil du Yukon durant l'année 1932.

Rapport du ministère de la Défense nationale pour l'exercice terminé le 31 mars 1932. (Services de la Milice et de l'Air).

Rapport sur l'aviation civile et les opérations de l'air, du gouvernement civil, pour l'année 1931. (Editions anglaise et française).

Ordres navals généraux promulgués entre le 8 janvier et le 1er octobre 1932.

Ordres généraux promulgués du 1er janvier au 15 août 1932. (Ministère de la Défense nationale).

Ordres de la milice promulgués du 13 janvier au 9 septembre 1932. (Ministère de la Défense nationale).

Nominations, promotions et retraites—Milice du Canada—du 13 février au 3 septembre 1932.

Rapport du ministère de l'Intérieur pour l'exercice terminé le 31 mars 1932.

Copie des arrêtés en Conseil rendus depuis le dernier rapport, en vertu de:

La Loi des terres fédérales,

La Loi de la Convention concernant les oiseaux migrateurs.

Règlements pour l'arpentage, l'administration, la disposition et la gérance des terres fédérales dans la zone ferroviaire de 40 milles dans la province de la Colombie-Britannique.

Liste des baux, licences, permis et autres autorités annulés depuis le 4 février 1932, en vertu des dispositions de l'article quatre-vingt-seize, chapitre cent treize du Statut révisé du Canada, 1927.

Etat des sommes remboursées sur l'autorité de Son Excellence le Gouverneur général en Conseil, en vertu des dispositions de la Loi des remboursements. (Ressources naturelles).

Liste des répartitions et ajustements des créances relatives aux grains de semence et autres secours pour l'année 1932.

Rapport du département des Affaires indiennes pour l'exercice terminé le 31 mars 1932.

Rapport indiquant les ventes de terre et les baux annulés par le département des Affaires indiennes, du 1er février au 31 août 1932.

Rapport indiquant le nombre d'Indiens émancipés au cours de l'exercice terminé le 31 mars 1932.

Copies des amendements aux Règlements de la Radio.

Rapport de la Commission Royale nommée pour faire une enquête sur les chemins de fer et le transport au Canada.

Sur motion du très honorable sénateur Meighen, il est

Ordonné: Que tous les sénateurs présents pendant cette session, composent un comité pour prendre en considération les us et coutumes du Sénat et les privilèges du Parlement et qu'il soit permis audit comité de s'assembler dans cette Chambre quand et comme il le jugera nécessaire.

Avec la permission du Sénat, et

Sur motion du très honorable sénateur Meighen, il est

Ordonné: Que conformément à la règle 77, les sénateurs dont les noms suivent forment un comité de sélection chargé de désigner les sénateurs devant composer les différents comités permanents de la présente session, savoir: Les honorables sénateurs Beaubien, Buchanan, Dandurand, Daniel, Graham, Little, Sharpe, White (Pembroke), et l'auteur de la motion; ledit comité devant faire rapport avec toute la diligence possible, des noms des sénateurs par lui désignés.

Conformément à l'Ordre du Jour, le Sénat prend en considération le discours prononcé du Trône par Son Excellence le Gouverneur général à l'ouverture de la présente session du Parlement.

L'honorable sénateur Poirier, appuyé par l'honorable sénateur Macdonald, propose:

Que l'Adresse suivante soit présentée à Son Excellence le Gouverneur général, afin de lui offrir les humbles remerciements de cette Chambre pour le gracieux discours qu'il a plu à Son Excellence de prononcer devant les deux Chambres du Parlement, à savoir:

A Son Excellence le Capitaine Le Très Honorable Comte de Bessborough, membre du Très Honorable Conseil Privé de Sa Majesté; Chevalier Grand-croix de l'Ordre Très distingué de Saint-Michel et de Saint-Georges, Gouverneur général et commandant en chef du Dominion du Canada.

QU'IL PLAISE À VOTRE EXCELLENCE:

Nous, très fidèles et loyaux sujets de Sa Majesté, le Sénat du Canada, assemblés en Parlement, prions respectueusement Votre Excellence d'agréer nos humbles remerciements pour le gracieux discours qu'Elle a adressé aux deux Chambres du Parlement.

Après débat, et

Sur motion de l'honorable sénateur Dandurand, il est

Ordonné: Que plus ample débat sur ladite motion soit remis à demain.

Le Sénat s'ajourne.

No 3

JOURNAUX

DU

SÉNAT DU CANADA

Jeudi, 13 octobre 1932

Trois heures de l'après-midi.

L'honorable P. E. BLONDIN, Président

Les membres présents sont:—

Les honorables sénateurs

Aylesworth	Foster,	Marcotte,	Rankin,
(sir Allen),	Gillis,	Martin,	Raymond,
Barnard,	Gordon,	McCormick,	Riley,
Beaubien,	Graham,	McDonald,	Robertson,
Béique,	Green,	McGuire,	Robinson,
Béland,	Griesbach,	McLean,	Schaffner,
Bénard,	Harmer,	McLennan,	Sharpe,
Black,	Horsey,	McMeans,	Sinclair,
Blondin,	Hughes,	Meighen,	Smith,
Bourque,	King,	Michener,	Spence,
Buchanan,	Lacasse,	Molloy,	Stanfield,
Bureau,	Laird,	Murdock,	Tanner,
Calder,	Lemieux,	Murphy,	Taylor,
Casgrain,	L'Espérance,	Paradis,	Tessier,
Chapais,	Lewis,	Parent,	Tobin,
Copp,	Little,	Planta,	Turgeon,
Dandurand,	Logan,	Poirier,	Webster,
Daniel,	Lynch-Staunton,	Pope,	White (Inkerman),
Dennis,	Macdonald,	Prevost,	White (Pembroke),
Donnelly,	Macdonell,	Rainville,	Wilson
Forke,			(Rockcliffe).

PRIÈRES.

L'honorable Président informe le Sénat que le greffier a reçu de l'honorable Secrétaire d'Etat du Canada des certificats montrant que—

Joseph Hormisdas Rainville, Ecuyer, et
Albert Joseph Brown, Ecuyer,

respectivement, ont été appelés au Sénat.

L'honorable Président informe le Sénat qu'un sénateur attend d'être présenté.

L'honorable Joseph Hormisdas Rainville, est présenté par le très honorable sénateur Meighen et l'honorable sénateur Beaubien, et il remet le bref de Sa Majesté l'appelant au Sénat.

Ledit bref est lu par le greffier comme suit:

CANADA

BESSBOROUGH

[L.S.]

GEORGE CINQ, *par la grâce de Dieu, Roi de Grande-Bretagne, d'Irlande, et des Territoires britanniques au delà des mers, Défenseur de la Foi, Empereur des Indes.*

A Notre fidèle et bien-aimé Joseph Hormisdas Rainville, Ecuyer, B.A., L.L.B., de St-Lambert, dans la province de Québec, dans Notre Dominion du Canada,

SALUT:

SACHEZ QUE, tant pour la confiance particulière que Nous avons reposée en vous, qu'en vue d'obtenir votre avis et assistance en toutes affaires importantes et difficiles qui peuvent concerner l'Etat et la Défense de Notre Dominion du Canada, Nous avons jugé à propos de vous appeler au Sénat de Notredit Dominion et Nous vous nommons sénateur pour la division électorale de Repentigny, de notre province de Québec; et Nous vous commandons que, mettant de côté toutes difficultés et excuses quelconques, vous soyez et comparaissez, pour les fins susdites, dans le Sénat de Notre Dominion, en tous les temps et tous les lieux où Notre Parlement pourra être convoqué et tenu en Notredit Dominion; et vous ne devez aucunement y manquer.

EN FOI DE QUOI, Nous avons fait émettre Nos présentes Lettres patentes et à icelles apposer le Grand Sceau du Canada.

TÉMOIN: Notre très fidèle et bien-aimé cousin et conseiller, Vere Brabazon, Comte de Bessborough, membre de Notre Très honorable Conseil Privé, chevalier grand-croix de Notre Ordre très distingué de Saint-Michel et de Saint-Georges, autrefois capitaine dans Notre armée territoriale, Gouverneur général et commandant en chef de Notre Dominion du Canada.

A Notre Hôtel du Gouvernement, en notre cité d'Ottawa, dans Notre Dominion du Canada, ce sixième jour d'octobre, en l'année de Notre-Seigneur mil neuf cent trente-deux, et de Notre Règne la vingt-troisième.

Par ordre,

GEORGE H. PERLEY,

Secrétaire d'Etat du Canada, suppléant.

Ordonné: Que ledit bref soit inscrit au Journal.

L'honorable sénateur Rainville s'approche de la Table et prête le serment prescrit par la loi, devant le greffier du Sénat, commissaire nommé à cet effet, et il prend son siège comme membre du Sénat.

L'honorable Président informe le Sénat que l'honorable sénateur Rainville a fait et signé la déclaration de qualification prescrite par l'*Acte de l'Amérique Britannique du Nord, 1867*, en présence du greffier du Sénat, commissaire nommé à cet effet.

Le très honorable sénateur Meighen dépose sur la Table:—

Rapport de la Conférence économique impériale, 1932—(Annexe V comprenant le texte des accords de commerce conclus durant la conférence).

Correspondance se rapportant à l'importation du bétail de provision, du Canada au Royaume-Uni et l'importation du Royaume-Uni, du bétail enregistré au Canada.—Conférence économique impériale, 1932.

Conformément à l'Ordre du Jour, le Sénat reprend le débat ajourné sur la prise en considération du discours prononcé du Trône par Son Excellence le Gouverneur général à l'ouverture de la présente session du Parlement, et la motion de l'honorable sénateur Poirier, appuyé par l'honorable sénateur Macdonald:—

Que l'Adresse suivante soit présentée à Son Excellence afin de lui offrir les humbles remerciements de cette Chambre pour le gracieux discours qu'il a plu à Son Excellence de prononcer devant les deux Chambres du Parlement, à savoir:

A Son Excellence le Capitaine Le Très Honorable Comte de Bessborough, membre du Très Honorable Conseil Privé de Sa Majesté; Chevalier Grand-croix de l'Ordre Très distingué de Saint-Michel et de Saint-Georges, Gouverneur général et commandant en chef du Dominion du Canada.

QU'IL PLAISE À VOTRE EXCELLENCE:

Nous, très fidèles et loyaux sujets de Sa Majesté, le Sénat du Canada, assemblés en Parlement, prions respectueusement Votre Excellence d'agréer nos humbles remerciements pour le gracieux discours qu'Elle a adressé aux deux Chambres du Parlement.

Après débat, il est

Ordonné: Que plus ample débat sur ladite motion soit remis à demain.

Le Sénat s'ajourne.

No 4

JOURNAUX

DU

SÉNAT DU CANADA

Vendredi, 14 octobre 1932

Trois heures de l'après-midi.

L'honorable P. E. BLONDIN, Président

Les membres présents sont:—

Les honorables sénateurs

Aylesworth	Foster,	Macdonald,	Rankin,
(sir Allen),	Gillis,	Macdonell,	Riley,
Barnard,	Gordon,	Marcotte,	Robertson,
Bénard,	Graham,	Martin,	Robinson,
Black,	Green,	McCormick,	Schaffner,
Blondin,	Griesbach,	McDonald,	Sharpe,
Bourque,	Hardy,	McGuire,	Sinclair,
Buchanan,	Harmer,	McLean,	Smith,
Bureau,	Horsey,	McLennan,	Stanfield,
Calder,	Hughes,	McMeans,	Tanier,
Casgrain,	King,	Meighen,	Taylor,
Chapais,	Lacasse,	Michener,	Turgeon,
Copp,	Laird,	Molloy,	Webster,
Dandurand,	Lemieux,	Murdock,	White (Inkerman),
Daniel,	Lewis,	Murphy,	White (Pembroke),
Dennis,	Little,	Paradis,	Wilson
Donnelly,	Logan,	Planta,	(Rockcliffe).
Forke,	Lynch-Staunton,	Prevost,	

PRIÈRES.

Le très honorable sénateur Meighen dépose sur la Table:—

Rapport du Commissaire des brevets pour l'exercice terminé le 31 mars 1932.

Rapport de la Conférence économique impériale, 1932—Volume supplémentaire (Annexe V comprenant le texte des accords de commerce conclus durant la conférence).—Edition française.

Rapport du ministère de la Défense nationale (Service naval), pour l'exercice terminé le 31 mars 1932.

Rapport du ministère du Revenu national, contenant les comptes du Revenu, avec états relatifs aux importations, exportations, accise et impôts du Dominion du Canada, pour l'exercice terminé le 31 mars 1932.

Rapport maritime du ministère du Revenu national (division des douanes), contenant les états de la navigation et du commerce maritime du Dominion du Canada, pour l'exercice terminé le 31 mars 1932.

Avec la permission du Sénat, et

Sur motion, il est

Ordonné: Que le Sénat, lorsqu'il s'ajournera aujourd'hui, restera ajourné jusqu'à jeudi prochain à huit heures du soir.

Le très honorable sénateur Meighen dépose sur la Table:—

Etat indiquant les nominations faites en vertu de la Loi du Revenu national, telle qu'amendée en 1928, pour l'exercice terminé le 31 mars 1932.

Conformément à l'Ordre du Jour, le Sénat reprend le débat ajourné sur la prise en considération du discours prononcé du Trône par Son Excellence le Gouverneur général à l'ouverture de la présente session du Parlement, et la motion de l'honorable sénateur Poirier, appuyé par l'honorable sénateur Macdonald:—

Que l'Adresse suivante soit présentée à Son Excellence afin de lui offrir les humbles remerciements de cette Chambre pour le gracieux discours qu'il a plu à Son Excellence de prononcer devant les deux Chambres du Parlement, savoir:

A Son Excellence le Capitaine Le Très Honorable Comte de Bessborough, membre du Très Honorable Conseil Privé de Sa Majesté; Chevalier Grand-croix de l'Ordre Très distingué de Saint-Michel et de Saint-Georges, Gouverneur général et commandant en chef du Dominion du Canada.

QU'IL PLAISE À VOTRE EXCELLENCE:

Nous, très fidèles et loyaux sujets de Sa Majesté, le Sénat du Canada, assemblés en Parlement, prions respectueusement Votre Excellence d'agréer nos humbles remerciements pour le gracieux discours qu'Elle a adressé aux deux Chambres du Parlement.

Après débat, il est

Ordonné: Que plus ample débat sur ladite motion soit remis jusqu'à la prochaine séance du Sénat.

Le Sénat s'ajourne jusqu'à jeudi prochain, le vingtième jour d'octobre, à huit heures du soir.

No 5

JOURNAUX

DU

SÉNAT DU CANADA

Jeudi, 20 octobre 1932

Huit heures du soir.

L'honorable P. E. BLONDIN, Président

Les membres présents sont:—

Les honorables sénateurs

Aylesworth	Donnelly,	Marcotte,	Raymond,
(sir Allen),	Fisher,	Martin,	Riley,
Ballantyne,	Gillis,	McCormick,	Robertson,
Barnard,	Gordon,	McDonald,	Robinson,
Beaubien,	Graham,	McGuire,	Schaffner,
Béique,	Green,	McLean,	Sharpe,
Béland,	Griesbach,	Meighen,	Smith,
Bénard,	Hardy,	Michener,	Spence,
Blondin,	Harmer,	Molloy,	Stanfield,
Bourque,	Horsey,	Murdock,	Tanner,
Brown,	Hughes,	Murphy,	Taylor,
Buchanan,	King,	Paradis,	Tessier,
Bureau,	Lacasse,	Parent,	Tobin,
Calder,	Laird,	Planta,	Todd,
Casgrain,	Lemieux,	Poirier,	Webster,
Chapais,	Lewis,	Pope,	White (Pembroke),
Dandurand,	Little,	Prevost,	Wilson (Sorel),
Daniel,	MacArthur,	Rainville,	Wilson
Dennis,	Macdonald,		(Rockcliffe).

PRIÈRES.

L'honorable Président informe le Sénat qu'un sénateur attend d'être présenté.

L'honorable Albert Joseph Brown, est présenté par le très honorable sénateur Meighen et l'honorable sénateur Chapais, et il remet le bref de Sa Majesté l'appelant au Sénat.

Ledit bref est lu par le greffier comme suit:

CANADA

BESSBOROUGH

[L.S.]

GEORGE CINQ, *par la grâce de Dieu, Roi de Grande-Bretagne, d'Irlande, et des Territoires britanniques au delà des mers, Défenseur de la Foi, Empereur des Indes.*

A Notre fidèle et bien-aimé Albert Joseph Brown, de la cité de Montréal, dans la province de Québec, dans Notre Dominion du Canada, un de nos conseillers docte en loi,

SALUT:

SACHEZ QUE, tant pour la confiance particulière que Nous avons reposée en vous qu'en vue d'obtenir votre avis et assistance en toutes affaires importantes et difficiles qui peuvent concerner l'Etat et la Défense de Notre Dominion du Canada, Nous avons jugé à propos de vous appeler au Sénat de Notredit Dominion et Nous vous nommons sénateur pour la division électorale de Wellington, de notre province de Québec; et Nous vous commandons que, mettant de côté toutes difficultés et excuses quelconques, vous soyez et comparaissez, pour les fins susdites, dans le Sénat de Notre Dominion, en tous les temps et tous les lieux où Notre Parlement pourra être convoqué et tenu en Notredit Dominion; et vous ne devez aucunement y manquer.

EN FOI DE QUOI, Nous avons fait émettre Nos présentes Lettres patentes et à icelles apposer le Grand Sceau du Canada.

TÉMOIN: Notre très fidèle et bien-aimé cousin et conseiller, Vere Brabazon, Comte de Bessborough, membre de Notre Très honorable Conseil Privé, chevalier grand-croix de Notre Ordre très distingué de Saint-Michel et de Saint-Georges, autrefois capitaine dans Notre armée territoriale, Gouverneur général et commandant en chef de Notre Dominion du Canada.

A Notre Hôtel du Gouvernement, en notre cité d'Ottawa, dans Notre Dominion du Canada, ce sixième jour d'octobre, en l'année de Notre-Seigneur mil neuf cent trente-deux, et de Notre Règne la vingt-troisième.

Par ordre,

GEORGE H. PERLEY,

Secrétaire d'Etat du Canada, suppléant.

Ordonné: Que ledit bref soit inscrit au Journal.

L'honorable sénateur Brown s'approche de la Table et prête le serment prescrit par la loi, devant le greffier du Sénat, commissaire nommé à cet effet, et il prend son siège comme membre du Sénat.

L'honorable Président informe le Sénat que l'honorable sénateur Brown a fait et signé la déclaration de qualification prescrite par l'*Acte de l'Amérique Britannique du Nord, 1867*, en présence du greffier du Sénat, commissaire nommé à cet effet.

Le très honorable sénateur Meighen, du comité de sélection chargé de désigner les sénateurs devant composer les différents comités permanents pour la présente session, présente le rapport de ce comité.

Ledit rapport est lu par le greffier comme suit :

JEUDI, 13 octobre 1932.

Le comité de sélection, chargé de désigner des sénateurs pour faire partie des différents comités permanents de la session actuelle, a l'honneur de soumettre la liste suivante des sénateurs qui ont été désignés pour composer les divers comités permanents ci-après mentionnés, à savoir :

Comité Mixte de la Bibliothèque

L'honorable président, les honorables sénateurs Aylesworth (sir Allen), Beaubien, Chapais, Gillis, Gordon, Griesbach, Hatfield, Laird, Lemieux, Lewis, Logan, McLennan, Poirier, Prévost, Taylor et Wilson (Rockcliffe).—17.

Comité Mixte des Travaux d'Impression

Les honorables sénateurs Aylesworth (sir Allen), Buchanan, Chapais, Dennis, Donnelly, Green, Hatfield, Horsey, Lewis, McDonald (Shediac), McLean, McLennan, Parent, Pope, Prévost, Raymond, Robertson, Taylor, Todd, White (Inkerman) et White (Pembroke).—21.

Comité des Ordres Permanents

Les honorables sénateurs Buchanan, Bureau, Hardy, Macdonald (St. Peters), Macdonnell, Martin, Prévost, Schaffner et Tessier.—9.

Comité des Banques et du Commerce

Les honorables sénateurs Aylesworth (sir Allen), Ballantyne, Beaubien, Béique, Black, Casgrain, Dandurand, Daniel, Fisher, Foster, Gordon, Graham, Griesbach, Haydon, Horsey, Hughes, King, Laird, Lemieux, L'Espérance, Little, McGuire, McLennan, McMeans, McRae, Meighen, Murphy, Planta, Ross, Schaffner, Sharpe, Sinclair, Smith, Stanfield, Tanner, Taylor, Tessier, Todd, Webster, White (Inkerman), White (Pembroke) et Wilson (Sorel).—42.

Comité des Chemins de fer, Télégraphes et Havres

Les honorables sénateurs Ballantyne, Barnard, Beaubien, Béique, Béland, Bourque, Buchanan, Bureau, Calder, Casgrain, Copp, Dandurand, Daniel, Dennis, Donnelly, Forke, Gillis, Gordon, Graham, Green, Griesbach, Hardy, Hatfield, Lacasse, Laird, L'Espérance, Lewis, Lynch-Staunton, MacArthur, Marcotte, McDonald (Shediac), McLennan, McRae, Meighen, Michener, Molloy, Murdock, Murphy, Paradis, Pope, Rankin, Raymond, Robertson, Robinson, Ross, Sharpe, Spence, Stanfield, Turgeon et Webster.—50.

Comité des Bills privés

Les honorables sénateurs Barnard, Béique, Bénard, Black, Bureau, Calder, Griesbach, Harmer, Lacasse, Little, Logan, Lynch-Staunton, McCormick, McGuire, McLean, McMeans, Parent, Planta, Rainville, Raymond, Spence, Tanner, Tobin, Todd et Wilson (Sorel).—25.

Comité de régie interne et des dépenses imprévues

L'honorable président, les honorables sénateurs Chapais, Daniel, Fisher, Foster, Gordon, Horsey, King, Lacasse, Laird, Lemieux, L'Espérance, Little, Logan, Marcotte, McRea, Michener, Murdock, Paradis, Parent, Pope, Robertson, Sharpe, Stanfield et Tessier.—25.

Comité des Finances

Les honorables sénateurs Béique, Brown, Foster, Hardy, Lacasse, L'Espérance, Martin, MacArthur, McLean, Michener, Parent, Pope, Ross, Smith, Turgeon, White (Inkerman) et Wilson (Sorel).—17.

Comité des Débats et des Comptes rendus

Les honorables sénateurs Béland, Chapais, Gillis, Hardy, Lacasse, L'Espérance, McLean, Poirier et White (Inkerman).—9.

Comité des Divorces

Les honorables sénateurs Copp, Fisher, Horsey, Logan, McLean, McMeans, Rankin, Robinson et Schaffner.—9.

Comité de l'Agriculture et des Forêts

Les honorables sénateurs Black, Burns, Donnelly, Forke, Little, Raymond, Riley, Sinclair et Smith.—9.

Comité de l'Immigration et du Travail

Les honorables sénateurs Calder, Donnelly, Forke, Hughes, Macdonell, McDonald (Shediac), McMeans, Murdock et Robertson.—9.

Comité du Commerce extérieur et des relations commerciales du Canada

Les honorables sénateurs Lewis, McCormick, McLennan, McLean, Paradis, Riley, Schaffner, Stanfield et Wilson (Sorel).—9.

Comité de la salubrité publique et de l'inspection des aliments

Les honorables sénateurs Béland, Bourque, Daniel, King, Lacasse, Molloy, Riley, Schaffner et Wilson (Rockcliffe).—9.

Comité d'Administration du Service civil

Les honorables sénateurs Bénard, Donnelly, Griesbach, L'Espérance, McRea, Prévost, Rankin, Robinson et Wilson (Rockcliffe).—9.

Comité des édifices et des terrains publics

Les honorables sénateurs Black, Harmer, Haydon, McLennan, Robertson, Sinclair Smith, White (Pembroke) et Wilson (Rockcliffe).—9.

Comité mixte du Restaurant

L'honorable président, les honorables sénateurs Hardy, Logan, McMeans, Michener, Tanner et Taylor.—7.

Le tout respectueusement soumis.

ARTHUR MEIGHEN,
Président.

Ordonné: Que ledit rapport soit inscrit à l'Ordre du Jour pour être pris en considération demain.

Le très honorable sénateur Meighen dépose sur la Table:

Rapport du ministère du Revenu national, contenant les comptes du Revenu, avec états relatifs aux importations, exportations, accise et impôts du Dominion du Canada, pour l'exercice terminé le 31 mars 1932. (Edition française).

Rapport des positions exclues de l'opération de la Loi du Service civil, du 1er janvier au 30 septembre 1932.

Conformément à l'Ordre du Jour, le Sénat reprend le débat ajourné sur la prise en considération du discours prononcé du Trône par Son Excellence le Gouverneur général à l'ouverture de la présente session du Parlement, et la motion de l'honorable sénateur Poirier, appuyé par l'honorable sénateur MacDonald:—

Que l'Adresse suivante soit présentée à Son Excellence afin de lui offrir les humbles remerciements de cette Chambre pour le gracieux discours qu'il a plu à Son Excellence de prononcer devant les deux Chambres du Parlement, à savoir:

A Son Excellence le Capitaine Le Très Honorable Comte de Bessborough, membre du Très Honorable Conseil Privé de Sa Majesté; Chevalier Grand-croix de l'Ordre Très distingué de Saint-Michel et de Saint-Georges, Gouverneur général et commandant en chef du Dominion du Canada.

QU'IL PLAISE À VOTRE EXCELLENCE:

Nous, très fidèles et loyaux sujets de Sa Majesté, le Sénat du Canada, assemblés en Parlement, prions respectueusement Votre Excellence d'agréer nos humbles remerciements pour le gracieux discours qu'Elle a adressé aux deux Chambres du Parlement.

Après débat, il est

Ordonné: Que plus ample débat sur ladite motion soit remis jusqu'à demain.

Le Sénat s'ajourne.

No 6

JOURNAUX

DU

SÉNAT DU CANADA

Vendredi, 21 octobre 1932

Trois heures de l'après-midi.

L'honorable P. E. BLONDIN, Président

Les membres présents sont:—

Les honorables sénateurs

Aylesworth	Forke,	Martin,	Robertson,
(sir Allen),	Gillis,	McCormick,	Robinson,
Ballantyne,	Gordon,	McDonald,	Schaffner,
Barnard,	Graham,	McGuire,	Sharpe,
Beaubien,	Green,	McLean,	Sinclair,
Béique,	Griesbach,	McLennan,	Smith,
Béland,	Hardy,	Meighen,	Spence,
Bénard,	Harmer,	Michener,	Stanfield,
Blondin,	Horsey,	Molloy,	Tanner,
Bourque,	Hughes,	Murdock,	Taylor,
Brown,	King,	Murphy,	Tessier,
Bureau,	Lacasse,	Paradis,	Tobin,
Calder,	Laird,	Parent,	Todd,
Casgrain,	Lemieux,	Planta,	Webster,
Chapais,	Lewis,	Poirier,	White (Inkerman),
Dandurand,	Little,	Pope,	White (Pembroke),
Daniel,	MacArthur,	Prevost,	Wilson (Sorel),
Dennis,	Macdonald,	Rainville,	Wilson
Donnelly,	Macdonell,	Raymond,	(Rockcliffe).
Fisher,	Marcotte,	Riley,	

PRIÈRES.

Avec la permission du Sénat, il est

Ordonné: Que l'article 1 de l'Ordre du Jour soit remis pour le temps présent et que l'article 2 soit lu maintenant.

En conséquence, le Sénat prend en considération le rapport du comité de Sélection chargé de désigner des sénateurs pour faire partie des différents comités permanents de la session actuelle.

Ledit rapport est adopté.

Sur motion du très honorable sénateur Meighen, il est

Ordonné: Que les sénateurs désignés dans le rapport du comité de sélection pour former les divers comités permanents au cours de la présente session, soient et sont par la présente motion, nommés pour former et constituer les divers comités dont ils sont nommés membres dans ledit rapport, pour prendre en considération les différents sujets qui leur seront référés de temps à autre et pour faire rapport; et le comité des ordres permanents est autorisé à assigner des personnes et à faire produire des pièces et documents lorsque requis; et aussi que le comité de régie interne et des dépenses imprévues ait le pouvoir, sans ordre spécial de la Chambre, de prendre en considération toute matière concernant la régie interne du Sénat sur laquelle l'honorable Président n'est pas appelé à agir par la Loi du Service civil, et que ce comité rapporte le résultat de ses délibérations à la Chambre pour agir.

Sur motion du très honorable sénateur Meighen, il est

Ordonné: Qu'un message soit porté à la Chambre des Communes, par un des greffiers à la table, pour informer cette Chambre que l'honorable Président et les honorables sénateurs Aylesworth (sir Allen), Beaubien, Chapais, Gillis, Gordon, Griesbach, Hatfield, Laird, Lemieux, Lewis, Logan, McLennan, Poirier, Prévost, Taylor et Wilson (Rockcliffe), ont été nommés pour composer un comité chargé d'aider l'honorable Président dans l'administration de la Bibliothèque du Parlement, en tant que les intérêts du Sénat sont concernés, et pour agir au nom du Sénat comme membres du comité mixte des deux Chambres dans l'administration de ladite bibliothèque.

Sur motion du très honorable sénateur Meighen, il est

Ordonné: Qu'un message soit porté à la Chambre des Communes, par un des greffiers à la table, pour informer cette Chambre que les honorables sénateurs Aylesworth (sir Allen), Buchanan, Chapais, Dennis, Donnelly, Green, Hatfield, Horsey, Lewis, McDonald (Shediac), McLean, McLennan, Parent, Pope, Prévost, Raymond, Robertson, Taylor, Todd, White (Inkerman) et White (Pembroke), ont été nommés pour composer un comité chargé de surveiller les travaux d'impression du Sénat, pendant la présente session et d'agir au nom du Sénat comme membres du comité mixte des deux Chambres au sujet des travaux d'impression du Parlement.

Sur motion du très honorable sénateur Meighen, il est

Ordonné: Qu'un message soit porté à la Chambre des Communes, par un des greffiers à la table, pour informer cette Chambre que l'honorable Président et les honorables sénateurs Hardy, Logan, McMeans, Michener, Tanner et Taylor, ont été nommés pour former un comité chargé d'aider l'honorable Président dans l'administration du restaurant du Parlement, en tant que les intérêts du Sénat sont concernés, et pour agir au nom du Sénat comme membre du comité mixte des deux Chambres au sujet dudit restaurant

Avec la permission du Sénat, et
Sur motion du très honorable sénateur Meighen, il est
Ordonné: Que le Sénat, lorsqu'il s'ajournera aujourd'hui, restera ajourné
jusqu'à jeudi prochain à huit heures du soir.

Le Sénat revient alors à l'article 1 de l'Ordre du Jour.

En conséquence, le Sénat reprend le débat ajourné sur la prise en considération du discours prononcé du Trône par Son Excellence le Gouverneur général à l'ouverture de la présente session du Parlement, et la motion de l'honorable sénateur Poirier, appuyé par l'honorable sénateur MacDonald:—

Que l'Adresse suivante soit présentée à Son Excellence afin de lui offrir les humbles remerciements de cette Chambre pour le gracieux discours qu'il a plu à Son Excellence de prononcer devant les deux Chambres du Parlement, à savoir:

A Son Excellence le Capitaine Le Très Honorable Comte de Bessborough, membre du Très Honorable Conseil Privé de Sa Majesté; Chevalier Grand-croix de l'Ordre Très distingué de Saint-Michel et de Saint-Georges, Gouverneur général et commandant en chef du Dominion du Canada.

QU'IL PLAISE À VOTRE EXCELLENCE:

Nous, très fidèles et loyaux sujets de Sa Majesté, le Sénat du Canada, assemblés en Parlement, prions respectueusement Votre Excellence d'agréer nos humbles remerciements pour le gracieux discours qu'Elle a adressé aux deux Chambres du Parlement.

Après débat, et

La question étant posée sur ladite motion, elle est résolue dans l'affirmative.

Sur motion du très honorable sénateur Meighen, il est

Ordonné: Que ladite Adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur général, par ceux des membres de cette Chambre qui sont membres de l'honorable Conseil Privé.

Le très honorable sénateur Meighen dépose sur la Table:—

Rapport annuel du ministère de la Marine pour l'exercice 1931-1932 (Edition française).

Le Sénat s'ajourne jusqu'à jeudi prochain, le vingt-septième jour d'octobre, à huit heures du soir.

No 7

JOURNAUX

DU

SÉNAT DU CANADA

Jeudi, 27 octobre 1932

Huit heures du soir.

L'honorable P. E. BLONDIN, Président

Les membres présents sont:—

Les honorables sénateurs

Aylesworth (sir Allen),	Gillis,	Macdonald,	Rainville,
Ballantyne,	Gordon,	Macdonell,	Rankin,
Beaubien,	Graham,	Marcotte,	Riley,
Bénard,	Green,	Martin,	Robertson,
Black,	Griesbach,	McCormick,	Robinson,
Blondin,	Harmer,	McDonald,	Ross,
Brown,	Hatfield,	McGuire,	Schaffner,
Buchanan,	Horsey,	McLean,	Sharpe,
Bureau,	Hughes,	McLennan,	Smith,
Calder,	King,	Meighen,	Tanner,
Casgrain,	Lacasse,	Michener,	Taylor,
Copp,	Laird,	Molloy,	Tessier,
Daniel,	Lemieux,	Murdock,	Tobin,
Dennis,	L'Espérance,	Murphy,	Turgeon,
Donnelly,	Lewis,	Parent,	Webster,
Fisher,	Little,	Planta,	White (Inkerman),
Forke,	Logan,	Poirier,	White (Pembroke),
Foster,	Lynch-Staunton,	Pope,	Wilson
	MacArthur,	Prevost,	(Rockcliffe).

PRIÈRES.

Le très honorable sénateur Meighen dépose sur la Table:—

Etat indiquant qu'il n'a pas été fait de travaux d'irrigation en vertu de la Loi d'assainissement; et aussi qu'il n'y a pas eu de montants perçus pour loyers ou ventes de terres fédérales, en vertu de la même loi.

Rapport annuel du Commissaire des brevets pour l'exercice financier terminé le 31 mars 1932 (Edition française).

Le très honorable sénateur Meighen présente au Sénat un bill (A) intitulé: "Loi concernant les Chemins de fer nationaux du Canada et pourvoyant à une coopération avec le réseau ferroviaire du Pacifique-Canadien, ainsi qu'à d'autres objets."

Première lecture de ce bill ayant été faite, il est

Avec la permission du Sénat,

Ordonné: Que ce bill soit inscrit à l'Ordre du Jour pour subir sa deuxième lecture demain.

Le Sénat s'ajourne.

No 8

JOURNAUX

DU

SÉNAT DU CANADA

Vendredi, 28 octobre 1932

Trois heures de l'après-midi.

L'honorable P. E. BLONDIN, Président

Les membres présents sont:—

Les honorables sénateurs

Aylesworth	Foster,	Macdonald,	Robinson,
(sir Allen),	Gillis,	Macdonell,	Ross,
Ballantyne,	Gordon,	Marcotte,	Schaffner,
Barnard,	Graham,	McCormick,	Sharpe,
Beaubien,	Green,	McDonald,	Sinclair,
Béland,	Griesbach,	McGuire,	Smith,
Bénard,	Harmer,	McLean,	Spence,
Black,	Hatfield,	McLennan,	Stanfield,
Blondin,	Horsey,	Meighen,	Tanner,
Brown,	Hughes,	Michener,	Taylor,
Buchanan,	King,	Molloy,	Tessier,
Bureau,	Lacasse,	Murdock,	Tobin,
Calder,	Laird,	Murphy,	Todd,
Casgrain,	Lemieux,	Planta,	Turgeon,
Copp,	L'Espérance,	Poirier,	Webster,
Daniel,	Lewis,	Pope,	White (Inkerman),
Dennis,	Little,	Rainville,	White (Pembroke),
Donnelly,	Logan,	Rankin,	Wilson
Fisher,	Lynch-Staunton,	Riley,	(Rockcliffe).
Forke,	MacArthur,	Robertson,	

PRIÈRES.

Suivant l'Ordre du Jour,

Le très honorable sénateur Meighen propose que le Bill (A), intitulé: "Loi concernant les Chemins de fer nationaux du Canada et pourvoyant à une coopération avec le réseau ferroviaire du Pacifique-Canadien, ainsi qu'à d'autres objets", soit maintenant lu pour la deuxième fois.

Après débat, il est

Ordonné: Que la suite du débat sur ladite motion soit remise jusqu'à la prochaine séance du Sénat.

Avec la permission du Sénat, et

Sur motion, il est

Ordonné: Que le Sénat, lorsqu'il s'ajournera aujourd'hui, restera ajourné jusqu'à jeudi prochain.

Le Sénat s'ajourne.

No 9

JOURNAUX

DU

SÉNAT DU CANADA

Jeudi, 3 novembre 1932

Trois heures de l'après-midi.

L'honorable P. E. BLONDIN, Président

Les membres présents sont:—

Les honorables sénateurs

Aylesworth (sir Allen),	Forke,	MacArthur,	Rainville,
Ballantyne,	Foster,	Macdonald,	Rankin,
Barnard,	Gillis,	Macdonell,	Riley,
Beaubien,	Gordon,	Marcotte,	Robertson,
Béique,	Graham,	McCormick,	Ross,
Bénard,	Green,	McDonald,	Schaffner,
Black,	Griesbach,	McGuire,	Sharpe,
Blondin,	Harmer,	McLean,	Smith,
Bourque,	Hatfield,	McLennan,	Spence,
Brown,	Horsey,	McRae,	Stanfield,
Buchanan,	King,	Meighen,	Tanner,
Bureau,	Lacasse,	Michener,	Taylor,
Casgrain,	Laird,	Molloy,	Tessier,
Copp,	Lemieux,	Murdock,	Turgeon,
Dandurand,	L'Espérance,	Murphy,	Webster,
Daniel,	Lewis,	Paradis,	White (Inkerman),
Donnelly,	Little,	Planta,	White (Pembroke),
Fisher,	Logan,	Poirier,	Wilson (Rockcliffe).

PRIÈRES.

L'honorable sénateur Taylor attire l'attention sur l'application de la loi concernant la libération conditionnelle, et il demande si des mesures ont été prises en vue de réincarcérer dans le pénitencier de la Colombie-Britannique un nommé Bagley, aujourd'hui évadé de ce pénitencier, afin de l'y détenir en attendant son procès pour une nouvelle infraction entraînant la révocation de son permis; et dans l'affirmative, quelles sont ces mesures.

Débat.

Suivant l'Ordre du Jour le Sénat reprend le débat ajourné sur la motion pour la deuxième lecture d'un projet de loi (Bill A) intitulé: "Loi concernant les Chemins de fer nationaux du Canada et pourvoyant à une coopération avec le réseau ferroviaire du Pacifique-Canadien, ainsi qu'à d'autres objets."

Après débat, il est

Ordonné: Que la suite du débat sur ladite motion soit remise à demain.

Le Sénat s'ajourne.

No 10

JOURNAUX

DU

SÉNAT DU CANADA

Vendredi, 4 novembre 1932

Trois heures de l'après-midi.

L'honorable P. E. BLONDIN, Président

Les membres présents sont:—

Les honorables sénateurs

Aylesworth	Donnelly,	Macdonell,	Riley,
(sir Allen),	Fisher,	Marcotte,	Robertson,
Ballantyne,	Forke,	McCormick,	Ross,
Barnard,	Foster,	McGuire,	Schaffner,
Beaubien,	Gillis,	McLean,	Sharpe,
Béland,	Gordon,	McLennan,	Smith,
Bénard,	Green,	McRae,	Spence,
Black,	Griesbach,	Meighen,	Stanfield,
Blondin,	Harmer,	Michener,	Tanner,
Bourque,	Hatfield,	Molloy,	Taylor,
Brown,	King,	Murdock,	Tessier,
Buchanan,	Lacasse,	Murphy,	Tobin,
Bureau,	Laird,	Paradis,	Turgeon,
Calder,	Lemieux,	Parent,	Webster,
Casgrain,	L'Espérance,	Planta,	White (Inkerman),
Chapais,	Little,	Poirier,	White (Pembroke),
Copp,	Logan,	Prevost,	Wilson
Dandurand,	MacArthur,	Rainville,	(Rockcliffe).
Daniel.	Macdonald,	Rankin.	

PRIÈRES.

L'honorable sénateur Béland, du comité permanent de la Salubrité publique et de l'inspection des aliments, présente le premier rapport de ce comité.

Ce rapport est alors lu par le greffier comme suit:

VENDREDI, 4 novembre 1932.

Le comité permanent de la Salubrité publique et de l'inspection des aliments demande permission de présenter son premier rapport comme suit:

Votre comité recommande que son quorum soit réduit à trois (3) membres.

Le tout respectueusement soumis.

HENRI S. BÉLAND,
Président.

Avec la permission du Sénat,
Ledit rapport est adopté.

L'honorable sénateur McLennan, du comité permanent du Commerce et des relations commerciales du Canada, présente le premier rapport de ce comité.

Ce rapport est alors lu par le greffier comme suit:

VENDREDI, 4 novembre 1932.

Le comité permanent du Commerce extérieur et des relations commerciales du Canada demande permission de présenter son premier rapport comme suit:

Votre comité recommande que son quorum soit réduit à trois (3) membres.

Le tout respectueusement soumis.

J. S. McLENNAN,
Président.

Avec la permission du Sénat,
Ledit rapport est adopté.

L'honorable sénateur White (Inkerman), du comité permanent des Finances, présente le premier rapport de ce comité.

Ce rapport est alors lu par le greffier comme suit:

VENDREDI, 4 novembre 1932.

Le comité permanent des Finances demande permission de présenter son premier rapport comme suit:

Votre comité recommande que son quorum soit réduit à sept (7) membres.

Le tout respectueusement soumis.

SMEATON WHITE,
Président.

Avec la permission du Sénat,
Ledit rapport est adopté.

L'honorable sénateur Wilson (Rockcliffe), du comité permanent des Edifices publics et des terrains publics, présente le premier rapport de ce comité.

Ce rapport est alors lu par le greffier comme suit:

VENDREDI, 4 novembre 1932.

Le comité permanent des Edifices publics et des terrains publics demande permission de présenter son premier rapport comme suit:

Votre comité recommande que son quorum soit réduit à trois (3) membres.

Le tout respectueusement soumis.

CAIRINE R. WILSON,
Présidente.

Avec la permission du Sénat,
Ledit rapport est adopté.

L'honorable sénateur Logan, du comité permanent de Divorce, présente le premier rapport de ce comité.

Ce rapport est alors lu par le greffier comme suit:

VENDREDI, 4 novembre 1932.

Le comité permanent de Divorce demande permission de présenter son premier rapport comme suit:

1. Votre comité recommande que son quorum soit réduit à trois (3) membres à toutes fins, y compris la réception des dépositions sous serment relativement aux faits énoncés dans les pétitions en obtention de bills de divorce.

2. Votre comité recommande aussi que permission lui soit donnée de siéger durant tous les ajournements du Sénat, ainsi que durant les séances du Sénat.

3. Votre comité recommande aussi que, outre le président qu'il élit, il soit aussi autorisé à élire en tout temps, un vice-président, lequel sera revêtu de tous les pouvoirs du président.

Le tout respectueusement soumis.

J. P. RANKIN,
Faisant fonction de Président.

Avec la permission du Sénat,
Ledit rapport est adopté.

L'honorable sénateur Sharpe, du comité permanent de la Régie interne et des dépenses imprévues, présente le premier rapport de ce comité:

Ce rapport est alors lu par le greffier comme suit:

VENDREDI, 4 novembre 1932.

Le comité de la Régie interne et des dépenses imprévues demande permission de présenter son premier rapport comme suit:

Votre comité recommande que son quorum soit réduit à sept (7) membres.

Le tout respectueusement soumis.

W. H. SHARPE,
Président.

Avec la permission du Sénat,
Ledit rapport est adopté.

L'honorable sénateur Donnelly, du comité permanent de l'Agriculture et des Forêts, présente le premier rapport de ce comité.

Ce rapport est alors lu par le greffier comme suit:

VENDREDI, 4 novembre 1932.

Le comité permanent de l'Agriculture et des Forêts demande permission de présenter son premier rapport comme suit:

Votre comité recommande que son quorum soit réduit à trois (3) membres.

Le tout respectueusement soumis.

J. J. DONNELLY,
Président.

Avec la permission du Sénat,
Ledit rapport est adopté.

L'honorable sénateur Laird, pour l'honorable sénateur Chapais, du comité permanent des Débats et des comptes rendus, présente le premier rapport de ce comité.

Ce rapport est alors lu par le greffier comme suit:

VENDREDI, 4 novembre 1932.

Le comité permanent des Débats et des comptes rendus demande permission de présenter son premier rapport comme suit:

Votre comité recommande que son quorum soit réduit à trois (3) membres.

Le tout respectueusement soumis.

THOMAS CHAPAIS,
Président.

Avec la permission du Sénat,
Ledit rapport est adopté.

L'honorable sénateur Macdonell, du comité permanent des Ordres permanents, présente le premier rapport de ce comité.

Ce rapport est alors lu par le greffier comme suit:

VENDREDI, 4 novembre 1932.

Le comité permanent des Ordres permanents demande permission de présenter son premier rapport comme suit:

Votre comité recommande que son quorum soit réduit à trois (3) membres.

Le tout respectueusement soumis.

JULES TESSIER,
Président.

Avec la permission du Sénat,
Ledit rapport est adopté.

L'honorable sénateur Black, du comité permanent des Banques et du Commerce, présente le premier rapport de ce comité.

Ce rapport est alors lu par le greffier comme suit:

VENDREDI, 4 novembre 1932.

Le comité permanent des Banques et du Commerce demande permission de présenter son premier rapport comme suit:

Votre comité recommande que son quorum soit réduit à neuf (9) membres.

Le tout respectueusement soumis.

F. B. BLACK,
Président.

Avec la permission du Sénat,
Ledit rapport est adopté.

Suivant l'Ordre du Jour, le Sénat reprend le débat ajourné sur la motion pour la deuxième lecture d'un projet de loi (Bill A) intitulé: "Loi concernant les Chemins de fer nationaux du Canada et pourvoyant à une coopération avec le réseau ferroviaire du Pacifique-Canadien, ainsi qu'à d'autres objets."

Après plus ample débat,

Ledit bill est lu pour la deuxième fois, et il est renvoyé au comité permanent des Chemins de fer, Télégraphes et Havres.

Avec la permission du Sénat, et

Sur motion du très honorable sénateur Meighen, il est

Ordonné: Que le Comité permanent des Chemins de fer, Télégraphes et Havres soit autorisé à siéger durant les ajournements du Sénat.

Sur motion, il est

Ordonné: Que le Sénat, lorsqu'il s'ajournera aujourd'hui, restera ajourné jusqu'à mardi prochain à huit heures du soir.

Le Sénat s'ajourne.

No 11

JOURNAUX

DU

SÉNAT DU CANADA

Mardi, 8 novembre 1932

Huit heures du soir.

L'honorable P. E. BLONDIN, Président

Les membres présents sont:—

Les honorables sénateurs

Aylesworth	Donnelly,	Macdonald,	Rankin,
(sir Allen),	Fisher,	Macdonell,	Riley,
Ballantyne,	Forke,	Marcotte,	Robinson,
Barnard,	Gillis,	McCormick,	Ross,
Beaubien,	Gordon,	McGuire,	Schaffner,
Béique,	Graham,	McLean,	Sharpe,
Béland,	Green,	McLennan,	Sinclair,
Bénard,	Griesbach,	McMeans,	Smith,
Black,	Harmer,	McRae,	Spence,
Blondin,	Hatfield,	Meighen,	Stanfield,
Bourque,	Horsey,	Michener,	Tanner,
Brown,	Hughes,	Molloy,	Taylor,
Buchanan,	King,	Murdock,	Tessier,
Bureau,	Lacasse,	Murphy,	Tobin,
Calder,	Laird,	Paradis,	Turgeon,
Casgrain,	Lemieux,	Parent,	Webster,
Chapais,	Little,	Planta,	White (Inkerman),
Copp,	Logan,	Pope,	White (Pembroke),
Dandurand,	Lynch-Staunton,	Prevost,	Wilson
Daniel,	MacArthur,	Rainville,	(Rockcliffe).

PRIÈRES.

Les pétitions suivantes sont présentées séparément:—

Par l'honorable Président du Comité de Divorce:

De Joseph Adrien Desmarteau, de Montréal, province de Québec, boucher, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Marie Léona Lachapelle Desmarteau.

De Lucy Doris Cannon, de la cité de Sherbrooke, province de Québec, et actuellement résidant en la cité de St. Catharines, Ontario; demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Edward Frederick Cannon, de la cité de Montréal, province de Québec.

De Marjorie Elizabeth Rae Dixon, de Montréal, province de Québec, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Cecil Dixon.

De Nora Tulloch Carr, de Montréal, province de Québec, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Henry Wilfrid Carr.

De Margaret Borham Willson, de Montréal, province de Québec, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Wellington Colman Willson.

De Hyman Stotland, de Montréal, province de Québec, manufacturier; demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Ruth Rudnikoff Stotland.

De Clarence Eldon Durham, de Montréal, province de Québec, ouvrier en automobile; demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Nena Ethel Makin Durham.

De Maurice Pashlink Simon, autrement connu sous le nom de Maurice Simon Pashlinski, de Montréal, province de Québec, gérant; demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Margaret Louise Shackleton Simon.

De Gertrude Ethel Mosgrove Roast, de Montréal, province de Québec; demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Harold James Roast.

De Henry Norman Bethune, du village de Rawdon, province de Québec, médecin; demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Frances Eleanor Campbell Penney Bethune.

L'honorable sénateur Béique, du comité permanent des Bills privés, présente le premier rapport de ce comité.

Ce rapport est alors lu par le greffier comme suit:

VENDREDI, 4 novembre 1932.

Le comité permanent des Bills privés demande permission de présenter son premier rapport comme suit:

Votre comité recommande que son quorum soit réduit à sept (7) membres.

Le tout respectueusement soumis.

F. L. BEIQUE,
Président.

Avec la permission du Sénat,
Ledit rapport est adopté.

L'honorable sénateur McMeans, du comité permanent de l'Immigration et du Travail, présente le premier rapport de ce comité.

Ce rapport est alors lu par le greffier comme suit:

VENDREDI, 4 novembre 1932.

Le comité permanent de l'Immigration et du Travail, demande permission de présenter son premier rapport comme suit:

Votre comité recommande que son quorum soit réduit à trois (3) membres.

Le tout respectueusement soumis.

L. McMEANS,
Président.

Avec la permission du Sénat,
Ledit rapport est adopté.

Le très honorable sénateur Graham, du comité permanent des Chemins de fer, Télégraphes et Havres, présente le premier rapport de ce comité.

Ce rapport est alors lu par le greffier comme suit:

VENDREDI, 4 novembre 1932.

Le comité permanent des Chemins de fer, Télégraphes et Havres demande permission de présenter son premier rapport comme suit:

Votre comité recommande que son quorum soit réduit à neuf (9) membres.

Le tout respectueusement soumis.

GEO. P. GRAHAM,
Président.

Avec la permission du Sénat,
Ledit rapport est adopté.

Sur motion de l'honorable sénateur Casgrain, il est

Ordonné: Qu'il émane un ordre du Sénat pour la production d'une copie des rapports annuels de la Compagnie du chemin de fer de la Baie-des-Chaleurs et de la Compagnie du chemin de fer Québec Oriental pour les années allant de 1900 à 1910, les deux comprises.

La Chambre des Communes transmet, par son greffier, un message avec un bill (7) intitulé: "Loi modifiant la Loi de l'accise", pour lequel elle sollicite l'agrément du Sénat.

Première lecture de ce bill ayant été faite, il est, avec la permission du Sénat,

Ordonné: Que ce bill soit inscrit à l'Ordre du Jour pour subir sa deuxième lecture demain.

La Chambre des Communes transmet, par son greffier, un message avec un bill (9) intitulé: "Loi modifiant la Loi des grains du Canada (grain domestique)", pour lequel elle sollicite l'agrément du Sénat.

Première lecture de ce bill ayant été faite, il est, avec la permission du Sénat,

Ordonné: Que ce bill soit inscrit à l'Ordre du Jour pour subir sa deuxième lecture demain.

Le très honorable sénateur Meighen dépose sur la Table:—
Rapport du ministère des Pêcheries, pour l'année 1931-1932.

Le Sénat s'ajourne.

No 12

JOURNAUX

DU

SÉNAT DU CANADA

 Mercredi, 9 novembre 1932

Trois heures de l'après-midi.

L'honorable P. E. BLONDIN, Président

Les membres présents sont:—

Les honorables sénateurs

Aylesworth	Donnelly,	Macdonald,	Rankin,
(sir Allen),	Fisher,	Macdonell,	Riley,
Ballantyne,	Forke,	Marcotte,	Robinson,
Barnard,	Gillis,	McCormick,	Ross,
Beaubien,	Gordon,	McGuire,	Schaffner,
Béique,	Graham,	McLean,	Sharpe,
Bénard,	Green,	McLennan,	Sinclair,
Black,	Griesbach,	McMeans,	Smith,
Blondin,	Harmer,	Meighen,	Spence,
Bourque,	Hatfield,	Michener,	Stanfield,
Brown,	Horsey,	Molloy,	Tanner,
Buchanan,	Hughes,	Murdock,	Taylor,
Bureau,	King,	Murphy,	Tessier,
Calder,	Lacasse,	Paradis,	Tobin,
Casgrain,	Laird,	Parent,	Turgeon,
Chapais,	Lemieux,	Planta,	Webster,
Copp,	Lewis,	Poirier,	White (Inkerman),
Dandurand,	Little,	Pope,	White (Pembroke),
Daniel,	Lynch-Staunton,	Prevost,	Wilson
Dennis,	MacArthur,	Rainville,	(Rockcliffe).

PRIÈRES.

Le très honorable sénateur Graham, du comité permanent des Chemins de fer, Télégraphes et Havres, présente le rapport suivant:—

MARDI, 8 novembre 1932.

Le comité permanent des Chemins de fer, Télégraphes et Havres, auquel a été renvoyé le Bill (A) intitulé: "Loi concernant les Chemins de fer Nationaux du Canada et pourvoyant à une coopération avec le réseau ferroviaire du Pacifique-Canadien, ainsi qu'à d'autres objets", recommande:—

1. Que le comité soit autorisé à assigner des personnes et à faire produire des pièces et des documents.

2. Que 1,000 copies des délibérations du comité soient imprimées au jour le jour pour distribution générale et que la Règle 100 soit suspendue en tant qu'elle s'applique auxdites impressions.

Le tout respectueusement soumis.

GEO. P. GRAHAM,
Président.

Avec la permission du Sénat,
Ledit rapport est adopté.

Le très honorable sénateur Meighen dépose sur la Table:—

Rapport du Département des Impressions et de la Papeterie publiques pour l'exercice terminé le 31 mars 1932.

Suivant l'Ordre du Jour, le bill (7), intitulé: "Loi modifiant la Loi de l'acise", est lu pour la deuxième fois, et il est

Ordonné: Qu'il soit inscrit à l'Ordre du Jour pour subir sa troisième lecture demain.

Suivant l'Ordre du Jour, le bill (9), intitulé: "Loi modifiant la Loi des grains du Canada (grain domestique)", est lu pour la deuxième fois, et il est

Ordonné: Qu'il soit inscrit à l'Ordre du Jour pour subir sa troisième lecture demain.

Le Sénat s'ajourne.

No 13

JOURNAUX

DU

SÉNAT DU CANADA

 Jeudi, 10 novembre 1932

Trois heures de l'après-midi.

L'honorable P. E. BLONDIN, Président

Les membres présents sont:—

Les honorables sénateurs

Aylesworth	Donnelly,	Macdonald,	Rankin,
(sir Allen),	Fisher,	Macdonell,	Riley,
Ballantyne,	Forke,	Marcotte,	Robinson,
Barnard,	Gillis,	McCormick,	Ross,
Beaubien,	Gordon,	McGuire,	Schaffner,
Béique,	Graham,	McLean,	Sharpe,
Béland,	Green,	McLennan,	Sinclair,
Bénard,	Griesbach,	McMeans,	Smith,
Black,	Harmer,	McRae,	Spence,
Blondin,	Hatfield,	Meighen,	Stanfield,
Bourque,	Horsey,	Michener,	Tanner,
Brown,	Hughes,	Molloy,	Taylor,
Buchanan,	King,	Murdock,	Tessier,
Bureau,	Lacasse,	Murphy,	Tobin,
Calder,	Laird,	Paradis,	Turgeon,
Casgrain,	Lemieux,	Parent,	Webster,
Chapais,	Lewis,	Planta,	White (Inkerman),
Copp,	Little,	Poirier,	White (Pembroke),
Dandurand,	Logan,	Pope,	Wilson (Sorel),
Daniel,	Lynch-Staunton,	Prevost,	Wilson
Dennis,	MacArthur,	Rainville,	(Rockcliffe).

PRIÈRES.

Le très honorable sénateur Graham, du comité permanent des Chemins de fer, Télégraphes et Havres, présente le rapport suivant:—

MERCREDI, 9 novembre 1932.

Le comité permanent des Chemins de fer, Télégraphes et Havres, auquel a été renvoyé le Bill (A) intitulé: "Loi concernant les Chemins de fer Nationaux du Canada et pourvoyant à une coopération avec le réseau ferroviaire du Pacifique-Canadien, ainsi qu'à d'autres objets", demande permission de faire rapport comme suit:—

Le Sénat n'ayant pas de secrétaire-légiste, votre comité recommande d'être autorisé à retenir les services d'un conseiller juridique pour aider le comité à rédiger et à reviser les amendements qui seront apportés au bill.

Le tout respectueusement soumis.

GEO. P. GRAHAM,
Président.

Avec la permission du Sénat,
Ledit rapport est adopté.

Suivant l'Ordre du Jour, le bill (7) intitulé: "Loi modifiant la Loi de l'ac-cise", est lu pour la troisième fois.

Etant posée la question de savoir si ce bill doit être adopté,

Elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné: Que le greffier se rende à la Chambre des Communes et l'informe que le Sénat a adopté ce bill sans amendement.

Suivant l'Ordre du Jour, le bill (9) intitulé: "Loi modifiant la Loi des grains du Canada (grain domestique)", est lu pour la troisième fois.

Etant posée la question de savoir si ce bill doit être adopté,

Elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné: Que le greffier se rende à la Chambre des Communes et l'informe que le Sénat a adopté ce bill sans amendement.

Avec la permission du Sénat, il est

Ordonné: Que le Sénat lorsqu'il s'ajournera aujourd'hui, restera ajourné jusqu'à mercredi prochain à huit heures du soir.

Le Sénat s'ajourne.

No 14

JOURNAUX

DU

SÉNAT DU CANADA

Mercredi, 16 novembre 1932

Huit heures du soir.

L'honorable P. E. BLONDIN, Président

Les membres présents sont:—

Les honorables sénateurs

Aylesworth	Dennis,	Lynch-Staunton,	Rankin,
(sir Allen),	Donnelly,	Macdonald,	Riley,
Ballantyne,	Fisher,	Macdonell,	Robinson,
Barnard,	Forke,	Marcotte,	Ross,
Beaubien,	Foster,	McCormick,	Schaffner,
Béique,	Gillis,	McDonald,	Sharpe,
Béland,	Gordon,	McGuire,	Sinclair,
Bénard,	Graham,	McLennan,	Smith,
Blondin,	Green,	McMeans,	Spence,
Bourque,	Griesbach,	McRae,	Tanner,
Brown,	Hatfield,	Michener,	Tessier,
Buchanan,	Horsey,	Molloy,	Tobin,
Bureau,	King,	Murdock,	Webster,
Calder,	Lacasse,	Murphy,	White (Inkerman),
Casgrain,	Laird,	Paradis,	White (Pembroke),
Chapais,	Lemieux,	Parent,	Wilson (Sorel),
Copp,	Lewis,	Planta,	Wilson
Dandurand,	Little,	Pope,	(Rockcliffe),
Daniel,	Logan,	Prevost,	Wilson (Rigaud).

No 15

JOURNAUX

DU

SÉNAT DU CANADA

Jeudi, 17 novembre 1932

Trois heures de l'après-midi.

L'honorable P. E. BLONDIN, Président

Les membres présents sont:—

Les honorables sénateurs

Aylesworth	Fisher,	Macdonald,	Rankin,
(sir Allen),	Forke,	Macdonell,	Riley,
Ballantyne,	Foster,	Marcotte,	Robinson,
Barnard,	Gillis,	McCormick,	Ross,
Beaubien,	Gordon,	McDonald,	Schaffner,
Béique,	Graham,	McGuire,	Sharpe,
Bénard,	Green,	McLennan,	Sinclair,
Blondin,	Griesbach,	McMeans,	Smith,
Bourque,	Harmer,	McRae,	Spence,
Brown,	Hatfield,	Meighen,	Stanfield,
Buchanan,	Horsey,	Michener,	Tanner,
Bureau,	King,	Molloy,	Tessier,
Calder,	Lacasse,	Murdock,	Tobin,
Casgrain,	Laird,	Murphy,	Turgeon,
Chapais,	Lemieux,	Paradis,	Webster,
Copp,	Lewis,	Parent,	White (Pembroke),
Dandurand,	Little,	Planta,	Wilson (Sorel),
Daniel,	Logan,	Poirier,	Wilson
Dennis,	Lynch-Staunton,	Pope,	(Rockcliffe),
Donnelly,	MacArthur,	Prevost,	Wilson (Rigaud).

PRIÈRES.

Les pétitions suivantes sont présentées séparément:—

Par l'honorable Président du Comité de Divorce:

De Elizabeth Bernstein Schmerling, de Montréal, province de Québec; demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Samuel Schmerling.

De Harry Prupas, de Montréal, province de Québec, coiffeur; demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Esther Brownstein Prupas.

L'honorable sénateur Wilson, (Rockcliffe), du comité permanent des Edifices et des terrains publics, présente le deuxième rapport de ce comité.

Ledit rapport est alors lu par le greffier, comme suit:—

MERCREDI, 9 novembre 1932.

Le Comité permanent des Edifices et des terrains publics demande permission de présenter son deuxième rapport, comme suit:

Votre comité recommande que la Commission du district fédéral soit priée de dresser un plan d'ensemble pour l'amélioration des terrains, à Ottawa, entourant les édifices du Parlement et le musée Victoria, ainsi que les terrains connus sous le nom de *Major Hill Park*, et que ce plan soit soumis à ce comité pour être pris en considération.

Le tout respectueusement soumis,

CAIRINE R. WILSON,
Présidente.

Avec la permission du Sénat, il est

Ordonné: Que ledit rapport soit inscrit à l'Ordre du Jour pour être pris en considération à la prochaine séance du Sénat.

L'honorable sénateur Chapais, du comité permanent des Débats et des Comptes rendus, présente le deuxième rapport de ce comité.

Ledit rapport est alors lu par le greffier, comme suit:—

JEUDI, 17 novembre 1932.

Le comité permanent des Débats et des Comptes rendus demande permission de présenter son deuxième rapport, comme suit:—

Le comité recommande que MM. Thomas Blacklock et J. A. Fortier, continuent à faire partie, pour la présente session du Parlement, du personnel des comptes rendus du Sénat, aux conditions fixées dans le rapport du comité des Débats et des Comptes rendus du 3 juin 1913 et de plus, que les appointements de M. Fortier soient de \$20 par semaine.

Le tout respectueusement soumis,

THOMAS CHAPAIS,
Président.

Avec la permission du Sénat, il est

Ordonné: Que ledit rapport soit inscrit à l'Ordre du Jour pour être pris en considération demain.

L'honorable sénateur Wilson (Rockcliffe) propose qu'il soit

Résolu,—Que, de l'avis du Sénat, il ne faudrait ni restreindre ni interrompre la poursuite de l'œuvre de la Section de la Société des Nations qui s'occupe des questions sociales et humanitaires, et notamment de l'œuvre de la Section qui s'occupe du trafic de l'opium, de la traite des femmes et des enfants et du bien-être de l'enfance.

Après débat, il est

Ordonné: Que la suite du débat sur ladite motion soit ajournée jusqu'à demain.

La Chambre des Communes transmet, par son greffier, un message avec un bill (10) intitulé: "Loi modifiant l'Acte de 1894 concernant les commissaires du havre de Montréal", pour lequel elle sollicite l'agrément du Sénat.

Première lecture de ce bill ayant été faite, il est, avec la permission du Sénat,

Ordonné: Que ce bill soit inscrit à l'Ordre du Jour pour subir sa deuxième lecture demain.

Le très honorable sénateur Meighen dépose sur la Table:—

Réponse à un ordre du Sénat pour la production d'une copie des rapports annuels de la Compagnie du chemin de fer de la Baie-des-Chaleurs et de la Compagnie du chemin de fer Québec Oriental pour les années allant de 1900 à 1910, les deux comprises.

Le Sénat s'ajourne.

No 16

JOURNAUX

DU

SÉNAT DU CANADA

Vendredi, 18 novembre 1932

Trois heures de l'après-midi.

L'honorable P. E. BLONDIN, Président

Les membres présents sont:—

Les honorables sénateurs

Aylesworth	Foster,	Macdonell,	Riley,
(sir Allen),	Gillis,	Marcotte,	Ross,
Ballantyne,	Gordon,	McCormick,	Schaffner,
Barnard,	Graham,	McDonald,	Sharpe,
Beaubien,	Green,	McGuire,	Sinclair,
Bénard,	Greisbach,	McLennan,	Smith,
Blondin,	Hardy,	McMeans,	Spence,
Bourque,	Harmer,	McRae,	Stanfield,
Brown,	Hatfield,	Meighen,	Tanner,
Buchanan,	Horsey,	Michener,	Taylor,
Bureau,	Hughes,	Molloy,	Tessier,
Calder,	King,	Murdock,	Tobin,
Casgrain,	Lacasse,	Murphy,	Turgeon,
Chapais,	Laird,	Paradis,	Webster,
Copp,	Lemieux,	Parent,	White (Inkerman),
Dandurand,	Lewis,	Planta,	White (Pembroke).
Daniel,	Little,	Poirier,	Wilson (Sorel),
Dennis,	Logan,	Pope,	Wilson
Donnelly,	Lynch-Staunton,	Prevost,	(Rockcliffe),
Fisher,	MacArthur,	Rainville,	Wilson (Rigaud).
Forke,	Macdonald,	Rankin,	

PRIÈRES.

Suivant l'Ordre du Jour, le Sénat prend en considération le deuxième rapport du comité permanent des Edifices et des terrains publics.

Ledit rapport est adopté.

Suivant l'Ordre du Jour, le Sénat prend en considération le deuxième rapport du comité permanent des Débats et des comptes rendus.

Ledit rapport est adopté.

Suivant l'Ordre du Jour, le bill (10), intitulé: "Loi modifiant l'Acte de 1894 concernant les commissaires du havre de Montréal", est lu pour la deuxième fois, et, avec la permission du Sénat,

Ledit bill est alors lu pour la troisième fois.

Etant posée la question de savoir si ce bill doit être adopté,

Elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné: Que le greffier se rende à la Chambre des Communes et l'informe que le Sénat a adopté ce bill sans amendement.

A l'appel de l'Ordre du Jour pour la reprise du débat sur la motion de l'honorable sénateur Wilson (Rockcliffe)—

Qu'il soit résolu,—Que, de l'avis du Sénat, il ne faudrait ni restreindre ni interrompre la poursuite de l'œuvre de la Section de la Société des Nations qui s'occupe des questions sociales et humanitaires, et notamment de l'œuvre de la Section qui s'occupe du trafic de l'opium, de la traite des femmes et des enfants et du bien-être de l'enfance,

Il est,

Ordonné: Que ledit Ordre du Jour soit remis à mercredi prochain.

Avec la permission du Sénat, il est

Ordonné: Que le Sénat, lorsqu'il s'ajournera aujourd'hui, restera ajourné jusqu'à mercredi prochain à huit heures du soir.

Le Sénat s'ajourne.

No 17

JOURNAUX

DU

SÉNAT DU CANADA

 Mercredi, 23 novembre 1932

Huit heures du soir.

L'honorable P. E. BLONDIN, Président

Les membres présents sont:—

Les honorables sénateurs

Aylesworth	Donnelly,	Lynch-Staunton,	Rainville,
(sir Allen),	Fisher,	MacArthur,	Raymond,
Ballantyne,	Forke,	Macdonald,	Riley,
Barnard,	Foster,	Macdonell,	Robinson,
Béique,	Gordon,	Marcotte,	Ross,
Bénard,	Graham,	McCormick,	Schaffner,
Black,	Green,	McDonald,	Sharpe,
Blondin,	Griesbach,	McGuire,	Sinclair,
Bourque,	Hardy,	McLennan,	Smith,
Brown,	Harmer,	McMeans,	Spence,
Buchanan,	Hatfield,	McRae,	Stanfield,
Bureau,	Horsey,	Michener,	Tanner,
Calder,	King,	Molloy,	Tessier,
Casgrain,	Lacasse,	Murdock,	Tobin,
Chapais,	Laird,	Murphy,	Webster,
Copp,	Lemieux,	Paradis,	White (Inkerman),
Dandurand,	L'Espérance,	Parent,	White (Pembroke),
Daniel,	Lewis,	Planta,	Wilson (Rockcliffe),
Dennis,	Logan,	Pope,	Wilson (Rigaud).

PRIÈRES.

L'honorable sénateur L'Espérance, du comité permanent d'Administration du service civil, présente le premier rapport de ce comité.

Ce rapport est alors lu par le greffier comme suit:

VENDREDI, 4 novembre 1932.

Le comité permanent d'Administration du service civil demande permission de présenter son premier rapport comme suit:

Votre comité recommande que son quorum soit réduit à trois (3) membres.

Le tout respectueusement soumis.

D. O. L'ESPERANCE,

Président.

Avec la permission du Sénat,
Le rapport est adopté.

L'honorable sénateur Casgrain propose:—

Que, en attendant que soit adopté le Bill de chemin de fer désigné par la lettre "A", le Sénat est d'avis qu'un certain nombre de fonctionnaires de la Compagnie du chemin de fer du Pacifique-Canadien confèrent avec un nombre égal de fonctionnaires du Chemin de fer National du Canada en vue de coopérer à supprimer quelque duplication des services, et de réaliser de ce chef des économies, et, faute d'entente, que le président de la Commission des chemins de fer soit appelé à remplir des fonctions d'arbitre pour faire réaliser les économies proposées.

Après débat, il est

Ordonné: Que la suite du débat sur ladite motion soit remise à demain.

La Chambre des Communes transmet, par son greffier, un message avec un bill (3) intitulé: "Loi concernant un certain accord commercial entre le Dominion du Canada et l'Union Sud-Africaine", pour lequel elle sollicite l'agrément du Sénat.

Première lecture de ce bill ayant été faite, il est, avec la permission du Sénat,

Ordonné: Que ce bill soit inscrit à l'Ordre du Jour pour subir sa deuxième lecture demain.

La Chambre des Communes transmet, par son greffier, un message avec un bill (4) intitulé: "Loi concernant un certain accord commercial entre le Dominion du Canada et l'Etat libre d'Irlande", pour lequel elle sollicite l'agrément du Sénat.

Première lecture de ce bill ayant été faite, il est, avec la permission du Sénat,

Ordonné: Que ce bill soit inscrit à l'Ordre du Jour pour subir sa deuxième lecture demain.

La Chambre des Communes transmet, par son greffier, un message avec un bill (5) intitulé: "Loi concernant un certain accord commercial entre le Canada et la Rhodésia du Sud", pour lequel elle sollicite l'agrément du Sénat.

Première lecture de ce bill ayant été faite, il est, avec la permission du Sénat,

Ordonné: Que ce bill soit inscrit à l'Ordre du Jour pour subir sa deuxième lecture demain.

La Chambre des Communes transmet, par son greffier, un message avec un bill (8) intitulé: "Loi concernant un certain accord commercial entre le Gouvernement de Sa Majesté au Canada et le Gouvernement de Sa Majesté au Royaume-Uni", pour lequel elle sollicite l'agrément du Sénat.

Première lecture de ce bill ayant été faite, il est, avec la permission du Sénat,

Ordonné: Que ce bill soit inscrit à l'Ordre du Jour pour subir sa deuxième lecture demain immédiatement après la troisième lecture des bills.

La Chambre des Communes transmet, par son greffier, un message avec un bill (6) intitulé: "Loi modifiant la Loi des douanes", pour lequel elle sollicite l'agrément du Sénat.

Première lecture de ce bill ayant été faite, il est

Ordonné: Que ce bill soit inscrit à l'Ordre du Jour pour subir sa deuxième lecture vendredi prochain.

Suivant l'Ordre du Jour, le Sénat reprend le débat sur la motion de l'honorable sénateur Wilson (Rockcliffe):—

Qu'il soit résolu,—Que, de l'avis du Sénat, il ne faudrait ni restreindre ni interrompre la poursuite de l'œuvre de la Section de la Société des Nations qui s'occupe des questions sociales et humanitaires, et notamment de l'œuvre de la Section qui s'occupe du trafic de l'opium, de la traite des femmes et des enfants et du bien-être de l'enfance,

Après débat, il est

Ordonné: Que la suite du débat soit ajournée à demain.

Le Sénat s'ajourne.

No 18

JOURNAUX

DU

SÉNAT DU CANADA

Jeudi, 24 novembre 1932

Trois heures de l'après-midi.

L'honorable P. E. BLONDIN, Président

Les membres présents sont:—

Les honorables sénateurs

Aylesworth	Donnelly,	Lynch-Staunton,	Pope,
(sir Allen),	Fisher,	MacArthur,	Rainville,
Ballantyne,	Forke,	Macdonald,	Raymond,
Barnard,	Foster,	Macdonell,	Riley,
Beaubien,	Gordon,	Marcotte,	Robinson,
Béique,	Graham,	McCormick,	Ross,
Béland,	Green,	McGuire,	Schaffner,
Bénard,	Griesbach,	McLean,	Sharpe,
Black,	Hardy,	McLennan,	Sinclair,
Blondin,	Harmer,	McMeans,	Smith,
Bourque,	Hatfield,	McRae,	Spence,
Brown,	Horsey,	Meighen,	Stanfield,
Buchanan,	King,	Michener,	Tanner,
Bureau,	Lacasse,	Molloy,	Tessier,
Calder,	Laird,	Murdock,	Tobin,
Casgrain,	Lemieux,	Murphy,	Turgeon,
Chapais,	L'Espérance,	Paradis,	Webster,
Copp,	Lewis,	Parent,	White (Inkerman),
Dandurand,	Little,	Planta,	White (Pembroke),
Daniel,	Logan,	Poirier,	Wilson (Rockcliffe),
Dennis,			Wilson (Rigaud).

PRIÈRES.

Suivant l'Ordre du Jour, le très honorable sénateur Meighen propose la deuxième lecture du bill (8), intitulé: "Loi concernant un certain accord commercial entre le Gouvernement de Sa Majesté au Canada et le Gouvernement de Sa Majesté au Royaume-Uni".

Débat.

A six heures, l'honorable Président quitte le fauteuil pour le reprendre à sept heures et demie.

Sept heures et trente du soir.

Le Sénat reprend sa séance.

Après plus ample débat et

La question étant posée de savoir si ladite motion doit être adoptée,

Elle est résolue dans l'affirmative et

Ledit bill est lu pour la deuxième fois.

Avec la permission du Sénat,

Ledit bill est alors lu pour la troisième fois.

Etant posée la question de savoir si ce bill doit être adopté,

Elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné: Que le greffier se rende à la Chambre des Communes et l'informe que le Sénat a adopté ce bill sans amendement.

Suivant l'Ordre du Jour, le bill (3) intitulé: "Loi concernant un certain accord commercial entre le Dominion du Canada et l'Union Sud-Africaine", est lu pour la deuxième fois, et

Avec la permission du Sénat,

Ledit bill est alors lu pour la troisième fois.

Etant posée la question de savoir si ce bill doit être adopté,

Elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné: Que le greffier se rende à la Chambre des Communes et l'informe que le Sénat a adopté ce bill sans amendement.

Suivant l'Ordre du Jour, le bill (4) intitulé: "Loi concernant un certain accord commercial entre le Dominion du Canada et l'Etat libre d'Irlande", est lu pour la deuxième fois, et

Avec la permission du Sénat,

Ledit bill est alors lu pour la troisième fois.

Etant posée la question de savoir si ce bill doit être adopté,

Elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné: Que le greffier se rende à la Chambre des Communes et l'informe que le Sénat a adopté ce bill sans amendement.

Suivant l'Ordre du Jour, le bill (5) intitulé: "Loi concernant un certain accord commercial entre le Canada et la Rhodésie du Sud", est lu pour la deuxième fois, et

Avec la permission du Sénat,

Ledit bill est alors lu pour la troisième fois.

Etant posée la question de savoir si ce bill doit être adopté,

Elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné: Que le greffier se rende à la Chambre des Communes et l'informe que le Sénat a adopté ce bill sans amendement.

A l'appel de l'Ordre du Jour pour la reprise du débat sur la motion de l'honorable sénateur Casgrain:—

Que, en attendant que soit adopté le Bill de chemin de fer désigné par la lettre "A", le Sénat est d'avis qu'un certain nombre de fonctionnaires de la Compagnie du chemin de fer du Pacifique-Canadien confèrent avec un nombre égal de fonctionnaires du Chemin de fer National du Canada en vue de coopérer à supprimer quelque duplication des services, et de réaliser de ce chef des économies, et, faute d'entente, que le président de la Commission des chemins de fer soit appelé à remplir des fonctions d'arbitre pour faire réaliser les économies proposées.

Il est ordonné: Que ledit Ordre du Jour soit remis à demain.

Suivant l'Ordre du Jour, le Sénat reprend le débat sur la motion de l'honorable sénateur Wilson (Rockcliffe):—

Qu'il soit résolu,—Que, de l'avis du Sénat, il ne faudrait ni restreindre ni interrompre la poursuite de l'œuvre de la Section de la Société des Nations qui s'occupe des questions sociales et humanitaires, et notamment de l'œuvre de la Section qui s'occupe du trafic de l'opium, de la traite des femmes et des enfants et du bien-être de l'enfance.

Après débat, et

La question étant posée de savoir si ladite motion doit être adoptée, elle est résolue dans l'affirmative.

La Chambre des Communes transmet, par son greffier, un message avec un bill (13) intitulé: "Loi modifiant le Tarif des douanes", pour lequel elle sollicite l'agrément du Sénat.

Première lecture de ce bill ayant été faite, il est, avec la permission du Sénat,

Ordonné: Que ce bill soit inscrit à l'Ordre du Jour pour subir sa deuxième lecture demain.

Le Sénat s'ajourne.

No 19

JOURNAUX

DU

SÉNAT DU CANADA

Vendredi, 25 novembre 1932

Trois heures de l'après-midi.

L'honorable P. E. BLONDIN, Président

Les membres présents sont:—

Les honorables sénateurs

Aylesworth	Fisher,	Macdonald,	Rankin,
(sir Allen),	Forke,	Macdonell,	Raymond,
Ballantyne,	Foster,	Marcotte,	Riley,
Barnard,	Gillis,	McCormick,	Robertson,
Beaubien,	Gordon,	McDonald,	Robinson,
Béique,	Graham,	McGuire,	Ross,
Béland,	Green,	McLean,	Schaffner,
Bénard,	Griesbach,	McLennan,	Sharpe,
Black,	Hardy,	McMeans,	Sinclair,
Blondin,	Harmer,	McRae,	Smith,
Bourque,	Hatfield,	Meighen,	Spence,
Brown,	Horsey,	Michener,	Stanfield,
Buchanan,	King,	Molloy,	Tanner,
Bureau,	Lacasse,	Murdock,	Tessier,
Calder,	Laird,	Murphy,	Tobin,
Casgrain,	Lemieux,	Paradis,	Turgeon,
Chapais,	L'Espérance,	Parent,	Webster,
Copp,	Lewis,	Planta,	White (Inkerman),
Dandurand,	Little,	Poirier,	White (Pembroke),
Daniel,	Logan,	Pope,	Wilson
Dennis,	Lynch-Staunton,	Prevost,	(Rockcliffe),
Donnelly,	MacArthur,	Rainville,	Wilson (Rigaud).

PRIÈRES.

La pétition suivante est présentée:—

Par l'honorable sénateur Schaffner pour l'honorable Président du comité de Divorce:

De Mary Louise Robinson Reid, de Montréal, province de Québec, secrétaire; demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Victor John Reid.

Sur motion de l'honorable sénateur Lynch-Staunton, il est

Ordonné: Qu'il émane un Ordre du Sénat pour la production d'un rapport montrant:

1. Le nombre de bureaux de douane principaux et secondaires et des ports secondaires au Canada.

2. Le nombre d'entre eux qui perçoivent suffisamment de droits de douane pour couvrir leurs dépenses.

3. Le nombre des bureaux de douane principaux et secondaires et des ports secondaires aux Etats-Unis d'Amérique.

4. Si le gouvernement américain maintient autant de ces bureaux qu'en maintient le gouvernement canadien.

Suivant l'Ordre du Jour, le bill (6) intitulé: "Loi modifiant la Loi des douanes", est lu pour la deuxième fois, et

Avec la permission du Sénat,

Ledit bill est alors lu pour la troisième fois.

Etant posée la question de savoir si ce bill doit être adopté,

Elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné: Que le greffier se rende à la Chambre des Communes et l'informe que le Sénat a adopté ce bill sans amendement.

Suivant l'Ordre du Jour, le bill (13) intitulé: "Loi modifiant le Tarif des douanes", est lu pour la deuxième fois, et

Avec la permission du Sénat,

Ledit bill est alors lu pour la troisième fois.

Etant posée la question de savoir si ce bill doit être adopté,

Elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné: Que le greffier se rende à la Chambre des Communes et l'informe que le Sénat a adopté ce bill sans amendement.

Suivant l'Ordre du Jour, le Sénat reprend le débat sur la motion de l'honorable sénateur Casgrain:—

Que, en attendant que soit adopté le Bill de chemin de fer désigné par la lettre "A", le Sénat est d'avis qu'un certain nombre de fonctionnaires de la Compagnie du chemin de fer du Pacifique-Canadien confèrent avec un nombre égal de fonctionnaires du Chemin de fer National du Canada en vue de coopérer à supprimer quelque duplication des services, et de réaliser de ce chef des économies, et, faute d'entente, que le président de la Commission des chemins de fer soit appelé à remplir des fonctions d'arbitre pour faire réaliser les économies proposées.

Après plus ample débat, il est

Proposé, par le très honorable sénateur Graham, que la motion soit modifiée en insérant, après le mot "Que", première ligne, les mots suivants "de l'avis du Sénat, afin de hâter la réalisation de toutes les économies possibles par coopé-

ration mutuelle", et en retranchant le mot "adopté", première ligne, et en y substituant le mot "déterminé", et en retranchant les mots "le Sénat est d'avis", deuxième ligne, et en retranchant tous les mots, après le mot "économies", sixième ligne, jusqu'à la fin de la motion.

Etant posée la question de savoir si la motion en amendement doit être adoptée, elle est

Résolue dans l'affirmative.

La motion, ainsi modifiée, est alors lue comme suit:

Que, de l'avis du Sénat, afin de hâter la réalisation de toutes les économies possibles par coopération mutuelle, en attendant que soit déterminé le bill de chemins de fer désigné par la lettre "A", un certain nombre de fonctionnaires de la Compagnie du chemin de fer Canadien du Pacifique et un nombre égal de fonctionnaires des Chemins de fer Nationaux du Canada devraient se réunir pour coopérer afin d'éliminer quelque duplication du service ferroviaire en vue de l'économie dans ce service.

Etant posée la question de savoir si la motion principale, ainsi modifiée, doit être adoptée,

Elle est résolue dans l'affirmative.

Le Sénat s'ajourne à loisir.

Le Sénat reprend sa séance.

A six heures, l'honorable Président quitte le fauteuil pour le reprendre à neuf heures.

Neuf heures du soir.

Le Sénat reprend sa séance.

Le Sénat s'ajourne à loisir.

Le Sénat reprend sa séance.

La Chambre des Communes transmet, par son greffier, un message avec le bill (12), intitulé: "Loi allouant à Sa Majesté certaines sommes d'argent pour le service public de l'année financière expirant le 31 mars 1933", auquel elle demande le concours du Sénat.

Ledit bill est lu pour la première fois, et

Avec la permission du Sénat,

Ledit bill est alors lu pour les deuxième et troisième fois.

Etant posée la question de savoir si ce bill doit être adopté,

Elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné: Que le greffier se rende à la Chambre des Communes pour informer cette Chambre que le Sénat a adopté ce bill.

Son Honneur le Président informe le Sénat qu'il a reçu une communication du secrétaire adjoint du Gouverneur général.

Ladite communication est lue par Son Honneur le Président, comme suit:

BUREAU DU SECRÉTAIRE DU GOUVERNEUR GÉNÉRAL

CANADA

OTTAWA, 25 novembre 1932.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de vous informer que le très honorable L. P. Duff, en sa qualité de Député de Son Excellence le Gouverneur général, se rendra à la Chambre du Sénat, aujourd'hui, le 25 novembre, à dix heures et demie de l'après-midi, afin de donner la sanction royale à certains bills.

Veillez agréer,

Monsieur l'Orateur,

l'assurance de ma haute considération,

JAMES F. CROWDY,

Secrétaire adjoint du Gouverneur général.

A l'honorable
Président du Sénat,
Ottawa.

Ordonné: Que cette communication soit déposée sur la Table.

Le Sénat s'ajourne à loisir.

Quelque temps après, le très honorable Lyman Poore Duff, délégué du Gouverneur général, étant venu et étant assis au pied du trône,

L'honorable Président ordonne au gentilhomme huissier de la Verge Noire de se rendre à la Chambre des Communes et d'informer cette Chambre que c'est le plaisir du Très Honorable délégué du Gouverneur général, que les Communes se rendent immédiatement auprès de lui dans la salle du Sénat.

La Chambre des Communes étant venue,

Le greffier lit les titres des bills à sanctionner, comme suit:

Loi modifiant la Loi de l'accise.

Loi modifiant la Loi des grains du Canada (grain domestique).

Loi modifiant l'Acte de 1894 concernant les commissaires du havre de Montréal.

Loi concernant un certain accord commercial entre le Gouvernement de Sa Majesté au Canada et le Gouvernement de Sa Majesté au Royaume-Uni.

Loi concernant un certain accord commercial entre le Dominion du Canada et l'Union Sud-Africaine.

Loi concernant un certain accord commercial entre le Dominion du Canada et l'Etat libre d'Irlande.

Loi concernant un certain accord commercial entre le Canada et la Rhodésie du Sud.

Loi modifiant la Loi des douanes.

Loi modifiant le Tarif des douanes.

Le greffier du Sénat proclame dans les termes suivants que ces bills sont sanctionnés:

“Au nom de Sa Majesté, le très honorable délégué du Gouverneur général sanctionne ces bills.”

Alors l'honorable président de la Chambre des Communes adresse la parole au très honorable délégué du Gouverneur général comme suit:—

QU'IL PLAISE À VOTRE HONNEUR:—

Les Communes du Canada ont voté certains subsides nécessaires pour permettre au gouvernement de faire face aux dépenses du service public.

Au nom des Communes je présente à Votre Honneur le bill suivant:—

Loi allouant à Sa Majesté certaines sommes d'argent pour le service public de l'année financière expirant le 31 mars 1933.

Que je prie humblement Votre Honneur de sanctionner.

Le greffier lit le titre de ce bill.

A ce bill la sanction royale est donnée par le greffier du Sénat, dans les termes suivants:—

“Au nom de Sa Majesté le très honorable délégué du Gouverneur général remercie ses loyaux sujets, accepte leur bienveillance et sanctionne ce bill.”

Après quoi il plaît au très honorable délégué du Gouverneur général de se retirer.

Les Communes se retirent.

Le Sénat reprend sa séance.

Sur motion, il est

Ordonné: Que le Sénat, lorsqu'il s'ajournera aujourd'hui, restera ajourné jusqu'à mardi, le trente et unième jour de janvier prochain, à huit heures du soir.

Le Sénat s'ajourne.

No 20

JOURNAUX

DU

SÉNAT DU CANADA

Mardi, 31 janvier 1933

Huit heures du soir.

L'honorable P. E. BLONDIN, Président

Les membres présents sont:—

Les honorables sénateurs

Aylesworth	Fisher,	MacArthur,	Pope,
(sir Allen),	Forke,	Macdonald,	Raymond,
Ballantyne,	Foster,	Macdonell,	Robinson,
Beaubien,	Gillis,	Marcotte,	Sharpe,
Béland,	Graham,	McDonald,	Sinclair,
Bénard,	Hardy,	McGuire,	Smith,
Black,	Harmer,	McLean,	Spence,
Blondin,	Hatfield,	McLennan,	Stanfield,
Bourque,	Horsey,	McMeans,	Tanner,
Brown,	Hughes,	McRae,	Taylor,
Calder,	Lacasse,	Meighen,	Tessier,
Casgrain,	L'Espérance,	Molloy,	White (Inkerman),
Chapais,	Lewis,	Murdock,	White (Pembroke),
Copp,	Little,	Murphy,	Wilson
Dandurand,	Logan,	Parent,	(Rockcliffe).
Donnelly,	Lynch-Staunton,	Poirier,	

PRIÈRES.

L'honorable Président présente au Sénat le message suivant de Son Excellence le Gouverneur général, sous son seing manuel:—

BESSBOROUGH

Honorables membres du Sénat:

J'ai reçu avec grand plaisir l'adresse que vous avez votée en réponse à mon discours à l'ouverture de la session du Parlement et je vous en remercie sincèrement.

HÔTEL DU GOUVERNEMENT,

OTTAWA,

19 décembre 1932.

L'honorable Président informe le Sénat que, en conformité de la Règle 103, le Greffier du Sénat a déposé sur la Table les comptes et pièces justificatives du Sénat pour l'année financière terminée le 31 mars 1932.

Ordonné: Que lesdits comptes et pièces justificatives soient renvoyées au comité permanent de la Régie interne et des dépenses imprévues du Sénat.

Le très honorable sénateur Meighen dépose sur la Table:

Rapport du Secrétaire d'Etat du Canada, pour l'exercice terminé le 31 mars 1932.

Rapport du ministère de la Défense nationale (Service naval) pour l'exercice terminé le 31 mars 1932. (Edition française).

Rapport du ministère de la Défense nationale (Services de la milice et de l'aviation) pour l'exercice financier terminé le 31 mars 1932. (Edition française).

Liste des permis accordés pour transporter des liqueurs enivrantes dans les Territoires du Nord-Ouest, jusqu'au 31 décembre 1932.

Ordres navals généraux, 1er novembre 1932 et 1er décembre 1932.

Ordres généraux (Milice et aviation royale canadienne), du 1er septembre 1932 au 1er janvier 1933.

Ordres de la Milice, du 14 septembre 1932 au 10 janvier 1933.

Nominations, promotions et mises à la retraite (Milice canadienne et aviation royale canadienne), du 1er octobre 1932 au 4 janvier 1933.

Le Sénat s'ajourne.

No 21

JOURNAUX

DU

SÉNAT DU CANADA

 Mercredi, 1er février 1933

Trois heures de l'après-midi.

L'honorable P. E. BLONDIN, Président

Les membres présents sont:—

Les honorables sénateurs

Aylesworth	Forke,	Lynch-Staunton,	Rankin,
(sir Allen),	Foster,	MacArthur,	Raymond,
Ballantyne,	Gillis,	Macdonald,	Robertson,
Beaubien,	Gordon,	Macdonell,	Robinson,
Béland,	Graham,	McDonald,	Sharpe,
Bénard,	Green,	McGuire,	Sinclair,
Black,	Griesbach,	McLean,	Smith,
Blondin,	Harmer,	McMeans,	Spence,
Bourque,	Hatfield,	McRae,	Stanfield,
Brown,	Horsey,	Meighen,	Tanner,
Calder,	Hughes,	Molloy,	Taylor,
Casgrain,	Lacasse,	Murdock,	Tessier,
Chapais,	L'Espérance,	Murphy,	Turgeon,
Copp,	Lewis,	Parent,	White (Inkerman),
Dandurand,	Little,	Poirier,	White (Pembroke),
Donnelly,	Logan,	Pope,	Wilson
Fisher,			(Rockcliffe).

PRIÈRES.

L'honorable sénateur Tessier, du comité permanent des Ordres permanents, présente le deuxième rapport de ce comité.

Ce rapport est alors lu par le greffier comme suit:

MERCREDI, 1er février 1933.

Le comité permanent des Ordres permanents demande permission de présenter son deuxième rapport comme suit:

Le comité recommande:

1. Que le délai pour la réception des pétitions en obtention de bills privés soit prolongé jusqu'au vendredi, 17 mars 1933.

2. Que le délai pour la réception des bills privés soit prolongé jusqu'au vendredi, 31 mars 1933.

3. Que le délai pour la réception des rapports d'un comité permanent ou spécial sur des bills privés soit prolongé jusqu'au vendredi, 21 avril 1933.

Le tout respectueusement soumis.

JULES TESSIER,
Président.

Avec la permission du Sénat,
Ledit rapport est alors adopté.

Sur motion de l'honorable sénateur Casgrain, il est

Ordonné: Que soit émis un ordre du Sénat pour la production d'un état indiquant:

1. A quelle date le Bureau national de recherches a été établi?

2. Combien le gouvernement a payé en espèces pour le salaire des employés du Bureau national de recherches, pour la construction de ses édifices, et pour toute autre chose se rapportant à ce Bureau national de recherches, jusqu'à présent?

3. Le Canada a-t-il obtenu quelque résultat appréciable en espèces, ou a-t-il obtenu de l'assistance de cette institution?

Le Sénat s'ajourne.

No 22

JOURNAUX

DU

SÉNAT DU CANADA

Jeudi, 2 février 1933

Trois heures de l'après-midi.

L'honorable P. E. BLONDIN, Président

Les membres présents sont:—

Les honorables sénateurs

Aylesworth	Foster,	Macdonell,	Riley,
(sir Allen),	Gillis,	McDonald,	Robertson,
Ballantyne,	Gordon,	McGuire,	Robinson,
Beaubien,	Graham,	McLean,	Sharpe,
Bénard,	Green,	McLennan,	Sinclair,
Black,	Griesbach,	McMeans,	Smith,
Blondin,	Harmer,	McRae,	Spence,
Bourque,	Hatfield,	Meighen,	Stanfield,
Brown,	Hughes,	Molloy,	Tanner,
Calder,	Lacasse,	Murdock,	Taylor,
Casgrain,	L'Espérance,	Murphy,	Tessier,
Chapais,	Lewis,	Parent,	Turgeon,
Copp,	Little,	Poirier,	White (Inkerman),
Dandurand,	Logan,	Pope,	White (Pembroke),
Donnelly,	Lynch-Staunton,	Prevost,	Wilson
Fisher,	MacArthur,	Rankin,	(Rockcliffe).
Forke,	Macdonald,	Raymond,	

PRIÈRES.

Avec la permission du Sénat, il est

Ordonné: Que le Sénat, lorsqu'il s'ajournera aujourd'hui, restera ajourné jusqu'à lundi prochain à huit heures du soir.

Le Sénat s'ajourne.

JOURNAUX
DU
SÉNAT DU CANADA

Lundi 2 février 1933

Blair	McDonald	Forbes	McDonald
Robertson	McDonald	Cliff	McDonald
Robinson	Maclean	Clayton	Maclean
Shaw	McLean	Clayton	Maclean
Stewart	Maclean	Clayton	Maclean
Smith	Maclean	Clayton	Maclean
Tracy	Maclean	Clayton	Maclean
Stanhill	Maclean	Clayton	Maclean
Taney	Maclean	Clayton	Maclean
Taylor	Maclean	Clayton	Maclean
Terry	Maclean	Clayton	Maclean
Turgeon	Maclean	Clayton	Maclean
White (Robertson)	Maclean	Clayton	Maclean
White (Clayton)	Maclean	Clayton	Maclean
White	Maclean	Clayton	Maclean
White (Robertson)	Maclean	Clayton	Maclean

No 23

JOURNAUX

DU

SÉNAT DU CANADA

Lundi, 6 février 1933

Huit heures du soir.

L'honorable P. E. BLONDIN, Président

Les membres présents sont:—

Les honorables sénateurs

Aylesworth	Forke,	Lynch-Staunton,	Rankin,
(sir Allen),	Foster,	MacArthur,	Raymond,
Ballantyne,	Gillis,	Macdonald,	Riley,
Beaubien,	Graham,	Macdonell,	Robinson,
Béique,	Green,	Marcotte,	Sharpe,
Bénard,	Griesbach,	McGuire,	Sinclair,
Black,	Harmer,	McLean,	Smith,
Blondin,	Hatfield,	McLennan,	Spence,
Bourque,	Horsey,	McMeans,	Stanfield,
Calder,	Hughes,	McRae,	Tanner,
Casgrain,	King,	Molloy,	Taylor,
Chapais,	Lacasse,	Murdock,	Tessier,
Copp,	L'Espérance,	Murphy,	Turgeon,
Dandurand,	Lewis,	Poirier,	White (Inkerman),
Dennis,	Little,	Pope,	White (Pembroke),
Donnelly,	Logan,	Prevost,	Wilson
Fisher,			(Rockcliffe).

PRIÈRES.

L'honorable Président, du comité permanent des Divorces, présente le deuxième rapport de ce comité.

Ledit rapport est alors lu par le greffier comme suit:

VENDREDI, 3 février 1933.

Le comité permanent des Divorces demande permission de présenter son deuxième rapport comme suit:

Le comité recommande que la limite pour la réception des pétitions en obtention de bills de divorce, soit prolongée jusqu'au vendredi, 17 mars 1933.

Le tout respectueusement soumis.

L. McMEANS,
Président.

Avec la permission du Sénat,
Ledit rapport est adopté.

L'honorable sénateur Poirier, appuyé par l'honorable sénateur Turgeon, propose:

Qu'il soit résolu,—Que, de l'avis de cette Chambre, six heures devraient constituer une journée complète de travail pour les ouvriers, dans les manufactures et dans les mines, ainsi que pour les artisans, les hommes de métiers et les journaliers.

Et que, en outre, il faudrait encourager plus efficacement le retour à la terre.

Après débat, il est

Ordonné: Que la suite du débat soit remise à demain.

La Chambre des Communes transmet, par son greffier, un message avec un bill (15) intitulé: "Loi ayant pour objet d'autoriser un contrat entre Sa Majesté le Roi et la Corporation de la cité d'Ottawa", pour lequel elle sollicite l'agrément du Sénat.

Première lecture de ce bill ayant été faite, il est

Ordonné: Que ce bill soit inscrit à l'Ordre du Jour pour subir sa deuxième lecture mercredi prochain.

Le Sénat s'ajourne.

No 24

JOURNAUX

DU

SÉNAT DU CANADA

Mardi, 7 février 1933

Trois heures de l'après-midi.

L'honorable P. E. BLONDIN, Président

Les membres présents sont:—

Les honorables sénateurs

Aylesworth	Forke,	MacArthur,	Raymond,
(sir Allen),	Foster,	Macdonald,	Riley,
Ballantyne,	Gillis,	Macdonell,	Robertson,
Beaubien,	Graham,	Marcotte,	Robinson,
Béique,	Green,	McDonald,	Sharpe,
Béland,	Griesbach,	McGuire,	Sinclair,
Bénard,	Harmer,	McLean,	Smith,
Black,	Hatfield,	McLennan,	Spence,
Blondin,	Horsey,	McMeans,	Stanfield,
Bourque,	Hughes,	McRae,	Tanner,
Calder,	King,	Meighen,	Taylor,
Casgrain,	Lacasse,	Molloy,	Tessier,
Chapais,	L'Espérance,	Murdock,	Turgeon,
Copp,	Lewis,	Murphy,	White (Inkerman),
Dandurand,	Little,	Pope,	White (Pembroke),
Dennis,	Logan,	Prevost,	Wilson
Donnelly,	Lynch-Staunton,	Rankin,	(Rockcliffe).
Fisher,			

PRIÈRES.

Les pétitions suivantes sont présentées séparément:—

Par l'honorable Président du Comité des divorces:

De Hilda Nice Allen, de Montréal, province de Québec, sténographe, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec George Robinson Allen.

De Auguste Burdayron, de Montréal, province de Québec, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Beatrice Amelia Montreuil Burdayron.

De Alberta Grace Wood, de la ville de Montréal, province de Québec, et résidant actuellement en la cité d'Ottawa, Ontario, commis; demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Percival Lester Wood, de la ville de Montréal, province de Québec.

De Birdie Glickman Steinberg, de Westmount, province de Québec; demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Jack Steinberg.

De Eva Brabant de Coleman Paradis, de Montréal, province de Québec; demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Joseph Edgar Paradis.

De Angelo Stavrow, de Montréal, province de Québec, machiniste; demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Alice Maud Kingston Stavrow.

L'honorable sénateur King, appuyé par l'honorable sénateur Sinclair, propose,—Qu'il soit résolu: Que de l'avis du Sénat, le gouvernement du Canada devrait convoquer, pour conférer entre eux, les gouvernements provinciaux, les administrateurs des chemins de fer National-Canadien et du Pacifique-Canadien, ainsi que des représentants des nouveaux modes de transport par autobus, camions automobiles et aéroplanes, aux fins de formuler à leur intention des règlements de portée interprovinciale ou nationale qui favoriseraient l'extension normale de leurs services et leur développement particulier, et qui préviendraient en même temps une concurrence déraisonnable et inopportune à nos réseaux de chemin de fer.

Après débat, il est

Ordonné: Que la suite du débat soit remise à demain.

L'honorable sénateur Murdock, appuyé par l'honorable sénateur Lacasse, propose qu'il soit résolu,—Que, de l'avis du Sénat, aucun fonctionnaire ou employé des Chemins de fer Nationaux du Canada ou du Gouvernement du Canada ne devrait, après l'expiration de la présente année financière, recevoir de pension ni d'allocation de retraite excédant \$5,000 par année.

Après débat, et

Etant posée la question de savoir si ladite motion doit être adoptée, Elle est résolue dans la négative.

A l'appel de l'Ordre du Jour pour la reprise du débat sur la motion de l'honorable sénateur Poirier, appuyé par l'honorable sénateur Turgeon:—

Qu'il soit résolu,—Que, de l'avis de cette Chambre, six heures devraient constituer une journée complète de travail pour les ouvriers, dans les manufactures et dans les mines, ainsi que pour les artisans, les hommes de métiers et les journaliers.

Et que, en outre, il faudrait encourager plus efficacement le retour à la terre.

Il est

Ordonné: Que ledit Ordre du jour soit remis à demain.

La Chambre des Communes transmet par son greffier un message ainsi conçu:—

LUNDI, 6 février 1933.

Résolu,—Qu'un message soit envoyé au Sénat pour informer Leurs Honneurs que la Chambre se joindra à eux pour former un comité mixte des Impressions du Parlement, et que les membres du comité des Impressions, savoir:—Messieurs Anderson (Halton), Baribeau, Belec, Boulanger, Bourgeois, Brasset, Charters, Desrochers, Dubois, Embury, Esling, Factor, Fortin, Girouard, Gott, Gray, Hay, Heaps, Howden, Lucas, MacLean, McKenzie (Assiniboine), McLure, Maloney, Marcil, Matthews, Moore (Châteauguay-Huntingdon), Munn, Murphy, Parent, Peck, Perras, Pickel, Porteous, Price, Quinn, Rhéaume, Rinfret, Roberge, Robinson, Rowe, Ryerson, St-Père, Short, Simpson (Simcoe-Nord), Spankie, Spencer, Spotton, Taylor, Tétreault, Verville, Wilson, Woodsworth et Wright agiront de la part de la Chambre, comme membres dudit comité mixte.

Ordonné: Que le greffier de la Chambre porte ledit message au Sénat.

Certifié.

ARTHUR BEAUCHESNE,

Greffier de la Chambre des Communes.

Ordonné: Que ledit message soit déposé sur la Table.

La Chambre des Communes transmet par son greffier un message ainsi conçu:—

LUNDI, 6 février 1933.

Résolu,—Qu'un message soit envoyé au Sénat pour informer Leurs Honneurs que la Chambre a nommé l'honorable Orateur et messieurs Barber, Bertrand, Bourassa, Boyes, Butcher, Carmichael, Charters, Chevrier, Cotnam, Dubois, Dupuis, Factor, Ferland, Fontaine, Fortin, Fraser (Cariboo), Gagnon, Girouard, Guthrie, Hepburn, Irvine, Jones, Lafèche, Larue, LaVergne, MacMillan (Saskatoon), Marcil, McGillis, McGregor, McIntosh, Peck, Perley (Sir George), Pouliot, Quinn, Rhéaume, Short, Smoke, Sterling, Thauvette, Thompson (Simcoe-Est), Thompson (Lanark), White (London) et Wright pour composer un comité chargé d'aider Son Honneur l'Orateur dans l'administration de la bibliothèque du Parlement, en tant que les intérêts de la Chambre des Communes sont concernés et pour agir au nom de la Chambre des Communes comme membres d'un comité mixte de la bibliothèque.

Ordonné: Que le greffier de la Chambre porte ledit message au Sénat.

Certifié.

ARTHUR BEAUCHESNE,

Greffier de la Chambre des Communes.

Ordonné: Que ledit message soit déposé sur la Table.

La Chambre des Communes transmet par son greffier un message ainsi conçu:—

LUNDI, 6 février 1933.

Résolu,—Qu'un message soit envoyé au Sénat informant Leurs Honneurs que la Chambre a nommé l'honorable Orateur et messieurs Ahearn, Barrette, Black (Halifax), Bourassa, Carmichael, Cayley, Garland (Carleton), Hanbury, Howard, Howden, Lafèche, Macphail (Mlle), Mullins, Ryerson, Senn, Spankie, Spence, Sproule et Thauvette, pour composer un comité chargé d'aider Son Hon-

neur l'Orateur dans la régie du restaurant, en tant que les intérêts de la Chambre des Communes sont concernés et pour agir comme membres d'un comité mixte des deux Chambres sur le restaurant.

Ordonné: Que le greffier de la Chambre porte ledit message au Sénat.

Certifié.

ARTHUR BEAUCHESNE,

Greffier de la Chambre des Communes.

Ordonné: Que ledit message soit déposé sur la Table.

Le très honorable sénateur Meighen dépose sur la Table:

Réponse à un Ordre du Sénat, en date du 25 novembre 1932, pour la production d'un rapport indiquant:

1. Le nombre de bureaux de douane principaux et secondaires et des ports secondaires au Canada.
2. Le nombre d'entre eux qui perçoivent suffisamment de droits de douane pour couvrir leurs dépenses.
3. Le nombre des bureaux de douane principaux et secondaires et des ports secondaires aux Etats-Unis d'Amérique.
4. Si le gouvernement américain maintient autant de ces bureaux qu'en maintient le gouvernement canadien.

Le Sénat s'ajourne.

No 25

JOURNAUX

DU

SÉNAT DU CANADA

 Mercredi, 8 février 1933

Trois heures de l'après-midi.

L'honorable P. E. BLONDIN, Président

Les membres présents sont:—

Les honorables sénateurs

Aylesworth	Foster,	MacArthur,	Rankin,
(sir Allen),	Gillis,	Macdonald,	Raymond,
Ballantyne,	Gordon,	Macdonell,	Riley,
Beaubien,	Graham,	Marcotte,	Robertson,
Béique,	Green,	McDonald,	Robinson,
Bénard,	Griesbach,	McLean,	Sharpe,
Black,	Harmer,	McLennan,	Sinclair,
Blondin,	Hatfield,	McMeans,	Smith,
Bourque,	Horsey,	McRae,	Spence,
Calder,	Hughes,	Meighen,	Stanfield,
Chapais,	King,	Molloy,	Tanner,
Copp,	Lacasse,	Murdock,	Taylor,
Dandurand,	L'Espérance,	Murphy,	Turgeon,
Dennis,	Lewis,	Parent,	White (Inkerman),
Donnelly,	Little,	Poirier,	White (Pembroke),
Fisher,	Logan,	Pope,	Wilson
Forke,	Lynch-Staunton,	Prevost,	(Rockcliffe).

PRIÈRES.

L'honorable Président, du comité permanent des Divorces, présente le troisième rapport de ce comité.

Ledit rapport est alors lu par le greffier comme suit:

VENDREDI, 3 février 1933.

Le comité permanent des Divorces demande permission de présenter son troisième rapport comme suit:

1. Relativement à la pétition de Margaret Borham Willson, de la cité de Montréal, province de Québec, demandant l'adoption d'une loi qui dissolvent son mariage avec Wellington Colman Willson, le comité a constaté que les prescriptions des règles du Sénat ont été observées à tous importants égards.

2. Le comité joint au présent rapport un projet de bill ayant pour objet de dissoudre ledit mariage.

Le tout respectueusement soumis.

L. McMEANS,
Président.

Ordonné: Que ledit rapport soit inscrit à l'Ordre du Jour pour être pris en considération vendredi prochain.

L'honorable Président, du comité permanent des Divorces, présente le quatrième rapport de ce comité.

Ledit rapport est alors lu par le greffier comme suit:

VENDREDI, 3 février 1933.

Le comité permanent des Divorces demande permission de présenter son quatrième rapport comme suit:

1. Relativement à la pétition de Clarence Eldon Durham, de la cité de Montréal, province de Québec, artisan, demandant l'adoption d'une loi qui dissolvent son mariage avec Uena Ethel Makin Durham, le comité a constaté que les prescriptions des règles du Sénat ont été observées à tous importants égards.

2. Le comité joint au présent rapport un projet de bill ayant pour objet de dissoudre ledit mariage.

Le tout respectueusement soumis.

L. McMEANS,
Président.

Ordonné: Que ledit rapport soit inscrit à l'Ordre du Jour pour être pris en considération vendredi prochain.

L'honorable Président, du comité permanent des Divorces, présente le cinquième rapport de ce comité.

Ledit rapport est alors lu par le greffier comme suit:

VENDREDI, 3 février 1933.

Le comité permanent des Divorces demande permission de présenter son cinquième rapport comme suit:

1. Relativement à la pétition de Maurice Pashlink Simon, autrement connu sous le nom de Maurice Simon Pashlinski, de la cité de Montréal, province de Québec, gérant, demandant l'adoption d'une loi qui dissolvent son mariage avec

Margaret Louise Shackleton Simon, le comité a constaté que les prescriptions des règles du Sénat ont été observées à tous importants égards.

2. Le comité joint au présent rapport un projet de bill ayant pour objet de dissoudre ledit mariage.

Le tout respectueusement soumis.

L. McMEANS,
Président.

Ordonné: Que ledit rapport soit inscrit à l'Ordre du Jour pour être pris en considération vendredi prochain.

L'honorable Président, du comité permanent des Divorces, présente le sixième rapport de ce comité.

Ledit rapport est alors lu par le greffier comme suit:

VENDREDI, 3 février 1933.

Le comité permanent des Divorces demande permission de présenter son sixième rapport comme suit:

1. Relativement à la pétition de Marjorie Elizabeth Rae Dixon, de la cité de Montréal, province de Québec, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Cecil Dixon, le comité a constaté que les prescriptions des règles du Sénat ont été observées à tous importants égards.

2. Le comité joint au présent rapport un projet de bill ayant pour objet de dissoudre ledit mariage.

Le tout respectueusement soumis.

L. McMEANS,
Président.

Ordonné: Que ledit rapport soit inscrit à l'Ordre du Jour pour être pris en considération vendredi prochain.

L'honorable Président, du comité permanent des Divorces, présente le septième rapport de ce comité.

Ledit rapport est alors lu par le greffier comme suit:

VENDREDI, 3 février 1933.

Le comité permanent des Divorces demande permission de présenter son septième rapport comme suit:

1. Relativement à la pétition de Joseph Adrien Desmarteau, de la cité de Montréal, province de Québec, boucher, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Marie Léona Lachapelle Desmarteau, le comité a constaté que les prescriptions des règles du Sénat ont été observées à tous importants égards.

2. Le comité joint au présent rapport un projet de bill ayant pour objet de dissoudre ledit mariage.

Le tout respectueusement soumis.

L. McMEANS,
Président.

Ordonné: Que ledit rapport soit inscrit à l'Ordre du Jour pour être pris en considération vendredi prochain.

Suivant l'Ordre du Jour, le Sénat reprend le débat ajourné sur la motion de l'honorable sénateur Poirier, appuyé par l'honorable sénateur Turgeon:—

Qu'il soit résolu,—Que, de l'avis de cette Chambre, six heures devraient constituer une journée complète de travail pour les ouvriers, dans les manufactures et dans les mines, ainsi que pour les artisans, les hommes de métiers et les journaliers.

Et que, en outre, il faudrait encourager plus efficacement le retour à la terre.

Après plus ample débat, et

Etant posée la question de savoir si ladite motion doit être adoptée,

Elle est résolue dans la négative.

Suivant l'Ordre du Jour, le bill (15) intitulé: "Loi ayant pour objet d'autoriser un contrat entre Sa Majesté le Roi et la Corporation de la cité d'Ottawa", est lu pour la deuxième fois, et

Avec la permission du Sénat,

Ledit Bill est alors lu pour la troisième fois.

Etant posée la question de savoir si ce bill doit être adopté,

Elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné: Que le greffier se rende à la Chambre des Communes et l'informe que le Sénat a adopté ce bill sans amendement.

A l'appel de l'Ordre du Jour pour la reprise du débat ajourné sur la motion de l'honorable sénateur King, appuyé par l'honorable sénateur Sinclair:—

Qu'il soit résolu: Que de l'avis du Sénat, le gouvernement du Canada devrait convoquer, pour conférer entre eux, les gouvernements provinciaux, les administrateurs des chemins de fer National-Canadien et du Pacifique-Canadien, ainsi que des représentants des nouveaux modes de transport par autobus, camions automobiles et aéroplanes, aux fins de formuler à leur intention des règlements de portée interprovinciale ou nationale qui favoriseraient l'extension normale de leurs services et leur développement particulier, et qui préviendraient en même temps une concurrence déraisonnable et inopportune à nos réseaux de chemin de fer, il est

Ordonné: Que ledit Ordre du Jour soit remis à demain.

Le Sénat s'ajourne.

No 26

JOURNAUX

DU

SÉNAT DU CANADA

Jeudi, 9 février 1933

Trois heures de l'après-midi.

L'honorable P. E. BLONDIN, Président

Les membres présents sont:—

Les honorables sénateurs

Aylesworth	Forke,	Lynch-Staunton,	Pope,
(sir Allen),	Foster,	MacArthur,	Prevost,
Ballantyne,	Gillis,	Macdonald,	Rankin,
Beaubien,	Gordon,	Macdonell,	Riley,
Béland,	Graham,	Marcotte,	Robertson,
Bénard,	Green,	McDonald,	Robinson,
Black,	Griesbach,	McGuire,	Sharpe,
Blondin,	Harmer,	McLean,	Sinclair,
Bourque,	Hatfield,	McLennan,	Smith,
Brown,	Horsey,	McMeans,	Spence,
Calder,	Hughes,	McRae,	Stanfield,
Casgrain,	King,	Meighen,	Tanner,
Chapais,	Lacasse,	Molloy,	Taylor,
Copp,	L'Espérance,	Murdock,	Turgeon,
Dandurand,	Lewis,	Murphy,	White (Inkerman),
Dennis,	Little,	Parent,	White (Pembroke),
Donnelly,	Logan,	Poirier,	Wilson
Fisher,			(Rockcliffe).

PRIÈRES.

L'honorable sénateur Beaubien présente au Sénat un bill (B) intitulé: "Loi modifiant la Loi des compagnies d'assurance canadiennes et britanniques."

Première lecture de ce bill ayant été faite, il est

Ordonné: Que ce bill soit inscrit à l'Ordre du Jour pour subir sa deuxième lecture mardi prochain.

L'honorable Président, du comité permanent des Divorces, présente le huitième rapport de ce comité.

Ledit rapport est alors lu par le greffier comme suit:

VENDREDI, 3 février 1933.

Le comité permanent des Divorces demande permission de présenter son huitième rapport comme suit:

1. Relativement à la pétition de Henry Normand Bethune, du village de Rawdon, province de Québec, médecin, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Frances Eleanor Campbell Penney Bethune, le comité a constaté que les prescriptions des règles du Sénat ont été observées à tous importants égards.

2. Le comité joint au présent rapport un projet de bill ayant pour objet de dissoudre ledit mariage.

Le tout respectueusement soumis.

L. McMEANS,
Président.

Ordonné: Que ledit rapport soit inscrit à l'Ordre du Jour pour être pris en considération mardi prochain.

Sur motion du très honorable sénateur Meighen, il est

Ordonné: Que soient approuvés les arrêtés ministériels qui ont été publiés dans la *Gazette du Canada*, du 17 décembre 1931 au 9 septembre 1932, conformément aux dispositions de l'article 75 de la Loi des terres fédérales, chapitre 113 des Statuts révisés de 1927, et qui ont été déposés sur le bureau le 12 octobre 1932.

Sur motion de l'honorable sénateur Sinclair, il est

Ordonné: Qu'une humble adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur général, afin de prier Son Excellence de faire déposer devant le Sénat une copie de:

(a) La recommandation du secrétaire d'Etat à l'égard de l'acquittement des "réclamations arméniennes" auxquelles il est référé à la page XLIX (version anglaise) de l'introduction au rapport de l'Auditeur général, tome 1, pour l'exercice finissant au 31 mars 1932; et

(b) Une copie de l'arrêté ministériel 571 du C.P., en date du 12 mars 1932.

A l'appel de l'Ordre du Jour pour la reprise du débat ajourné sur la motion de l'honorable sénateur King, appuyé par l'honorable sénateur Sinclair:—

Qu'il soit résolu: Que de l'avis du Sénat, le gouvernement du Canada devrait convoquer, pour conférer entre eux, les gouvernements provinciaux, les administrateurs des chemins de fer National-Canadien et du Pacifique-Canadien, ainsi

que des représentants des nouveaux modes de transport par autobus, camions automobiles et aéroplanes, aux fins de formuler à leur intention des règlements de portée interprovinciale ou nationale qui favoriseraient l'extension normale de leurs services et leur développement particulier, et qui préviendraient en même temps une concurrence déraisonnable et inopportune à nos réseaux de chemin de fer, il est

Ordonné: Que ledit Ordre du Jour soit remis à mercredi prochain.

Sur motion, il est

Ordonné: Que le Sénat, lorsqu'il s'ajournera aujourd'hui, restera ajourné jusqu'à mardi prochain, à huit heures du soir.

Le Sénat s'ajourne.

No 27

JOURNAUX

DU

SÉNAT DU CANADA

Mardi, 14 février 1933

Huit heures du soir.

L'honorable P. E. BLONDIN, Président

Les membres présents sont:—

Les honorables sénateurs

Aylesworth	Forke,	Macdonald,	Rainville,
(sir Allen),	Foster,	Macdonell,	Rankin,
Ballantyne,	Gillis,	Marcotte,	Raymond,
Béique,	Graham,	McDonald,	Riley,
Bénard,	Green,	McGuire,	Robinson,
Blondin,	Griesbach,	McLean,	Sharpe,
Bourque,	Hatfield,	McLennan,	Sinclair,
Brown,	Horsey,	McMeans,	Smith,
Buchanan,	Hughes,	McRae,	Spence,
Calder,	King,	Meighen,	Stanfield,
Casgrain,	Lacasse,	Molloy,	Tanner,
Chapais,	Lewis,	Murdock,	Taylor,
Copp,	Little,	Murphy,	White (Inkerman),
Dennis,	Logan,	Poirier,	White (Pembroke),
Donnelly,	Lynch-Staunton,	Pope,	Wilson
Fisher,	MacArthur,	Prevost,	(Rockcliffe).

PRIÈRES.

Les pétitions suivantes sont présentées séparément:

Par l'honorable Président du comité des Divorces:

De Olga Shidlowskaya Lowrey, de Montréal, province de Québec; demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec John Douglas Lowrey.

Par l'honorable sénateur Horsey:

Du synode du diocèse de la Saskatchewan.

Par l'honorable sénateur Macdonell:

De la Chambre de commerce de la cité de Toronto.

Le très honorable sénateur Meighen dépose sur la Table:

Rapport des délégués du Canada à la treizième assemblée de la Société des Nations, 1932.

Rapport du Secrétaire d'Etat aux Affaires étrangères pour l'année terminée le 31 décembre 1932.

L'honorable sénateur Lewis attire l'attention du gouvernement sur le rapport du surintendant D. M. Ormond, relativement au soulèvement qui s'est produit au pénitencier de Portsmouth, et

Il propose que, de l'avis du Sénat, la discipline des prisons doive faire l'objet d'une entière publicité, et que la discipline ait pour but de réformer autant que de punir.

Après débat, il est

Ordonné: Que la suite du débat soit remise à demain.

Suivant l'Ordre du Jour, le Sénat passe à la prise en considération du troisième rapport du comité permanent des Divorces auquel a été renvoyée la pétition de Margaret Borham Willson, ainsi que des témoignages rendus devant ledit comité.

Ledit rapport est adopté sur division.

Suivant l'Ordre du Jour, le Sénat passe à la prise en considération du quatrième rapport du comité permanent des Divorces auquel a été renvoyée la pétition de Clarence Eldon Durham, ainsi que des témoignages rendus devant ledit comité.

Ledit rapport est adopté sur division.

Suivant l'Ordre du Jour, le Sénat passe à la prise en considération du cinquième rapport du comité permanent des Divorces auquel a été renvoyée la pétition de Maurice Pashlink Simon, alias Maurice Simon Pashlinski, ainsi que des témoignages rendus devant ledit comité.

Ledit rapport est adopté sur division.

Suivant l'Ordre du Jour, le Sénat passe à la prise en considération du sixième rapport du comité permanent des Divorces auquel a été renvoyée la pétition de Marjorie Elizabeth Rae Dixon, ainsi que des témoignages rendus devant ledit comité.

Ledit rapport est adopté sur division.

Suivant l'Ordre du Jour, le Sénat passe à la prise en considération du septième rapport du comité permanent des Divorces auquel a été renvoyée la pétition de Joseph Adrien Desmarteau, ainsi que des témoignages rendus devant ledit comité.

Ledit rapport est adopté sur division.

Suivant l'Ordre du Jour, le Sénat passe à la prise en considération du huitième rapport du comité permanent des Divorces auquel a été renvoyée la pétition de Henry Norman Bethune, ainsi que des témoignages rendus devant ledit comité.

Ledit rapport est adopté sur division.

A l'appel de l'Ordre du Jour pour la deuxième lecture du Bill "B" intitulé: "Loi modifiant la Loi des compagnies d'assurance canadiennes et britanniques", il est

Ordonné: Que ledit Ordre du Jour soit remis à jeudi prochain.

Le Sénat s'ajourne.

No 28

JOURNAUX

DU

SÉNAT DU CANADA

—
 Mercredi, 15 février 1933
 —

Trois heures de l'après-midi.

L'honorable P. E. BLONDIN, Président

Les membres présents sont:—

Les honorables sénateurs

Aylesworth	Forke,	Lynch-Staunton,	Pope,
(sir Allen),	Foster,	MacArthur,	Prevost,
Ballantyne,	Gillis,	Macdonald,	Rankin,
Béique,	Gordon,	Macdonell,	Raymond,
Béland,	Graham,	Marcotte,	Riley,
Bénard,	Green,	McCormick,	Robertson,
Blondin,	Griesbach,	McDonald,	Robinson,
Bourque,	Harmer,	McGuire,	Sharpe,
Brown,	Hatfield,	McLean,	Sinclair,
Buchanan,	Horsey,	McLennan,	Smith,
Calder,	Hughes,	McMeans,	Spence,
Casgrain,	King,	Meighen,	Stanfield,
Chapais,	Lacasse,	Molloy,	Tanner,
Copp,	L'Espérance,	Murdock,	Taylor,
Dennis,	Lewis,	Murphy,	Turgeon,
Donnelly,	Little,	Parent,	White (Pembroke),
Fisher,	Logan,	Poirier,	Wilson
			(Rockcliffe).

PRIÈRES.

Les pétitions suivantes sont présentées séparément:

Par l'honorable Président du comité des Divorces:—

De George Andrew Carruthers, de Montréal, province de Québec, marchand de grains et marchand de bois de construction; demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Catherine Cassidy Armstrong Carruthers.

De Liliás Torrence Newton, de Montréal, province de Québec; demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Frederick Gilbert Newton.

L'honorable Président du comité permanent des divorces présente au Sénat un bill (C) intitulé: "Loi pour faire droit à Margaret Borham Willson."

Première lecture dudit bill ayant été faite, sur division, il est, avec la permission du Sénat,

Ordonné: Que ce bill soit inscrit à l'Ordre du Jour pour subir sa deuxième lecture demain.

L'honorable Président du comité permanent des divorces présente au Sénat un bill (D) intitulé: "Loi pour faire droit à Clarence Eldon Durham."

Première lecture dudit bill ayant été faite, sur division, il est, avec la permission du Sénat,

Ordonné: Que ce bill soit inscrit à l'Ordre du Jour pour subir sa deuxième lecture demain.

L'honorable Président du comité permanent des divorces présente au Sénat un bill (E) intitulé: "Loi pour faire droit à Maurice Pashlink Simon, alias Maurice Simon Pashlinkski."

Première lecture dudit bill ayant été faite, sur division, il est, avec la permission du Sénat,

Ordonné: Que ce bill soit inscrit à l'Ordre du Jour pour subir sa deuxième lecture demain.

L'honorable Président du comité permanent des divorces présente au Sénat un bill (F) intitulé: "Loi pour faire droit à Marjorie Elizabeth Rae Dixon."

Première lecture dudit bill ayant été faite, sur division, il est, avec la permission du Sénat,

Ordonné: Que ce bill soit inscrit à l'Ordre du Jour pour subir sa deuxième lecture demain.

L'honorable Président du comité permanent des divorces présente au Sénat un bill (G) intitulé: "Loi pour faire droit à Joseph Adrien Desmarreau."

Première lecture dudit bill ayant été faite, sur division, il est, avec la permission du Sénat,

Ordonné: Que ce bill soit inscrit à l'Ordre du Jour pour subir sa deuxième lecture demain.

L'honorable Président du comité permanent des divorces présente au Sénat un bill (H) intitulé: "Loi pour faire droit à Henry Norman Bethune."

Première lecture dudit bill ayant été faite, sur division, il est, avec la permission du Sénat,

Ordonné: Que ce bill soit inscrit à l'Ordre du Jour pour subir sa deuxième lecture demain.

A l'appel de l'Ordre du Jour pour la reprise du débat ajourné sur la motion de l'honorable sénateur King, appuyé par l'honorable sénateur Sinclair:—

Qu'il soit résolu: Que de l'avis du Sénat, le gouvernement du Canada devrait convoquer, pour conférer entre eux, les gouvernements provinciaux, les administrateurs des chemins de fer National-Canadien et du Pacifique-Canadien, ainsi que des représentants des nouveaux modes de transport par autobus, camions automobiles et avions, aux fins de formuler à leur intention des règlements de portée interprovinciale ou nationale qui favoriseraient l'extension normale de leurs services et leur développement particulier, et qui préviendraient en même temps une concurrence déraisonnable et inopportune à nos réseaux de chemin de fer, il est

Ordonné: Que ledit Ordre du Jour soit remis à demain.

A l'appel de l'Ordre du Jour pour la reprise du débat ajourné sur la motion de l'honorable sénateur Lewis:—

Que, de l'avis du Sénat, la discipline des prisons devrait faire l'objet d'une entière publicité, et que la discipline devrait avoir pour but de réformer autant que de punir, il est

Ordonné: Que ledit Ordre du Jour soit remis à demain.

La Chambre des Communes transmet, par son greffier, un message avec un bill (19) intitulé: "Loi modifiant la Loi de la Convention concernant les oiseaux migrateurs", pour lequel elle sollicite l'agrément du Sénat.

Première lecture de ce bill ayant été faite, il est, avec la permission du Sénat,

Ordonné: Que ce bill soit inscrit à l'Ordre du Jour pour subir sa deuxième lecture demain.

Le Sénat s'ajourne.

No 29

JOURNAUX

DU

SÉNAT DU CANADA

Jeudi, 16 février 1933

Trois heures de l'après-midi.

L'honorable P. E. BLONDIN, Président

Les membres présents sont:—

Les honorables sénateurs

Aylesworth	Fisher,	Logan,	Poirier,
(sir Allen),	Forke,	Lynch-Staunton,	Pope,
Ballantyne,	Foster,	MacArthur,	Prevost,
Beaubien,	Gillis,	Macdonald,	Rankin,
Béique,	Gordon,	Macdonell,	Riley,
Béland,	Graham,	Marcotte,	Robertson,
Bénard,	Green,	McCormick,	Robinson,
Blondin,	Griesbach,	McDonald,	Sharpe,
Bourque,	Harmer,	McGuire,	Sinclair,
Brown,	Hatfield,	McLean,	Smith,
Buchanan,	Horsey,	McLennan,	Spence,
Calder,	Hughes,	McMeans,	Stanfield,
Casgrain,	King,	Meighen,	Tanner,
Chapais,	Lacasse,	Molloy,	Taylor,
Copp,	L'Espérance,	Murdock,	Turgeon,
Dennis,	Lewis,	Murphy,	White (Pembroke),
Donnelly,	Little,	Parent,	Wilson
			(Rockcliffe).

PRIÈRES.

La pétition suivante est présentée:

Par l'honorable sénateur Griesbach:

De Fred Charles Fantz, de Webster Groves, dans l'Etat du Missouri, un des Etats-Unis d'Amérique (Brevet).

Les pétitions suivantes sont lues séparément et acceptées:

Du synode du diocèse de la Saskatchewan; demandant l'adoption d'une loi changeant son nom en celui de *The Synod of the Diocese of Saskatoon*.

De la Chambre de commerce de la cité de Toronto; demandant l'adoption d'une loi modifiant et codifiant les différentes lois concernant ladite Chambre de commerce.

Le très honorable sénateur Meighen dépose sur la Table:—

Le quinzième rapport annuel du Conseil national de recherches, 1931-1932.

Réponse à une adresse à Son Excellence le Gouverneur général, en date du 9 février 1933, demandant qu'il plaise à Son Excellence de faire déposer devant le Sénat, une copie de:

(a) La recommandation du secrétaire d'Etat à l'égard de l'acquittement des "réclamations arméniennes" auxquelles il est référé à la page XLIX (version anglaise) de l'introduction au rapport de l'Auditeur général, tome I, pour l'exercice finissant au 31 mars 1932; et

(b) Une copie de l'arrêté ministériel 571 du C.P., en date du 12 mars 1932.

L'honorable sénateur Hughes attire l'attention du gouvernement sur quelques-unes des choses qui affectent le Canada à titre de membre du Commonwealth des nations britanniques, et à titre de nation. Il demande au gouvernement s'il croit toujours que le régime de protection est sain au point de vue économique et sage au point de vue politique; et il analyse quelques-unes des tendances des différentes époques en vue de déterminer la cause ou les causes de la dépression.

Débat.

Suivant l'Ordre du Jour, le Sénat reprend le débat ajourné sur la motion de l'honorable sénateur King, appuyé par l'honorable sénateur Sinclair:

Qu'il soit résolu,—Que, de l'avis du Sénat, le gouvernement du Canada devrait convoquer, pour conférer entre eux, les gouvernements provinciaux, les administrateurs des chemins de fer National-Canadien et du Pacifique-Canadien, ainsi que des représentants des nouveaux modes de transport par autobus, camions automobiles et aéroplanes, aux fins de formuler à leur intention des règlements de portée interprovinciale ou nationale qui favoriseraient l'extension normale de leurs services et leur développement particulier, et qui préviendraient en même temps une concurrence déraisonnable et inopportune à nos réseaux de chemin de fer.

Après plus ample débat, et

Avec la permission du Sénat,

Ladite motion est retirée.

Suivant l'Ordre du Jour, le Sénat reprend le débat ajourné sur la motion de l'honorable sénateur Lewis:

Que, de l'avis du Sénat, la discipline des prisons doive faire l'objet d'une entière publicité, et que la discipline ait pour but de réformer autant que de punir.

Après plus ample débat, il est

Proposé, par l'honorable sénateur Tanner, que tous les mots après le mot "Sénat", à la première ligne, soient retranchés et remplacés par les suivants:

"en même temps que l'administration des pénitenciers devrait être exercée par l'emploi de moyens humanitaires, il est dans l'intérêt public de reconnaître le fait que les personnes condamnées aux pénitenciers sont régulièrement privées de leur liberté afin de protéger la société contre ces criminels qui ont enfreint les lois du pays, et afin de servir d'avertissement aux autres."

Etant posée la question de savoir si la motion en amendement doit être adoptée,

Elle est résolue dans l'affirmative.

Etant de nouveau posée la question de savoir si la motion principale, telle qu'amendée, doit être adoptée,

Elle est résolue dans l'affirmative.

A l'appel de l'Ordre du Jour, pour la deuxième lecture du Bill (B), intitulé: "Loi modifiant la Loi concernant les compagnies d'assurance canadiennes et britanniques", il est

Ordonné: Que ledit Ordre du Jour soit remis à mardi prochain.

Suivant l'Ordre du Jour, le bill (19) intitulé: "Loi modifiant la Loi de la Convention concernant les oiseaux migrateurs", est lu pour la deuxième fois, et Avec la permission du Sénat,

Ledit Bill est alors lu pour la troisième fois.

Etant posée la question de savoir si ce bill doit être adopté,

Elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné: Que le greffier se rende à la Chambre des Communes et l'informe que le Sénat a adopté ce bill sans amendement.

Suivant l'Ordre du Jour, le bill (C) intitulé: "Loi pour faire droit à Margaret Borham Willson" est, sur division, lu pour la deuxième fois, et il est

Ordonné: Que ce bill soit inscrit à l'Ordre du Jour pour subir sa troisième lecture mardi prochain.

Suivant l'Ordre du Jour, le bill (D) intitulé: "Loi pour faire droit à Clarence Eldon Durham" est, sur division, lu pour la deuxième fois, et il est

Ordonné: Que ce bill soit inscrit à l'Ordre du Jour pour subir sa troisième lecture mardi prochain.

Suivant l'Ordre du Jour, le bill (E) intitulé: "Loi pour faire droit à Maurice Pashlink Simon, alias Maurice Simon Pashlinski" est, sur division, lu pour la deuxième fois, et il est

Ordonné: Que ce bill soit inscrit à l'Ordre du Jour pour subir sa troisième lecture mardi prochain.

Suivant l'Ordre du Jour, le bill (F) intitulé: "Loi pour faire droit à Marjorie Elizabeth Rae Dixon" est, sur division, lu pour la deuxième fois, et il est

Ordonné: Que ce bill soit inscrit à l'Ordre du Jour pour subir sa troisième lecture mardi prochain.

Suivant l'Ordre du Jour, le bill (G) intitulé: "Loi pour faire droit à Joseph Adrien Desmarteau" est, sur division, lu pour la deuxième fois, et il est

Ordonné: Que ce bill soit inscrit à l'Ordre du Jour pour subir sa troisième lecture mardi prochain.

Suivant l'Ordre du Jour, le bill (H) intitulé: "Loi pour faire droit à Henry Norman Bethune" est, sur division, lu pour la deuxième fois, et il est

Ordonné: Que ce bill soit inscrit à l'Ordre du Jour pour subir sa troisième lecture mardi prochain.

Sur motion, il est

Ordonné: Que le Sénat, lorsqu'il s'ajournera aujourd'hui, restera ajourné jusqu'à mardi prochain à huit heures du soir.

Le Sénat s'ajourne.

No 30

JOURNAUX

DU

SÉNAT DU CANADA

Mardi, 21 février 1933

Huit heures du soir.

L'honorable P. E. BLONDIN, Président

Les membres présents sont:—

Les honorables sénateurs

Aylesworth	Forke,	Macdonald,	Prevost,
(sir Allen),	Gillis,	Macdonell,	Rainville,
Ballantyne,	Graham,	Marcotte,	Rankin,
Beaubien,	Green,	McCormick,	Riley,
Béique,	Griesbach,	McDonald,	Robertson,
Bénard,	Harmer,	McGuire,	Robinson,
Black,	Hatfield,	McLean,	Sharpe,
Blondin,	Horsey,	McLennan,	Sinclair,
Bourque,	Hughes,	McMeans,	Smith,
Brown,	King,	McRae,	Spence,
Buchanan,	L'Espérance,	Meighen,	Tanner,
Calder,	Lewis,	Molloy,	Taylor,
Chapais,	Little,	Murdock,	Turgeon,
Copp,	Logan,	Murphy,	White (Pembroke),
Dennis,	Lynch-Staunton,	Parent,	Wilson
Donnelly,	MacArthur,	Pope,	(Rockcliffe),
Fisher,			Wilson (Rigaud).

PRIÈRES.

Les pétitions suivantes sont présentées séparément:

Par l'honorable Président du comité des Divorces:

De Eva Amy Falle Jordan, de Montréal, province de Québec; demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Richard Dean Jordan.

Par l'honorable sénateur Griesbach:

De John Zarowski et autres, de Winnipeg, Manitoba; demandant l'adoption d'une loi remettant en vigueur Chapitre soixante et onze des Statuts de 1930, intitulé: "Loi constituant en corporation *The Saint Nicholas Mutual Benefit Association*"; prolongeant le délai pour l'obtention d'une licence aux fins d'exercer des opérations, et changeant le nom de l'association en celui de *Ukrainian Mutual Benefit Association of Saint Nicholas of Canada*.

Le très honorable sénateur Graham, du comité permanent des Chemins de fer, Télégraphes et Havres, auquel a été renvoyé le Bill (A), intitulé: "Loi concernant les Chemins de fer Nationaux du Canada et pourvoyant à une coopération avec le réseau ferroviaire du Pacifique-Canadien, ainsi qu'à d'autres objets", rapporte que le comité ayant examiné ledit Bill, l'a chargé d'en faire rapport au Sénat avec plusieurs amendements qu'il est prêt à soumettre dès qu'il plaira au Sénat de les recevoir.

Lesdits amendements sont alors lus par le greffier comme suit:

1. Page 1, ligne 8. Insérer ce qui suit comme nouvelles clauses 2 et 3:

2. Les dispositions de la présente loi l'ont Sa Majesté et prévaudront sur toutes dispositions incompatibles de toutes autres lois, mais de telle sorte que,

- (a) cette partie de l'article cent soixante dix-neuf de la *Loi des chemins de fer* qui se rapporte à l'indemnisation des employés pour les pertes financières qu'ils subissent par suite du déplacement, de la fermeture ou de l'abandon de toute gare ou station ou point de division de chemin de fer;
- (b) les dispositions de la *Loi des taux de transport des marchandises dans les Provinces maritimes*; et
- (c) les dispositions de toute loi du Canada qui confirment quelque contrat ou qui édictent ou décrètent un taux, droit ou tarif formel ou spécial de transport des marchandises, ou qui édictent ou décrètent la détermination de quelque taux, droit ou tarif de transport des marchandises par rapport à tout autre, et l'opération de déductions ou d'allocations,

ne seront pas censées être incompatibles avec les dispositions de la présente loi ni être atteintes en aucune façon par ces dispositions.

3. En la présente loi, à moins que le contexte n'exige une interprétation différente, l'expression

(a) "Chemins de fer Nationaux" signifie et comprend:

(i) la Compagnie du National;

(ii) toutes autres compagnies, qu'elle soient ou non des compagnies de chemins de fer, et qu'elles se livrent ou non ou qu'elles soient autorisées ou non à se livrer au transport des voyageurs ou des marchandises, ces compagnies étant comprises dans les Chemins de fer Nationaux du Canada tels que définis dans la Loi du National, ou étant des éléments du réseau de transport et de communication de la Compagnie du National, lequel réseau est censé englober le Réseau du *Canadian Northern Railway*;

(iii) la Compagnie du National en sa qualité d'administratrice ou d'exploitante

(a) de tous chemins de fer, y compris les chemins de fer du Gouvernement canadien, ou

(b) de toutes autres facilités de transport par voie de terre, d'air ou d'eau,

qui, par arrêté en conseil ou d'autre manière, ont été confiés ou remis à la Compagnie du National aux fins d'administration ou d'exploitation, et

(iv) les entreprises de cette Compagnie du National et de ces autres compagnies, ainsi que les ouvrages de ces chemins de fer et de ces facilités de transport par voie de terre, d'air ou d'eau ainsi confiés ou remis.

(b) "Chemins de fer du Pacifique" signifie et comprend:

(i) la Compagnie du Pacifique;

(ii) toutes autres compagnies, qu'elles soient ou non des compagnies de chemins de fer, et qu'elles se livrent ou non ou qu'elles soient autorisées ou non à se livrer au transport des voyageurs ou des marchandises, ces compagnies étant des éléments du réseau de transport et de communication de la Compagnie du Pacifique;

(iii) la Compagnie du Pacifique en sa qualité d'administratrice ou d'exploitante

(a) de tous chemins de fer, ou

(b) de toutes autres facilités de transport par voie de terre, d'air ou d'eau; et

(iv) les entreprises de cette Compagnie du Pacifique et de ces autres compagnies, ainsi que les ouvrages de ces chemins de fer et de ces facilités de transport par voie de terre, d'air ou d'eau;

mais l'expression ne comprend pas, soit directement ou comme élément de ce réseau ou comme faisant partie d'une entreprise, soit d'autre manière, et le présent alinéa ne couvre pas, les compagnies ayant un service manufacturier, minier, foncier ou maritime, non plus que les ouvrages, services ou facilités d'une telle compagnie.

(c) "Commissaire en chef des chemins de fer du Canada" et "Commissaire en chef" signifie le Chef alors en fonctions de la Commission des chemins de fer du Canada, et comprend le président de la cour de l'Echiquier du Canada dans le cas où il est démontré au président de la cour de l'Echiquier que le Commissaire en chef susdésigné est temporairement incapable de remplir ses fonctions sous l'autorité de la Partie III de la présente loi.

(d) "Compagnie du National" signifie la Compagnie du chemin de fer National du Canada.

(e) "Compagnie du Pacifique" signifie la Compagnie du chemin de fer Canadien du Pacifique.

(f) "Différend", ainsi que l'expression figure en la Partie III de la présente loi, signifie le défaut, de la part de la Compagnie du National et de la Compagnie du Pacifique, telles que respectivement définies en la présente loi, de s'entendre sur quelque question au sujet de laquelle la Partie II de la présente loi les autorise à s'entendre, et comprend leur défaut de s'entendre au sujet de quelque mesure, plan ou arrangement proposé, ou au sujet d'une question de détail découlant ou dépendant de quelque mesure, plan ou arrangement arrêté ou établi, en conformité ou indépendamment d'une ordonnance d'un Tribunal arbitral, et autorisé par la

Partie II de la présente loi, ainsi que toute divergence entre elles relativement aux conditions, à l'interprétation ou à l'exécution d'un accord conclu entre elles sous l'autorité de la Partie II de la présente loi, ou relativement à toute ordonnance d'un Tribunal arbitral.

- (g) "Entreprise" signifie les objets, pouvoirs, droits, privilèges, intérêts, ouvrages, propriétés, facilités et services d'une compagnie, et comprend le droit de contrôler, exploiter ou administrer toute autre compagnie ou tous ouvrages, propriétés, facilités ou services de cette autre compagnie, ainsi que le droit similaire se rapportant aux ouvrages, propriétés, facilités ou services autres que ceux d'une autre compagnie, que pareil droit de contrôle, d'exploitation ou d'administration provienne d'une loi, d'un arrêté en conseil, de lettres patentes, de titres de propriété, de titres de copropriété, d'un contrat, d'un bail, d'une association, d'une délégation conventionnelle, d'une alliance d'exploitation, de la prépondérance d'actions de capital, d'un mandat de votation, du droit de désigner ou de nommer des fonctionnaires, gérants ou administrateurs, d'un fidéicomis, d'une agence, ou qu'il provienne d'autre source.
- (h) "Loi du National" signifie la Loi des chemins de fer Nationaux du Canada, chapitre cent soixante-douze des Statuts révisés du Canada, 1927, et les modifications y apportées.
- (i) "Régisseurs" signifie les Régisseurs institués sous l'autorité de la Partie I de la présente loi, et comprend leurs successeurs.
- (j) "Tribunal" signifie un tribunal arbitral constitué en conformité de la Partie III de la présente loi.

2. Pages 1 à 4, les deux comprises. Substituer ce qui suit à la Partie I du Bill clauses 2 à 14, les deux comprises:

PARTIE I

CHEMINS DE FER NATIONAUX

4. Le Gouverneur en conseil pourra révoquer toutes nominations faites jusqu'à présent dans le Conseil des Directeurs de la Compagnie du National sous l'autorité de l'article trois de Loi du National, et pourra nommer, au lieu et place et en succession des directeurs constitués en corporation à l'origine de la Compagnie, trois Régisseurs auxquels seront conférés les pouvoirs, droits, privilèges, immunités, et seront imposés les devoirs, responsabilités et restrictions que ladite Loi prévoit.

(2) L'un de ces Régisseurs sera leur Président (*Chairman*), et celui-ci devra consacrer tout son temps aux devoirs de sa charge et ne devra être fonctionnaire d'aucune compagnie autre que la Compagnie du National ou qu'une compagnie faisant partie de son entreprise.

5. La Compagnie du National paiera aux Régisseurs le traitement que le Gouverneur en conseil fixera à discrétion, et si un Régisseur reçoit une pension de quelque compagnie de chemin de fer, il n'aura pas droit de recevoir ni de se faire verser cette pension pendant la durée de son mandat.

(2) Chaque Régisseur ne recevra qu'un seul traitement, et sauf ce traitement et le droit de chaque Régisseur au paiement anticipé ou au remboursement de ses dépenses régulières dans l'exercice de ses fonctions pour les affaires des Chemins de fer Nationaux, il n'aura, pour aucun motif, droit à rémunération ou émoulement.

6. Le Gouverneur en conseil pourra, lorsqu'il y aura lieu, nommer ou renommer un Régisseur pour remplir une vacance se produisant, pour quelque cause que ce soit, parmi les Régisseurs. Le titulaire devra être choisi d'après une liste portant les noms de huit personnes devant être désignées par un conseil de nomi-

nation composé du président de la cour de l'Echiquier du Canada, du Chef de la Commission des chemins de fer du Canada et des Régisseurs en fonctions ou restant en fonctions. Ce travail sera convoqué par le Président (*Chairman*) des Régisseurs. En cas de vacance devant se produire prochainement, le conseil pourra se réunir et remplir par anticipation cette vacance. Advenant que pareille liste n'ait pas été préparée dans un délai de dix jours après la survenue d'une vacance, le Gouverneur en conseil pourra faire les nominations qu'il peut être avisé de faire.

(2) Le Président (*Chairman*) des Régisseurs devra être nommé en cette qualité pour une période de sept années à compter de sa nomination, et chacun des autres Régisseurs du début devra être nommé pour telle période de moins de sept années et différente de la durée du mandat de son co-Régisseur que le Gouverneur en conseil spécifiera dans la nomination.

(3) Les nominations pour remplir des vacances casuelles parmi les Régisseurs devront être faites pour la durée restant à courir du mandat du Régisseur sortant.

(4) Les nominations pour remplir des vacances se produisant par expiration du mandat devront être faites pour une période de sept années à compter de la survenue de la vacance.

(5) Tout Régisseur dont le mandat est expiré devra continuer à exercer ses fonctions jusqu'à la nomination de son successeur.

(6) Survenant une vacance, les deux Régisseurs restant en fonctions devront et pourront, pendant la durée de cette vacance, agir comme Régisseurs et seront censés être les Régisseurs pour l'application de la présente loi. Si la vacance se produit dans la charge de Président (*Chairman*), celui des deux Régisseurs restant en fonctions pendant la durée de cette vacance et qui aura le plus longtemps exercé la charge de Régisseur, ou, dans le cas où les deux Régisseurs restant en fonctions auraient exercé leur charge durant la même période, celui d'entre eux dont le mandat doit expirer en dernier lieu, devra et pourra agir et être connu comme le Président (*Chairman*) des Régisseurs et sera censé l'être pour l'application de la présente loi.

(7) Chaque fois qu'il sera porté à la connaissance du président de la cour de l'Echiquier du Canada, par requête d'un Régisseur ou de Régisseurs et à la suite d'un avis raisonnable donné par écrit au Procureur général du Canada—

- (a) par un Régisseur requérant, que pour cause de sa prochaine absence du Canada, ou
- (b) par deux Régisseurs, que pour cause d'absence du Canada ou pour une autre cause d'incapacité,

un Régisseur se trouve ou doit se trouver temporairement incapable de remplir les devoirs de sa charge et que, dans l'un ou l'autre cas, il sera nécessaire, aux fins d'assurer le fonctionnement des dispositions de la présente loi tant que durera cette incapacité, de présumer vacante la charge du Régisseur, ce président pourra, par ordonnance ou décret de sa cour, déclarer que, aux termes du présent paragraphe de la présente loi, la charge de ce Régisseur se trouvant en pareil cas soit, pour tous les objets de la présente loi (sauf ceux des articles cinq et six qui se rapportent au paiement des traitements et au remplissage des vacances), présumée rester vacante jusqu'à l'émission d'une nouvelle ordonnance ou d'un nouveau décret du président de ladite cour ou jusqu'à la survenue d'une réelle vacance dans la charge du Régisseur concerné.

(8) Cette ordonnance ou ce décret aura vigueur et effet conformément à sa teneur; et le président de ladite cour peut à toute époque l'annuler sur requête du Régisseur concerné, de ses co-Régisseurs ou du Procureur général du Canada, et à la suite d'avis préalable et par écrit que le président de ladite cour peut approuver et qui doit être signifié, s'il y a lieu, aux personnes, s'il en est, qu'il peut désigner.

7. Aucun Régisseur ne sera révoqué, ni ne subira de diminution dans son traitement, pendant la durée de son mandat, à moins de justification et d'une adresse du Sénat et de la Chambre des communes du Canada.

8. Les ouvrages de toute compagnie constituée en corporation au Canada qui est comprise dans les Chemins de fer Nationaux, mais qui n'a pas été constituée par ou en vertu de la loi du Canada, sont expressément déclarés d'utilité publique au Canada, et chaque pareille compagnie est, en vertu de la présente loi et sans plus, reconstituée en corporation sous son nom actuel, avec son entreprise actuelle et en succession et continuation relativement à toutes ses affaires, par les dispositions de la présente loi, ainsi que sous leur autorité et réserve.

9. Lorsque le Gouverneur en conseil aura proclamé dans la *Gazette du Canada* qu'il a rendu vacantes toutes les charges dans le Conseil des Directeurs de la Compagnie du National et qu'il a nommé des Régisseurs conformément à l'article quatre de la présente loi, ledit Conseil cessera d'exister et, en vertu de la présente loi et sans plus, l'administration et le contrôle de la Compagnie du National et son entreprise seront, subordonnément aux dispositions de la présente loi, dévolus aux Régisseurs.

(2) Par la suite, les Régisseurs devront et pourront, subordonnément aux dispositions de la présente loi, posséder et exercer tous les pouvoirs, droits, privilèges et immunités, et remplir et assumer toutes les charges, responsabilités et restrictions qui appartiennent ou incombent actuellement au Conseil des Directeurs de la Compagnie du National.

(3) En même temps, en vertu de la même autorité et sans plus, les Régisseurs deviendront et seront Régisseurs aux lieu et place et en succession de chaque conseil d'administration de toute autre compagnie au Canada faisant partie des Chemins de fer Nationaux; et par suite ils pourront et devront, subordonnément aux dispositions de la présente loi, posséder et exercer, à l'égard de ces autres compagnies respectivement, les mêmes pouvoirs, droits, privilèges et immunités, et remplir et assumer les mêmes charges, responsabilités et restrictions que ceux déjà prescrits au présent article à l'égard de la Compagnie du National. Toutefois, dans chaque cas où la propriété, l'intérêt, ou le droit d'exploitation ou de contrôle de la Compagnie du National ou de l'un des éléments dont se composent les Chemins de fer Nationaux tels que définis en la présente loi, sera seulement partiel, parce qu'en conséquence de l'adoption de la présente loi une partie du conseil d'administration de pareille compagnie pourra être nommée et continuera de pouvoir être nommée autrement que par les Régisseurs, les administrateurs ainsi nommés deviendront et seront, en vertu de la même autorité et sans plus, administrateurs aux lieu et place du conseil d'administration de pareille compagnie qui, antérieurement à l'adoption de la présente loi, pouvait être nommé par ou pour la Compagnie du National ou par ou pour l'un des éléments dont se composent les Chemins de fer Nationaux; et si le nombre des administrateurs devant être nommés par eux dépasse trois, les Régisseurs pourront nommer tels administrateurs additionnels de pareille compagnie au Canada qu'ils pourront être autorisés à nommer et qu'il pourra être nécessaire de nommer, et ils pourront aussi les révoquer et remplacer à toute époque sans donner d'avis et sans formuler de motif.

(4) La Loi du National et toutes les lois, chartes, lettres patentes et arrêtés en conseil qui ont trait à ces compagnies au Canada devront, en tant qu'incompatibles avec les dispositions du présent article, se lire à la lumière des présentes dispositions et s'interpréter de façon à s'y conformer.

(5) Subordonnément aux termes de la présente loi, et à moins de dispositions ou des prescriptions contraires établies sous son autorité, chaque exploitation et service des Chemins de fer Nationaux sera maintenu et devra être maintenu par toutes les personnes qui y sont actuellement concernées, comme si la présente loi n'eût pas été adoptée.

(6) Aucune ordonnance, aucun règlement, statut ou acte, aucune décision ou procédure des Régisseurs n'exigera l'approbation de Sa Majesté ni celle de tout autre actionnaire d'une compagnie à laquelle s'applique la présente loi.

10. Les Régisseurs devront nommer, aux conditions fixées par eux, une personne, autre que l'un d'eux-mêmes, qui aura par titre rang de Président (*Chairman*), pour exercer et exécuter, sous leur direction et en consultation avec eux, les attributions, l'autorité et les fonctions de Chef des services d'exploitation des Chemins de fer Nationaux, tel que ces attributions, cette autorité et ces fonctions seront à l'occasion précisées par règlement ou délibération des Régisseurs et conférées aux fins d'être exercées et exécutées. Le Président devra faire ses rapports aux Régisseurs et ne sera comptable qu'aux seuls Régisseurs.

(2) Jusqu'à ce que les Régisseurs aient fait la nomination requise au présent article, la personne à qui sont actuellement confiées, à titre exclusif ou non, les attributions, l'autorité et les fonctions de Chef des services d'exploitation de la Compagnie du National et de son entreprise, devra et pourra continuer à exercer ces attributions, cette autorité et ces fonctions pour le compte des Chemins de fer Nationaux comme si elles lui eussent été confiées pour être exercées et exécutées sous l'autorité de la présente loi.

11. Les assemblées des Régisseurs pourront être tenues aux époques et aux endroits que le Président (*Chairman*) des Régisseurs pourra déterminer à discrétion.

(2) Les Régisseurs pourront prendre des décisions ou agir aux assemblées seulement par vote unanime ou par vote majoritaire comprenant le vote de leur Président (*Chairman*). Les Régisseurs pourront, ou leur majorité formée comme susdit pourra, sans assemblée, prendre des décisions ou agir au moyen de minutes ou d'agréments par écrit portant la signature des Régisseurs ou de leur majorité susdite. Lorsque, par suite d'une vacance (réelle ou présumée) survenue parmi eux, il ne restera plus que deux Régisseurs, leur décision, leur vote, leur minute ou leur agrément sera, pour les objets du présent article, censé être la décision, le vote, la minute ou l'agrément unanime des Régisseurs, et si les deux Régisseurs diffèrent d'avis, la décision, le vote ou la minute du Président (*Chairman*) sera, pour les mêmes objets, censée être la décision, le vote ou la minute de la majorité des Régisseurs.

12. Les Régisseurs auront le contrôle du budget annuel des Chemins de fer Nationaux. Ils soumettront au Ministre des Finances, en vue de l'examen que le Gouverneur en conseil en fera avant de les présenter au Parlement, les réquisitions de fonds pour combler les déficits du revenu, pour servir les intérêts sur les obligations entre les mains du public, pour faire face aux dépenses à compte du capital, et pour rembourser ou retirer les titres arrivant à échéance. Les déficits du revenu ne devront pas être fondés en dette. Les montants que le Parlement aura affectés aux dépenses du capital ne devront pas être distraits pour couvrir les déficits d'exploitation sans l'autorisation expresse du Parlement.

13. Une vérification continue de la comptabilité des Chemins de fer Nationaux sera opérée par des vérificateurs indépendants que le Parlement nommera chaque année et qui présenteront un rapport annuel au Parlement sur leur vérification. Leur rapport annuel signalera toutes affaires qui, à leur avis, exigent considération au remède. La Compagnie du National devra verser aux vérificateurs les émoluments que le Gouverneur en conseil approuvera à discrétion.

(2) Par dérogation aux dispositions de la présente loi, les vérificateurs actuels des Chemins de fer Nationaux du Canada continueront à exercer leurs fonctions en cette qualité jusqu'à ce que leurs successeurs aient été nommés en vertu de la présente loi et soient entrés en fonction.

14. Les Régisseurs présenteront au Parlement un rapport annuel exposant d'une manière succincte le résultat de leurs opérations, les mesures, plans ou arrangements de coopération effectués conformément à la présente loi, les économies ou l'exploitation plus rémunératrice en découlant, les montants dépensés à compte du capital relativement aux voies ferrées, ouvrages, propriétés, facilités et services faisant partie des entreprises des Chemins de fer Nationaux et contenant les autres renseignements qui leur paraîtront d'un intérêt public ou nécessaires pour éclairer le Parlement sur toute situation existant à l'époque de ce rapport, ou que le Gouverneur en conseil pourra exiger quand il y aura lieu.

(2) Les Régisseurs devront ordonner, décréter et faire en sorte que toutes les marchandises destinées à l'exportation par mer, qui sont consignées en territoire canadien pour être transportées aux Chemins de fer Nationaux au point d'origine, ou entre le point d'origine et la mer, soient, à moins que les expéditeurs de ces marchandises n'aient indiqué un autre acheminement particulier, exportées par voie de ports maritimes canadiens.

15. Les rapports annuels des Régisseurs et des vérificateurs, respectivement, seront soumis au Parlement par l'entremise du ministre des Chemins de fer.

3. Pages 4 à 6, les deux comprises, substituer ce qui suit à la Partie II du Bill, clauses 15 et 16:

PARTIE II

COOPÉRATION ENTRE LES CHEMINS DE FER NATIONAUX ET LES CHEMINS DE FER DU PACIFIQUE

16. Aux fins de réaliser des économies et d'assurer un service plus rémunérateur, la présente loi prescrit à la Compagnie du National, pour son propre compte et de sa part et/ou pour le compte ou de la part de l'une ou de toutes les autres compagnies ou de l'un ou de tous les autres éléments dont se composent les Chemins de fer Nationaux tels que définis en la présente loi, ainsi qu'à la Compagnie du Pacifique, pour son propre compte et de sa propre part et/ou pour le compte ou de la part de l'une ou de toutes les autres compagnies ou de l'un ou de tous les autres éléments dont se composent les Chemins de fer du Pacifique tels que définis en la présente loi, de tâcher sans délai de s'entendre et de constamment s'efforcer de s'entendre, et elle les autorise respectivement, tant pour leur propre compte et de leur propre part que pour le compte et de la part des autres compagnies ou éléments susdits, à s'entendre pour adopter les mesures, plans et arrangements de coopération justes et raisonnables et les plus propres (eu égard à la répartition équitable des charges et des avantages entre elles) à atteindre ces fins. Elle leur prescrit en outre de tâcher d'inclure, chaque fois qu'elles en viendront à une entente, une disposition faisant partie de leurs mesures, plans ou arrangements ou autres accords, et pourvoyant à la répartition équitable et raisonnable, entre les employés des Chemins de fer Nationaux et des Chemins de fer du Pacifique, respectivement, des emplois qui peuvent se rapporter à la mise en œuvre de ces mesures, plans ou arrangements.

(2) Sans restreindre la portée générale de ce qui précède, ces mesures, plans ou arrangements pourront comprendre, ou être exécutés au moyen de:

- (a) Nouvelles compagnies où la prépondérance est constituée par la propriété d'actions, également répartie entre les compagnies;
- (b) Baux, conventions de confiance, ou autorisations, ou conventions ayant pour objet la mise en commun et le partage des recettes provenant de l'exploitation en commun de partie ou parties du trafic-marchandises ou du trafic-voyageurs ou des activités ou services de messageries, télégraphes ou autre exploitation;

- (c) Voies en commun, droits de passage, propriété en commun, ou conventions d'exploitation en commun, selon la nature de la propriété ou des services compris dans un plan de coopération;
- (d) Services de grands chemins en commun ou individuels, ou services de grands chemins et de voies ferrées combinés, sous toute forme.

(3) L'ensemble de ces mesures, plans et arrangements, ou chacun d'eux, pourra, si les parties en conviennent, être résoluble à volonté, ou sur ou après l'avis fixé, ou pour une période ou des périodes fixes, ou toute combinaison de ces périodes, et pourra à l'occasion, moyennant semblable convention, être changé, altéré, modifié, amendé ou renouvelé selon qu'il pourra être jugé utile dans le meilleur intérêt des parties ou en vue du changement des conditions, et pour mieux réaliser les objets énoncés ci-dessus au présent article.

(4) La Compagnie du National et la Compagnie du Pacifique sont tenues, pour leur propre compte et de leur propre part, respectivement, et autrement tel qu'autorisé par la présente Partie de la présente loi, et il leur est expressément enjoint, de conférer par l'entremise de leurs fonctionnaires compétents, sans délai et périodiquement selon qu'elles pourront en convenir, afin de discuter et de réaliser par accord, si possible, les objets énoncés en la présente Partie de la présente loi. Pour l'application du présent paragraphe, les fonctionnaires compétents de la Compagnie du National seront les Régisseurs eux-mêmes et/ou les fonctionnaires de la Compagnie du National ou des Chemins de fer Nationaux que les Régisseurs pourront désigner à cette fin, et les fonctionnaires compétents de la Compagnie du Pacifique seront les administrateurs et/ou les fonctionnaires de la Compagnie du Pacifique ou des Chemins de fer du Pacifique que ces administrateurs pourront désigner à cette fin.

4. Pages 6 à 9, les deux comprises, substituer ce qui suit à la Partie III du Bill, clauses 17 à 27, les deux comprises:

PARTIE III

ARBITRAGE EN CAS DE DIFFÉREND

17. Des Tribunaux, constitués de la manière décrite ci-dessous, seront établis lorsqu'il y aura lieu pour l'application de la présente Partie.

(2) Un Tribunal aura pouvoir et juridiction pour régler et décider le différend survenu entre la Compagnie du National et la Compagnie du Pacifique et qui aura motivé l'établissement du Tribunal, ainsi que pour rendre et faire exécuter des ordonnances découlant de ce règlement et de cette décision, et pour déterminer les conditions des mesures, plans ou arrangements convenus ou établis entre ces Compagnies en conformité de la Partie II de la présente loi, que cette convention soit ou ne soit pas la conséquence d'une ordonnance d'un Tribunal, et pour interpréter et faire exécuter ces mesures, plans ou arrangements.

(3) Sans restreindre la portée générale de ce qui précède, le pouvoir et la juridiction des Tribunaux s'étendront aux différends, tels que définis en la présente loi, relatifs aux mesures, plans et arrangements, ou aux propositions de mesures, plans et arrangements, concernant:

- (a) L'usage en commun des têtes de lignes;
- (b) Les droits de passage et la co-exploitation des voies lorsqu'il y aura chevauchement éloigné ou rapproché, ou lorsque ce chevauchement pourra être évité;
- (c) Le contrôle et la prohibition dans la construction de lignes nouvelles et l'établissement de facilités et de services additionnels lorsqu'aucun besoin essentiel du public ne sera pas en jeu, ou lorsque le résultat serait principalement le partage de trafic déjà assuré adéquatement;

- (d) L'usage en commun des facilités, lorsque cet usage favoriserait l'économie ou permettrait d'éliminer la duplication ou les facilités ou services non rémunérateurs;
- (e) L'abandon de lignes, services ou facilités;
- (f) La mise en commun de toute partie du trafic-marchandises ou du trafic-voyageurs;
- (g) Les choses découlant nécessairement des matières précitées.

(4) Aucun Tribunal n'aura pouvoir ou juridiction pour ordonner la construction de prolongements et d'agrandissements des lignes, têtes de lignes ou facilités existantes, sauf pour des choses secondaires comme des raccordements devant donner accès aux lignes, têtes de lignes ou facilités existantes qui, par ordre du Tribunal ou d'autre manière, seront utilisées ou destinées à être utilisées en commun.

18. Le Commissaire en chef des chemins de fer du Canada sera le fonctionnaire présidant tous Tribunaux. La Compagnie du National et la Compagnie du Pacifique nommeront chacune un représentant, et les représentants ainsi nommés constitueront, avec le fonctionnaire présidant, le Tribunal chargé de statuer sur le différend à juger. A l'instance de la Compagnie du National ou de la Compagnie du Pacifique, ou des deux, le président de la cour de l'Echiquier du Canada pourra nommer deux autres membres pour trancher le différend, après qu'il lui aura été démontré que le différend est d'importance suffisante.

(2) L'une ou l'autre Compagnie pourra invoquer les pouvoirs du Tribunal, moyennant requête écrite adressée au Commissaire en chef et exposant de façon concise et succincte l'objet du différend. Le nom du représentant de la Compagnie qui présentera la requête sera notifié au Commissaire en chef, en même temps que la présentation de la requête. Une copie de la requête sera aussitôt transmise à l'autre Compagnie et il y sera joint une demande de nommer son représentant, et cette Compagnie désignera son représentant dans un délai de dix jours à compter de la date de réception de la copie de la requête.

(3) A défaut, par l'autre Compagnie, de nommer un représentant, le Tribunal pourra procéder à étudier et déterminer l'objet de la requête, et la décision des deux membres du Tribunal liera les deux Compagnies. Le fonctionnaire présidant pourra toutefois, à sa discrétion, nommer une personne pour représenter la Compagnie qui aura ainsi manqué de nommer son représentant.

(4) Advenant qu'un représentant de l'une ou l'autre Compagnie soit incapable ou dans l'impossibilité, ou néglige ou refuse d'agir ou de continuer d'agir, un successeur pourra être nommé par la Compagnie qu'il représente ou par le fonctionnaire présidant, en cas de défaut d'ainsi nommer ce représentant, ou le Tribunal pourra, par ordre du fonctionnaire présidant, procéder à étudier et juger la question ou l'espèce en litige, nonobstant cette incapacité, cette impossibilité, cette négligence ou ce refus d'agir de la part de ce représentant.

(5) Le Commissaire en chef pourra, de sa propre initiative ou à l'instance de la Compagnie du National ou de la Compagnie du Pacifique, ou des deux, convoquer de nouveau tout Tribunal aux fins de régler ou déterminer quelque différend relatif aux conditions, à l'interprétation ou à l'exécution de toute ordonnance rendue par ce Tribunal particulier, et le Tribunal ainsi convoqué de nouveau aura pouvoir et juridiction pour statuer ou décider en l'espèce.

(6) La Compagnie du National et la Compagnie du Pacifique paieront tous les émoluments et frais raisonnables des membres du Tribunal nommés par elles ou par le fonctionnaire présidant, en parts égales ou dans les proportions que fixera le fonctionnaire présidant. Les frais de l'audition et les honoraires des témoins et des experts comparaisant au nom des parties au différend devant le Tribunal seront ceux qu'allouera le fonctionnaire présidant, et ils seront payés soit par l'une ou l'autre Compagnie, soit par les deux Compagnies, dans les proportions que fixera le fonctionnaire présidant.

19. Lorsque le fonctionnaire présidant un Tribunal sera d'avis qu'une requête à lui adressée soulève des questions d'importance pour le public ou pour une partie du public, il pourra ordonner qu'avis des audiences du Tribunal soit donné par voie d'annonces dans un ou plusieurs journaux, ou de toute autre manière qu'il pourra juger convenable, et il pourra permettre que des représentations soient faites auxdites audiences, par les personnes ou organisations, y compris le Gouvernement du Canada ou de l'une des provinces du Canada, qui, à son avis, devraient être entendues.

(2) Quand il existe un différend qui, de l'avis du fonctionnaire présidant, intéresse particulièrement une province du Canada ou la population de cette province, le fonctionnaire présidant devra donner au Procureur général de cette province avis de la requête, de l'objet du différend et de toutes les audiences s'y rapportant.

20. En vue de l'application des dispositions de la présente Partie, le Commissaire en chef pourra établir des règles ou règlements régissant toutes les questions de procédure, y compris la garde et surveillance des pièces de procédure devant les Tribunaux, ainsi que les ordonnances et décisions de ces Tribunaux. Ces règles ou règlements devront prescrire que toutes les archives et pièces de ces Tribunaux et toutes les procédures instituées ou exercées sous le régime de la présente loi soient conservées et gardées par les mêmes personnes, et aux mêmes endroits que celles de la Commission des Chemins de fer du Canada et comme si ces archives et pièces étaient celles de ladite Commission, et comme si ces procédures avaient été instituées ou exercées par ou devant elle.

(2) Les règles ou règlements de la Commission des chemins de fer concernant la procédure pour l'audition des requêtes et la conduite de ses audiences s'appliqueront *mutatis mutandis* aux procédures devant les Tribunaux, sauf en tant qu'incompatibles avec les dispositions de la présente Partie ou avec les règles ou règlements expressément établis en application de la présente Partie.

21. Le Commissaire en chef, à titre de fonctionnaire présidant tout Tribunal, possédera et exercera tous les pouvoirs de la Commission des chemins de fer aux fins d'interroger les témoins sous serment, d'assurer la comparution des témoins et de faire produire les pièces; et il possédera et exercera aussi les pouvoirs généraux que confère la *Loi des chemins de fer* à l'égard des témoins et des dépositions.

22. Une ordonnance ou décision de tout Tribunal liera la Compagnie du National et la Compagnie du Pacifique, et aura même vigueur et même effet qu'une ordonnance de la Commission des chemins de fer du Canada rendue en une matière tombant sous la juridiction de la Commission, et sera exécutoire comme si elle était une ordonnance de ladite Commission; et toutes les dispositions de la *Loi des chemins de fer* relatives aux ordonnances de la Commission et à leur exécution, s'appliqueront *mutatis mutandis* aux ordonnances ou décisions du Tribunal.

(2) Chaque Tribunal possédera, relativement à toutes les choses nécessaires ou propres à l'exercice régulier de sa juridiction et à la bonne exécution de ses ordonnances, tous les pouvoirs, droits et privilèges dont une cour supérieure est investie.

23. Lorsque l'exécution d'une ordonnance, ou l'application d'une décision d'un Tribunal, comportera l'accomplissement d'un acte pour lequel une loi quelconque exigerait, n'étaient les dispositions de la présente loi, l'autorisation, la sanction, l'assentiment ou l'approbation de la Commission des chemins de fer, ou lorsque, de l'avis du fonctionnaire présidant, l'intérêt public en jeu sera assez important pour en justifier, aucune ordonnance rendue par un Tribunal ne sera exécutoire sans l'agrément du fonctionnaire présidant et son assentiment formel par écrit.

24. En cas de conflit entre une ordonnance de la Commission des chemins de fer et celle d'un Tribunal, l'ordonnance ou la décision du Tribunal prévau-dra.

25. La décision d'un Tribunal pourra être celle de la majorité de ses mem-bres, et elle sera définitive sur toutes les questions de fait. Aucune procédure en *certiorari*, même sur un point de juridiction, ne pourra être exercée devant quelque cour, mais en leur lieu et place appel sera interjeté à la Cour suprême du Canada, moyennant autorisation d'un juge de cette cour sur un point tou-chant la juridiction du Tribunal, et, moyennant la même autorisation, appel sera interjeté, à la même cour, de toute décision d'un Tribunal sur une question de droit.

(2) Les appels seront soutenus et conduits d'après les règles et la procédure ordinaires de la Cour suprême du Canada, sauf que, dans le d'un appel moyen-nant autorisation, ces règles et cette procédure pourront être modifiées, selon que, pour convenir aux circonstances, pourra l'approuver ou l'ordonner le juge qui aura autorisé l'appel.

(3) Sauf dans les cas prévus au présent article, aucune ordonnance, décision ou procédure d'un Tribunal ne fera l'objet d'une contestation, d'une revision, d'une interdiction ou d'une annulation par quelque instance que ce soit ni dans aucune cour.

(4) Aucune ordonnance d'un Tribunal ne devra montrer à sa face même

(a) qu'une procédure a été instituée ou qu'un avis a été donné, ni

(b) quelque circonstance nécessaire pour lui conférer la juridiction de rendre de cette ordonnance.

(5) Le Procureur Général du Canada et le fonctionnaire président le Tri-bunal auront droit de se faire entendre par procureur ou autrement dans l'ins-truction de tout appel soutenu conformément au présent article.

26. A tout moment après requête demandant l'institution d'un Tribunal, et après avoir entendu les parties en cause, le Commissaire en chef pourra rejeter tout prétendu différend qui, à son avis, est en soi sans importance, vexatoire ou hors de la juridiction d'un Tribunal. Appel du rejet d'un différend pourra être interjeté à la Cour suprême du Canada.

5. Page 9. Disjoindre la Partie IV du Bill.

Dans le Préambule

6. Page 1. Disjoindre tous les mots à partir et y compris "Considérant" jusqu'à et y compris "A ces causes,".

Avec la permission du Sénat, et

Sur motion du très honorable sénateur Meighen, il est

Ordonné: Que lesdits amendements soient maintenant renvoyés au comité général de la Chambre.

En conséquence, le Sénat s'ajourne à loisir et se forme en comité général pour étudier lesdits amendements.

En Comité

Subséquemment, le Sénat reprend sa séance, et

L'honorable sénateur Beaubien, dudit comité, rapporte que le comité a examiné lesdits amendements, qu'il rend compte de l'état de la délibération et demande l'autorisation de siéger de nouveau.

Ordonné: Que lesdits amendements soient inscrits à l'Ordre du Jour pour étude ultérieure en comité général demain.

Le très honorable sénateur Meighen dépose sur la Table:

Réponse à un Ordre du Sénat, en date du 1er février 1933, pour la production d'un état indiquant:

1. A quelle date le Bureau national de recherches a été établi?

2. Combien le gouvernement a payé en espèces pour le salaire des employés du Bureau national de recherches, pour la construction de ses édifices, et pour toute autre chose se rapportant à ce Bureau national de recherches, jusqu'à présent?

3. Le Canada a-t-il obtenu quelque résultat appréciable en espèces, ou a-t-il obtenu de l'assistance de cette institution?

Suivant l'Ordre du Jour, le bill (B) intitulé: "Loi modifiant la Loi concernant les compagnies d'assurance canadiennes et britanniques" est lu pour la deuxième fois, et

Renvoyé au comité permanent des Banques et du Commerce.

Suivant l'Ordre du Jour, le bill (C) intitulé: "Loi pour faire droit à Margaret Borham Willson" est, sur division, lu pour la troisième fois.

Etant posée la question de savoir si ce bill sera adopté,

Elle est, sur division, résolue dans l'affirmative.

Ordonné: Que le greffier se rende à la Chambre des Communes pour l'informer que le Sénat a adopté ce bill auquel il sollicite son agrément et pour lui communiquer, avec prière de les renvoyer au Sénat, les témoignages rendus en l'espèce devant le comité permanent des Divorces ainsi que les pièces justificatives déposées devant ledit comité.

Suivant l'Ordre du Jour, le bill (D) intitulé: "Loi pour faire droit à Clarence Eldon Durham" est, sur division, lu pour la troisième fois.

Etant posée la question de savoir si ce bill sera adopté,

Elle est, sur division, résolue dans l'affirmative.

Ordonné: Que le greffier se rende à la Chambre des Communes pour l'informer que le Sénat a adopté ce bill auquel il sollicite son agrément et pour lui communiquer, avec prière de les renvoyer au Sénat, les témoignages rendus en l'espèce devant le comité permanent des Divorces ainsi que les pièces justificatives déposées devant ledit comité.

Suivant l'Ordre du Jour, le bill (E) intitulé: "Loi pour faire droit à Maurice Pashlink Simon alias Maurice Simon Pashlinski" est, sur division, lu pour la troisième fois.

Etant posée la question de savoir si ce bill sera adopté,

Elle est, sur division, résolue dans l'affirmative.

Ordonné: Que le greffier se rende à la Chambre des Communes pour l'informer que le Sénat a adopté ce bill auquel il sollicite son agrément et pour lui communiquer, avec prière de les renvoyer au Sénat, les témoignages rendus en l'espèce devant le comité permanent des Divorces ainsi que les pièces justificatives déposées devant ledit comité.

Suivant l'Ordre du Jour, le bill (F) intitulé: "Loi pour faire droit à Marjorie Elizabeth Rae Dixon" est, sur division, lu pour la troisième fois.

Etant posée la question de savoir si ce bill sera adopté,

Elle est, sur division, résolue dans l'affirmative.

Ordonné: Que le greffier se rende à la Chambre des Communes pour l'informer que le Sénat a adopté ce bill auquel il sollicite son agrément et pour lui communiquer, avec prière de les renvoyer au Sénat, les témoignages rendus en l'espèce devant le comité permanent des Divorces ainsi que les pièces justificatives déposées devant ledit comité.

Suivant l'Ordre du Jour, le bill (G) intitulé: "Loi pour faire droit à Joseph Adrien Desmarteau" est, sur division, lu pour la troisième fois.

Etant posée la question de savoir si ce bill sera adopté,

Elle est, sur division, résolue dans l'affirmative.

Ordonné: Que le greffier se rende à la Chambre des Communes pour l'informer que le Sénat a adopté ce bill auquel il sollicite son agrément et pour lui communiquer, avec prière de les renvoyer au Sénat, les témoignages rendus en l'espèce devant le comité permanent des Divorces ainsi que les pièces justificatives déposées devant ledit comité.

Suivant l'Ordre du Jour, le bill (H) intitulé: "Loi pour faire droit à Henry Norman Bethune" est, sur division, lu pour la troisième fois.

Etant posée la question de savoir si ce bill sera adopté,

Elle est, sur division, résolue dans l'affirmative.

Ordonné: Que le greffier se rende à la Chambre des Communes pour l'informer que le Sénat a adopté ce bill auquel il sollicite son agrément et pour lui communiquer, avec prière de les renvoyer au Sénat, les témoignages rendus en l'espèce devant le comité permanent des Divorces ainsi que les pièces justificatives déposées devant ledit comité.

Le Sénat s'ajourne.

No 31

JOURNAUX

DU

SÉNAT DU CANADA

Mercredi, 22 février 1933

Trois heures de l'après-midi.

L'honorable P. E. BLONDIN, Président

Les membres présents sont:—

Les honorables sénateurs

Aylesworth	Forke,	MacArthur,	Pope,
(sir Allen),	Gillis,	Macdonald,	Prevost,
Ballantyne,	Gordon,	Macdonell,	Rainville,
Beaubien,	Graham,	Marcotte,	Rankin,
Béique,	Green,	McCormick,	Riley,
Béland,	Griesbach,	McDonald,	Robertson,
Bénard,	Harmer,	McGuire,	Robinson,
Black,	Hatfield,	McLean,	Sharpe,
Blondin,	Horsey,	McLennan,	Sinclair,
Bourque,	Hughes,	McMeans,	Smith,
Brown,	King,	McRae,	Spence,
Buchanan,	Lacasse,	Meighen,	Tanner,
Calder,	L'Espérance,	Molloy,	Taylor,
Casgrain,	Lewis,	Murdock,	Turgeon,
Chapais,	Little,	Murphy,	White (Pembroke),
Dennis,	Logan,	Parent,	Wilson
Donnelly,	Lynch-Staunton,	Poirier,	(Rockcliffe),
Fisher,			Wilson (Rigaud).

PRIÈRES.

La pétition suivante est lue et agréée:

De Fred Charles Fantz, de Webster Groves, dans l'Etat du Missouri, un des Etats-Unis d'Amérique; demandant l'adoption d'une loi autorisant le Commissaire des brevets de remettre en vigueur le brevet No 349958, concernant certaines améliorations nouvelles et utiles se rapportant aux raccords en U.

L'honorable sénateur Macdonell, du comité permanent des Ordres permanents, présente le troisième rapport de ce comité.

Ce rapport est alors lu par le greffier comme suit:

MERCREDI, 22 février 1933.

Le comité permanent des Ordres permanents demande permission de présenter son troisième rapport comme suit:

Le comité a examiné les pétitions suivantes et constate que les prescriptions des Règles du Sénat ont été observées à tous importants égards, savoir:

Du synode du diocèse de la Saskatchewan; demandant l'adoption d'une loi changeant son nom en celui de *The Synod of the Diocese of Saskatoon*.

De la Chambre de commerce de la cité de Toronto; demandant l'adoption d'une loi modifiant et codifiant les différentes lois concernant ladite Chambre de commerce.

Le tout respectueusement soumis.

A. H. MACDONELL,
Faisant fonctions de Président.

Avec la permission du Sénat,
Ledit rapport est adopté.

Suivant l'Ordre du Jour, le Sénat s'ajourne à loisir et se forme de nouveau en comité général pour étudier les amendements apportés par le comité permanent des Chemins de fer, Télégraphes et Havres au Bill (A), intitulé: "Loi concernant les Chemins de fer Nationaux du Canada et pourvoyant à leur coopération avec le réseau ferroviaire du Pacifique-Canadien, ainsi qu'à d'autres objets."

(*En comité*)

Paragraphe 1. La clause 2 des amendements est lue et amendée par l'addition de ce qui suit comme sous-clause (2) de la clause 2:

- "(2) Les Parties II et III de la présente loi ne s'appliquent
- (a) à aucune compagnie, entreprise, propriété, à aucun ouvrage ou service manufacturier, foncier, minier ou maritime;
 - (b) à aucun service de transport, de communication ou d'hôtellerie qui relève d'une autorité législative autre que celle du Canada ou d'une province du Canada ou qui ne comporte aucune concurrence entre les Chemins de fer Nationaux et les Chemins de fer du Pacifique."

Ladite clause, ainsi amendée, est lue et adoptée.

Paragraphe 1. La clause 3 des amendements est lue et amendée en retranchant les alinéas (a) et (b) et en les remplaçant par ce qui suit:

“(a) “Chemins de fer Nationaux” signifie la Compagnie du National, à titre de propriétaire, exploitante, gérante et à autre titre, ainsi que son réseau de transport, de communication et d’hôtellerie, lequel réseau sera censé comprendre toutes les compagnies constituant des éléments des Chemins de fer Nationaux du Canada tel que définis dans la Loi du National, les entreprises respectives de ces compagnies, la Compagnie du National à titre de propriétaire, gérante ou exploitante, pour le tout ou en partie, de chemins de fer, y compris les chemins de fer du Gouvernement canadien, ou de services de transport ou de communication par terre, par eau ou par air, ou de services d’hôtellerie, et l’expression comprend aussi lesdits chemins de fer et services, leurs ouvrages et propriétés, ainsi que tous les ouvrages et propriétés subordonnés à leurs fins.”

“(b) “Chemins de fer du Pacifique” signifie la Compagnie du Pacifique à titre de propriétaire, exploitante, gérante et à autre titre, ainsi que toutes autres compagnies constituant des éléments du réseau de transport, de communication et d’hôtellerie de la Compagnie du Pacifique, lequel réseau sera censé comprendre les compagnies de chemin de fer, messageries, automobile, aérostation, navigation intérieure et côtière, télégraphe, câble, radioélectricité et hôtellerie, ainsi que, subordonné aux restrictions ci-dessous déterminées et sans autres restrictions, les entreprises respectives de la Compagnie du Pacifique et de ces autres compagnies; mais ces entreprises ne seront pas censées comprendre ni toucher aucun service manufacturier, minier, foncier, maritime, ni aucun service similaire, ni rien de subordonné à pareils services.”

Ladite clause, ainsi amendée, est lue et adoptée.

Paragraphe 2. La clause 4 des amendements est lue et amendée en retranchant, dans la sous-clause (2), les mots “que la Compagnie du National ou qu’une compagnie faisant partie de son entreprise.” et en les remplaçant par les suivants:

“qu’une compagnie qui est comprise dans les Chemins de fer Nationaux, et, pendant la durée de son mandat comme Régisseur, il ne devra pas devenir administrateur de toute autre compagnie qu’une compagnie qui est comprise dans les Chemins de fer Nationaux et dont il n’était pas administrateur à l’époque de sa nomination.”

Ladite clause, ainsi amendée, est lue et adoptée.

Paragraphe 2. La clause 5 des amendements est lue et adoptée.

Paragraphe 2. La clause 6 des amendements est lue et

Il est proposé que la sous-clause (2) soit amendée en retranchant le mot “des”, troisième ligne, et en le remplaçant par les mots “pas plus que les”.

Etant posée la question de savoir si ledit amendement doit être adopté,

Elle est résolue dans la négative.

Ladite clause est lue de nouveau et adoptée.

Paragraphe 2. Les clauses 7 à 15, les deux comprises, des amendements sont lues et adoptées.

Paragraphe 3. La clause 16 des amendements est lue et adoptée.

Paragraphe 4. La clause 17 des amendements est lue et amendée en re-tranchant la sous-clause (4) et en la remplaçant par la suivante:

“(4) Aucun Tribunal n’aura pouvoir ou juridiction pour régler, juger ou ordonner qu’une mesure, qu’un plan ou qu’un arrangement doive ou devrait consister en quelque entente, ou comprendre quelque entente en vue de la construction de prolongements et d’agrandissements des lignes, têtes de lignes ou facilités de chemins de fer existantes, sauf pour des choses secondaires comme des raccordements devant donner accès aux lignes, têtes de lignes ou facilités existantes qui, comme résultat du règlement ou du jugement d’un différend par un Tribunal ou d’autre manière, seront utilisées ou destinées à être utilisées en commun”.

Ladite clause, ainsi amendée, est lue et adoptée.

Paragraphe 4. La clause 18 des amendements est lue et amendée en re-tranchant la sous-clause (5) et en la remplaçant par la suivante:

“(5) Le Commissaire en chef pourra, de sa propre initiative ou à l’instance de la Compagnie du National ou de la Compagnie du Pacifique, ou des deux, convoquer de nouveau tout Tribunal aux fins de régler ou juger quelque différend relatif aux conditions, à l’interprétation ou à l’exécution de toute ordonnance rendue par ce Tribunal particulier, ou aux fins d’appliquer la juridiction ou de faire exécuter une ordonnance de ce Tribunal conformément à l’article vingt-deux de la présente loi; et le Tribunal ainsi convoqué de nouveau aura pouvoir et juridiction pour statuer ou décider de l’espèce.”

Ladite clause, ainsi amendée, est lue et adoptée.

Paragraphe 4. Les clauses 19 à 25, les deux comprises, des amendements sont lues et adoptées.

Paragraphe 4. L’amendement à la clause 26 ne concerne que la version anglaise. Ladite clause est lue et adoptée.

Paragraphe 5. Ledit amendement est lu et adopté.

Paragraphe 6. Ledit amendement est lu et adopté.

Subséquent, le Sénat reprend sa séance, et

L’honorable sénateur Beaubien, dudit comité, rapporte que le comité a examiné lesdits amendements, qu’il y a apporté d’autres amendements et qu’il l’a chargé de rapporter que le comité a agréé tous lesdits amendements.

Lesdits amendements sont alors lus et adoptés.

Ordonné: Que ledit Bill, ainsi amendé, soit inscrit à l’Ordre du Jour pour subir sa troisième lecture demain.

Le Sénat s’ajourne.

No 32

JOURNAUX

DU

SÉNAT DU CANADA

Jeudi, 23 février 1933

Trois heures de l'après-midi.

L'honorable P. E. BLONDIN, Président

Les membres présents sont:—

Les honorables sénateurs

Aylesworth	Förke,	Macdonald,	Prevost,
(sir Allen),	Gillis,	Macdonell,	Rankin,
Ballantyne,	Gordon,	Marcotte,	Riley,
Beaubien,	Graham,	McCormick,	Robertson,
Béique,	Green,	McDonald,	Robinson,
Béland,	Griesbach,	McGuire,	Sharpe,
Bénard,	Harmer,	McLean,	Sinclair,
Black,	Hatfield,	McLennan,	Smith,
Blondin,	Horsey,	McMeans,	Spence,
Bourque,	Hughes,	McRae,	Stanfield,
Brown,	King,	Meighen,	Tanner,
Buchanan,	Lacasse,	Molloy,	Taylor,
Calder,	L'Espérance,	Murdock,	Turgeon,
Casgrain,	Lewis,	Murphy,	White (Inkerman),
Chapais,	Little,	Parent,	White (Pembroke),
Dennis,	Logan,	Poirier,	Wilson
Donnelly,	MacArthur,	Pope,	(Rockcliffe),
Fisher,			Wilson (Rigaud).

PRIÈRES.

La pétition suivante est lue et acceptée:

De John Zarowski et autres, de Winnipeg, Manitoba; demandant l'adoption d'une loi remettant en vigueur Chapitre soixante et onze des Statuts de 1930, intitulé: "Loi constituant en corporation *The Saint Nicholas Mutual Benefit Association*"; prolongeant le délai pour l'obtention d'une licence aux fins d'exercer des opérations, et changeant le nom de l'association en celui de *Ukrainian Mutual Benefit Association of Saint Nicholas of Canada*.

La Chambre des Communes transmet, par son greffier, un message avec un bill (16) intitulé: "Loi concernant le Synode du diocèse de la Saskatchewan et changeant son nom pour Le Synode du diocèse de Saskatoon", pour lequel elle sollicite l'agrément du Sénat.

Première lecture de ce bill ayant été faite, il est

Ordonné: Que ce bill soit inscrit à l'Ordre du Jour pour subir sa deuxième lecture à la prochaine séance du Sénat.

Suivant l'Ordre du Jour, le très honorable sénateur Meighen propose que le Bill (A), intitulé: "Loi concernant les Chemins de fer Nationaux du Canada et pourvoyant à leur coopération avec le réseau ferroviaire du Pacifique-Canadien, ainsi qu'à d'autres objets", soit maintenant lu pour la troisième fois.

L'honorable sénateur Calder propose en amendement que tous les mots après le mot "soit" jusqu'à la fin de la motion, soient retranchés et remplacés par les suivants:

"amendé en retranchant la Partie III; les sous-clauses (c), (f) et (j) de la clause 3, et la mention de la Partie III dans la sous-clause (2) de la clause 2.

Le débat continue.

A six heures, l'honorable Président quitte le fauteuil pour le reprendre à sept heures trente.

Sept heures trente du soir.

Le Sénat reprend sa séance.

Après plus ample débat, et

La question étant posée de savoir si la motion en amendement doit être adoptée,

Elle est résolue dans la négative.

Etant, de nouveau, posée la question de savoir si la motion principale doit être adoptée,

Elle est résolue dans l'affirmative et

Ledit Bill est alors lu pour la troisième fois.

Etant posée la question de savoir si ce bill doit être adopté,

Elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné: Que le greffier se rende à la Chambre des Communes et l'informe que le Sénat a adopté ce bill pour lequel il sollicite son agrément.

Sur motion, il est

Ordonné: Que le Sénat, lorsqu'il s'ajournera aujourd'hui, restera ajourné jusqu'à mardi, sept mars prochain, à huit heures du soir.

Le Sénat s'ajourne.

No 33

JOURNAUX

DU

SENAT DU CANADA

Mardi, 7 mars 1933

Huit heures du soir.

L'honorable P. E. BLONDIN, Président

Les membres présents sont:—

Les honorables sénateurs

Aylesworth	Foster,	Marcotte,	Prevost,
(sir Allen),	Gillis,	McCormick,	Rainville,
Ballantyne,	Graham,	McDonald,	Rankin,
Béique,	Green,	McGuire,	Riley,
Bénard,	Harmer,	McLean,	Schaffner,
Black,	Horsey,	McLennan,	Sharpe,
Blondin,	Hughes,	McMeans,	Smith,
Bourque,	King,	McRae,	Spence,
Brown,	Lacasse,	Meighen,	Stanfield,
Buchanan,	L'Espérance,	Molloy,	Tanner,
Burns,	Little,	Murdock,	Taylor,
Calder,	Logan,	Murphy,	Turgeon,
Casgrain,	Lynch-Staunton,	Parent,	White (Pembroke),
Copp,	MacArthur,	Planta,	Wilson
Fisher,	Macdonald,	Poirier,	(Rockcliffe),
Forke,	Macdonell,	Pope,	Wilson (Rigaud).

PRIÈRES.

Les pétitions suivantes sont présentées séparément:

Par le très honorable sénateur Graham:

De la *Vancouver, Victoria and Eastern Railway and Navigation Company*.

Par l'honorable sénateur Béique:

De *The Quebec, Montreal and Southern Railway Company*.

Par l'honorable sénateur McMeans:

De Harry Russell McConachie et autres (*Canadian Railway Employees Mutual Benefit Association*).

De Ethel Irene Probert, du village de Beebe, dans le comté de Stanstead, province de Québec, et résidant actuellement dans le village de Walden, comté de Orange, dans l'Etat de New-York, un des Etats-Unis d'Amérique; demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Willie Salls Probert, dudit village de Beebe.

De Hilda Mary Falkenberg Gilmour, de Montréal, province de Québec; demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Kenneth Farquharson Gilmour.

De Marjorie Bertha Willcox, de Montréal, province de Québec; demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Frederick Ernest Willcox.

De Emily Florence Lawrence Knight, de Montréal, province de Québec; demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Leslie Knight.

L'honorable sénateur McRae présente au Sénat un bill (I) intitulé: "Loi concernant les loteries dites sweepstakes aux fins de charité."

Première lecture de ce bill ayant été faite, il est, avec la permission du Sénat, *Ordonné*: Que ce bill soit inscrit à l'Ordre du Jour pour subir sa deuxième lecture demain.

L'honorable sénateur Wilson (Rigaud) attire l'attention du Sénat sur les dispositions de la Loi fédérale de l'impôt sur le revenu, et il demande si le Gouvernement a l'intention d'apporter à cette loi des modifications devant assurer une plus étroite surveillance sur le revenu des porteurs d'obligations et de valeurs détenues en fiducie.

Débat.

La Chambre des Communes transmet, par son greffier, un message avec un bill (20) intitulé: "Loi modifiant la Loi de l'impôt de guerre sur le revenu (Impôt spécial)", pour lequel elle sollicite l'agrément du Sénat.

Première lecture de ce bill ayant été faite, il est, avec la permission du Sénat, *Ordonné*: Que ce bill soit inscrit à l'Ordre du Jour pour subir sa deuxième lecture demain.

La Chambre des Communes transmet, par son greffier, un message avec un bill (38) intitulé: "Loi modifiant la Loi de la déduction sur les traitements, 1932", pour lequel elle sollicite l'agrément du Sénat.

Première lecture de ce bill ayant été faite, il est, avec la permission du Sénat, *Ordonné*: Que ce bill soit inscrit à l'Ordre du Jour pour subir sa deuxième lecture demain.

La Chambre des Communes transmet par son greffier, un message ainsi conçu:

LUNDI, 6 mars 1933.

Qu'un message soit envoyé au Sénat informant Leurs Honneurs que la Chambre a passé la résolution ci-contre et priant que Leurs Honneurs se joignent à la Chambre pour approuver la Convention et le protocole des signatures mentionnées plus bas.

Ordonné: Que le greffier de la Chambre des Communes porte ledit message au Sénat.

Approuvé.

ARTHUR BEAUCHESNE,
Greffier des Communes.

Résolu,—Qu'il y a lieu, pour le Parlement d'approuver la Convention relative aux expositions internationales, et le protocole de la signature signés à Paris, au nom du gouvernement du Canada, par le plénipotentiaire y nommé, le vingt-deuxième jour de novembre mil neuf cent vingt-huit, et que cette Chambre les approuve.

Ordonné: Que ledit message soit pris en considération demain.

Le très honorable sénateur Meighen dépose sur la Table:

Rapport des Archives publiques pour l'année 1932 (Editions anglaise et française).

Copie du vingt-huitième rapport de la Commission des chemins de fer du Canada pour l'année finissant le 31 décembre 1932; ainsi qu'une copie certifiée de l'Ordre en conseil C.P. 338, en date du 25 février 1933, se rapportant audit rapport.

Rapport des travaux exécutés et des dépenses encourues durant l'année 1932 jusqu'au 31 d'août, et durant l'année solaire 1932, en rapport avec les lois (Chapitres 18 à 22 inclusivement, Chapitres 24 à 30 inclusivement, et Chapitres 32 à 36 inclusivement de 19-20 George V, et d'une loi, Chapitre 24, de 22-23 George V), concernant la construction de lignes par les Chemins de fer Nationaux du Canada.

Rapport des travaux exécutés et des dépenses faites jusqu'au 31 décembre 1932, ainsi que les estimées des dépenses pour 1933, en vertu des prescriptions du Chapitre 12, Statuts du Canada, 1929, construction par la compagnie des chemins de fer Nationaux du Canada d'outillage de terminus et des passages à niveaux et autres travaux et dans la vicinité de la cité de Montréal.

Copie de la Convention concernant les Expositions Internationales, signée à Paris, le 22 novembre 1928 (Editions anglaise et française).

Suivant l'Ordre du Jour, le Bill (16), intitulé: "Loi concernant le Synode du diocèse de la Saskatchewan et changeant son nom pour "Le Synode du diocèse de Saskatoon", est lu pour la deuxième fois, et

Avec la permission du Sénat, il est

Ordonné: Que ledit Bill soit inscrit à l'Ordre du Jour pour subir sa troisième lecture demain.

Le Sénat s'ajourne.

No 34

JOURNAUX

DU

SÉNAT DU CANADA

Mercredi, 8 mars 1933

Trois heures de l'après-midi.

L'honorable P. E. BLONDIN, Président

Les membres présents sont:—

Les honorables sénateurs

Aylesworth	Foster,	Marcotte,	Prevost,
(sir Allen),	Gillis,	McCormick,	Rankin,
Ballantyne,	Graham,	McDonald,	Riley,
Barnard,	Green,	McGuire,	Robertson,
Béique,	Harmer,	McLean,	Schaffner,
Béland,	Horsey,	McLennan,	Sharpe,
Bénard,	Hughes,	McMeans,	Smith,
Black,	King,	McRae,	Spence,
Blondin,	Lacasse,	Meighen,	Stanfield,
Bourque,	L'Espérance,	Molloy,	Tanner,
Brown,	Little,	Murdock,	Taylor,
Buchanan,	Logan,	Murphy,	Turgeon,
Burns,	Lynch-Staunton,	Parent,	White (Inkerman),
Calder,	MacArthur,	Planta,	White (Pembroke),
Copp,	Macdonald,	Poirier,	Wilson
Fisher,	Macdonell,	Pope,	(Rockcliffe),
Forke,			Wilson (Rigaud).

PRIÈRES.

L'honorable sénateur Schaffner, du comité permanent des Ordres permanents, présente le quatrième rapport de ce comité.

Ce rapport est alors lu par le greffier comme suit:

MERCREDI, 8 mars 1933.

Le comité permanent des Ordres permanents demande permission de présenter son quatrième rapport comme suit:

Le comité a examiné la pétition suivante et constate que les prescriptions des Règles du Sénat ont été observées à tous importants égards, savoir:

De John Zarowski et autres, de Winnipeg, Manitoba; demandant l'adoption d'une loi remettant en vigueur Chapitre soixante et onze des Statuts de 1930, intitulé: "Loi constituant en corporation *The Saint Nicholas Mutual Benefit Association*"; prolongeant le délai pour l'obtention d'une licence aux fins d'exercer des opérations, et changeant le nom de l'association en celui de *Ukrainian Mutual Benefit Association of Saint Nicholas of Canada*.

Le tout respectueusement soumis,

F. L. SCHAFFNER,
Faisant fonctions du Président.

Ordonné: Que ledit rapport soit déposé sur la Table.

La Chambre des Communes transmet, par son greffier, un message avec un bill (23) intitulé: "Loi concernant *The Saint Nicholas Mutual Benefit Association* et changeant son nom pour *Ukrainian Mutual Benefit Association of Saint Nicholas of Canada*", pour lequel elle sollicite l'agrément du Sénat.

Première lecture de ce bill ayant été faite, il est, avec la permission du Sénat,

Ordonné: Que ce bill soit inscrit à l'Ordre du Jour pour subir sa deuxième lecture à la prochaine séance du Sénat.

L'honorable sénateur Foster attire l'attention du Sénat sur le coût anormal, tant pour les candidats que pour le pays, des élections fédérales, et il demande si le leader du gouvernement serait disposé à étudier la question de la formation d'un comité spécial de cette Chambre qui serait chargé de présenter, après étude, un rapport sur l'action à exercer en vue de réduire sensiblement ce coût.

Après débat, il est

Ordonné: Que la suite du débat soit remise à la prochaine séance du Sénat.

Le très honorable sénateur Meighen, présente au Sénat un bill (J) intitulé: "Loi concernant la marine marchande du Canada."

Ledit Bill est lu pour la première fois et

Avec la permission du Sénat,

Ledit Bill est alors lu pour la deuxième fois et

Il est renvoyé au comité permanent des Banques et du Commerce.

Suivant l'Ordre du Jour, le bill (16) intitulé: "Loi concernant le Synode du diocèse de la Saskatchewan et changeant son nom pour "Le Synode du diocèse de Saskatoon", est lu pour la troisième fois.

Etant posée la question de savoir si ce bill doit être adopté,
Elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné: Que le greffier se rende à la Chambre des Communes et l'informe que le Sénat a adopté ce bill sans amendement.

Suivant l'Ordre du Jour, l'honorable sénateur McRae propose que le Bill (I), intitulé: "Loi concernant les loteries dites sweepstakes aux fins de charité", soit maintenant lu pour la deuxième fois.

Après débat, il est

Ordonné: Que la suite du débat sur ladite motion soit remise à la prochaine séance du Sénat.

Suivant l'Ordre du Jour, le Bill (20), intitulé: "Loi modifiant la Loi de l'impôt de guerre sur le revenu (Impôt spécial)", est lu pour la deuxième fois, et Avec la permission du Sénat,

Ledit Bill est alors lu pour la troisième fois.

Etant posée la question de savoir si ce bill doit être adopté,
Elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné: Que le greffier se rende à la Chambre des Communes et l'informe que le Sénat a adopté ce bill sans amendement.

Suivant l'Ordre du Jour, le Bill (38), intitulé: "Loi modifiant la Loi de la déduction sur les traitements, 1932", est lu pour la deuxième fois, et

Avec la permission du Sénat,

Ledit Bill est alors lu pour la troisième fois.

Etant posée la question de savoir si ce bill doit être adopté,
Elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné: Que le greffier se rende à la Chambre des Communes et l'informe que le Sénat a adopté ce bill sans amendement.

Suivant l'Ordre du Jour, le Sénat prend en considération le message de la Chambre des Communes informant le Sénat qu'elle a adopté la résolution suivante:

Résolu,—Qu'il y a lieu, pour le Parlement d'approuver la Convention relative aux expositions internationales, et le protocole de la signature signés à Paris, au nom du gouvernement du Canada, par le plénipotentiaire y nommé, le vingt-deuxième jour de novembre mil neuf cent vingt-huit, et que cette Chambre les approuve, et demandant que le Sénat s'unisse à la Chambre des Communes pour approuver ladite Convention et le protocole de la signature.

Sur motion, il est

Résolu,—Qu'il y a lieu, pour le Parlement d'approuver la Convention relative aux expositions internationales, et le protocole de la signature signés à Paris, au nom du gouvernement du Canada, par le plénipotentiaire y nommé, le vingt-deuxième jour de novembre mil neuf cent vingt-huit, et que cette Chambre les approuve.

Sur motion, il est

Ordonné: Qu'un message soit envoyé à la Chambre des Communes pour informer cette Chambre que le Sénat s'unit à elle pour approuver la Convention relative aux expositions internationales, et le protocole de la signature signés à Paris, au nom du gouvernement du Canada, par le plénipotentiaire y nommé, le vingt-deuxième jour de novembre mil neuf cent vingt-huit.

Sur motion, il est

Ordonné: Que le Sénat, lorsqu'il s'ajournera aujourd'hui, restera ajourné jusqu'à lundi prochain à huit heures du soir.

Le Sénat s'ajourne.

No 35

JOURNAUX

DU

SÉNAT DU CANADA

Lundi, 13 mars 1933

Huit heures du soir.

L'honorable P. E. BLONDIN, Président

Les membres présents sont:—

Les honorables sénateurs

Aylesworth	Fisher,	Macdonell,	Prevost,
(sir Allen),	Forke,	Marcotte,	Rainville,
Barnard,	Gillis,	McCormick,	Riley,
Beaubien,	Graham,	McDonald,	Robertson,
Béique,	Green,	McGuire,	Schaffner,
Bénard,	Harmer,	McLean,	Sharpe,
Black,	Horsey,	McLennan,	Smith,
Blondin,	Hughes,	McMeans,	Stanfield,
Bourque,	King,	McRae,	Tanner,
Brown,	L'Espérance,	Meighen,	Taylor,
Buchanan,	Lewis,	Molloy,	Turgeon,
Burns,	Little,	Murdock,	White (Inkerman),
Calder,	Logan,	Murphy,	White (Pembroke),
Casgrain,	Lynch-Staunton,	Parent,	Wilson
Copp,	MacArthur,	Planta,	(Rockcliffe).
Dandurand,	Macdonald,	Pope,	

PRIÈRES.

La pétition suivante est présentée:

Par l'honorable sénateur Riley:

De *The Canadian Anthracite Coal Company Limited*.

Les pétitions suivantes sont lues séparément et acceptées:

De *The Quebec, Montreal and Southern Railway Company*, demandant l'adoption d'une loi l'autorisant à liquider ses affaires, à répartir son actif et à rendre sa charte.

De Harry Russell McConachie et autres, de Vancouver, Colombie-Britannique; demandant sa constitution en une corporation portant nom *Canadian Railway Employees Mutual Benefit Association*.

De *Vancouver, Victoria and Eastern Railway and Navigation Company*, demandant l'adoption d'une loi confirmant une certaine entente avec la *Northern Pacific Railway Company*, et pour autres fins.

La Chambre des Communes transmet, par son greffier, un message par lequel elle renvoie le bill (C) intitulé: "Loi pour faire droit à Margaret Borham Willson", et informe le Sénat qu'elle a adopté ledit bill, sans amendement.

La Chambre des Communes transmet, par son greffier, un message par lequel elle renvoie le bill (D) intitulé: "Loi pour faire droit à Clarence Eldon Durham", et informe le Sénat qu'elle a adopté ledit bill, sans amendement.

La Chambre des Communes transmet, par son greffier, un message par lequel elle renvoie le bill (E) intitulé: "Loi pour faire droit à Maurice Pashlink Simon, autrement connu sous le nom de Maurice Simon Pashlinski", et informe le Sénat qu'elle a adopté ledit bill, sans amendement.

La Chambre des Communes transmet, par son greffier, un message par lequel elle renvoie le bill (F) intitulé: "Loi pour faire droit à Marjorie Elizabeth Rae Dixon", et informe le Sénat qu'elle a adopté ledit bill, sans amendement.

La Chambre des Communes transmet, par son greffier, un message par lequel elle renvoie le bill (G) intitulé: "Loi pour faire droit à Joseph Adrien Desmar-teau", et informe le Sénat qu'elle a adopté ledit bill, sans amendement.

La Chambre des Communes transmet, par son greffier, un message par lequel elle renvoie le bill (H) intitulé: "Loi pour faire droit à Henry Norman Bethune", et informe le Sénat qu'elle a adopté ledit bill, sans amendement.

La Chambre des Communes transmet, par son greffier, un message ainsi conçu :

VENDREDI, 3 mars 1933.

Résolu,—Que soit transmis au Sénat un message par lequel les Communes transmettent à cette Chambre la preuve, etc., faite devant le comité permanent des Divorcés au Sénat, auquel ont été référées les pétitions de Margaret Borham Willson, Clarence Eldon Durham, Maurice Pashlink Simon, autrement connu sous le nom de Maurice Simon Pashlinski, Marjorie Elizabeth Rae Dixon, Joseph Adrien Desmarteau et Henry Norman Bethune, demandant respectivement un bill de divorce.

Ordonné: Que le greffier de la Chambre transmette ledit message au Sénat.

Certifiée.

ARTHUR BEAUCHESNES,
Greffier des Communes.

Ordonné: Que ledit message soit déposé sur la Table.

Le très honorable sénateur Meighen dépose sur la Table:

Un autre rapport, en date du 30 novembre 1932, et le rapport final, en date du 4 mars 1933, concernant les paiements de réparation effectués par le commissaire Errôl M. McDougall.

Avec la permission du Sénat, et

Sur motion du très honorable sénateur Meighen, il est

Ordonné: Que les honorables sénateurs Black, Parent et Rainville soient nommés membres du comité permanent des Chemins de fer, Télégraphes et Havres, pour remplir les vacances existant sur ledit comité.

Avec la permission du Sénat, et

Sur motion du très honorable sénateur Meighen, il est

Ordonné: Que les honorables sénateurs Brown, Dennis, Riley et Wilson (Rockcliffe) soient nommés membres du comité permanent des Banques et du Commerce, pour remplir les vacances existant sur ledit comité.

A l'appel de l'Ordre du Jour pour la reprise du débat sur l'interpellation de l'honorable sénateur Foster:

Qu'il attirera l'attention du Sénat sur le coût anormal, tant pour les candidats que pour le pays, des élections fédérales, et qu'il demandera si le leader du gouvernement serait disposé à étudier la question de la formation d'un comité spécial de cette Chambre qui serait chargé de présenter, après étude, un rapport sur l'action à exercer en vue de réduire sensiblement ce coût.

Il est ordonné: Que ledit Ordre du Jour soit remis à demain.

Suivant l'Ordre du Jour, le Sénat reprend le débat sur la motion pour la deuxième lecture du Bill (I), intitulé: "Loi concernant les loteries dites sweepstakes aux fins de charité".

Après plus ample débat et

La question étant posée de nouveau sur la motion pour la deuxième lecture du bill, il est

Proposé par l'honorable sénateur Gillis, appuyé par l'honorable sénateur Hughes, que tous les mots après le mot "soit", à la fin de ladite motion, soient rayés et remplacés par les mots suivants:—

"lue dans six mois de ce jour".

La question étant posée de savoir si la motion en amendement doit être adoptée,

Le Sénat se divise et la question étant mise aux voix, l'appel des noms donne le résultat suivant:—

POUR:

Les honorables sénateurs

Beaubien,	Forke,	King,	Meighen,
Béique,	Gillis,	MacArthur,	Murdock,
Copp,	Graham,	McCormick,	Schaffner,
Dandurand,	Horsey,	McGuire,	Smith,
Fisher,	Hughes,	McLean,	Wilson
			(Rockcliffe)—20.

CONTRE:

Les honorables sénateurs

Aylesworth (sir Allen),	Calder,	McDonald,	Riley,
Barnard,	Casgrain,	McLennan,	Robertson,
Black,	Green,	McMeans,	Sharpe,
Blondin,	Harmer,	McRae,	Stanfield,
Bourque,	Lynch-Staunton,	Pope,	Tanner,
Brown,	Macdonell,	Prevost,	Taylor,
Burns,	Marcotte,	Rainville,	White (Inkerman),
			White (Pembroke)—29.

Elle est résolue dans la négative.

La question étant de nouveau posée sur la motion principale, et

Le débat continuant, il est

Ordonné: Que la suite du débat soit remis à demain.

Suivant l'Ordre du Jour, le Bill (23), intitulé: "Loi concernant *The Saint Nicholas Mutual Benefit Association* et changeant son nom pour *Ukrainian Mutual Benefit Association of Saint Nicholas of Canada*", est lu pour la deuxième fois et il est

Renvoyé au comité permanent des bills privés.

Le Sénat s'ajourne.

No 36

JOURNAUX

DU

SÉNAT DU CANADA

Mardi, 14 mars 1933

Trois heures de l'après-midi.

L'honorable P. E. BLONDIN, Président

Les membres présents sont:—

Les honorables sénateurs

Aylesworth	Donnelly,	Macdonell,	Prevost,
(sir Allen),	Fisher,	Marcotte,	Rainville,
Barnard,	Forke,	McCormick,	Rankin,
Beaubien,	Gillis,	McDonald,	Riley,
Béique,	Graham,	McGuire,	Robertson,
Béland,	Green,	McLean,	Robinson,
Bénard,	Harmer,	McLennan,	Schaffner,
Black,	Horsey,	McMeans,	Sharpe,
Blondin,	Hughes,	McRae,	Smith,
Bourque,	King,	Meighen,	Spence,
Brown,	L'Espérance,	Michener,	Stanfield,
Buchanan,	Lewis,	Murdock,	Tanner,
Burns,	Little,	Murphy,	Taylor,
Calder,	Logan,	Parent,	Turgeon,
Casgrain,	Lynch-Staunton,	Planta,	White (Inkerman),
Copp,	MacArthur,	Poirier,	White (Pembroke),
Dandurand,	Macdonald,	Pope,	Wilson
			(Rockcliffe).

PRIÈRES.

Les pétitions suivantes sont présentées séparément:

Par l'honorable Président du comité de divorce:

De Joseph Claremont Carroll, de la ville de Senneterre, dans le comté de Abitibi, province de Québec, explorateur; demandant l'adoption d'une loi qui dissolvent son mariage avec Marjorie Aida Barrack Carroll.

De Venita Angeline Scotten Kendall, de Montréal, province de Québec; demandant l'adoption d'une loi qui dissolvent son mariage avec John Young Kendall.

L'honorable Président, du comité permanent des Divorces, présente le neuvième rapport de ce comité.

Ledit rapport est alors lu par le greffier comme suit:

MERCREDI, 8 mars 1933.

Le comité permanent des Divorces a l'honneur de présenter son neuvième rapport comme suit:

1. Relativement à la pétition de Auguste Burdayron, de la cité de Montréal, province de Québec, chef, demandant l'adoption d'une loi qui dissolvent son mariage avec Béatrice Amélie Montreuil Burdayron, le comité a constaté que les prescriptions des règles du Sénat ont été observées à tous importants égards.

2. Le comité joint au présent rapport un projet de bill ayant pour objet de dissoudre ledit mariage.

Le tout respectueusement soumis.

L. McMEANS,
Président.

Avec la permission du Sénat, il est

Ordonné: Que ledit rapport soit inscrit à l'Ordre du Jour pour être pris en considération demain.

L'honorable Président, du comité permanent des Divorces, présente le dixième rapport de ce comité.

Ledit rapport est alors lu par le greffier comme suit:

MERCREDI, 8 mars 1933.

Le comité permanent des Divorces a l'honneur de présenter son dixième rapport comme suit:

1. Relativement à la pétition de Nora Tulloch Carr, de la cité de Montréal, province de Québec, secrétaire, demandant l'adoption d'une loi qui dissolvent son mariage avec Henry Wilfrid Carr, le comité a constaté que les prescriptions des règles du Sénat ont été observées à tous importants égards.

2. Le comité joint au présent rapport un projet de bill ayant pour objet de dissoudre ledit mariage.

Le tout respectueusement soumis.

L. McMEANS,
Président.

Avec la permission du Sénat, il est

Ordonné: Que ledit rapport soit inscrit à l'Ordre du Jour pour être pris en considération demain.

L'honorable Président, du comité permanent des Divorces, présente le onzième rapport de ce comité.

Ledit rapport est alors lu par le greffier comme suit:

MERCREDI, 8 mars 1933.

Le comité permanent des Divorces a l'honneur de présenter son onzième rapport comme suit:

1. Relativement à la pétition de Alberta Grace Wood, de la cité de Montréal, province de Québec, et résidant actuellement en la cité d'Ottawa, Ontario, commis aux ventes; demandant l'adoption d'une loi qui dissolvent son mariage avec Percival Lester Wood, le comité a constaté que les prescriptions des règles du Sénat ont été observées à tous importants égards, sauf la règle 140 concernant le paiement de la taxe parlementaire.

2. Le comité joint au présent rapport un projet de bill ayant pour objet de dissoudre ledit mariage.

3. Le comité recommande la remise de la taxe parlementaire prescrite par la règle 140, moins la somme de \$50.00.

Le tout respectueusement soumis.

L. McMEANS,
Président.

Avec la permission du Sénat, il est

Ordonné: Que ledit rapport soit inscrit à l'Ordre du Jour pour être pris en considération demain.

L'honorable Président, du comité permanent des Divorces, présente le douzième rapport de ce comité.

Ledit rapport est alors lu par le greffier comme suit:

MERCREDI, 8 mars 1933.

Le comité permanent des Divorces a l'honneur de présenter son douzième rapport comme suit:

1. Relativement à la pétition de Hilda Nice Allen, de la cité de Westmount, province de Québec, commis, demandant l'adoption d'une loi qui dissolvent son mariage avec George Robinson Allen, le comité a constaté que les prescriptions des règles du Sénat ont été observées à tous importants égards, sauf la règle 140 concernant le paiement de la taxe parlementaire.

2. Le comité joint au présent rapport un projet de bill ayant pour objet de dissoudre ledit mariage.

3. Le comité recommande la remise de la taxe parlementaire prescrite par la règle 140, moins la somme de \$50.00.

Le tout respectueusement soumis.

L. McMEANS,
Président.

Avec la permission du Sénat, il est

Ordonné: Que ledit rapport soit inscrit à l'Ordre du Jour pour être pris en considération demain.

L'honorable Président, du comité permanent des Divorces, présente le treizième rapport de ce comité.

Ledit rapport est alors lu par le greffier comme suit:

MERCREDI, 8 mars 1933.

Le comité permanent des Divorces a l'honneur de présenter son treizième rapport comme suit:

1. Relativement à la pétition de Mary Louise Robinson Reid, de la cité de Montréal, province de Québec, secrétaire, demandant l'adoption d'une loi qui dissolvent son mariage avec Victor John Reid, le comité a constaté que les prescriptions des règles du Sénat ont été observées à tous importants égards, sauf la règle 140 concernant le paiement de la taxe parlementaire.

2. Le comité joint au présent rapport un projet de bill ayant pour objet de dissoudre ledit mariage.

3. Le comité recommande la remise de la taxe parlementaire prescrite par la règle 140, moins la somme de \$50.00.

Le tout respectueusement soumis.

L. McMEANS,
Président.

Avec la permission du Sénat, il est

Ordonné: Que ledit rapport soit inscrit à l'Ordre du Jour pour être pris en considération demain.

L'honorable Président, du comité permanent des Divorces, présente le quatorzième rapport de ce comité.

Ledit rapport est alors lu par le greffier comme suit:

JEUDI, 9 mars 1933.

Le comité permanent des Divorces a l'honneur de présenter son quatorzième rapport comme suit:

1. Relativement à la pétition de Elizabeth Bernstein Schmerling, de la cité de Montréal, province de Québec, agent de publicité, demandant l'adoption d'une loi qui dissolvent son mariage avec Samuel Schmerling, le comité a constaté que les prescriptions des règles du Sénat ont été observées à tous importants égards, sauf la règle 140 concernant le paiement de la taxe parlementaire.

2. Le comité joint au présent rapport un projet de bill ayant pour objet de dissoudre ledit mariage.

3. Le comité recommande la remise de la taxe parlementaire prescrite par la règle 140, moins la somme de \$50.00.

Le tout respectueusement soumis.

L. McMEANS,
Président.

Avec la permission du Sénat, il est

Ordonné: Que ledit rapport soit inscrit à l'Ordre du Jour pour être pris en considération demain.

Suivant l'Ordre du Jour, le Sénat reprend le débat ajourné sur l'interpellation de l'honorable sénateur Foster:

Qu'il attirera l'attention du Sénat sur le coût anormal, tant pour les candidats que pour le pays, des élections fédérales, et qu'il demandera si le leader du gouvernement serait disposé à étudier la question de la formation d'un comité spécial de cette Chambre qui serait chargé de présenter, après étude, un rapport sur l'action à exercer en vue de réduire sensiblement ce coût.

Après débat, il est

Ordonné: Que la suite du débat soit remise à la prochaine séance du Sénat.

Suivant l'Ordre du Jour, le Sénat reprend le débat ajourné, sur la motion pour la deuxième lecture du Bill (I), intitulé: "Loi concernant les loteries dites sweepstakes aux fins de charité".

Après plus ample débat, et étant posée la question de savoir si la motion doit être adoptée, elle est résolue dans l'affirmative par le vote suivant:

POUR:

Les honorables sénateurs

Aylesworth (sir Allen),	Calder,	McLennan,	Rainville,
Barnard,	Casgram,	McMeans,	Riley,
Béique,	Green,	McRae,	Robinson,
Béland,	Harmer,	Murphy,	Stanfield,
Bénard,	Lewis,	Parent,	Tanner,
Black,	Lynch-Staunton,	Planta,	Taylor,
Blondin,	Macdonell,	Poirier,	Turgeon,
Bourque,	Marcotte,	Pope,	White (Inkerman),
Brown,	McDonald,	Prevost,	White
Burns,			(Pembroke)—37.

CONTRE:

Les honorables sénateurs

Beaubien,	Forke,	McCormick,	Murdock,
Buchanan,	Gillis,	McGuire,	Rankin,
Copp,	Horsey,	McLean,	Spence,
Dandurand,	Hughes,	Meighen,	Wilson
Fisher,	MacArthur,	Michener,	(Rockcliffe)—19.

Ledit Bill est alors lu pour la deuxième fois, et Il est renvoyé au comité permanent des Bills privés.

Le Sénat s'ajourne.

No 37

JOURNAUX

DU

SÉNAT DU CANADA

Mercredi, 15 mars 1933

Trois heures de l'après-midi.

L'honorable P. E. BLONDIN, Président

Les membres présents sont:—

Les honorables sénateurs

Aylesworth	Fisher,	Macdonald,	Prevost,
(sir Allen),	Forke,	Macdonell,	Rainville,
Ballantyne,	Foster,	Marcotte,	Rankin,
Barnard,	Gillis,	McCormick,	Riley,
Beaubien,	Gordon,	McDonald,	Robertson,
Béique,	Graham,	McGuire,	Robinson,
Béland,	Green,	McLean,	Schaffner,
Bénard,	Harmer,	McLennan,	Sharpe,
Black,	Horsey,	McMeans,	Sinclair,
Blondin,	Hughes,	McRae,	Smith,
Bourque,	King,	Meighen,	Spence,
Brown,	Lacasse,	Michener,	Stanfield,
Buchanan,	L'Espérance,	Murdock,	Tanner,
Burns,	Lewis,	Murphy,	Taylor,
Calder,	Little,	Parent,	Turgeon,
Casgrain,	Logan,	Planta,	White (Inkerman),
Copp,	Lynch-Staunton,	Poirier,	White (Pembroke),
Dandurand,	MacArthur,	Pope,	Wilson
Donnelly,			(Rockcliffe).

PRIÈRES.

La pétition suivante est présentée:

Par l'honorable sénateur Gordon:

De *The Algoma Central and Hudson Bay Railway Company*.

La pétition suivante est lue et acceptée:

De *The Canadian Anthracite Coal Company Limited*, demandant l'adoption d'une loi confirmant et rendant valable un certain accord en date du cinq février 1897, entre la Compagnie et Louis S. Tainter et autres.

Avec la permission du Sénat, il est

Ordonné: Que le Sénat, lorsqu'il s'ajournera aujourd'hui, restera ajourné jusqu'au mardi, vingt-huit mars prochain à trois heures de l'après-midi.

Avec la permission du Sénat, il est

Ordonné: Que le comité permanent des Banques et du Commerce soit autorisé à siéger durant tout ajournement du Sénat qui durera plus qu'une semaine.

La Chambre des Communes transmet, par son greffier, un message avec un bill (29) intitulé: "Loi ayant pour objet de modifier et codifier les diverses lois relatives au Bureau de commerce de la cité de Toronto", pour lequel elle sollicite l'agrément du Sénat.

Première lecture de ce bill ayant été faite, il est

Ordonné: Que ce bill soit inscrit à l'Ordre du Jour pour subir sa deuxième lecture à la prochaine séance du Sénat.

Suivant l'Ordre du Jour, le Sénat reprend le débat ajourné sur l'interpellation de l'honorable sénateur Foster:

Qu'il attirera l'attention du Sénat sur le coût anormal, tant pour les candidats que pour le pays, des élections fédérales, et qu'il demandera si le leader du gouvernement serait disposé à étudier la question de la formation d'un comité spécial de cette Chambre qui serait chargé de présenter, après étude, un rapport sur l'action à exercer en vue de réduire sensiblement ce coût.

Après débat, il est

Ordonné: Que la suite du débat soit remise à la prochaine séance du Sénat.

Suivant l'Ordre du Jour, le Sénat passe à la prise en considération du neuvième rapport du comité permanent des Divorces auquel a été renvoyée la pétition de Auguste Burdayron, ainsi que des témoignages rendus devant ledit comité.

Ledit rapport est adopté sur division.

Suivant l'Ordre du Jour, le Sénat passe à la prise en considération du dixième rapport du comité permanent des Divorces auquel a été renvoyée la pétition de Nora Tulloch Carr, ainsi que des témoignages rendus devant ledit comité.

Ledit rapport est adopté sur division.

Suivant l'Ordre du Jour, le Sénat passe à la prise en considération du onzième rapport du comité permanent des Divorces auquel a été renvoyée la pétition de Alberta Grace Wood, ainsi que des témoignages rendus devant ledit comité.

Ledit rapport est adopté sur division.

Suivant l'Ordre du Jour, le Sénat passe à la prise en considération du douzième rapport du comité permanent des Divorces auquel a été renvoyée la pétition de Hilda Nice Allen, ainsi que des témoignages rendus devant ledit comité.

Ledit rapport est adopté sur division.

Suivant l'Ordre du Jour, le Sénat passe à la prise en considération du treizième rapport du comité permanent des Divorces auquel a été renvoyée la pétition de Mary Louise Robinson Reid, ainsi que des témoignages rendus devant ledit comité.

Ledit rapport est adopté sur division.

Suivant l'Ordre du Jour, le Sénat passe à la prise en considération du quatorzième rapport du comité permanent des Divorces auquel a été renvoyée la pétition de Elizabeth Bernstein Schmerling, ainsi que des témoignages rendus devant ledit comité.

Ledit rapport est adopté sur division.

L'honorable Président du comité permanent des divorces présente au Sénat un bill (K) intitulé: "Loi pour faire droit à Auguste Burdayron."

Première lecture dudit bill ayant été faite, sur division, il est

Ordonné: Que ce bill soit inscrit à l'Ordre du Jour pour subir sa deuxième lecture à la prochaine séance du Sénat.

L'honorable Président du comité permanent des divorces présente au Sénat un bill (L) intitulé: "Loi pour faire droit à Nora Tulloch Carr."

Première lecture dudit bill ayant été faite, sur division, il est

Ordonné: Que ce bill soit inscrit à l'Ordre du Jour pour subir sa deuxième lecture à la prochaine séance du Sénat.

L'honorable Président du comité permanent des divorces présente au Sénat un bill (M) intitulé: "Loi pour faire droit à Alberta Grace Wood."

Première lecture dudit bill ayant été faite, sur division, il est

Ordonné: Que ce bill soit inscrit à l'Ordre du Jour pour subir sa deuxième lecture à la prochaine séance du Sénat.

L'honorable Président du comité permanent des divorces présente au Sénat un bill (N) intitulé: "Loi pour faire droit à Hilda Nice Allen."

Première lecture dudit bill ayant été faite, sur division, il est

Ordonné: Que ce bill soit inscrit à l'Ordre du Jour pour subir sa deuxième lecture à la prochaine séance du Sénat.

L'honorable Président du comité permanent des divorces présente au Sénat un bill (O) intitulé: "Loi pour faire droit à Mary Louise Robinson Reid."

Première lecture dudit bill ayant été faite, sur division, il est

Ordonné: Que ce bill soit inscrit à l'Ordre du Jour pour subir sa deuxième lecture à la prochaine séance du Sénat.

L'honorable Président du comité permanent des divorces présente au Sénat un bill (P) intitulé: "Loi pour faire droit à Elizabeth Bernstein Schmerling."

Première lecture dudit bill ayant été faite, sur division, il est

Ordonné: Que ce bill soit inscrit à l'Ordre du Jour pour subir sa deuxième lecture à la prochaine séance du Sénat.

Le Sénat s'ajourne jusqu'au mardi, vingt-huit mars prochain à trois heures de l'après-midi.

No 38

JOURNAUX

DU

SÉNAT DU CANADA

Mardi, 28 mars 1933

Trois heures de l'après-midi.

L'honorable P. E. BLONDIN, Président

Les membres présents sont:—

Les honorables sénateurs

Aylesworth	Donnelly,	Marcotte,	Riley,
(sir Allen),	Forke,	McCormick,	Robertson,
Ballantyne,	Foster,	McDonald,	Robinson,
Barnard,	Gillis,	McGuire,	Schaffner,
Beaubien,	Graham,	McLean,	Sharpe,
Béique,	Green,	McLennan,	Sinclair,
Béland,	Griesbach,	McMeans,	Smith,
Bénard,	Horsey,	McRae,	Spence,
Black,	Hughes,	Meighen,	Stanfield,
Blondin,	King,	Michener,	Tanner,
Bourque,	L'Espérance,	Murdoch,	Taylor,
Brown,	Little,	Murphy,	Tessier,
Buchanan,	Logan,	Parent,	Turgeon,
Calder,	MacArthur,	Planta,	White (Inkerman),
Casgrain,	Macdonald,	Pope,	White (Pembroke),
Copp,	Macdonell,	Rankin,	Wilson (Rigaud).
Dandurand,			

PRIÈRES.

La pétition suivante est présentée:

Par l'honorable Président du Comité des divorces:

De Marjorie Elizabeth Rae Dixon, de Montréal, province de Québec; demandant la remise de la taxe parlementaire versée avec sa pétition en obtention d'un bill de divorce.

La pétition suivante est lue et agréée:

De *The Algoma Central and Hudson Bay Railway Company*, demandant l'adoption d'une loi prorogeant le délai pour commencer et compléter la construction d'une de ses lignes de chemin de fer.

L'honorable Président, du comité permanent des Divorces, présente le quinzième rapport de ce comité.

Ledit rapport est alors lu par le greffier comme suit:

VENDREDI, 17 mars 1933.

Le comité permanent des Divorces a l'honneur de présenter son quinzième rapport comme suit:

1. Relativement à la pétition de Birdie Glickman Steinberg, de la cité de Westmount, province de Québec, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Jack Steinberg le comité a constaté que les prescriptions des règles du Sénat ont été observées à tous importants égards.

2. Le comité joint au présent rapport un projet de bill ayant pour objet de dissoudre ledit mariage.

Le tout respectueusement soumis.

L. McMEANS,
Président.

Ordonné: Que ledit rapport soit inscrit à l'Ordre du Jour pour être pris en considération jeudi prochain.

L'honorable Président, du comité permanent des Divorces, présente le seizième rapport de ce comité.

Ledit rapport est alors lu par le greffier comme suit:

VENDREDI, 17 mars 1933.

Le comité permanent des Divorces a l'honneur de présenter son seizième rapport comme suit:

1. Relativement à la pétition de Harry Prupas, de la cité de Montréal, province de Québec, coiffeur, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Esther Braunstein Prupas le comité a constaté que les prescriptions des règles du Sénat ont été observées à tous importants égards.

2. Le comité joint au présent rapport un projet de bill ayant pour objet de dissoudre ledit mariage.

Le tout respectueusement soumis.

L. McMEANS,
Président.

Ordonné: Que ledit rapport soit inscrit à l'Ordre du Jour pour être pris en considération jeudi prochain.

L'honorable Président, du comité permanent des Divorcés, présente le dix-septième rapport de ce comité.

Ledit rapport est alors lu par le greffier comme suit:

VENDREDI, 17 mars 1933.

Le comité permanent des Divorcés a l'honneur de présenter son dix-septième rapport comme suit:

1. Relativement à la pétition de Hyman Stotland, de la cité de Montréal, province de Québec, manufacturier, demandant l'adoption d'une loi qui dissolvent son mariage avec Ruth Rudnikoff Stotland, le comité a constaté que les prescriptions des règles du Sénat ont été observées à tous importants égards.

2. Le comité recommande que la demande du pétitionnaire ne soit pas accordée, pour le motif que les allégations concernant l'adultère, n'ont pas été prouvées à la satisfaction du comité.

3. Le comité recommande la remise, au pétitionnaire, de la taxe parlementaire prescrite par la règle 140, moins les frais d'impression.

Le tout respectueusement soumis.

L. McMEANS,
Président.

Ordonné: Que ledit rapport soit inscrit à l'Ordre du Jour pour être pris en considération jeudi prochain.

Le très honorable sénateur Meighen dépose sur la Table:

Copie des Règles et Ordres généraux de la cour de l'Echiquier du Canada.

Rapport du Secrétaire d'Etat du Canada pour l'année finissant le 31 mars 1932 (Edition française).

Vingt-quatrième rapport annuel de la Commission du service civil du Canada pour l'année 1932.

La Chambre des Communes transmet, par son greffier, un message avec un bill (40) intitulé: "Loi établissant des dispositions à l'égard des forces de Sa Majesté d'autres parties de la Communauté britannique ou d'une colonie lorsqu'elles visitent le Dominion du Canada; à l'égard de l'exercice du commandement et de la discipline pendant le service collectif des forces de Sa Majesté de différentes parties de la Communauté; à l'égard du rattachement des membres d'une de ces forces à une autre de ces forces; et à l'égard des déserteurs desdites forces", pour lequel elle sollicite l'agrément du Sénat.

Première lecture de ce bill ayant été faite, il est, avec la permission du Sénat,

Ordonné: Que ce bill soit inscrit à l'Ordre du Jour pour subir sa deuxième lecture demain.

La Chambre des Communes transmet, par son greffier, un message avec un bill (44) intitulé: "Loi modifiant la Loi de la cour de l'Echiquier (Juridiction exclusive)", pour lequel elle sollicite l'agrément du Sénat.

Première lecture de ce bill ayant été faite, il est, avec la permission du Sénat,

Ordonné: Que ce bill soit inscrit à l'Ordre du Jour pour subir sa deuxième lecture demain.

La Chambre des Communes transmet, par son greffier, un message avec un bill (52) intitulé: "Loi allouant à Sa Majesté certaines sommes d'argent pour le service public de l'année financière expirant le 31 mars 1933", pour lequel elle sollicite l'agrément du Sénat.

Première lecture de ce bill ayant été faite, il est, avec la permission du Sénat,

Ordonné: Que ce bill soit inscrit à l'Ordre du Jour pour subir sa deuxième lecture demain.

La Chambre des Communes transmet, par son greffier, un message avec un bill (11) intitulé: "Loi modifiant la Loi de l'impôt de guerre sur le revenu", pour lequel elle sollicite l'agrément du Sénat.

Première lecture de ce bill ayant été faite, il est, avec la permission du Sénat,

Ordonné: Que ce bill soit inscrit à l'Ordre du Jour pour subir sa deuxième lecture demain.

La Chambre des Communes transmet, par son greffier, un message avec un bill (54) intitulé: "Loi modifiant la Loi des billets du Dominion", pour lequel elle sollicite l'agrément du Sénat.

Première lecture de ce bill ayant été faite, il est, avec la permission du Sénat,

Ordonné: Que ce bill soit inscrit à l'Ordre du Jour pour subir sa deuxième lecture demain.

La Chambre des Communes transmet, par son greffier, un message avec un bill (55) intitulé: "Loi concernant des mesures de secours", pour lequel elle sollicite l'agrément du Sénat.

Première lecture de ce bill ayant été faite, il est, avec la permission du Sénat,

Ordonné: Que ce bill soit inscrit à l'Ordre du Jour pour subir sa deuxième lecture demain.

A l'appel de l'Ordre du Jour pour la reprise du débat sur l'interpellation de l'honorable sénateur Foster:

Qu'il attirera l'attention du Sénat sur le coût anormal, tant pour les candidats que pour le pays, des élections fédérales, et qu'il demandera si le leader du gouvernement serait disposé à étudier la question de la formation d'un comité spécial de cette Chambre qui serait chargé de présenter, après étude, un rapport sur l'action à exercer en vue de réduire sensiblement ce coût.

Il est ordonné: Que ledit Ordre du Jour soit remis jusqu'à la prochaine séance du Sénat.

Suivant l'Ordre du Jour, le Bill (29), intitulé: "Loi ayant pour objet de modifier et codifier les diverses lois relatives au Bureau de commerce de la cité de Toronto", est lu pour la deuxième fois, et

Il est renvoyé au comité permanent des Bills privés.

Suivant l'Ordre du Jour, le bill (K) intitulé: "Loi pour faire droit à Auguste Burdayron" est, sur division, lu pour la deuxième fois.

Ordonné: Que ce bill soit inscrit à l'Ordre du Jour pour subir sa troisième lecture jeudi prochain.

Suivant l'Ordre du Jour, le bill (L) intitulé: "Loi pour faire droit à Nora Tulloch Carr" est, sur division, lu pour la deuxième fois.

Ordonné: Que ce bill soit inscrit à l'Ordre du Jour pour subir sa troisième lecture jeudi prochain.

Suivant l'Ordre du Jour, le bill (M) intitulé: "Loi pour faire droit à Alberta Grace Wood" est, sur division, lu pour la deuxième fois.

Ordonné: Que ce bill soit inscrit à l'Ordre du Jour pour subir sa troisième lecture jeudi prochain.

Suivant l'Ordre du Jour, le bill (N) intitulé: "Loi pour faire droit à Hilda Nice Allen" est, sur division, lu pour la deuxième fois.

Ordonné: Que ce bill soit inscrit à l'Ordre du Jour pour subir sa troisième lecture jeudi prochain.

Suivant l'Ordre du Jour, le bill (O) intitulé: "Loi pour faire droit à Mary Louise Robinson Reid" est, sur division, lu pour la deuxième fois.

Ordonné: Que ce bill soit inscrit à l'Ordre du Jour pour subir sa troisième lecture jeudi prochain.

Suivant l'Ordre du Jour, le bill (P) intitulé: "Loi pour faire droit à Elizabeth Bernstein Schmerling" est, sur division, lu pour la deuxième fois.

Ordonné: Que ce bill soit inscrit à l'Ordre du Jour pour subir sa troisième lecture jeudi prochain.

Le Sénat s'ajourne.

No 39

JOURNAUX

DU

SÉNAT DU CANADA

Mercredi, 29 mars 1933

Trois heures de l'après-midi.

L'honorable P. E. BLONDIN, Président

Les membres présents sont:—

Les honorables sénateurs

Aylesworth	Forke,	Macdonell,	Riley,
(sir Allen),	Foster,	Marcotte,	Robertson,
Ballantyne,	Gillis,	McCormick,	Robinson,
Barnard,	Gordon,	McDonald,	Schaffner,
Beaubien,	Graham,	McGuire,	Sharpe,
Béique,	Green,	McLean,	Sinclair,
Béland,	Griesbach,	McLenman,	Smith,
Bénard,	Harmer,	McMeans,	Spence,
Black,	Horsey,	McRae,	Stanfield,
Blondin,	Hughes,	Meighen,	Tanner,
Bourque,	King,	Michener,	Taylor,
Brown,	Lacasse,	Murdock,	Tessier,
Buchanan,	L'Espérance,	Murphy,	Turgeon,
Calder,	Lewis,	Paradis,	White (Inkerman),
Casgrain,	Little,	Parent,	White (Pembroke),
Copp,	Logan,	Planta,	Wilson
Dandurand,	Lynch-Staunton,	Prevost,	(Rockcliffe),
Donnelly,	MacArthur,	Rainville,	Wilson (Rigaud).
Fisher,	Macdonald,	Rankin,	

PRIÈRES.

L'honorable sénateur Béique, du comité permanent des Bills privés, auquel a été renvoyé le bill (23) intitulé: "Loi concernant *The Saint Nicholas Mutual Benefit Association* et changeant son nom pour *Ukrainian Mutual Benefit Association of Saint Nicholas of Canada*", rapporte que le comité, ayant examiné ledit bill, l'a chargé d'en faire rapport, sans amendement, au Sénat.

Ordonné: Que ledit bill soit inscrit à l'Ordre du Jour pour subir sa troisième lecture demain.

L'honorable sénateur Béique, du comité permanent des Bills privés, auquel a été renvoyé le bill (1) intitulé: "Loi concernant les loteries dites sweepstakes aux fins de charité", rapporte que le comité, ayant examiné ledit bill, l'a chargé d'en faire rapport au Sénat avec plusieurs amendements qu'il est prêt à soumettre dès qu'il plaira au Sénat de les recevoir.

Lesdits amendements sont alors lus par le greffier comme suit:

Page 1, lignes 3 et 4. Remplacer les mots "*Loi des sweepstakes de charité*" par "*Loi des sweepstakes pour hôpitaux*".

Page 1, lignes 9 et 10. Remplacer les mots "pour le bien-être des malades, des indigents et des mutilés, dans les limites de cette province," par les mots suivants:

"au bénéfice d'un hôpital ou d'hôpitaux dans les limites de cette province,".

Page 1, ligne 21. Remplacer les mots "l'œuvre ou les œuvres de charité" par "l'hôpital ou les hôpitaux".

Page 1, lignes 23 et 24. Remplacer les mots "œuvre de charité ainsi désignée" par "chaque hôpital ainsi désigné".

Page 1, lignes 26 et 27. Remplacer les mots "à cette œuvre ou à ces œuvres de charité," par "au bénéfice de cet hôpital ou de ces hôpitaux,".

Page 2, ligne 7. Remplacer "l'œuvre ou des œuvres de charité;" par "l'hôpital ou des hôpitaux;".

Page 3, ligne 30. Remplacer les mots "de charité" par "pour hôpitaux".

Dans le titre

Remplacer les mots "aux fins de charité." par "pour hôpitaux."

Ordonné: Que lesdits amendements soient inscrits à l'Ordre du Jour pour être pris en considération mardi prochain.

L'honorable sénateur Tessier, du comité permanent des Ordres permanents, présente le cinquième rapport de ce comité.

Ce rapport est alors lu par le greffier comme suit:

MERCREDI, 29 mars 1933.

Le comité permanent des Ordres permanents demande permission de présenter son cinquième rapport comme suit:

Le comité a examiné les pétitions suivantes et constate que les prescriptions des Règles du Sénat ont été observées à tous importants égards, savoir:

De *The Quebec, Montreal and Southern Railway Company*, demandant l'adoption d'une loi l'autorisant à liquider ses affaires, à répartir son actif et à rendre sa charte.

De Fred Charles Fantz, de Webster Groves, dans l'Etat du Missouri, un des Etats-Unis d'Amérique; demandant l'adoption d'une loi autorisant le Commissaire des brevets de remettre en vigueur le brevet No 349958, concernant certaines améliorations nouvelles et utiles se rapportant aux raccords en U.

De *Vancouver, Victoria and Eastern Railway and Navigation Company*, demandant l'adoption d'une loi confirmant une certaine entente avec la *Northern Pacific Railway Company*, et pour autres fins.

De Harry Russell McConachie et autres, de Vancouver, Colombie-Britannique; demandant sa constitution en une corporation portant nom *Canadian Railway Employees Mutual Benefit Association*.

De *The Canadian Anthracite Coal Company Limited*, demandant l'adoption d'une loi confirmant et rendant valable un certain accord en date du cinq février 1897, entre la Compagnie et Louis S. Tainter et autres.

De *The Algoma Central and Hudson Bay Railway Company*, demandant l'adoption d'une loi prorogeant le délai pour commencer et compléter la construction d'une de ses lignes de chemin de fer.

Le tout respectueusement soumis.

JULES TESSIER,
Président.

Ordonné: Que ledit rapport soit déposé sur la Table.

L'honorable sénateur Tessier, du comité permanent des Ordres permanents, présente le sixième rapport de ce comité.

Ce rapport est alors lu par le greffier comme suit:

MERCREDI, 29 mars 1933.

Le comité permanent des Ordres permanents demande permission de présenter son sixième rapport comme suit:

Le comité recommande:

1. Que le délai pour la réception des pétitions en obtention de bills privés soit prolongé jusqu'au mercredi, 12 avril 1933.
2. Que le délai pour la réception des bills privés soit prolongé jusqu'au mercredi, 26 avril 1933.
3. Que le délai pour la réception des rapports d'un comité permanent ou spécial sur des bills privés soit prolongé jusqu'au mercredi, 17 mai 1933.

Le tout respectueusement soumis.

JULES TESSIER,
Président.

Ordonné: Que ledit rapport soit inscrit à l'Ordre du Jour pour être pris en considération à la prochaine séance du Sénat.

L'honorable sénateur Riley propose:

Que le comité permanent de l'agriculture et des forêts soit autorisé à faire enquête et rapport sur les conditions du commerce d'exportation du bétail et sur l'industrie du bétail en général.

Après débat, il est

Ordonné: Que la suite du débat sur ladite motion soit ajourné jusqu'à mardi prochain.

L'honorable sénateur Béique présente au Sénat un Bill (Q), intitulé: "Loi concernant *The Quebec, Montreal and Southern Railway Company.*"

Ledit Bill est lu pour la première fois, et il est

Ordonné: Qu'il soit inscrit à l'Ordre du Jour pour subir sa deuxième lecture mardi prochain.

Suivant l'Ordre du Jour, le Sénat reprend le débat sur l'interpellation de l'honorable sénateur Foster:

Qu'il attirera l'attention du Sénat sur le coût anormal, tant pour les candidats que pour le pays, des élections fédérales, et qu'il demandera si le leader du gouvernement serait disposé à étudier la question de la formation d'un comité spécial de cette Chambre qui serait chargé de présenter, après étude, un rapport sur l'action à exercer en vue de réduire sensiblement ce coût.

Après débat, il est

Ordonné: Que la suite du débat soit remise à mardi prochain.

Suivant l'Ordre du Jour, le bill (11) intitulé: "Loi modifiant la Loi de l'impôt de guerre sur le revenu", est lu pour la deuxième fois, et

Avec la permission du Sénat,

Ledit bill est alors lu pour la troisième fois.

Etant posée la question de savoir si ce bill doit être adopté,

Elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné: Qu'un message soit envoyé à la Chambre des Communes l'informant que le Sénat a adopté ce bill sans amendement.

A l'appel de l'Ordre du Jour pour la deuxième lecture du bill (40) intitulé: "Loi établissant des dispositions à l'égard des forces de Sa Majesté d'autres parties de la Communauté britannique ou d'une colonie lorsqu'elles visitent le Dominion du Canada; à l'égard de l'exercice du commandement et de la discipline pendant le service collectif des forces de Sa Majesté de différentes parties de la Communauté; à l'égard du rattachement des membres d'une de ces forces à une autre de ces forces; et à l'égard des déserteurs desdites forces", il est

Ordonné: Que ledit Ordre du Jour soit remis à mardi prochain.

Suivant l'Ordre du Jour, le bill (44) intitulé: "Loi modifiant la Loi de la cour de l'Echiquier (Juridiction exclusive)", est lu pour la deuxième fois, et, avec la permission du Sénat, il est

Ordonné: Qu'il soit étudié en comité général immédiatement.

En conséquence, le Sénat s'ajourne à loisir et se forme en comité général pour étudier ledit Bill.

(*En comité*)

Subséquentement, le Sénat reprend sa séance, et

L'honorable sénateur Beaubien, dudit comité, rapporte que le comité, ayant examiné ledit bill, l'a chargé d'en faire rapport, sans amendement, au Sénat.

Avec la permission du Sénat,

Ledit bill est alors lu pour la troisième fois.

Etant posée la question de savoir si ce bill doit être adopté,

Elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné: Qu'un message soit envoyé à la Chambre des Communes l'informant que le Sénat a adopté ce bill sans amendement.

Suivant l'Ordre du Jour, le bill (52) intitulé: "Loi allouant à Sa Majesté certaines sommes d'argent pour le service public de l'année financière expirant le 31 mars 1933", est lu pour la deuxième fois, et

Avec la permission du Sénat,

Ledit bill est alors lu pour la troisième fois.

Etant posée la question de savoir si ce bill doit être adopté,

Elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné: Qu'un message soit envoyé à la Chambre des Communes l'informant que le Sénat a adopté ce bill.

Suivant l'Ordre du Jour, le bill (54) intitulé: "Loi modifiant la Loi des billets du Dominion", est lu pour la deuxième fois, et

Avec la permission du Sénat, il est

Ordonné: Qu'il soit étudié en comité général immédiatement.

En conséquence, le Sénat s'ajourne à loisir et se forme en comité général pour étudier ledit Bill.

(En comité)

Subséquentement, le Sénat reprend sa séance, et

L'honorable sénateur Beaubien, dudit comité, rapporte que le comité, ayant examiné ledit bill, l'a chargé d'en faire rapport, sans amendement, au Sénat.

Avec la permission du Sénat,

Ledit bill est alors lu pour la troisième fois.

Etant posée la question de savoir si ce bill doit être adopté,

Elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné: Qu'un message soit envoyé à la Chambre des Communes l'informant que le Sénat a adopté ce bill sans amendement.

A l'appel de l'Ordre du Jour pour la deuxième lecture du Bill (55), intitulé: "Loi concernant des mesures de secours", il est

Ordonné: Que ledit Ordre du Jour soit remis à demain.

Le Sénat s'ajourne.

No 40

JOURNAUX

DU

SÉNAT DU CANADA

Jeudi, 30 mars 1933

Trois heures de l'après-midi.

L'honorable P. E. BLONDIN, Président

Les membres présents sont:—

Les honorables sénateurs

Aylesworth	Gillis,	Marcotte,	Robertson,
(sir Allen),	Gordon,	McCormick,	Robinson,
Ballantyne,	Graham,	McDonald,	Schaffner,
Barnard,	Green,	McGuire,	Sharpe,
Beaubien,	Griesbach,	McLean,	Sinclair,
Béique,	Harmer,	McLennan,	Smith,
Bénard,	Horsey,	McMeans,	Spence,
Black,	Hughes,	McRae,	Stanfield,
Blondin,	King,	Meighen,	Tanner,
Bourque,	Lacasse,	Michener,	Taylor,
Buchanan,	L'Espérance,	Murdock,	Tessier,
Calder,	Lewis,	Murphy,	Turgeon,
Chapais,	Little,	Parent,	White (Inkerman),
Copp,	Logan,	Planta,	White (Pembroke),
Donnelly,	Lynch-Staunton,	Pope,	Wilson
Fisher,	MacArthur,	Prevost,	(Rockcliffe),
Forke,	Macdonald,	Rankin,	Wilson (Rigaud).
Foster,	Macdonell,	Riley,	

PRIÈRES.

Suivant l'Ordre du jour, le bill (K) intitulé: "Loi pour faire droit à Auguste Burdayron",

Est, sur division, lu pour la troisième fois.

Etant posée la question de savoir si ce bill sera adopté,

Elle est, sur division, résolue dans l'affirmative.

Ordonné: Que le greffier se rende à la Chambre des Communes pour l'informer que le Sénat a adopté ce bill auquel il sollicite son agrément et pour lui communiquer, avec prière de les renvoyer au Sénat, les témoignages rendus en l'espèce devant le comité permanent des Divorces ainsi que les pièces justificatives déposées devant ledit comité.

Suivant l'Ordre du jour, le bill (L) intitulé: "Loi pour faire droit à Nora Tulloch Carr",

Est, sur division, lu pour la troisième fois.

Etant posée la question de savoir si ce bill sera adopté,

Elle est, sur division, résolue dans l'affirmative.

Ordonné: Que le greffier se rende à la Chambre des Communes pour l'informer que le Sénat a adopté ce bill auquel il sollicite son agrément et pour lui communiquer, avec prière de les renvoyer au Sénat, les témoignages rendus en l'espèce devant le comité permanent des Divorces ainsi que les pièces justificatives déposées devant ledit comité.

Suivant l'Ordre du jour, le bill (M) intitulé: "Loi pour faire droit à Alberta Grace Wood",

Est, sur division, lu pour la troisième fois.

Etant posée la question de savoir si ce bill sera adopté,

Elle est, sur division, résolue dans l'affirmative.

Ordonné: Que le greffier se rende à la Chambre des Communes pour l'informer que le Sénat a adopté ce bill auquel il sollicite son agrément et pour lui communiquer, avec prière de les renvoyer au Sénat, les témoignages rendus en l'espèce devant le comité permanent des Divorces ainsi que les pièces justificatives déposées devant ledit comité.

Suivant l'Ordre du jour, le bill (N) intitulé: "Loi pour faire droit à Hilda Nice Allen",

Est, sur division, lu pour la troisième fois.

Etant posée la question de savoir si ce bill sera adopté,

Elle est, sur division, résolue dans l'affirmative.

Ordonné: Que le greffier se rende à la Chambre des Communes pour l'informer que le Sénat a adopté ce bill auquel il sollicite son agrément et pour lui communiquer, avec prière de les renvoyer au Sénat, les témoignages rendus en l'espèce devant le comité permanent des Divorces ainsi que les pièces justificatives déposées devant ledit comité.

Suivant l'Ordre du jour, le bill (O) intitulé: "Loi pour faire droit à Mary Louise Robinson Reid",

Est, sur division, lu pour la troisième fois.

Etant posée la question de savoir si ce bill sera adopté,

Elle est, sur division, résolue dans l'affirmative.

Ordonné: Que le greffier se rende à la Chambre des Communes pour l'informer que le Sénat a adopté ce bill auquel il sollicite son agrément et pour lui communiquer, avec prière de les renvoyer au Sénat, les témoignages rendus en l'espèce devant le comité permanent des Divorces ainsi que les pièces justificatives déposées devant ledit comité.

Suivant l'Ordre du jour, le bill (P) intitulé: "Loi pour faire droit à Elizabeth Berstein Schmerling",

Est, sur division, lu pour la troisième fois.

Etant posée la question de savoir si ce bill sera adopté,

Elle est, sur division, résolue dans l'affirmative.

Ordonné: Que le greffier se rende à la Chambre des Communes pour l'informer que le Sénat a adopté ce bill auquel il sollicite son agrément et pour lui communiquer, avec prière de les renvoyer au Sénat, les témoignages rendus en l'espèce devant le comité permanent des Divorces ainsi que les pièces justificatives déposées devant ledit comité.

Suivant l'Ordre du jour, le bill (23) intitulé: "Loi concernant *The Saint Nicholas Mutual Benefit Association* et changeant son nom pour *Ukrainian Mutual Benefit Association of Saint Nicholas of Canada*", est lu pour la troisième fois.

Etant posée la question de savoir si ce bill doit être adopté,

Elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné: Qu'un message soit envoyé à la Chambre des Communes l'informant que le Sénat a adopté ce bill sans amendement.

Suivant l'Ordre du Jour, le Sénat passe à la prise en considération du quinzième rapport du comité permanent des Divorces auquel a été renvoyée la pétition de Birdie Glickman Steinberg, ainsi que des témoignages rendus devant ledit comité.

Ledit rapport est adopté sur division.

Suivant l'Ordre du Jour, le Sénat passe à la prise en considération du seizième rapport du comité permanent des Divorces auquel a été renvoyée la pétition de Harry Prupas, ainsi que des témoignages rendus devant ledit comité.

Ledit rapport est adopté sur division.

Suivant l'Ordre du Jour, le Sénat passe à la prise en considération du dix-septième rapport du comité permanent des Divorces auquel a été renvoyée la pétition de Hyman Stotland.

Ledit rapport est adopté.

Suivant l'Ordre du Jour, le Sénat passe à la prise en considération du sixième rapport du comité permanent des Ordres permanents.

Ledit rapport est adopté.

Suivant l'Ordre du Jour, le bill (55), intitulé: "Loi concernant des mesures de secours", est lu pour la deuxième fois, et

Avec la permission du Sénat, il est

Ordonné: Qu'il soit étudié en comité général immédiatement.

En conséquence, le Sénat s'ajourne à loisir et se forme en comité général pour étudier ledit bill.

(*En comité*)

Subséquentement, le Sénat reprend sa séance, et

L'honorable sénateur Copp, dudit comité, rapporte que le comité, ayant examiné ledit bill, l'a chargé d'en faire rapport, sans amendement, au Sénat.

Avec la permission du Sénat,
Ledit bill est alors lu pour la troisième fois.
Etant posée la question de savoir si ce bill doit être adopté,
Elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné: Qu'un message soit envoyé à la Chambre des Communes l'informant que le Sénat a adopté ce bill sans amendement.

Son Honneur le Président informe le Sénat qu'il a reçu une communication du secrétaire adjoint du Gouverneur général.

Ladite communication est lue par Son Honneur le Président, comme suit:

BUREAU DU SECRÉTAIRE DU GOUVERNEUR GÉNÉRAL

CANADA

OTTAWA, 30 mars 1933.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de vous informer que le très honorable Lyman P. Duff, Juge en chef du Canada, en sa qualité de Député de Son Excellence le Gouverneur général, se rendra à la Chambre du Sénat, aujourd'hui, à cinq heures de l'après-midi, afin de donner la sanction royale à certains bills.

Veillez agréer,

Monsieur l'Orateur,

l'assurance de ma haute considération,

JAMES F. CROWDY,

Secrétaire adjoint du Gouverneur général.

A l'honorable

Président du Sénat,

Ottawa.

Ordonné: Que cette communication soit déposée sur la Table.

Les pétitions suivantes sont présentées séparément:

Par l'honorable sénateur Little:

De John Thomas Kennedy et autres (*The Sarnia-Port Huron Vehicular Tunnel Company*).

Par l'honorable sénateur Gordon:

De *The Nipissing Central Railway Company*.

L'honorable Président du comité permanent des divorces présente au Sénat un bill (R) intitulé: "Loi pour faire droit à Birdie Glickman Steinberg."

Première lecture dudit bill ayant été faite, sur division, il est

Ordonné: Que ce bill soit inscrit à l'Ordre du Jour pour subir sa deuxième lecture à la prochaine séance du Sénat.

L'honorable Président du comité permanent des divorces présente au Sénat un bill (S) intitulé: "Loi pour faire droit à Harry Prupas."

Première lecture dudit bill ayant été faite, sur division, il est

Ordonné: Que ce bill soit inscrit à l'Ordre du Jour pour subir sa deuxième lecture à la prochaine séance du Sénat.

Sur motion, il est

Ordonné: Que le Sénat, lorsqu'il s'ajournera aujourd'hui, restera ajourné jusqu'à mardi prochain à trois heures de l'après-midi.

Le Sénat s'ajourne à loisir.

Quelque temps après, le très honorable Lyman Poore Duff, Juge en chef du Canada, délégué du Gouverneur général, étant venu et étant assis au pied du trône,

L'honorable Président ordonne au gentilhomme huissier de la Verge Noire de se rendre à la Chambre des Communes et d'informer cette Chambre que c'est le plaisir du très honorable délégué du Gouverneur général, que les Communes se rendent immédiatement auprès de lui dans la salle du Sénat.

La Chambre des Communes étant venue.

Le greffier lit les titres des bills à sanctionner, comme suit:

Loi ayant pour objet d'autoriser un contrat entre Sa Majesté le Roi et la Corporation de la cité d'Ottawa.

Loi modifiant la Loi de la Convention concernant les oiseaux migrateurs.

Loi concernant le Synode du diocèse de la Saskatchewan et changeant son nom pour "Le Synode du diocèse de Saskatoon".

Loi modifiant la Loi de l'impôt de guerre sur le revenu (Impôt spécial).

Loi modifiant la Loi de la déduction sur les traitements, 1932.

Loi pour faire droit à Margaret Borham Willson.

Loi pour faire droit à Clarence Eldon Durham.

Loi pour faire droit à Maurice Pashlink Simon, autrement connu sous le nom de Maurice Simon Pashlinski.

Loi pour faire droit à Marjorie Elizabeth Rae Dixon.

Loi pour faire droit à Joseph-Adrien Desmarteau.

Loi pour faire droit à Henry Norman Bethune.

Loi modifiant la Loi de l'impôt de guerre sur le revenu.

Loi modifiant la Loi de la cour de l'Echiquier (Juridiction exclusive).

Loi modifiant la Loi des billets du Dominion.

Loi concernant *The Saint Nicholas Mutual Benefit Association* et changeant son nom pour *Ukrainian Mutual Benefit Association of Saint Nicholas of Canada*.

Loi concernant des mesures de secours.

Le greffier du Sénat proclame dans les termes suivants que ces bills sont sanctionnés:

"Au nom de Sa Majesté, le très honorable délégué du Gouverneur général sanctionne ces bills."

Alors l'honorable président de la Chambre des Communes adresse la parole au très honorable délégué du Gouverneur général comme suit:

QU'IL PLAISE À VOTRE HONNEUR:

Les Communes du Canada ont voté certains subsides nécessaires pour permettre au gouvernement de faire face aux dépenses du service public.

Au nom des Communes je présente à Votre Honneur le bill suivant:

Loi allouant à Sa Majesté certaines sommes d'argent pour le service public de l'année financière expirant le 31 mars 1933.

Que je prie humblement Votre Honneur de sanctionner.

Le greffier lit le titre de ce bill.

A ce bill la sanction royale est donnée par le greffier du Sénat, dans les termes suivants :

“Au nom de Sa Majesté le très honorable délégué du Gouverneur général remercie ses loyaux sujets, accepte leur bienveillance et sanctionne ce bill.”

Après quoi il plaît au très honorable délégué du Gouverneur général de se retirer.

Les Communes se retirent.

Le Sénat reprend sa séance.

Le Sénat s'ajourne jusqu'à mardi prochain à trois heures de l'après-midi.

No 41

JOURNAUX

DU

SÉNAT DU CANADA

Mardi, 4 avril 1933

Trois heures de l'après-midi.

L'honorable P. E. BLONDIN, Président

Les membres présents sont:—

Les honorables sénateurs

Aylesworth	Donnelly,	Lynch-Staunton,	Rainville,
(sir Allen),	Fisher,	MacArthur,	Rankin,
Ballantyne,	Forke,	Macdonald,	Robertson,
Barnard,	Foster,	Macdonell,	Robinson,
Beaubien,	Gillis,	Marcotte,	Schaffner,
Béique,	Graham,	McCormick,	Sharpe,
Béland,	Green,	McDonald,	Sinclair,
Bénard,	Griesbach,	McGuire,	Smith,
Black,	Harmer,	McLean,	Spence,
Blondin,	Horsey,	McLennan,	Stanfield,
Bourque,	Hughes,	McMeans,	Tanner,
Brown,	King,	McRae,	Taylor,
Buchanan,	Lacasse,	Meighen,	Tessier,
Calder,	L'Espérance,	Michener,	Turgeon,
Casgrain,	Lewis,	Murphy,	White (Inkerman),
Copp,	Little,	Parent,	White (Pembroke),
Dandurand,	Logan,	Planta,	Wilson
			(Rockcliffe).

PRIÈRES.

L'honorable Président, du comité permanent des Divorces, présente le dix-huitième rapport de ce comité.

Ledit rapport est alors lu par le greffier comme suit:

VENDREDI, 31 mars 1933.

Le comité permanent des Divorces a l'honneur de présenter son dix-huitième rapport comme suit:

1. Relativement à la pétition de Olga Shidlowkaya Lowrey, de la cité de Montréal, province de Québec, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec John Douglas Lowrey, le comité a constaté que les prescriptions des règles du Sénat ont été observées à tous importants égards.

2. Le comité joint au présent rapport un projet de bill ayant pour objet de dissoudre ledit mariage.

Le tout respectueusement soumis.

L. McMEANS,
Président.

Ordonné: Que ledit rapport soit inscrit à l'Ordre du Jour pour être pris en considération jeudi prochain.

L'honorable Président, du comité permanent des Divorces, présente le dix-neuvième rapport de ce comité.

Ledit rapport est alors lu par le greffier comme suit:

VENDREDI, 31 mars 1933.

Le comité permanent des Divorces a l'honneur de présenter son dix-neuvième rapport comme suit:

1. Relativement à la pétition de Marjorie Elizabeth Rae Dixon, de Montréal, province de Québec; demandant la remise de la taxe parlementaire versée avec sa pétition en obtention d'un bill de divorce.

2. Le comité recommande la remise, à la pétitionnaire, de la taxe parlementaire prescrite par la Règle 140, moins la somme de \$50.00.

Le tout respectueusement soumis.

L. McMEANS,
Président.

Ordonné: Que ledit rapport soit inscrit à l'Ordre du Jour pour être pris en considération jeudi prochain.

L'honorable sénateur Black, du comité permanent des Banques et du Commerce, auquel a été renvoyé le Bill (J), intitulé: "Loi concernant la marine marchande au Canada", fait rapport comme suit:

MARDI, 4 avril 1933.

Le comité permanent des Banques et du Commerce, auquel a été renvoyé le Bill (J), intitulé: "Loi concernant la marine marchande au Canada", demande permission de faire rapport comme suit:

1. Le comité recommande que 800 exemplaires des procédures du comité, concernant ledit bill, soient imprimés pour distribution générale et que la Règle 100 soit suspendue en tant qu'elle s'applique à ladite impression.

Le tout respectueusement soumis.

F. B. BLACK,
Président.

Ordonné: Que ledit rapport soit inscrit à l'Ordre du Jour pour être pris en considération jeudi prochain.

La Chambre des Communes transmet, par son greffier, un message avec un bill (47) intitulé: "Loi concernant *The Canadian Anthracite Coal Company, Limited*", pour lequel elle sollicite l'agrément du Sénat.

Première lecture de ce bill ayant été faite, il est, avec la permission du Sénat,

Ordonné: Que ce bill soit inscrit à l'Ordre du Jour pour subir sa deuxième lecture demain.

La Chambre des Communes transmet, par son greffier, un message avec un bill (53) intitulé: "Loi modifiant le Code criminel (Armes offensives)", pour lequel elle sollicite l'agrément du Sénat.

Première lecture de ce bill ayant été faite, il est, avec la permission du Sénat,

Ordonné: Que ce bill soit inscrit à l'Ordre du Jour pour subir sa deuxième lecture demain.

Suivant l'Ordre du Jour, le Sénat prend en considération les amendements apportés par le comité permanent des Bills privés au Bill (I), intitulé: "Loi concernant les loteries dites sweepstakes aux fins de charité".

Avec la permission du Sénat, et

Sur motion, il est

Ordonné: Que le Sénat se forme immédiatement en comité général pour étudier ledit bill ainsi que les amendements qui y ont été apportés par le comité permanent des Bills privés.

En conséquence le Sénat s'ajourne à loisir et se forme en comité général pour étudier ledit bill ainsi que les amendements qui y ont été apportés par le comité permanent des Bills privés.

(*En comité*)

La clause 1, telle qu'amendée, est lue et agréée.

La clause 2, telle qu'amendée, est lue et est de nouveau amendée comme suit:

Page 1, ligne 11. Après les mots "à l'occasion", insérer les mots "mais pas souvent qu'une fois par année de calendrier".

Ladite clause telle qu'amendée, est lue de nouveau et agréée.

Les clauses 3, 4, 5, 6, 7 et 8, telles qu'amendées, sont lues et agréées.

Le titre, tel qu'amendé, est lu et agréé.

Subséquemment, le Sénat reprend sa séance, et

L'honorable sénateur Beaubien, dudit comité, rapporte que le comité a examiné ledit bill et lesdits amendements, qu'il y a apporté un autre amendement et qu'il l'a chargé de rapporter que le comité a agréé tous lesdits amendements.

Lesdits amendements sont alors lus et adoptés.

Ordonné: Que ledit Bill, ainsi amendé, soit inscrit à l'Ordre du Jour pour subir sa troisième lecture demain.

Suivant l'Ordre du Jour, le Bill (Q), intitulé: "Loi concernant *The Quebec, Montreal and Southern Railway Company*", est lu pour la deuxième fois, et il est

Renvoyé au comité permanent des Chemins de fer, Télégraphes et Havres.

Suivant l'Ordre du Jour, le Sénat reprend le débat ajourné sur la motion de l'honorable sénateur Riley, qu'il soit résolu:

Que le comité permanent de l'agriculture et des forêts soit autorisé à faire enquête et rapport sur les conditions du commerce d'exportation du bétail et sur l'industrie du bétail en général.

Après plus ample débat, il est
Ordonné en conséquence.

A l'appel de l'Ordre du Jour pour la reprise du débat sur l'interpellation de l'honorable sénateur Foster:

Qu'il attirera l'attention du Sénat sur le coût anormal, tant pour les candidats que pour le pays, des élections fédérales, et qu'il demandera si le leader du gouvernement serait disposé à étudier la question de la formation d'un comité spécial de cette Chambre qui serait chargé de présenter, après étude, un rapport sur l'action à exercer en vue de réduire sensiblement ce coût.

Il est ordonné: Que ledit Ordre du jour soit remis à demain.

Suivant l'Ordre du Jour, le Bill (40), intitulé: "Loi établissant des dispositions à l'égard des forces de Sa Majesté d'autres parties de la Communauté britannique ou d'une colonie lorsqu'elles visitent le Dominion du Canada; à l'égard de l'exercice du commandement et de la discipline pendant le service collectif des forces de Sa Majesté de différentes parties de la Communauté; à l'égard du rattachement des membres d'une de ces forces à une autre de ces forces; et à l'égard des déserteurs desdites forces", est lu pour la deuxième fois, et il est

Ordonné: Que ledit bill soit inscrit à l'Ordre du Jour pour subir sa troisième lecture demain.

Suivant l'Ordre du Jour, le bill (R) intitulé: "Loi pour faire droit à Birdie Glickman Steinberg" est, sur division, lu pour la deuxième fois.

Ordonné: Que ce bill soit inscrit à l'Ordre du Jour pour subir sa troisième lecture demain.

Suivant l'Ordre du Jour, le bill (S) intitulé: "Loi pour faire droit à Harry Prupas", est, sur division, lu pour la deuxième fois.

Ordonné: Que ce bill soit inscrit à l'Ordre du Jour pour subir sa troisième lecture demain.

Le Sénat s'ajourne.

No 42

JOURNAUX

DU

SÉNAT DU CANADA

 Mercredi, 5 avril 1933

Trois heures de l'après-midi.

L'honorable P. E. BLONDIN, Président

Les membres présents sont:—

Les honorables sénateurs

Aylesworth	Forke,	MacArthur,	Rainville,
(sir Allen),	Foster,	Macdonald,	Rankin,
Ballantyne,	Gillis,	Macdonell,	Robertson,
Barnard,	Gordon,	Marcotte,	Robinson,
Béique,	Graham,	McCormick,	Schaffner,
Béland,	Green,	McDonald,	Sharpe,
Bénard,	Griesbach,	McGuire,	Sinclair,
Black,	Harmer,	McLean,	Smith,
Blondin,	Hatfield,	McLennan,	Spence,
Bourque,	Horsey,	McMeans,	Stanfield,
Brown,	Hughes,	McRae,	Tanner,
Buchanan,	King,	Meighen,	Taylor,
Calder,	Lacasse,	Michener,	Tessier,
Casgrain,	L'Espérance,	Murphy,	Turgeon,
Copp,	Lewis,	Parent,	White (Pembroke),
Dandurand,	Little,	Planta,	Wilson
Donnelly,	Logan,	Pope,	(Rockcliffe),
Fisher,	Lynch-Staunton,	Prevost,	Wilson (Rigaud).

PRIÈRES.

La pétition suivante est présentée:

Par l'honorable sénateur Lacasse;

De William Robinson Woollatt, de Walkerville, Ontario, et autres (Devonshire Jockey Club).

Les pétitions suivantes sont lues séparément et acceptées:

De *The Nipissing Central Railway Company*, demandant l'adoption d'une loi prorogeant le délai pour compléter la construction de ses lignes de chemin de fer.

De John Thomas Kennedy et autres, de Sarnia, Ontario, et d'ailleurs, demandant leur constitution en une corporation portant nom *The Sarnia-Port Huron Vehicular Tunnel Company*.

L'honorable sénateur Béique, du comité permanent des Bills privés, auquel a été renvoyé le bill (29) intitulé: "Loi ayant pour objet de modifier et codifier les diverses lois relatives au Bureau de commerce de la cité de Toronto", rapporte que le comité, ayant examiné ledit bill, l'a chargé d'en faire rapport au Sénat avec un amendement qu'il est prêt à soumettre dès qu'il plaira au Sénat de le recevoir.

Ledit amendement est alors lu par le greffier comme suit:

Page 5, ligne 5. Après "10" insérer "S'ils y sont autorisés par statut de la Corporation".

Ledit amendement est adopté, et

Avec la permission du Sénat,

Ledit bill, tel qu'amendé, est alors lu pour la troisième fois.

Etant posée la question de savoir si ce bill, tel qu'amendé, doit être adopté, elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné: Que le greffier se rende à la Chambre des Communes et l'informe que le Sénat a adopté ce bill avec un amendement, pour lequel il désire son agrément.

L'honorable sénateur Donnelly, du comité permanent de l'Agriculture et des forêts, présente le deuxième rapport de ce comité.

Ledit rapport est alors lu par le greffier, comme suit:

MARDI, 4 avril 1933.

Le comité permanent de l'Agriculture et des forêts demande permission de présenter son deuxième rapport, comme suit:

Le comité recommande:

1. Qu'il soit autorisé à faire comparaître des personnes et à faire produire des pièces et documents.
2. Que d'ici à la fin de la présente session, le nombre des membres du comité soit porté de neuf à quinze au plus.

Le tout respectueusement soumis.

J. J. DONNELLY,
Président.

Avec la permission du Sénat,
Ledit rapport est adopté.

Avec la permission du Sénat, et
Sur motion, il est

Ordonné: Que d'ici à la fin de la présente session, les honorables sénateurs dont les noms suivent, feront partie du comité permanent de l'Agriculture et des forêts:

Les honorables messieurs: Bénard, Buchanan, Gillis, McGuire et Sharpe.

La Chambre des Communes transmet, par son greffier, un message avec un bill (49) intitulé: "Loi concernant une certaine demande de brevet de Fred Charles Fantz", pour lequel elle sollicite l'agrément du Sénat.

Première lecture de ce bill ayant été faite, il est, avec la permission du Sénat,

Ordonné: Que ce bill soit inscrit à l'Ordre du Jour pour subir sa deuxième lecture demain.

La Chambre des Communes transmet, par son greffier, un message avec un bill (58) intitulé: "Loi modifiant la Loi de la Royale gendarmerie à cheval du Canada", pour lequel elle sollicite l'agrément du Sénat.

Première lecture de ce bill ayant été faite, il est, avec la permission du Sénat,

Ordonné: Que ce bill soit inscrit à l'Ordre du Jour pour subir sa deuxième lecture demain.

Suivant l'Ordre du Jour, l'honorable sénateur McRae propose que le bill (I), intitulé: "Loi concernant les loteries, dites sweepstakes, pour hôpitaux", soit maintenant lu pour la troisième fois.

La question étant posée pour savoir si ladite motion doit être adoptée,

Elle est résolue dans l'affirmative par le vote suivant:

POUR:

Les honorables sénateurs

Aylesworth	Green,	McDonald,	Rainville,
(sir Allen),	Harmer,	McLennan,	Sharpe,
Barnard,	Lacasse,	McMeans,	Stanfield,
Béland,	Lewis,	McRae,	Tanner,
Bénard,	Logan,	Murphy,	Taylor,
Blondin,	Lynch-Staunton,	Planta,	Turgeon,
Calder,	Macdonell,	Pope,	White (Pembroke),
Casgrain,	Marcotte,	Prevost,	Wilson (Rigaud)—31.

CONTRE:

Les honorables sénateurs

Copp,	Gordon,	Macdonald,	Robinson,
Dandurand,	Graham,	McGuire,	Sinclair,
Fisher,	Hatfield,	McLean,	Smith,
Forke,	Horsey,	Meighen,	Spence,
Foster,	Hughes,	Parent,	Tessier,
Gillis,	MacArthur,	Rankin,	Wilson
			(Rockcliffe)—24.

Ledit bill est alors lu pour la troisième fois.

Etant posée la question de savoir si ce bill doit être adopté,

Elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné: Que le greffier se rende à la Chambre des Communes et l'informe que le Sénat a adopté ce bill pour lequel il sollicite son agrément.

Suivant l'Ordre du Jour, le Bill (40), intitulé: "Loi établissant des dispositions à l'égard des forces de Sa Majesté d'autres parties de la Communauté britannique ou d'une colonie lorsqu'elles visitent le Dominion du Canada; à l'égard de l'exercice du commandement et de la discipline pendant le service collectif des forces de Sa Majesté de différentes parties de la Communauté; à l'égard du rattachement des membres d'une de ces forces à une autre de ces forces; et à l'égard des déserteurs desdites forces", est lu la troisième fois.

Etant posée la question de savoir si ce bill doit être adopté,

Elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné: Qu'un message soit envoyé à la Chambre des Communes l'informant que le Sénat a adopté ce bill sans amendement.

Suivant l'Ordre du Jour, le bill (R) intitulé: "Loi pour faire droit à Birdie Glickman Steinberg" est, sur division, lu pour la troisième fois.

Etant posée la question de savoir si ce bill sera adopté,

Elle est, sur division, résolue dans l'affirmative.

Ordonné: Que le greffier se rende à la Chambre des Communes pour l'informar que le Sénat a adopté ce bill auquel il sollicite son agrément et pour lui communiquer, avec prière de les renvoyer au Sénat, les témoignages rendus en l'espèce devant le comité permanent des Divorces ainsi que les pièces justificatives déposées devant ledit comité.

Suivant l'Ordre du Jour, le bill (S) intitulé: "Loi pour faire droit à Harry Prupas" est, sur division, lu pour la troisième fois.

Etant posée la question de savoir si ce bill sera adopté,

Elle est, sur division, résolue dans l'affirmative.

Ordonné: Que le greffier se rende à la Chambre des Communes pour l'informar que le Sénat a adopté ce bill auquel il sollicite son agrément et pour lui communiquer, avec prière de les renvoyer au Sénat, les témoignages rendus en l'espèce devant le comité permanent des Divorces ainsi que les pièces justificatives déposées devant ledit comité.

A l'appel de l'Ordre du Jour pour la deuxième lecture du bill (47) intitulé: "Loi concernant *The Canadian Anthracite Coal Company, Limited*", il est

Ordonné: Que ledit Ordre du Jour soit remis à demain.

A l'appel de l'Ordre du Jour pour la deuxième lecture du bill (53) intitulé: "Loi modifiant le Code criminel (Armes offensives)", il est

Ordonné: Que ledit Ordre du Jour soit remis à demain.

A l'appel de l'Ordre du Jour pour la reprise du débat sur l'interpellation de l'honorable sénateur Foster:

Qu'il attirera l'attention du Sénat sur le coût anormal, tant pour les candidats que pour le pays, des élections fédérales, et qu'il demandera si le leader du gouvernement serait disposé à étudier la question de la formation d'un comité spécial de cette Chambre qui serait chargé de présenter, après étude, un rapport sur l'action à exercer en vue de réduire sensiblement ce coût.

Il est ordonné: Que ledit Ordre du Jour soit remis à demain.

Le Sénat s'ajourne.

No 43

JOURNAUX

DU

SÉNAT DU CANADA

Jeudi, 6 avril 1933

Trois heures de l'après-midi.

L'honorable P. E. BLONDIN, Président

Les membres présents sont:—

Les honorables sénateurs

Aylesworth (sir Allen),	Foster,	Macdonell,	Robertson,
Barnard,	Gillis,	Marcotte,	Robinson,
Beaubien,	Gordon,	McCormick,	Schaffner,
Béland,	Graham,	McDonald,	Sharpe,
Bénard,	Green,	McGuire,	Sinclair,
Black,	Griesbach,	McLean,	Smith,
Blondin,	Harmer,	McLennan,	Spence,
Bourque,	Hatfield,	McMeans,	Stanfield,
Buchanan,	Horsey,	McRae,	Tanner,
Calder,	King,	Meighen,	Taylor,
Casgrain,	L'Espérance,	Michener,	Tessier,
Copp,	Lewis,	Murphy,	Turgeon,
Dandurand,	Little,	Parent,	White (Pembroke),
Donnelly,	Logan,	Planta,	Wilson
Fisher,	Lynch-Staunton,	Pope,	(Rockcliffe),
Forke,	MacArthur,	Rankin,	Wilson (Rigaud).
	Macdonald,	Riley,	

PRIÈRES.

L'honorable sénateur Macdonell, du comité permanent des Ordres permanents, présente le septième rapport de ce comité.

Ce rapport est alors lu par le greffier, comme suit:

JEUDI, 6 avril 1933.

Le comité permanent des Ordres permanents demande permission de présenter son septième rapport, comme suit:

Le comité a examiné les pétitions suivantes et constate que les prescriptions des Règles du Sénat ont été observées à tous importants égards, savoir:

De John Thomas Kennedy et autres, de Sarnia, Ontario, et d'ailleurs, demandant leur constitution en une corporation portant nom *The Sarnia-Port Huron Vehicular Tunnel Company*.

De *The Nipissing Central Railway Company*, demandant l'adoption d'une loi prorogeant le délai pour compléter la construction de ses lignes de chemin de fer.

Le tout respectueusement soumis.

JULES TESSIER,

Président.

Ordonné: Que ledit rapport soit déposé sur la Table.

L'honorable sénateur Donnelly, du comité permanent de l'Agriculture et des forêts, présente le troisième rapport de ce comité.

Ledit rapport est alors lu par le greffier, comme suit:

JEUDI, 6 avril 1933.

Le comité permanent de l'Agriculture et des forêts demande permission de présenter son troisième rapport, comme suit:

Le comité recommande que 600 exemplaires des procédures du comité soient imprimés pour distribution générale et que la Règle 100 soit suspendue en tant qu'elle s'applique à ladite impression.

Le tout respectueusement soumis.

J. J. DONNELLY,

Président.

Avec la permission du Sénat,
Ledit rapport est adopté.

Avec la permission du Sénat, et
Sur motion, il est

Ordonné: Que le nom de l'honorable sénateur Pope soit ajouté, pour la durée de la présente session, à la liste des membres constituant le comité permanent de l'Agriculture et des forêts.

La Chambre des Communes transmet, par son greffier, un message avec un bill (59) intitulé: "Loi modifiant la Loi des pénitenciers", pour lequel elle sollicite l'agrément du Sénat.

Première lecture de ce bill ayant été faite, il est

Ordonné: Que ce bill soit inscrit à l'Ordre du Jour pour subir sa deuxième lecture lundi prochain.

Suivant l'Ordre du Jour, le bill (47), intitulé: "Loi concernant *The Canadian Anthracite Coal Company, Limited*", est lu la deuxième fois, et Renvoyé au comité permanent des Bills privés.

Suivant l'Ordre du Jour, le bill (53), intitulé: "Loi modifiant le Code criminel (Armes offensives)", est lu pour la deuxième fois, et Avec la permission du Sénat, il est *Ordonné*: Qu'il soit étudié en comité général immédiatement.

En conséquence, le Sénat s'ajourne à loisir et se forme en comité général pour étudier ledit bill.

(*En comité*)

Subséquentement, le Sénat reprend sa séance, et

L'honorable sénateur Copp, dudit comité, rapporte que le comité a examiné ledit bill, qu'il rend compte de l'état de la délibération et demande l'autorisation de siéger de nouveau.

Ordonné: Que ledit bill soit inscrit à l'Ordre du Jour pour étude ultérieure en comité général, lundi prochain.

A l'appel de l'Ordre du Jour pour la reprise du débat sur l'interpellation de l'honorable sénateur Foster:

Qu'il attirera l'attention du Sénat sur le coût anormal, tant pour les candidats que pour le pays, des élections fédérales, et qu'il demandera si le leader du gouvernement serait disposé à étudier la question de la formation d'un comité spécial de cette Chambre qui serait chargé de présenter, après étude, un rapport sur l'action à exercer en vue de réduire sensiblement ce coût.

Il est ordonné: Que ledit Ordre du Jour soit remis à la prochaine séance du Sénat.

Suivant l'Ordre du Jour, le bill (49), intitulé: "Loi concernant une certaine demande de brevet de Fred Charles Fantz", est lu pour la deuxième fois, et Renvoyé au comité permanent des Bills privés.

Suivant l'Ordre du Jour, le très honorable sénateur Meighen, propose que le bill (58), intitulé: "Loi modifiant la Loi de la Royale gendarmerie à cheval du Canada", soit maintenant lu pour la deuxième fois.

Après débat, il est

Ordonné: Que la suite du débat sur ladite motion soit ajournée jusqu'à la prochaine séance du Sénat.

Suivant l'Ordre du Jour, le Sénat passe à la prise en considération du dix-huitième rapport du comité permanent des Divorces auquel a été renvoyée la pétition de Olga Shidlowkaya Lowrey, ainsi que des témoignages rendus devant ledit comité.

Ledit rapport est adopté sur division.

Suivant l'Ordre du Jour, le Sénat passe à la prise en considération du dix-neuvième rapport du comité permanent des Divorces auquel a été renvoyée la pétition de Elizabeth Rae Dixon, demandant la remise de la taxe parlementaire versée avec sa pétition en obtention d'un bill de divorce.

Ledit rapport est adopté.

Suivant l'Ordre du Jour, le Sénat prend en considération le rapport du comité permanent des Banques et du Commerce, auquel a été renvoyé le bill (J), intitulé: "Loi concernant la marine marchande au Canada." (Impression des Procédures).

Ledit rapport est adopté.

L'honorable Président du comité permanent des divorces présente au Sénat un bill (T), intitulé: "Loi pour faire droit à Olga Shidlowskaya Lowrèy."

Première lecture dudit bill ayant été faite, sur division, il est

Ordonné: Que ce bill soit inscrit à l'Ordre du Jour pour subir sa deuxième lecture lundi prochain.

Avec la permission du Sénat, il est

Ordonné: Que le Sénat, lorsqu'il s'ajournera, restera ajourné jusqu'à lundi prochain à huit heures du soir.

Le Sénat s'ajourne.

No 44

JOURNAUX

DU

SÉNAT DU CANADA

Lundi, 10 avril 1933

Huit heures du soir.

L'honorable P. E. BLONDIN, Président

Les membres présents sont:—

Les honorables sénateurs

Aylesworth	Gillis,	MacArthur,	Pope,
(sir Allen),	Gordon,	Macdonald,	Prevost,
Barnard,	Green,	Macdonell,	Riley,
Béland,	Griesbach,	Marcotte,	Robertson,
Bénard,	Harmer,	McCormick,	Robinson,
Black,	Hatfield,	McGuire,	Schaffner,
Blondin,	Horsey,	McLean,	Sharpe,
Bourque,	Hughes,	McLennan,	Sinclair,
Brown,	King,	McMeans,	Spence,
Buchanan,	L'Espérance,	McRae,	Tanner,
Calder,	Lewis,	Meighen,	White (Inkerman),
Casgrain,	Little,	Michener,	White (Pembroke),
Dandurand,	Logan,	Murphy,	Wilson
Forke,	Lynch-Staunton,	Planta,	(Rockcliffe).

PRIÈRES.

La pétition suivante est lue et acceptée:

De William Robinson Woollatt, de Walkerville, Ontario, et autres d'ailleurs; demandant leur constitution en une corporation portant nom *Devonshire Jockey Club*.

La Chambre des Communes transmet, par son greffier, un message avec un bill (42) intitulé: "Loi concernant *The Algoma Central and Hudson Bay Railway Company*", pour lequel elle sollicite l'agrément du Sénat.

Première lecture de ce bill ayant été faite, il est, avec la permission du Sénat, Ordonné: Que ce bill soit inscrit à l'Ordre du Jour pour subir sa deuxième lecture demain.

La Chambre des Communes transmet, par son greffier, un message avec un bill (56) intitulé: "Loi concernant *The Nipissing Central Railway Company*", pour lequel elle sollicite l'agrément du Sénat.

Première lecture de ce bill ayant été faite, il est, avec la permission du Sénat, Ordonné: Que ce bill soit inscrit à l'Ordre du Jour pour subir sa deuxième lecture demain.

La Chambre des Communes transmet, par son greffier, un message par lequel elle renvoie le bill (K) intitulé: "Loi pour faire droit à Auguste Burdayron", et informe le Sénat qu'elle a adopté ledit bill, sans amendement.

La Chambre des Communes transmet, par son greffier, un message par lequel elle renvoie le bill (L) intitulé: "Loi pour faire droit à Nora Tulloch Carr", et informe le Sénat qu'elle a adopté ledit bill, sans amendement.

La Chambre des Communes transmet, par son greffier, un message par lequel elle renvoie le bill (M) intitulé: "Loi pour faire droit à Alberta Grace Wood", et informe le Sénat qu'elle a adopté ledit bill, sans amendement.

La Chambre des Communes transmet, par son greffier, un message par lequel elle renvoie le bill (N) intitulé: "Loi pour faire droit à Hilda Nice Allen", et informe le Sénat qu'elle a adopté ledit bill, sans amendement.

La Chambre des Communes transmet, par son greffier, un message par lequel elle renvoie le bill (O) intitulé: "Loi pour faire droit à Mary Louise Robinson Reid", et informe le Sénat qu'elle a adopté ledit bill, sans amendement.

La Chambre des Communes transmet par son greffier, un message par lequel elle renvoie le bill (P) intitulé: "Loi pour faire droit à Elizabeth Bernstein Schmerling", et informe le Sénat qu'elle a adopté ledit bill, sans amendement.

La Chambre des Communes transmet, par son greffier, un message ainsi conçu:

VENDREDI, 7 avril 1933.

Résolu,—Que soit transmis au Sénat un message par lequel les Communes transmettent à cette Chambre la preuve, etc., faite devant le comité permanent des Divorcés au Sénat, auquel ont été référées les pétitions de Auguste Burdayron, Nora Tulloch Carr, Alberta Grace Wood, Hilda Nice Allen, Mary Louise Robinson Reid et Elizabeth Bernstein Schmerling, demandant respectivement un bill de divorce.

Ordonné: Que le greffier de la Chambre transmette ledit message au Sénat.

Certifié.

ARTHUR BEAUCHESNE,
Greffier des Communes.

Ordonné: Que ledit message soit déposé sur la Table.

Suivant l'Ordre du Jour, le Sénat s'ajourne à loisir et se forme de nouveau en comité général pour étudier le bill (53), intitulé: "Loi modifiant le Code criminel (Armes offensives)."

(En comité)

Subséquentement, le Sénat reprend sa séance, et

L'honorable sénateur McLennan, dudit comité, rapporte que le comité a examiné ledit bill, qu'il rend compte de l'état de la délibération et demande l'autorisation de siéger de nouveau.

Ordonné: Que ledit bill soit inscrit à l'Ordre du Jour pour étude ultérieure en comité général, à la prochaine séance du Sénat.

A l'appel de l'Ordre du Jour pour la reprise du débat sur l'interpellation de l'honorable sénateur Foster:

Qu'il attirera l'attention du Sénat sur le coût anormal, tant pour les candidats que pour le pays, des élections fédérales, et qu'il demandera si le leader du gouvernement serait disposé à étudier la question de la formation d'un comité spécial de cette Chambre qui serait chargé de présenter, après étude, un rapport sur l'action à exercer en vue de réduire sensiblement ce coût.

Il est ordonné: Que ledit Ordre du Jour soit remis à demain.

A l'appel de l'Ordre du Jour, pour la reprise du débat sur la motion pour la deuxième lecture du bill (58), intitulé: "Loi modifiant la Loi de la Royale gendarmerie à cheval du Canada", il est

Ordonné: Que ledit Ordre du Jour soit remis à demain.

A l'appel de l'Ordre du Jour pour la deuxième lecture du bill (59), intitulé: "Loi modifiant la Loi des pénitenciers", il est

Ordonné: Que ledit Ordre du Jour soit remis à demain.

Suivant l'Ordre du Jour, le bill (T), intitulé: "Loi pour faire droit à Olga Shidlowskaya Lowrey", est, sur division, lu pour la deuxième fois, et il est

Ordonné: Qu'il soit inscrit à l'Ordre du Jour pour subir sa troisième lecture demain.

Le Sénat s'ajourne.

No 45

JOURNAUX

DU

SÉNAT DU CANADA

Mardi, 11 avril 1933

Trois heures de l'après-midi.

L'honorable P. E. BLONDIN, Président

Les membres présents sont:—

Les honorables sénateurs

Aylesworth	Forke,	Macdonald,	Riley,
(sir Allen),	Gillis,	Macdonell,	Robertson,
Barnard,	Graham,	Marcotte,	Robinson,
Beaubien,	Green,	McCormick,	Schaffner,
Bénard,	Griesbach,	McDonald,	Sharpe,
Black,	Harmer,	McGuire,	Sinclair,
Blondin,	Hatfield,	McLean,	Spence,
Bourque,	Horsey,	McLennan,	Tanner,
Brown,	Hughes,	McMeans,	Turgeon,
Buchanan,	King,	Meighen,	White (Inkerman),
Burns,	Lewis,	Michener,	White (Pembroke),
Calder,	Little,	Murphy,	Wilson
Casgrain,	Logan,	Planta,	(Rockcliffe),
Dandurand,	Lynch-Staunton,	Poirier,	Wilson (Rigaud).
Donnelly,	MacArthur,	Prevost,	

PRIÈRES.

L'honorable sénateur Schaffner, du comité permanent des Ordres permanents, présente le huitième rapport de ce comité.

Ledit rapport est alors lu par le greffier, comme suit:

MARDI, 11 avril 1933.

Le comité permanent des Ordres permanents demande permission de présenter son huitième rapport, comme suit:

Le comité a examiné la pétition suivante et constate que les prescriptions des Règles du Sénat ont été observées à tous importants égards, savoir:

De William Robinson Woollatt, de Walkerville, Ontario, et autres d'ailleurs; demandant leur constitution en une corporation portant nom *Devonshire Jockey Club*.

Le tout respectueusement soumis.

F. L. SCHAFFNER,

Faisant fonctions de Président.

Ordonné: Que ledit rapport soit déposé sur la Table.

La Chambre des Communes transmet, par son greffier, un message avec un bill (51) intitulé: "Loi constituant en corporation le *Devonshire Jockey Club*", pour lequel elle sollicite l'agrément du Sénat.

Première lecture de ce bill ayant été faite, il est, avec la permission du Sénat,

Ordonné: Que ce bill soit inscrit à l'Ordre du Jour pour subir sa deuxième lecture demain.

La Chambre des Communes transmet, par son greffier, un message avec un bill (72) intitulé: "Loi allouant à Sa Majesté certaines sommes d'argent pour le service public de l'année financière expirant le 31 mars 1934", pour lequel elle sollicite l'agrément du Sénat.

Ledit bill est lu pour la première fois, et

Avec la permission du Sénat,

Ledit bill est alors lu pour la deuxième fois, et il est

Ordonné: Que ce bill soit inscrit à l'Ordre du Jour pour subir sa troisième lecture demain.

Suivant l'Ordre du Jour, le bill (T) intitulé: "Loi pour faire droit à Olga Shidlokskaya Lowrey" est, sur division, lu pour la troisième fois.

Etant posée la question de savoir si ce bill sera adopté,

Elle est, sur division, résolue dans l'affirmative.

Ordonné: Que le greffier se rende à la Chambre des Communes pour l'informer que le Sénat a adopté ce bill auquel il sollicite son agrément et pour lui communiquer, avec prière de les renvoyer au Sénat, les témoignages rendus en l'espèce devant le comité permanent des Divorces ainsi que les pièces justificatives déposées devant ledit comité.

Suivant l'Ordre du Jour, le Sénat s'ajourne à loisir et se forme de nouveau en comité général pour étudier le bill (53), intitulé: "Loi modifiant le Code criminel (Armes offensives)."

(*En comité*)

Le titre est lu et l'étude en est remise.

Le préambule est lu et l'étude en est remise.

La clause 1 est lue et amendée comme suit:

Page 1, lignes 6 à 14. Remplacer le nouvel article 118 par le suivant:

"118. Est coupable d'un acte criminel et passible d'un emprisonnement d'au plus cinq ans, quiconque, n'étant pas muni d'un permis suivant la formule 76,

(a) porte sur soi, ailleurs que dans sa propre demeure, boutique, entrepôt, bureau d'affaires ou local, un pistolet, revolver ou autre arme à feu pouvant être dissimulée sur soi,

ou qui, n'étant pas muni d'un tel permis,

(b) porte, dans un véhicule sous son contrôle ou dans lequel il a pris place, un pistolet, revolver ou autre arme à feu pouvant être dissimulée sur soi."

Page 1, ligne 29. A la fin de la sous-clause (1), ajouter la clause conditionnelle suivante:

"Mais il est permis à tout sportsman et à tout chasseur de bonne foi d'entrer en territoire canadien ou de le traverser, en ayant en sa possession un fusil de chasse, une carabine ou autre telle arme à feu, ou des munitions pour cette arme, à la condition de le traverser en continuation jusqu'à la sortie du Canada, sinon, de demander, sans retard déraisonnable, un permis suivant la formule 76B après l'entrée au Canada."

Page 2, ligne 23. A la fin de la sous-clause (1), ajouter ce qui suit:

"ou pour le tir à la cible dans un club de tir régulièrement organisé, approuvé par le procureur général de la province dans laquelle ce club est organisé."

Page 2, ligne 33. Remplacer le mot "en" par le mot "pour".

Page 3, ligne 2. Après le mot "personnes" insérer les suivants: "ou les catégories de personnes".

Ladite clause, ainsi amendée, est lue et agréée.

La clause 2 est lue et agréée.

La clause 3 est lue, et elle est amendée ainsi qu'il suit:

Page 5, ligne 6. Ajouter ce qui suit à la fin de la formule 76: "ou pour le tir à la cible".

Ladite clause, ainsi amendée, est lue et agréée.

La clause 4 est lue et agréée.

Le préambule est lu de nouveau et agréé.

Le titre est lu de nouveau et agréé.

Subséquemment, le Sénat reprend sa séance, et

L'honorable sénateur Beaubien, dudit comité, rapporte que le comité, ayant examiné ledit bill, l'a chargé d'en faire rapport au Sénat avec plusieurs amendements qu'il est prêt à soumettre dès qu'il plaira au Sénat de les recevoir.

Lesdits amendements sont alors lus par le greffier.

Lesdits amendements sont agréés, et il est

Ordonné: Que ledit bill, tel qu'amendé, soit inscrit à l'Ordre du Jour pour subir sa troisième lecture demain.

Suivant l'Ordre du Jour, le Sénat reprend le débat ajourné, sur l'interpellation de l'honorable sénateur Foster:

Qu'il attirera l'attention du Sénat sur le coût anormal, tant pour les candidats que pour le pays, des élections fédérales, et qu'il demandera si le leader du gouvernement serait disposé à étudier la question de la formation d'un comité spécial de cette Chambre qui serait chargé de présenter, après étude, un rapport sur l'action à exercer en vue de réduire sensiblement ce coût.

Débat.

A l'appel de l'Ordre du Jour, pour la reprise du débat sur la motion pour la deuxième lecture du bill (58), intitulé: "Loi modifiant la Loi de la Royale gendarmerie à cheval du Canada", il est

Ordonné: Que ledit Ordre du Jour soit remis à demain.

Suivant l'Ordre du Jour, le bill (59), intitulé: "Loi modifiant la Loi des pénitenciers", est lu pour la deuxième fois, et

Avec la permission du Sénat, il est

Ordonné: Qu'il soit étudié en comité général immédiatement.

En conséquence, le Sénat s'ajourne à loisir et se forme en comité général pour étudier ledit bill.

(En comité)

Le titre est lu et l'étude en est remise.

Le préambule est lu et l'étude en est remise.

Les clauses 1, 2, 3 et 4 sont lues et agréées.

La clause 5 est lue, et elle est amendée ainsi qu'il suit:

"Est en outre modifié le paragraphe premier de l'article 32 de ladite loi, par l'addition de la clause conditionnelle suivante:

"Toutefois, les allocations de retraite autorisées par le présent paragraphe ne doivent pas être payées à quelque fonctionnaire qui a droit de recevoir une indemnité relativement à l'infirmité ou à la blessure qui l'a forcé de se retirer du service sous l'autorité et en vertu de la *Loi d'indemnisation des employés de l'Etat*."

Ladite clause, ainsi amendée, est lue de nouveau et agréée.

Les clauses 6, 7, 8 et 9 sont lues et agréées.

Le préambule est lu de nouveau et agréé.

Le titre est lu de nouveau et agréé.

Subséquentement, le Sénat reprend sa séance, et

L'honorable sénateur Beaubien, dudit comité, rapporte que le comité, ayant examiné ledit bill, l'a chargé d'en faire rapport au Sénat avec un amendement qu'il est prêt à soumettre dès qu'il plaira au Sénat de le recevoir.

Ledit amendement est alors lu par le greffier.

Ledit amendement est agréé, et il est

Ordonné: Que ledit bill, tel qu'amendé, soit inscrit à l'Ordre du Jour pour subir sa troisième lecture demain.

Suivant l'Ordre du Jour, le bill (42), intitulé: "Loi concernant *The Algoma Central and Hudson Bay Railway Company*", est lu pour la deuxième fois, et il est

Renvoyé au comité permanent des Chemins de fer, Télégraphes et Havres.

Suivant l'Ordre du Jour, le bill (56), intitulé: "Loi concernant *The Nipissing Central Railway Company*", est lu pour la deuxième fois, et il est

Renvoyé au comité permanent des Chemins de fer, Télégraphes et Havres.

Le Sénat s'ajourne.

No 46

JOURNAUX

DU

SÉNAT DU CANADA

Mercredi, 12 avril 1933

Trois heures de l'après-midi.

L'honorable P. E. BLONDIN, Président

Les membres présents sont:—

Les honorables sénateurs

Aylesworth	Donnelly,	Logan,	Robinson,
(sir Allen),	Forke,	Lynch-Staunton,	Schaffner,
Ballantyne,	Gillis,	MacArthur,	Sharpe,
Barnard,	Gordon,	Macdonald,	Sinclair,
Beaubien,	Graham,	Macdonell,	Spence,
Bénard,	Green,	Marcotte,	Stanfield,
Black,	Griesbach,	McGuire,	Tanner,
Blondin,	Harmer,	McMeans,	Turgeon,
Bourque,	Hatfield,	Meighen,	White (Inkerman),
Brown,	Horsey,	Michener,	White (Pembroke),
Buchanan,	Hughes,	Murphy,	Wilson
Burns,	King,	Planta,	(Rockcliffe),
Calder,	Lewis,	Prevost,	Wilson (Rigaud).
Dandurand,	Little,	Riley,	

PRIÈRES.

Le très honorable sénateur Graham, du comité permanent des Chemins de fer, Télégraphes et Havres, auquel a été renvoyé le bill (Q) intitulé: "Loi concernant *The Quebec, Montreal and Southern Railway Company*", rapporte que le comité, ayant examiné ledit bill, l'a chargé d'en faire rapport au Sénat avec deux amendements qu'il est prêt à soumettre dès qu'il plaira au Sénat de les recevoir.

Lesdits amendements sont alors lus par le greffier comme suit:

Page 1, ligne 12. Après "distribuant" insérer "après paiement intégral de ses dettes envers ses créanciers,".

Page 1, ligne 15. Remplacer la clause 2 par la suivante:

"2. Dès qu'auront été opérés lesdits paiement et distribution, lesquels devront avoir lieu dans les quatre-vingt-dix jours qui suivront l'adoption de la présente loi, la Compagnie devra déposer au Secrétariat d'Etat une preuve sous serment, à la satisfaction du Secrétaire d'Etat, que ce paiement a été effectué et que cette distribution a été opérée; et dès lors les pouvoirs conférés à la Compagnie par le chapitre cent cinquante des Statuts de 1906 seront périmés et deviendront nuls et de nul effet."

Lesdits amendements sont agréés, et

Avec la permission du Sénat,

Ledit bill est alors lu pour la troisième fois.

Etant posée la question de savoir si ce bill doit être adopté,

Elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné: Que le greffier se rende à la Chambre des Communes et l'informe que le Sénat a adopté ce bill pour lequel il sollicite son agrément.

L'honorable sénateur Barnard, du comité permanent des Bills privés, auquel a été renvoyé le bill (47) intitulé: "Loi concernant *The Canadian Anthracite Coal Company, Limited*", rapporte que le comité, ayant examiné ledit bill, l'a chargé d'en faire rapport au Sénat avec un amendement qu'il est prêt à soumettre dès qu'il plaira au Sénat de le recevoir.

Ledit amendement est alors lu par le greffier comme suit:

Page 1. Remplacer la clause 1 du bill par la suivante:

"1. Il est expressément déclaré que la Compagnie, à compter du 5e jour de février 1897, et postérieurement, possédait, et possède, plein pouvoir et pleine autorité pour accepter les transferts et cessions à elle faits des 2,944 actions de son capital social mentionnées au contrat daté du 5e jour de février 1897, et conclu entre Louis S. Tainter et autres, de la première part, lesdits Louis Tainter et autres, de la deuxième part, un dénommé McLeod Stewart, de la troisième part, la Banque de Québec et autres, de la quatrième part, et la Compagnie, de la cinquième part, dont copie est reproduite à l'annexe de la présente loi, et qu'en vertu desdits transferts et cessions lesdites 2,944 actions de son capital social ont dès lors été de nouveau dévolues à la Compagnie à titre d'actions non émises et sans que réduction soit effectuée du capital de la Compagnie."

Ledit amendement est agréé, et

Avec la permission du Sénat,

Ledit bill est alors lu pour la troisième fois.

Etant posée la question de savoir si ce bill, tel qu'amendé, doit être adopté, Elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné: Que le greffier se rende à la Chambre des Communes pour l'informer que le Sénat a adopté ce bill avec un amendement et pour solliciter l'agrément de la Chambre des Communes à cet amendement.

L'honorable sénateur Barnard, du comité permanent des Bills privés, auquel a été renvoyé le bill (49) intitulé: "Loi concernant une certaine demande de brevet de Fred Charles Fantz", rapporte que le comité, ayant examiné ledit bill, l'a chargé d'en faire rapport, sans amendement, au Sénat.

Avec la permission du Sénat,

Ledit bill est alors lu pour la troisième fois.

Etant posée la question de savoir si ce bill doit être adopté,

Elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné: Qu'un message soit envoyé à la Chambre des Communes l'informant que le Sénat a adopté ce bill sans amendement.

Son Honneur le Président informe le Sénat qu'il a reçu une communication du secrétaire adjoint du Gouverneur général.

Ladite communication est lue par Son Honneur le Président, comme suit:

BUREAU DU SECRÉTAIRE DU GOUVERNEUR GÉNÉRAL

CANADA

OTTAWA, 12 avril 1933.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de vous informer que le très honorable Lyman P. Duff, Juge en chef du Canada, en sa qualité de Député de Son Excellence le Gouverneur général, se rendra à la Chambre du Sénat, aujourd'hui, à cinq heures de l'après-midi, afin de donner la sanction royale à certains bills.

Veuillez agréer,

Monsieur l'Orateur,

l'assurance de ma haute considération,

JAMES F. CROWDY,

Secrétaire adjoint du Gouverneur général.

A l'honorable

Président du Sénat,

Ottawa.

Ordonné: Que cette communication soit déposée sur la Table.

Suivant l'Ordre du Jour, le bill (72), intitulé: "Loi allouant à Sa Majesté certaines sommes d'argent pour le service public de l'année financière expirant le 31 mars 1934", est lu pour la troisième fois.

Etant posée la question de savoir si ce bill doit être adopté,

Elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné: Qu'un message soit envoyé à la Chambre des Communes l'informant que le Sénat a adopté ce bill.

Suivant l'Ordre du Jour, le bill (53), intitulé: "Loi modifiant le Code criminel (Armes offensives)", tel qu'amendé, est lu pour la troisième fois.

Etant posée la question de savoir si ce bill, tel qu'amendé, doit être adopté, Elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné: Que le greffier se rende à la Chambre des Communes pour l'informer que le Sénat a adopté ce bill avec plusieurs amendements et pour solliciter l'agrément de la Chambre des Communes à ces amendements.

Suivant l'Ordre du Jour, le bill (59), intitulé: "Loi modifiant la Loi des pénitenciers", tel qu'amendé, est lu pour la troisième fois.

Etant posée la question de savoir si ce bill, tel qu'amendé, doit être adopté, Elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné: Que le greffier se rende à la Chambre des Communes pour l'informer que le Sénat a adopté ce bill avec un amendement et pour solliciter l'agrément de la Chambre des Comunes à cet amendement.

Suivant l'Ordre du Jour, le Sénat reprend le débat ajourné, sur la motion pour la deuxième lecture du bill (58), intitulé: "Loi modifiant la Loi de la Royale gendarmerie à cheval du Canada."

Ledit bill est lu pour la deuxième fois, et

Avec la permission du Sénat, il est

Ordonné: Qu'il soit étudié en comité général immédiatement.

En conséquence, le Sénat s'ajourne à loisir et se forme en comité général pour étudier ledit bill.

(En comité)

Subséquentement, le Sénat reprend sa séance, et

L'honorable sénateur Beaubien, dudit comité, rapporte que le comité a examiné ledit bill, qu'il rend compte de l'état de la délibération et demande l'autorisation de siéger de nouveau.

Ordonné: Que ledit bill soit inscrit à l'Ordre du Jour pour étude ultérieure en comité général, à la prochaine séance du Sénat.

Suivant l'Ordre du Jour, le bill (51), intitulé: "Loi constituant en corporation le *Devonshire Jockey Club*", est lu pour la deuxième fois, et il est

Renvoyé au comité permanent des Bills privés.

Avec la permission du Sénat, et

Sur motion, il est

Ordonné: Que le comité permanent de l'Agriculture et des forêts soit autorisé à s'assembler durant les ajournements du Sénat.

Le Sénat s'ajourne à loisir.

Quelque temps après, le très honorable Lyman Poore Duff, Juge en chef du Canada, délégué du Gouverneur général, étant venu et étant assis au pied du trône,

L'honorable Président ordonne au gentilhomme huissier de la Verge Noire de se rendre à la Chambre des Communes et d'informer cette Chambre que c'est le plaisir du très honorable délégué du Gouverneur général, que les Communes se rendent immédiatement auprès de lui dans la salle du Sénat.

La Chambre des Communes étant venue.

Le greffier lit les titres des bills à sanctionner, comme suit:

Loi établissant des dispositions à l'égard des forces de Sa Majesté d'autres parties de la Communauté britannique ou d'une colonie lorsqu'elles visitent le Dominion du Canada; à l'égard de l'exercice du commandement et de la discipline pendant le service collectif des forces de Sa Majesté de différentes parties de la Communauté; à l'égard du rattachement des membres d'une de ces forces à une autre de ces forces; et à l'égard des déserteurs desdites forces.

Loi pour faire droit à Auguste Burdayron.

Loi pour faire droit à Nora Tulloch Carr.

Loi pour faire droit à Alberta Grace Wood.

Loi pour faire droit à Hilda Nice Allen.

Loi pour faire droit à Mary Louise Robinson Reid.

Loi pour faire droit à Elizabeth Bernstein Schmerling.

Loi ayant pour objet de modifier et codifier les diverses lois relatives au Bureau de commerce de la cité de Toronto.

Loi concernant une certaine demande de brevet de Fred Charles Fantz.

Le greffier du Sénat proclame dans les termes suivants que ces bills sont sanctionnés:

"Au nom de Sa Majesté, le très honorable délégué du Gouverneur général sanctionne ces bills."

Alors l'honorable président de la Chambre des Communes adresse la parole au très honorable délégué du Gouverneur général comme suit:

QU'IL PLAISE À VOTRE HONNEUR:

Les Communes du Canada ont voté certains subsides nécessaires pour permettre au gouvernement de faire face aux dépenses du service public.

Au nom des Communes je présente à Votre Honneur le bill suivant:

Loi allouant à Sa Majesté certaines sommes d'argent pour le service public de l'année financière expirant le 31 mars 1934.

Que je prie humblement Votre Honneur de sanctionner.

Le greffier lit le titre de ce bill.

A ce bill la sanction royale est donnée par le greffier du Sénat, dans les termes suivants:

"Au nom de Sa Majesté le très honorable délégué du Gouverneur général remercie ses loyaux sujets, accepte leur bienveillance et sanctionne ce bill."

Après quoi il plaît au très honorable délégué du Gouverneur général de se retirer.

Les Communes se retirent.

Le Sénat reprend sa séance.

A six heures, l'honorable Président quitte le fauteuil pour le reprendre à sept heures et demie.

Sept heures trente du soir.

Le Sénat reprend sa séance.

Avec la permission du Sénat, il est

Ordonné: Que le Sénat, lorsqu'il s'ajournera aujourd'hui, restera ajourné jusqu'au mardi, vingt-cinq avril prochain à trois heures de l'après-midi.

Le Sénat s'ajourne.

No 47

JOURNAUX

DU

SÉNAT DU CANADA

Mardi, 25 avril 1933

Trois heures de l'après-midi.

L'honorable P. E. BLONDIN, Président

Les membres présents sont:—

Les honorables sénateurs

Aylesworth	Copp,	MacArthur,	Prevost,
(sir Allen),	Dandurand,	Macdonald,	Rankin,
Ballantyne,	Donnelly,	Macdonell,	Riley,
Béland,	Fisher,	Marcotte,	Robertson,
Bénard,	Forke,	McCormick,	Robinson,
Black,	Gillis,	McLennan,	Schaffner,
Blondin,	Graham,	McMeans,	Sharpe,
Bourque,	Green,	Meighen,	Spence,
Brown,	Harmer,	Molloy,	Stanfield,
Buchanan,	King,	Murdock,	Tanner,
Burns,	Lacasse,	Parent,	Turgeon,
Calder,	L'Espérance,	Planta,	Webster,
Casgrain,	Lewis,	Poirier,	White (Inkerman),
Chapais,	Lynch-Staunton,	Pope,	Wilson (Rockcliffe),
			Wilson (Rigaud).

PRIÈRES.

L'honorable sénateur White (Inkerman), du comité mixte des deux Chambres pour les impressions du Parlement, présente le premier rapport de ce comité. Ledit rapport est alors lu par le greffier, comme suit:

MARDI, le 25 avril 1933.

Le comité mixte des deux Chambres sur les impressions du Parlement a l'honneur de présenter ce qui suit à titre de premier rapport:

Votre comité recommande qu'il soit imprimé dans la même brochure, pour l'usage des députés et sénateurs, 500 exemplaires en anglais et en français, du document parlementaire No 232, savoir:

Copie de rapport du commissaire nommé, en vertu des prescriptions de la Partie 1 de la Loi des enquêtes, S.C.R., 1927, pour enquêter et faire rapport sur les circonstances accompagnant une explosion qui a eu lieu le 17 juin, dans la cale sèche de Maisonneuve de la *Canadian Vickers Limited*, où un nombre d'employés de cette compagnie étaient occupés à réparer le bateau pétrolier *Cymbaline*.

Votre comité recommande en outre que les documents suivants, déposés au Sénat et à la Chambre des Communes ne soient pas imprimés.

52. Rapport de la Commission du district fédéral et Etat des recettes et dépenses pour l'exercice terminé le 31 mars 1932, sous les prescriptions des Statuts 1926-27, chapitre 55, articles 12 et 16.

53. (A) Etat des allocations accordées aux fonctionnaires sous l'empire de la Loi de retraite du service civil 1924, pour l'exercice 1932, S.R.C., chapitre 24, article 14.

(B) Etat des allocations accordées aux dépendants des fonctionnaires sous l'empire de retraite du service civil 1924, pour l'exercice 1932, S.R.C., 1927, chapitre 24, article 14, et

(C) Etat des contributions et paiements sous l'empire de la Loi de retraite du service civil 1924, pour l'exercice 1932, S.R.C., 1927, chapitre 24, article 14.

56. Relevé des comptes en rapport le fonds de l'assurance du Service civil pour l'exercice terminé le 31 mars 1932, conformément à l'article 21, chapitre 23, S.R.C., 1927.

57. Etat des assurances des soldats de retour pour l'exercice terminé le 31 mars 1932.

63. Etats des remises et remboursements des droits ou taxes enregistrés dans le département du Secrétaire d'Etat du Canada pour l'année terminée le 31 mars 1932, soumis au Parlement du Canada en vertu du paragraphe 5, article 91, chapitre 178, S.R.C.

64. Etat détaillé de tous les bords et garanties enregistrés au département du Secrétaire d'Etat du Canada, depuis le dernier rapport soumis au Parlement du Canada, en vertu de l'article 32 du chapitre 164 des S.R.C., 1927.

65. Ordonnances du territoire du Yukon, passées par le Conseil du Yukon durant l'année 1932.

66. Ordonnances des Territoires du Nord-Ouest passées durant l'année 1932, conformément aux prescriptions du chapitre 142, article 13, S.R.C., 1927.

68. Copie des règlements et ordres généraux de la cour de l'Echiquier du Canada, tel que requis par l'article 87, chapitre 34 des Statuts révisés du Canada, 1927.

69. Copie du rapport de l'auditeur sur l'état financier du bureau de prêt agricole du Canada pour l'exercice terminé le 31 mars 1932, S.R.C., chapitre 66, article 14.

70. Etat concernant les grains de semence et les dettes pour aide, en vertu de l'article 2, chapitre 51 de 17 George V, intitulé: "Loi concernant certaines créances de la couronne", pour l'exercice terminé le 31 mars 1932.

71. Règlements en vertu de la Loi des insectes destructeurs et autres fléaux, conformément à l'article 10, chapitre 47, S.R.C., 1927.

72. Relevé montrant le nombre de permis pour importer les liqueurs alcooliques dans les Territoires du Nord-Ouest, pour l'année solaire se terminant le 31 décembre 1932, conformément aux prescriptions des Statuts révisés du Canada, 1927, chapitre 142, article 93.

73. Etat faisant voir toutes terres vendues par la compagnie du chemin de fer Canadien du Pacifique durant l'année expirée le 30 septembre 1932, avec les noms des acheteurs, en conformité de 49 Victoria, chapitre 9, article 8.

74. Relevé des recettes et dépenses pour les marins malades et en détresse pour l'exercice terminé le 31 mars 1932.

75. Etat concernant la Loi de l'hygiène dans les chantiers publics, chapitre 91, article 5, S.R.C., 1927.

76. Copie d'arrêtés en Conseil qui ont été publiés dans la *Gazette du Canada* entre le 17 décembre 1931 et le 9 septembre 1932, conformément aux prescriptions de l'article 4, paragraphe 3, chapitre 130, S.R.C., "Loi de la convention des oiseaux migrateurs."

77. Rapport des travaux exécutés et des dépenses encourues durant l'année 1932 jusqu'au 31 d'août, et durant l'année solaire 1932, en rapport avec les lois (Chapitres 18 à 22 inclusivement, et Chapitres 32 à 36 inclusivement de 19-20 George V, et d'une loi, Chapitre 24, de 22-23 George V), concernant la construction de lignes par les Chemins de fer Nationaux du Canada.

78. Copie des arrêtés en Conseil concernant les règlements passés sous les prescriptions de la Loi des spécialités pharmaceutiques ou médicaments brevetés, chapitre 151, S.R.C., 1927.

79. Etat des baux pour quais, jetées et brise-lames pour l'année 1932.

80. Sommaire des redevances pour ports pour l'année 1931.

81. Etat sommaire des revenus de quaiage pour l'année 1931-32.

82. Amendements aux règlements de la Radio, 2, 6 et 31, en vertu des prescriptions de l'article 5, chapitre 195, S.R.C., 1927.

83. Rapport des minutes des commissaires de l'économie interne de la Chambre des Communes de l'assemblée tenue le 23 mars 1932, conformément à la règle 80.

84a. Copies d'arrêtés en Conseil passés en vertu des lois du remède au chômage et de l'aide à l'agriculture, 1932.

84b. Copies d'arrêtés en Conseil passés en vertu des lois du remède au chômage et de l'aide à l'agriculture, 1932.

84c. Copies d'arrêtés en Conseil passés en vertu des lois du remède au chômage et de l'aide à l'agriculture, 1932.

84d. Copies d'arrêtés en Conseil passés en vertu des lois du remède au chômage et de l'aide à l'agriculture, 1932.

84e. Copies d'arrêtés en Conseil passés en vertu des lois du remède au chômage et de l'aide à l'agriculture, 1932.

84f. Copie des arrêtés en Conseil sous prescriptions de la Loi pour remédier au chômage et de l'aide à l'agriculture, 1932.

84g. Copies d'arrêtés en Conseil passés en vertu des lois du remède au chômage et de l'aide à l'agriculture, 1931 et 1932.

84h. Copies d'arrêtés en Conseil passés en vertu des lois du remède au chômage et de l'aide à l'agriculture, 1931 et 1932.

84i. Copies d'arrêtés en Conseil passés en vertu des lois du remède au chômage et de l'aide à l'agriculture, 1931 et 1932.

84j. Copies d'arrêtés en Conseil passés en vertu des lois du remède au chômage et de l'aide à l'agriculture, 1931 et 1932.

84k. Copie de l'arrêté en Conseil, C.P. 2077 du 20 septembre 1932, garantissant aux banques chartées le paiement de chacune des agences suivantes: *Manitoba Wheat Pool*, *Saskatchewan Co-operative Wheat Producers, Limited*, et *Alberta Wheat Pool*, pour avances faites ou à faire par toute banque chartée à aucune de ces agences, en rapport avec le cartel du blé et autres grains cultivés dans les provinces de l'Ouest.

Copie de l'arrêté en Conseil, C.P. 2238, du 12 septembre 1931; et arrêté en Conseil, C.P. 1576, du 8 juillet 1932, garantissant le remboursement aux banques chartées des sommes d'argent avancées par elles à la *Canadian Co-operative Wheat Producers, Limited*, en rapport avec le cartel du blé et autres grains cultivés dans les provinces de l'Ouest en 1930.

84l. Copies d'arrêtés en Conseil passés en vertu des lois du remède au chômage et de l'aide à l'agriculture, 1931 et 1932.

84m. Copies d'arrêtés en Conseil passés en vertu des lois du remède au chômage et de l'aide à l'agriculture, 1931 et 1932.

84n. Copies d'arrêtés en Conseil passés en vertu des lois du remède au chômage et de l'aide à l'agriculture, 1931 et 1932.

84o. Copies d'arrêtés en Conseil passés en vertu des lois du remède au chômage et de l'aide à l'agriculture, 1931 et 1932.

84p. Copies d'arrêtés en Conseil passés en vertu des lois du remède au chômage et de l'aide à l'agriculture, 1931 et 1932.

84q. Copies d'arrêtés en Conseil passés en vertu des lois du remède au chômage et de l'aide à l'agriculture, 1932.

84r. Copies d'arrêtés en Conseil passés en vertu des lois du remède au chômage et de l'aide à l'agriculture, 1932.

84s. Copies d'arrêtés en Conseil passés en vertu des lois du remède au chômage et de l'aide à l'agriculture, 1932.

84t. Copies d'arrêtés en Conseil passés en vertu des lois du remède au chômage et de l'aide à l'agriculture, 1932.

84u. Copies d'arrêtés en Conseil passés en vertu des lois du remède au chômage et de l'aide à l'agriculture, 1932.

84v. Copies d'arrêtés en Conseil passés en vertu des lois du remède au chômage et de l'aide à l'agriculture, 1932.

84w. Copies d'arrêtés en Conseil passés en vertu des lois du remède au chômage et de l'aide à l'agriculture, 1932.

84x. Copies d'arrêtés en Conseil passés en vertu des lois du remède au chômage et de l'aide à l'agriculture, 1932.

84y. Copies d'arrêtés en Conseil passés en vertu des lois du remède au chômage et de l'aide à l'agriculture, 1932.

84z. Copies d'arrêtés en Conseil passés en vertu des lois du remède au chômage et de l'aide à l'agriculture, 1932.

84aa. Copies d'arrêtés en Conseil passés en vertu des lois du remède au chômage et de l'aide à l'agriculture, 1932.

84bb. Copies d'arrêtés en Conseil passés en vertu des lois du remède au chômage et de l'aide à l'agriculture, 1932.

84cc. Copies d'arrêtés en Conseil passés en vertu des lois du remède au chômage et de l'aide à l'agriculture, 1932.

84dd. Copies d'arrêtés en Conseil passés en vertu des lois du remède au chômage et de l'aide à l'agriculture, 1932.

84ee. Copies d'arrêtés en Conseil passés en vertu des lois du remède au chômage et de l'aide à l'agriculture, 1932.

84ff. Copies d'arrêtés en Conseil passés en vertu des lois du remède au chômage et de l'aide à l'agriculture, 1932.

84gg. Copies d'arrêtés en Conseil passés en vertu des lois du remède au chômage et de l'aide à l'agriculture, 1932.

84hh. Copies d'arrêtés en Conseil passés en vertu des lois du remède au chômage et de l'aide à l'agriculture, 1932.

85. Etat montrant les permis pour entrer ou demeurer au Canada émis par le ministère de l'Immigration et de la Colonisation en vertu des prescriptions de l'article 4, paragraphe 3, de la Loi de l'Immigration.

86. Etat montrant les nominations faites sous la Loi du Revenu national, telle qu'amendée en 1928, pour l'exercice terminé le 31 mars 1932.

88. Etat en vertu de l'article 7 de la Loi d'assainissement, S.R.C., 1927, chapitre 175, concernant la construction de travaux d'égout.

94c. Documents suivants compilés pour l'usage de la conférence économique impériale, 1932, comme suit:—

Abstrait des statistiques de commerce des pays de l'Empire britannique (Empire et étrangers) 1930.

Commerce du Canada avec les pays de l'Empire britannique et des Etats-Unis pour l'exercice terminé le 31 mars 1932.

Commerce du Canada avec l'Australie, Fiji et la Nouvelle-Zélande, 1921 à 1930.

Commerce du Canada avec l'Afrique britannique, Est, Sud et Ouest, 1923 à 1932; aussi, commerce de l'Afrique britannique, Est et Ouest, la Rhodésie Nord et Sud de l'Union de l'Afrique-Sud, 1921 à 1930.

Commerce du Canada avec l'Inde britannique, Ceylon et Straits Settlements, 1923 à 1932; aussi, commerce de l'Inde britannique, Ceylon et la Malaya britannique, 1921 à 1930.

Commerce du Canada avec les colonies des Indes occidentales et Terre-Neuve, 1923 à 1930; aussi, commerce des colonies des Indes occidentales et Terre-Neuve, 1921 à 1930.

95b. Copie de tous télégrammes, correspondance, lettres et autres documents échangés entre le gouvernement d'Ottawa et celui de la province de Québec depuis 1921 au sujet de l'exploitation des forces hydrauliques dans Québec et de la canalisation du Saint-Laurent.

96. Réponse à un ordre de la Chambre du 31 mars 1932—Document montrant:—

1. Durant les années 1929, 1930 et 1931, combien chaque département fédéral a payé au compte de primes sur des cautionnements de garantie.

2. Durant les années 1929, 1930 et 1931, quelles pertes, le cas échéant, chaque ministère fédéral a subies au compte des détournements de fonds.

3. Quelle partie de ces déficits, le cas échéant, les compagnies qui avaient cautionné ont remboursée au gouvernement.

4. Si le gouvernement entend appliquer le conseil donné par l'Auditeur général de reviser les règlements relatifs au cautionnement des fonctionnaires pour faire face aux conditions et aux exigences du temps présent.

97. Réponse à un ordre de la Chambre du 27 avril 1932—Copie de tous les rapports, lettres, télégrammes et autres documents relatifs à la nomination, par la Commission du service civil, de Léo Labrecque, ancien soldat, à la position de gardien du phare de Carleton, comté de Bonaventure, Québec; et relatifs également à la destitution subséquente dudit Labrecque, par le ministre de la Marine, et à la nomination de monsieur J. E. Martin, de Carleton, Québec.

98. Réponse à un ordre de la Chambre du 2 mai 1932—Document montrant:—

1. Depuis novembre 1931 jusqu'aujourd'hui, quelle somme le service des travaux de chômage a été attribuée au village de Verchères, comté de Chambly-Verchères, pour la construction d'un bise-lames ou toute autre entreprise.

2. Comment et où on a dépensé les argents versés à cette fin.

3. Quel fut le surintendant et le conducteur de ces travaux, et quel (a) salaire total, (b) par jour chacun a-t-il reçu.

4. Quels furent les mobiles de la destitution de Octavien Grenier, de Verchères, et de Jacques-Emile Cartier, fonctionnaires du ministère des Travaux publics, qui agissaient respectivement comme surintendant et surveillant des travaux de chômage.

5. Si ces hommes ont été remplacés, et, le cas échéant, par qui, et quel salaire reçoivent les remplaçants.

6. Quelle quantité de pierre on a achetée pour la construction dudit brise-lames, de qui, et à quel prix.

7. Le 15 février 1932, quel était le coût totale desdites entreprises.

8. Quels sont les noms et quelle est l'adresse des hommes qui ont travaillé à la construction dudit brise-lames, dans le village de Verchères, et quel travail chacun a exécuté.

99. Réponse à une adresse à Son Excellence le Gouverneur général du 16 mai 1932—Copie de tous les télégrammes, correspondances, lettres et autres documents, échangés du 8 août 1930 jusqu'aujourd'hui entre le ministère du Travail, tout membre du ministère ou tout fonctionnaire et le Gouvernement de la Nouvelle-Ecosse, et tout ministre ou fonctionnaire de ce gouvernement, ou toute ou toutes personnes au sujet de toute affaire qui a quelque relation ou quelque rapport avec le soulagement du chômage, ou avec des affaires relatives au détournement de la grande route Elmsdale-Lantz ou au vieux chemin d'Halifax.

99a. Réponse supplémentaire à une adresse à Son Excellence le Gouverneur général en date du 16 mai 1932—Copie de tous les télégrammes, correspondance, lettres et autres documents échangés du 8 août 1930 jusqu'aujourd'hui entre le ministère du Travail, tout membre du ministère ou tout fonctionnaire et le Gouvernement de la Nouvelle-Ecosse, et tout ministre ou fonctionnaire de ce gouvernement, ou toute ou toutes personnes au sujet de toute affaire qui a quelque relation ou quelque rapport avec le soulagement du chômage, ou avec des affaires relatives au détournement de la grande route Elmsdale-Lantz, ou au vieux chemin d'Halifax.

100. Réponse à un ordre de la Chambre du 11 mai 1932—Document montrant:—

1. En vertu de la Loi pour le soulagement du chômage et de l'agriculture, 1931, et de la même loi prorogée en 1932, à combien se monte l'assistance financière accordée ou engagée, du 28 février 1932 jusqu'à date, par voie de prêts ou autrement, à chacune des provinces de la Colombie-Britannique, de l'Alberta, de la Saskatchewan et du Manitoba.

2. A quelles dates ces avances ont été accordées.

3. A quelles fins.

4. Quelle somme a été avancée à la Commission de secours de la Saskatchewan.

5. Dans chaque cas, quel montant est un prêt.

101. Copies des arrêtés en Conseil passés en vertu de la Loi des entrepôts frigorifiques, chapitre 25, S.R.C., 1927, accordant des subsides pour des entrepôts frigorifiques publics, depuis le 24 juin 1931, au 1er février 1932.

102. Réponse à un ordre de la Chambre du 23 mai 1932—Copie de tous les télégrammes, correspondance et autres documents échangés, de l'année 1926 au mois de juillet 1930, entre le ministère fédéral de l'Agriculture et monsieur P. E. Boivin, ancien député de Shefford, et monsieur Victor Gariépy, de Waterloo, Québec, au sujet de la nomination de monsieur Victor Gariépy à titre de vétérinaire à l'emploi du gouvernement fédéral, dans le comté de Shefford.

103. Liste des baux, licences et permis ou autres autorités annulés depuis le 12 mars 1931 sous les prescriptions des S.R.C., 1927, chapitre 113, article 96.

104. Etat des sommes remboursées sur l'autorité de Son Excellence le Gouverneur général en Conseil, sous les prescriptions du chapitre 35, 22-23 George V, étant la Loi intitulée, Loi des remboursements (Ressources naturelles).

105. Liste des terres qui ont été annulées par le département des Affaires des Indiens depuis le 1er février 1932 au 31 août 1932.

106. Etat montrant le nombre d'émancipés sous l'article 114 de la Loi des sauvages durant l'exercice terminée le 31 mars 1932, conformément aux prescriptions du chapitre 98, article 113, S.R.C., 1927.

107. Réponse à un ordre de la Chambre du 28 avril 1932—Document montrant:—

1. Quel était le loyer inscrit dans le bail que la Commission du port de Montréal a accordé à la *Canadian Import Coal Company*.

2. En vertu de ce bail, si des privilèges spéciaux ont été accordés, privilèges qui n'ont pas été inscrits dans les baux accordés à d'autres marchands de charbon.

3. Si tout le quai Bickerdike a été loué.

4. Sinon, quelle partie en a été louée.

5. Si d'autres locataires se servaient de ce quai.

6. Si le bail a été approuvé par décret du conseil.

7. Sinon, pourquoi.

8. Si le bail spécifiait pas un loyer annuel suffisant, et s'il n'a pas été approuvé par arrêté ministériel, si le locataire sera forcé de verser une somme supplémentaire pour combler le déficit.

9. Quelle quantité de charbon la Commission du port de Montréal a acheté de la *Canadian Import Company*.

10. Si on a exercé une surveillance sévère pour savoir si l'on recevait bon poids.

11. Quels ont été les prix que la Commission du port de Montréal a payés à la *Canadian Import Coal Company* pour les différentes classes et sortes de charbon.

109. Réponse à une adresse à Son Excellence le Gouverneur général, du 11 avril 1932:—Copie de tous les télégrammes, correspondance et autres documents échangés entre le gouvernement fédéral ou tout ministère fédéral et le gouvernement provincial de l'Alberta ou tout ministère de cette province relativement au chômage et à l'assistance à l'agriculture depuis le 1er août 1931.

110. Communications du secrétariat de la Société des nations concernant une conférence économique et financière mondiale.

Copie du sommaire mensuel de la Société des nations pour juillet 1932.

Correspondance entre le Gouvernement des Etats-Unis d'Amérique et le président de la conférence de Lauzanne, le Très Honorable J. Ramsay Macdonald.

111. Réponse à un ordre de la Chambre du 13 avril 1932—Document montrant:—

1. Si le gouvernement a adopté quelques mesures pour ouvrir un marché au Canada à une quantité additionnelle de houille de la Nouvelle-Ecosse.

2. Si tel est le cas, (a) quels moyens il a pris, (b) si le gouvernement soumettra son programme au Parlement pour étude.

3. Si la vente de la houille de la Nouvelle-Ecosse au Canada a augmenté depuis l'élaboration, durant la dernière session, du supposé programme ministériel national du combustible, et si tel est le cas, de combien de tonnes si on la compare à celle des mêmes mois de l'année qui a précédé l'élaboration de ce programme.

4. Si cette vente n'a pas augmenté, si elle a diminué et, le cas échéant, dans quelle mesure.

113. Rapport des règlements affectués aux dispositions de l'ancienne loi des pensions, S.R.C., 1927, articles 19 et 20 tels qu'amendée par le chapitre 42, 21-22 George V, Loi modifiant la Loi des pensions.

114. Réponse à un ordre de la Chambre du 2 mai 1932:—Copie de tous les télégrammes, correspondance, contrats, bordereaux de salaires et autres documents au sujets des travaux exécutés, de septembre 1930 jusqu'à date, dans chacune des municipalités du district électoral de Chambly-Verchères, Québec, en conformité de la Loi pour le soulagement du chômage, 1930. Et aussi un relevé indiquant en détail (a) les travaux d'agrandissement ou de réparations du hangard situé sur le quai de St-Antoine de Padoue, le revêtement en béton armé des rives de la rivière Richelieu, dans ladite municipalité, et spécialement le mur de soutènement vis-à-vis le numéro 12 du cadastre de ladite municipalité; (b) les noms et adresses des surintendants ou des conducteurs desdits travaux dans chaque paroisse, le nombre d'heures et de jours de travail, et le salaire ou les gages versés à chacun; (c) les noms et adresses des hommes qui ont travaillé auxdites entreprises, le nombre de jours et d'heures de travail de chacun et le montant versé à chacun; (d) la quantité de pierre achetée pour lesdits travaux, le prix payé et le nom et l'adresse de la ou des personnes de qui elle a été achetée.

115. Arrêté en Conseil, C.P. 402, du 23 février 1932 autorisant la distribution des paiements de la subvention des bonis de pêche pour l'année 1931, sous les dispositions des S.R.C., 1927, chapitre 74 intitulé: "Loi ayant pour objet d'encourager le développement des pêches maritimes et la construction des navires de pêche."

115a. Ordre de la Chambre—Document montrant:—

1. Combien de navires de pêche ont obtenu la prime de pêche pour les saisons de 1929, 1930 et 1931 respectivement.
2. Quelle a été la somme totale versée à ces navires durant chacune des années mentionnées plus haut.
3. Combien de pêcheurs ont reçu la prime durant chacune des années 1929, 1930, 1931 et 1932.
4. Quelle somme chaque pêcheur a reçue durant chacune de ces quatre années.
5. Quelle est la somme totale que le gouvernement a versée durant chacune de ces quatre années à même le prétendu fonds de primes pour la pêche.

116. Réponse à un ordre de la Chambre du 17 octobre 1932—Document montrant:—

1. Du 1er mars à aujourd'hui, quelles sommes d'argent le gouvernement fédéral, par l'entremise des gouvernements provinciaux respectifs, a versées pour secours direct aux villes de Vancouver, Calgary, Regina, Winnipeg, Toronto, Québec.

2. A quelle date ces versements ont été faits.

117. Réponse à un ordre de la Chambre du 21 mars 1932:—Copie de toute la correspondance et de tous les autres documents au sujet de la décision que le gouvernement a prise de différer l'application de la Loi de l'enseignement technique, 1931.

118. Réponse à un ordre de la Chambre du 14 octobre 1932:—Copie de tous les télégrammes, correspondance, et autres documents échangés entre M. Castonguay ou tout membre de son personnel, au sujet de la destitution de M. C. A. Goyette, C.R., directeur du scrutin pour le comté de Ste-Marie, Montréal.

119. Réponse à un ordre de la Chambre du 17 octobre 1932:—Copie de la réception du surintendant de district du service postal de Québec à la lettre du secrétaire de la Commission du Service civil, en date du 18 janvier 1932, P.O. 34985, page 6 de l'Ordre de la Chambre No 112, déposé le 22 avril 1932, au sujet de la demande de Joseph Arthur Morin, vétéran de la grande guerre, pour la position de maître de poste de St-Joseph d'Alma, Québec.

119a. Réponse à un ordre de la Chambre du 17 octobre 1932:—Copie du texte complet et intégral de la lettre du Dr L. Duguay, M.P., au ministre des Postes, en date du 26 mai 1931, relativement à l'enquête de St-Joseph d'Alma.

119b. Réponse à un ordre de la Chambre du 17 octobre 1932:—Copie de la lettre de monsieur Coolican, du ministère des Postes, au Dr L. Duguay, M.P., en date du 26 octobre 1931, au sujet du bureau de poste de St-Joseph d'Alma, laquelle lettre n'est pas reproduite dans le dossier No 112 déposé le 22 avril 1932.

120. Réponse à un ordre de la Chambre du 19 octobre 1932—Document montrant:—

1. Qui est secrétaire de l'exécutif du ministère des Postes.
2. Quel est son nom, son salaire, son expérience au ministère des Postes, et ses attributions.
3. S'il existe un tel exécutif dans les autres ministères.
4. Si oui, dans quels ministères.
5. S'il y a un secrétaire de l'exécutif dans les autres ministères.
6. Dans l'affirmative, quels sont leurs noms.

121. Réponse à un ordre de la Chambre du 17 octobre 1932:—Copie complète de la lettre de monsieur Arthur Lalonde, secrétaire de l'Exécutif du ministère des Postes, au Dr L. Duguay, M.P., en date du 1er septembre 1931, au sujet des enquêtes pour ingérence politique dans le comté du lac St-Jean.

122. Réponse à un ordre de la Chambre du 17 octobre 1932:—Copie de tous les contrats signés par le gouvernement et le chemin de fer Témiscouata pour le transport des correspondances depuis le 1er janvier 1925.

123. Réponse à un ordre de la Chambre du 13 octobre 1932:—Copie de tous les télégrammes, correspondance, lettres et autres documents ayant trait à la démission de M. Azade Bourque, maître de poste de Lavernière, Iles-de-la-Madeleine, et à la nomination de son successeur.

124. Réponse à un ordre de la Chambre du 13 mai 1932—Document montrant:—

1. Quel a été le coût total du mobilier du bureau de Georges Gonthier, auditeur général, dans l'édifice de la Confédération.
2. Quel est le prix de chaque bureau, chaise, table, tapis, etc.
3. Qu'est devenu le mobilier qui était autrefois dans le bureau de l'auditeur général.

125. Réponse à un ordre de la Chambre du 23 mai 1932—Document montrant:—

1. Quel a été le coût total du mobilier du bureau du Dr H. M. Tory, président du Conseil national des recherches naturelles, dans l'édifice des recherches naturelles, rue Sussex.
2. Quel est le prix de chaque bureau, chaise, table, tapis, etc.

126. Réponse à un ordre de la Chambre du 18 octobre 1932—Document montrant:—

1. Du 1er mai 1928 au 1er mai 1929, combien de requêtes demandant l'émission d'une monnaie bilingue au Canada le ministre des Finances, le premier ministre ou tout autre membre du cabinet ont reçues, et quelle action a suivi la réception de ces requêtes.

2. Combien de ces requêtes venaient de chacune des provinces du Canada.

3. Combien venaient de chacun des comtés suivants: Compton, Bellechasse, Québec-Est, Richelieu, Dorchester, St-Jacques, Charlevoix-Saguenay.

4. Si les circonstances et conditions relatives à l'émission d'une monnaie bilingue étaient les mêmes alors qu'aujourd'hui.

5. Si l'émission de la monnaie canadienne est faite par contrat.

6. Si tel est le cas, quelle est la date de l'adjudication du dernier contrat, et pour quelle durée est ce contrat.

127. Réponse à un ordre de la Chambre du 24 octobre 1932:—Copie de la lettre datée le 2 avril 1931, qui était attachée à la lettre de l'assistant du sous-ministre du ministère des Postes, envoyée au Dr L. Duguay, M.P., et datée le 2 octobre 1931, au sujet de l'emplacement du bureau de poste de Metabethouan, et qui n'était pas comprise dans le dossier No 112, déposée sur le bureau le 22 avril 1932.

128. Réponse à un ordre de la Chambre du 24 octobre 1932:—Copie de tous les plans, rapports, correspondance et autres communications échangés entre E. A. Peck, M.P., et les ingénieurs du ministère des Chemins de fer et des Canaux et tous les fonctionnaires de ce ministère, durant l'année 1932, au sujet de la construction du pont au-dessus de la rivière Otanobec, connu sous le nom de Pont de l'Ecluse, au sud de la ville de Peterborough, à la digue 22, sur le canal Trent.

129. Réponse à un ordre de la Chambre du 17 octobre 1932:—Copie d'un rapport et des demandes pour la position de maître de poste de Notre-Dame du Lac, lequel rapport a été retourné par monsieur E. J. Underwood, du ministère des Postes, au surintendant du district postal de Québec, le 24 mars 1932.

129a. Réponse à un ordre de la Chambre 17 octobre 1932:—Copie de la seconde page de la demande de monsieur Thomas Voisine pour la position de maître de poste, à Notre-Dame du Lac.

130. Réponse à un ordre de la Chambre du 24 octobre 1932—Document montrant:—

1. Si le ministre de la Marine a juridiction sur le pilotage pour le district de pilotage de la Colombie-Britannique.

2. Si tel est le cas, quelles sont les frontières de son district.

3. Si le pilotage est obligatoire dans ce district, sinon, quel est le régime de surveillance en vigueur dans le district de la Colombie-Britannique.

4. Quel est le nombre des pilotes autorisés dans ce district.

5. Quelles ont été les recettes brutes des pilotes pour l'année 1931-32.

6. Quels ont été les revenus moyens de chaque pilote durant l'année 1931-32.

7. Quelles ont été les recettes totales du district du commencement de l'année financière 1932-33 jusqu'au 30 septembre 1932, et quelle a été le revenu moyen de chaque pilote pour la même période.

8. Comment ces recettes se comparent avec celles de la même période pour 1931-32.

9. Si les revenus de chaque pilote comprennent les contributions à la Caisse de pension.

10. Quel est le pourcentage du salaire des pilotes qui va dans la caisse de retraite.

11. Si les droits de pilotage ont été diminués cette année, si tel est le cas, de combien et pour quelle période de temps cette réduction s'appliquera.

131. Réponse à une adresse à Son Excellence le Gouverneur général, du 20 octobre 1932:—Copie de tous télégrammes, correspondance, lettres, rapports et autres documents échangés entre le ministère de l'Agriculture, à Ottawa, et celui de la province de Québec, depuis le mois d'août 1930, au sujet des conférences interprovinciales à Ottawa et à Toronto sur les méthodes de coopération agricole.

132. Réponse à une adresse à Son Excellence le Gouverneur général du 20 octobre 1932:—Copie de tous télégrammes, correspondance, lettres, rapports et autres documents échangés entre le ministère de l'Agriculture, à Ottawa, et le gouvernement de Québec, depuis 1921 au sujet de l'embargo anglais sur nos pommes de terre et notre bétail.

133. Réponse à un ordre de la Chambre du 19 mars 1932:—Etat des dépenses autorisées et encourues par le ministère des Travaux publics dans le comté de Bonaventure depuis la dernière session, et pour chaque et tous travaux, le nom de l'entrepreneur, le coût de l'entreprise, les noms des contremaîtres des travaux, les noms des personnes qui les ont conseillés et s'ils étaient exécutés à l'entreprise ou en régie.

134. Réponse à un ordre de la Chambre du 21 octobre 1932:—Copie de tous les télégrammes, lettres, correspondance, pétitions et autres documents échangés entre tout membre du gouvernement fédéral ou tout fonctionnaire fédéral et tout membre du Parlement, des législatures provinciales ou des Conseils municipaux au sujet de la nomination de M. Thomas Maher comme membre de la Commission fédérale de la radiodiffusion.

135. Réponse à un ordre de la Chambre du 28 octobre 1932:—Copie de la formule K-9 du ministère du Revenu national.

136. Réponse à un ordre de la Chambre du 19 octobre 1932:—Liste des destitutions de gardiens de phare et autres employés du comté de Bonaventure que le ministère de la Marine a effectuées depuis le 1er août 1930, avec le nom des nouveaux titulaires et des personnes qui ont conseillé de faire ces nominations.

137. Réponse à un ordre de la Chambre du 19 octobre 1932:—Etat des argents que le ministère du Travail a dépensés pour l'allègement du chômage dans le comté de Bonaventure, du 1er août 1930 jusqu'à date, en indiquant les localités où des entreprises ont été exécutées, le nom des personnes en charge, le montant des secours accordés, le nom de chaque municipalité où ces argents ont été dépensés et des personnes par qui ces dépenses ont été faites.

138. Ordre de la Chambre—Document montrant:—

1. Si en vertu de la Loi des secours, 1932, le Gouverneur en son conseil a prêté, ou avancé des argents, à des compagnies ou corporations, ou garanti le paiement de deniers par quelque corps public.

2. Si tel est le cas, à quelle date.

3. Quels sont les noms des corps publics, compagnies ou corporations à qui des deniers ont ainsi été prêtés ou avancés, ou à qui on a donné ces garanties.

4. Quelle somme on a ainsi prêtée, ou garantie, ou avancée à chaque corps public, compagnie ou corporation.

139. Copie de tous les télégrammes, lettres, correspondance et autres documents échangés du mois de janvier 1931 à date entre toute individu, corporation ou autres personnes et le gouvernement fédéral concernant la réduction des taux de pilotage sur le Saint-Laurent.

140. Ordre de la Chambre—Document montrant:—

1. A combien de municipalités du comté de Témiscouata des secours directs ont été avancés par le gouvernement fédéral depuis 1930.

2. Quel montant on a accordé à chaque municipalité.

141. Ordre de la Chambre—Document montrant:—

1. Dans la province de l'Ile du Prince-Edouard, quel est, par mois, le coût total de l'entretien de la Royale gendarmerie à cheval du Canada.

2. Combien de constables composent ce corps dans ladite province à l'heure actuelle.

3. Quel contrat a été passé avec la province de l'Ile du Prince-Edouard au sujet du salaire des hommes de la Royale gendarmerie à cheval du Canada qui a remplacé la police provinciale dans cette province.

4. Quel est le texte complet de ce contrat.

5. Par hommes, quel montant l'Ile du Prince-Edouard versera au gouvernement fédéral.

6. Quelles autres dépenses, le cas échéant, la province de l'Ile du Prince-Edouard aura à verser pour l'entretien ou les dépenses des hommes qui ont remplacé la police provinciale.

7. De quelle façon, les dépenses de la police en ce qui a trait aux quartiers des officiers, aux bureaux, aux autos, à l'équipement, aux avions, aux navires, etc., dont elle se servira, seront divisées entre la province et le fédéral.

8. Combien de constables la province peut nommer pour ce corps.

142. Ordre de la Chambre—Documents montrant:—

1. Quels sont les agents commerciaux du Canada.

2. Où sont leurs postes respectifs.

3. Quand ils ont été nommés.

4. Quel est le traitement de chacun.

5. S'ils ont le rang de consul.

143. Copies des arrêtés en Conseil, C.P. 1822, en date du 15 août 1932, et C.P. 1848, en date du 19 août 1932, concernant le renvoi d'office de Son Honneur L. H. Martell, juge de la cour de comtés pour le district No 4, dans la province de la Nouvelle-Ecosse; aussi rapport et preuve s'y rapportant.

144. Réponse à un ordre de la Chambre du 19 octobre 1932:—Dossier comprenant une liste des maîtres de poste destitués depuis le 1er août 1930 dans le comté de Bonaventure, les noms des bureaux de poste et les motifs de ces destitutions, et, en même temps, une liste des bureaux de poste qui ont été fermés, les motifs pour lesquels ils l'ont été, et aussi une liste des nouveaux bureaux de poste qui ont été ouverts et sur les conseils de quelles personnes ils l'ont été.

145. Réponse à un ordre de la Chambre du 27 octobre 1933:—Copie de tous les télégrammes, lettres, correspondance, pétition et autres documents échangés de janvier 1931 jusqu'à date, entre le ministre des Postes et tout fonctionnaire de ce ministère et toutes personnes, corporations, ou autres, relativement à la destitution du courrier des postes, Joseph Paradis, à St-Germain, comté de Kamouraska.

146. Etat par le Bureau des statistiques du Dominion montrant les personnes qui gagnent des salaires au Canada, au travail et sans travail, au 1er juin 1931; ainsi que les causes telles que données par les travailleurs "sans-travail" (chiffres préliminaires).

147. Ordre de la Chambre—Document montrant:—

1. De 1925 jusqu'à date, quelles sommes le gouvernement fédéral a versées à Peter White, C.R., ou ses associés pour services professionnels.

2. Durant la période mentionnée plus haut, dans quelles causes il a représenté le gouvernement du Canada et quels services il a rendus.

3. Combien il demandait par jour, durant quels jours il a rendu des services, de 1925 jusqu'à date, quel a été son compte de dépenses pour le gouvernement du Canada, (b) dans chaque cause, (c) par jour, (d) à quels jours et quelles dates.

148. Ordre de la Chambre—Document montrant:—

Quel est (a) le nombre, (b) le coût total des enquêtes pour ingénierie politique entreprises par chaque ministère dans chaque province, depuis le mois d'août 1930.

149. Réponse à un ordre de la Chambre du 19 octobre 1932—Document montrant:—

1. Combien de personnes on a expulsées du Canada, en 1930, 1931 et 1932.
2. Quel a été le nombre de personnes renvoyées à chaque pays.
3. Quelle était la nationalité de chacune.
4. Combien ont été rapatriés de leur propre consentement.
5. Combien ont été rapatriés à leurs propres frais.
6. Combien ont été rapatriés aux frais de l'Etat.
7. Combien de filles ou femmes seules faisaient partie de ces gens.
8. Qui s'est occupé de l'achat des billets.
9. Qui a fourni le prix des billets.
10. Si les billets achetés sont valides jusqu'à destination finale ou au port de débarquement.
11. Qui s'est occupé des passeports.
12. Si on a fourni des passeports de transit.

150. Réponse à une adresse à Son Excellence le Gouverneur général du 30 octobre 1932:—Copie de tous télégrammes, correspondance, lettres, rapports et autres documents échangés entre le gouvernement d'Ottawa et celui de la province de Québec depuis 1921, au sujet du rapatriement des Canadiens aux Etats-Unis.

151. Copie des décrets du Conseil adoptés le 14 février 1914 et le 23 octobre 1917, permettant à la *Laurentide Power Company* de construire une digue à Grand'Mère, Québec.

152. Réponse à un ordre de la Chambre du 27 octobre 1932:—Copie de tous les télégrammes, correspondance, lettres et autres documents échangés entre le gouvernement fédéral et toutes personnes, corporations ou autres relativement à la destitution de Joseph Perreault, de la ferme modèle de Ste-Anne de la Pocatière, comté de Kamouraska, et aussi copie du rapport de l'enquête qui a été tenue à Ste-Anne de la Pocatière au sujet de cette affaire.

153. Réponse à un ordre de la Chambre du 19 octobre 1932:—Document montrant:—

1. Si les compagnies suivantes: Chantiers Manseau, *Canadian Dredging Co.*, *St. Lawrence and Great Lakes Dredging and Construction Co.*, ont fait des entreprises de dragage depuis 1926.

2. Si oui, combien pour chacune, chaque année, en quels endroits et pour quels montants.

154. Ordre de la Chambre—Document montrant:—

1. Si des maîtres de poste ont été destitués pour ingérence politique depuis le mois d'août 1930 dans la province de Québec.
2. Le cas échéant, quels sont leurs noms, leur adresse et la date à laquelle chacun d'eux a été destitué.

155. Ordre de la Chambre—Document montrant:—

1. Si le gouvernement fédéral a fait certains paiements à M. W. N. Tilley, C.R., (a) pour certains services juridiques rendus au gouvernement du Canada durant les années 1919, 1920 et 1931, (b) pour services généraux d'avocat durant les mêmes années pour le gouvernement canadien.
2. Si tel est le cas, pour quels services et quels montants il a reçus.
3. Pour quels services réguliers ou spéciaux le gouvernement du Canada a retenu les services de M. Tilley.

156. Copie du rapport de la Commission de réorganisation des porcs et des produits de porcs, publié par le ministère de l'Agriculture et de la Marine de la Grande-Bretagne.

157. Réponse à un ordre de la Chambre du 28 octobre 1932:—Copie de tous les télégrammes, lettres, correspondance et autres documents échangés de 1926 à 1930 inclusivement, entre le ministre des Travaux publics et tout fonctionnaire de son ministère et toute ou toutes personnes de la Nouvelle-Ecosse, au sujet de l'achat du bateau-câble *Henry Holmes*.

158. Réponse à un ordre de la Chambre du 27 octobre 1932:—Copie de tous les bordereaux de salaires soumis au ministère des Travaux publics pour les travaux exécutés à Grande-Entrée, Îles de la Madeleine, depuis le 1er août 1930.

159. Réponse à un ordre de la Chambre du 14 octobre 1932—Document montrant:—

1. Première somme votée pour le plan d'établissement des soldats sur les terres.
2. Nombre de fermes achetées, (a) terres incultes, (b) terres mises en valeur.
3. Coût d'administration, chaque année, jusqu'au temps présent.
4. Montant voté pour une nouvelle évaluation et combien elle a coûté.
5. Somme votée pour la réduction de 30 pour cent et combien elle a coûté.
6. Relativement à cette réduction de 30 pour cent, quelle a été la somme vraiment créditée au capital dû par les colons et la somme créditée aux arrérages d'intérêts.
7. Montant des arrérages et des intérêts que les colons devaient avant la réduction de 30 pour cent.
8. Montant des arrérages et des intérêts que les colons doivent aujourd'hui depuis la réduction de 30 pour cent.
9. Aujourd'hui, quelle est la dette collective que les soldats-colons existants doivent à la Commission.
10. Quelle est aujourd'hui, de l'avis de la Commission, la valeur globale des fermes des soldats-colons qui vivent encore.

160. Réponse à un ordre de la Chambre du 2 novembre 1932—Document montrant:—

1. Depuis 1930, quelles entreprises publiques, (a) travaux de construction, (b) travaux de réparations, on a exécutées dans le comté de Témiscouata.
2. Quelle somme on a dépensée dans chaque localité.

161. Réponse à un ordre de la Chambre du 14 novembre 1932—Document montrant:—

1. Si la firme Robertson & Genin, de Montréal, a eu des contrats de dragage du ministère de la Marine ou du ministère des Travaux publics durant les cinq dernières années.

2. Si tel est le cas, pour quels montants.

3. Si ces entreprises sont terminées.

4. Si cette firme a reçu les paiements dus en vertu de ces contrats, et si tel est le cas, quels montants.

162. Réponse à un ordre de la Chambre du 17 octobre 1932:—Copie de tous rapports, télégrammes, correspondance et autres documents échangés du 1er janvier 1931 jusqu'à date au sujet du maître de poste de St-Damase, dans le comté de l'Islet, Québec.

163. Réponse à un ordre de la Chambre du 18 octobre 1932—Document montrant:—

1. Combien il y avait d'employés au ministère des Postes, (a) à Ottawa, (b) dans le reste du pays le 1er août 1930 et le 30 septembre 1932.

2. Combien d'employés ont été destitués dans ce ministère depuis le 1er août 1930.

164. Réponse à un ordre de la Chambre du 18 octobre 1932—Document montrant:—

1. Quels est le nombre des bureaux de poste qui ont été fermés depuis le 1er août 1930.

2. Quel est le nombre des nouveaux bureaux de poste qui ont été ouverts depuis cette date.

3. Combien de ces bureaux de poste rencontrent leurs dépenses.

165. Réponse à un ordre de la Chambre du 27 octobre 1932—Document montrant:—

1. Si on a vendu les dragues numéros 10 et 11 du ministère de la Marine et des Pêcheries.

2. Si tel est le cas, pourquoi et quand elles ont été vendues.

3. A qui on les a vendues.

4. Quel prix on a reçu.

5. Quelles réparations à ces dragues on a faites durant chacune des trois années qui ont précédé la vente.

6. Quel a été le coût de ces réparations.

7. Si elles ont été vendues seules, ou avec d'autre matériel.

8. Si on les a vendues avec d'autre matériel, si des réparations avaient été faites, durant la même période, à ce matériel vendu avec les dragues.

166. Réponse à un ordre de la Chambre du 26 octobre 1932—Document montrant:—

1. Si le ministère de la Marine a vendu des dragues depuis 1926.

2. Si tel est le cas, lesquelles, à quel prix chacune, et quels ont été les acheteurs.

3. Quelles sont les raisons qui ont motivé lesdites ventes.

4. Si ces dragues sont encore en service pour des entrepreneurs privés.

167. Réponse à un ordre de la Chambre du 12 octobre 1932—Document montrant:—

1. Combien de lignes postales rurales on a établies dans chaque province durant l'année 1931.

2. Combien de lignes postales on a établies dans les campagnes du 1er janvier 1932 jusqu'à date, et quel nombre dans chaque province.

168. Réponse à un ordre de la Chambre du 7 novembre 1932:—Copie de tous télégrammes, correspondance, lettres, mémoires et autres documents échangés entre le ministre des Postes ou tout fonctionnaire de son ministère et toute ou toutes personnes dans la province de la Nouvelle-Ecosse au sujet d'une enquête tenue sur le compte du maître de poste de South River Lake, comté d'Antigonish, Nouvelle-Ecosse, et de la destitution de John A. McNeil qui occupait ladite position; et aussi copie de la preuve faite à l'enquête si elle existe, et du rapport de N. D. Murray, commissaire nommé pour faire une enquête sur la conduite dudit John A. McNeil.

169. Réponse à un ordre de la Chambre du 3 novembre 1932—Document montrant:—

1. Quelles sommes ce gouvernement a prêtées (a) aux provinces, (b) aux chemins de fer, (c) aux commissions de port, (d) aux banques, (e) aux syndicats du blé, (f) à la compagnie Beauharnois, (g) à d'autres compagnies privées ou semi-publiques.

170. Réponse à un ordre de la Chambre du 3 novembre 1932—Document montrant:—

1. Quelles sommes ce gouvernement a prêtées (a) aux provinces, (b) aux chemins de fer, (c) aux commissions de port, (d) aux banques, (e) aux syndicats du blé, (f) à la Compagnie Beauharnois, (g) à d'autres compagnies privées ou semi-privées.

2. A quels taux d'intérêt.

171. Réponse à un ordre de la Chambre pour la production d'une copie des rapports annuels de la Compagnie du chemin de fer de la Baie-des-Chaleurs et de la Compagnie du chemin de fer Québec Oriental pour les années allant de 1900 à 1910, les deux comprises.

172. Réponse à un ordre de la Chambre du 7 novembre 1932:—Copie de tous télégrammes, correspondance, lettres, rapports et autres documents, y compris le rapport de l'inspecteur en chef du ministère des Postes, en la possession et sous la juridiction du gouvernement, au sujet de la nomination du maître de poste de Sully, Québec, du 10 février 1932 jusqu'au 24 mai 1932.

172a. Réponse à un ordre de la Chambre du 17 octobre 1932:—Copie de tous télégrammes, correspondance, lettres, rapports et autres documents échangés entre le ministère des Postes à Ottawa, l'administrateur des Postes du district de Québec et toute autre personne au sujet de la position de maître de poste à Sully, comté de Témiscouata, depuis le 24 mai 1932.

172b. Réponse à un ordre de la Chambre du 1er mars 1933:—Copie de tous les télégrammes, correspondance, lettres, rapports et autres documents, en la possession du ministère des Postes, au sujet de la charge de maître de poste à Sully, comté de Témiscouata, depuis le 22 octobre 1932, et copie de toute réclamation de M. Isidore Jean, de cet endroit.

173. Réponse à un ordre de la Chambre du 16 novembre 1932—Document montrant:—

1. Si des employés du ministère des Postes ont été destitués depuis le mois d'août 1930, sur accusation d'ingérence politique à l'occasion des élections provinciales.

2. Si tel est le cas, combien de ces employés ont été destitués depuis cette date dans chaque province pour ingérence politique à l'occasion des élections provinciales.

174. Réponse à un ordre de la Chambre du 27 octobre 1932:—Copie de toute la correspondance échangée depuis le premier janvier 1932 jusqu'à date, au sujet du bureau de poste de St-Cyrille, dans le comté de L'Islet, Québec.

175. Réponse à un ordre de la Chambre du 2 novembre 1932:—Copie de tous les télégrammes, correspondance, lettres et autres documents échangés durant la période écoulée entre le 1er jour d'avril et la présente date, entre tout membre du gouvernement fédéral, ou tout fonctionnaire fédéral, et toute autre personne, ou corps public, ou association ou compagnie au sujet de la position de maître de poste, de la rivière Campbell, Colombie-Britannique.

176. Réponse à un ordre de la Chambre du 7 novembre 1932—Document montrant:—

Durant les années 1930, 1931 et 1932, quelle somme le gouvernement fédéral a versée en secours directs, sans que les provinces ou les municipalités soient appelées à contribuer, aux provinces suivantes: (a) Ontario, (b) Manitoba, (c) Saskatchewan, (d) Alberta, (e) Yukon, (f) Nouveau-Brunswick, (g) Nouvelle-Ecosse, (h) Ile du Prince-Edouard, (i) Québec.

177. Rapport intérimaire de la délégation du Canada à la conférence de Genève sur le désarmement, tenue à Genève, le 5 février 1932, à l'ajournement de la première session, le 23 juillet 1932, avec les annexes, Nos 1 à 9 inclusivement. (Anglais et français).

178. Réponse à un ordre de la Chambre du 14 octobre 1932:—Dossier contenant une liste de toutes les entreprises publiques fédérales commencées, ou pour lesquelles on avait demandé des soumissions, ou des contrats avaient été adjugés, ou qui avaient été enregistrées pour la construction dans chaque comté de la Nouvelle-Ecosse depuis le 1er avril 1932; indiquant la nature de ces entreprises, si ce sont des quais, des brise-lames, etc.; indiquant aussi si ces travaux sont exécutés avec les subsides ordinaires ou sont entrepris comme moyens de secours, les montants dépensés ou que l'on croyait devoir être dépensés durant l'année financière courante, les noms des localités, des contremaîtres des travaux et le tarif ordinaire des salaires versés.

179. Réponse à un ordre de la Chambre du 28 octobre 1932:—Copie de tous les télégrammes, lettres, rapports, correspondance, échangés entre le ministre des Travaux publics ou tout fonctionnaire de son ministère, et l'ingénieur de district du ministère des travaux publics de la ville de New-Westminster, ou toute autre personne dans la province de la Colombie-Britannique au sujet de toutes affaires qui ont trait, de quelque façon, à la rivière Brunette.

180. Réponse à un ordre de la Chambre du 7 novembre 1932:—Copie de tous les bordereaux de salaires et des comptes pour matériaux relativement aux travaux exécutés au quai de St-Paul, Lower Caraquet, entre juin 1931 et décembre 1932.

181. Réponse à un ordre de la Chambre du 2 novembre 1932:—Copie de tous les télégrammes, correspondance, lettres et documents échangés entre le ministère des Postes et toutes personnes au sujet de la nomination de M. Amédée Laferrière comme maître de poste à Fradetville, comté de Bellechasse.

182. Réponse à un ordre de la Chambre du 28 octobre 1932:—Copie de tous les télégrammes, correspondance, requêtes, rapports et autres documents au sujet de la nomination du maître de poste de St-Arsène, comté de Témiscouata, depuis le 2 mars 1932.

183. Réponse à un ordre de la Chambre du 24 octobre 1932—Document montrant:—

1. Si en 1932, le gouvernement fédéral a versé certaines sommes à la province de Québec, à titre de contribution fédérale aux dépenses provinciales pour secours directs dans le comté du lac St-Jean, sinon, si le gouvernement provincial a soumis des comptes.

2. Si le gouvernement fédéral a tenu une enquête sur la distribution des secours directs par la province de Québec, en 1932, dans le comté du lac St-Jean.

3. Si des enquêtes ont été tenues en 1932, quel a été le rapport des enquêteurs, et quelle mesure le gouvernement fédéral a prise sous ce rapport.

184. Réponse à un ordre de la Chambre du 28 octobre 1932:—Copie de tous les télégrammes, lettres, correspondance et autres documents du ministère des Postes qui ont trait à l'entreprise du transport des dépêches de la gare des Chemins de fer nationaux, à Smooth Rock jusqu'à Smooth Rock Falls, laquelle entreprise a été concédée à la suite de soumissions reçues jusqu'au 20 mai 1932. et aussi le nom de la personne ou des personnes à qui ladite entreprise a été adjugée.

185. Réponse à un ordre de la Chambre du 14 novembre 1932—Document montrant:—

1. Quels subsides on verse, le cas échéant, à la *Pacific Salvage Company*, pour maintenir des navires à Victoria.

2. Quels subsides on verse, le cas échéant, à la *Pacific Salvage Company*, pour maintenir des navires à Vancouver.

3. Si l'on donne des subsides à la *Pacific Salvage Company* à Victoria et à Vancouver, à quelles fins on donne ces subsides, et quelles en sont les conditions.

4. S'il y a une unité de sauvetage à Victoria qui n'est séparée que par 80 milles de Vancouver, si tel est le cas, si un autre poste est nécessaire à Vancouver.

5. Lorsque les assureurs ont abandonné des navires, à qui vont les profits des navires avariés.

6. Durant les cinq dernières années, quels ont été les profits de la *Pacific Salvage Company*.

186. Réponse à un ordre de la Chambre du 18 novembre 1932:—Copie de tous télégrammes, correspondance, rapports et autres documents qui ont trait à la destitution, au mois de février 1932 ou vers cette date, de Allan A. Kennedy, d'Inverness, Nouvelle-Ecosse, qui était à l'emploi du ministère des Travaux publics pour réparer, d'une manière générale, les lignes télégraphiques.

187. Rapport final du commissaire nommé pour faire une enquête en vertu de la Loi des enquêtes sur les coalitions, 1923, sur une prétendue coalition dans la distribution du gros des fruits et légumes dans les provinces de la Colombie-Britannique, Alberta, Saskatchewan et Manitoba, daté le 27 août 1932.

188. Copie du quatre-vingt-huitième rapport annuel de la *Canada Life Assurance Company*, conformément à l'article 28, du chapitre 168 d'un statut passé en l'année 1849.

189. Réponse à une adresse à Son Excellence le Gouverneur général du 20 octobre 1932:—Copie de tous télégrammes, correspondance, rapports, lettres et autres documents échangés entre le Gouvernement d'Ottawa et celui de la province de Québec au sujet de la réorganisation de la *Beauharnois Light, Heat and Power Co.*

190. Réponse à un ordre de la Chambre du 18 novembre 1932—Document montrant:—

1. De quels navires du service de surveillance en activité en 1931, on a disposé en 1932.

2. Quel est l'âge de chacun de ces navires, et pour quel motif on a disposé de chacun d'eux.

3. Quel usage on a fait de chacun des navires dont on a ainsi disposé et, dans le cas de ceux qui ont été vendus, quel a été le prix de vente.

4. Quels sont les noms des navires que le Service de surveillance a achetés en 1932, et quel est l'âge de chacun des navires que l'on a ainsi achetés.

5. Quant aux navires ainsi acquis, si on les a achetés, loués, ou acquis d'autre façon, et quant aux navires achetés, quel a été le prix d'achat de chacun.

6. Si quelques-uns des navires acquis cette année ont été refaits, ou réparés depuis qu'on les a acquis, et si tel est le cas, quel a été le coût de cette réfection et des réparations à chaque navire.

191. Réponse à un ordre de la Chambre du 18 novembre 1932—Document montrant:—

1. (a) Si des hydravions de l'Etat ou de tout ministère sont postés à Eastern Passage, comté d'Halifax, Nouvelle-Ecosse; (b) si tel est le cas, combien; (c) sinon, si des hydravions ont stationné là, depuis le 1er janvier 1931, combien, et pour quelle période de temps.

2. Combien d'hommes sont employés à Eastern Passage, soit pour les hydravions directement, soit pour le poste où ils sont établis, y compris les pilotes, les observateurs, les mécaniciens et les gardiens.

3. En vertu de l'autorité de quel ministère, ou service fédéral ces hommes agissent.

4. Quel a été le coût primitif des avions qui sont maintenant postés là ou l'ont été depuis le 1er janvier 1931.

5. Depuis l'arrivée des hydravions à cet endroit, quel a été le coût de maintenir un tel poste à Eastern Passage.

6. Quel a été le coût de transport jusqu'à ce poste des hydravions, des hommes et de l'outillage.

7. (a) Combien de véhicules-moteurs appartenant à l'Etat relèvent de chaque poste, (b) combien ils ont coûté, quel en a été le coût d'entretien et d'administration depuis leur arrivée là-bas.

8. Par suite de l'établissement d'un tel poste d'avions, combien de personnes engagées dans la contrebande générale ou celle des liqueurs, on a arrêtées.

9. Si des marchandises entrées en contrebande ou que l'on tentait de faire entrer en contrebande, ont été saisies comme résultat de la présence en cet endroit de tels avions, et si tel est le cas, quelle en était la valeur.

192. Réponse à un ordre de la Chambre du 23 novembre 1932—Document montrant:—

1. Les importations totales d'instruments aratoires au Canada, chaque année, soit pour l'année civile, soit pour l'année financière, 1917-18-19-20-21-22-23-24-25-26-27-28-29-30-31.

2. Quelles modifications au tarif douanier on a effectuées durant les années précédentes sur les importations d'instruments aratoires.

3. Quand.

193. Réponse à un ordre de la Chambre du 24 novembre 1932:—Copie de toutes lettres, requêtes, correspondance et de tous autres documents échangés de 1925 jusqu'à ce jour entre le ministère de l'Agriculture à Ottawa, et les différents services du ministère de l'Agriculture dans les différentes provinces du Canada, avec la Commission du service civil à Ottawa, et entre les différents fonctionnaires du ministère de l'Agriculture au sujet de la permutation d'Ottawa à Montréal et ailleurs d'une mademoiselle Ruth Edwards qui travaille actuellement au ministère de l'Agriculture, division des grains de semence, Montréal.

194. Réponse à un ordre de la Chambre du 24 novembre 1932:—Copie de toutes lettres, requêtes, correspondance et de tous autres documents échangés de 1925 jusqu'à ce jour entre le ministère de l'Agriculture à Ottawa, et les différents services du ministère de l'Agriculture dans les différentes provinces du Canada, avec la Commission du service civil, au sujet de l'emploi et de la promotion d'une mademoiselle Marguerite Girard, une employée du ministère de l'Agriculture, division des grains de semence, Montréal.

195. Réponse à un ordre de la Chambre du 26 octobre 1932:—Copie de tous les télégrammes, correspondance, lettres, mémoires et autres documents échangés entre tout membre du gouvernement fédéral ou tout fonctionnaire fédéral, et tout représentant de la Bourse des grains, de sociétés de courtage, de sociétés agricoles de vente des grains, ou de toute autre corporation intéressée de l'Ouest, au sujet de la préférence ou du contingentement du blé relativement à la dernière Conférence économique impériale tenue à Ottawa.

196. Réponse à un ordre de la Chambre du 28 octobre 1932—Copie de tous les télégrammes, correspondance, lettres, pétitions et autres documents qui ont trait à un service de vapeur entre l'Île-aux-Coudres et Les Eboulements, dans le comté de Charlevoix, depuis le 1er janvier 1932, avec les témoignages recueillis, par écrit de tous les témoins entendus à l'enquête tenus par M. F. E. Bawden, du ministère du Commerce, à la Baie Saint-Paul, dans le mois de mai 1932, et copie du rapport envoyé au ministre sur cette affaire, et copie de tous les télégrammes, lettres, correspondance, pétitions et autres documents envoyés au ministère du Commerce du 16 mai 1932 jusqu'à date, et qui ont trait audit service de vapeur.

197. Réponse à un ordre de la Chambre du 21 novembre 1932—Copie de la preuve produite à l'enquête instituée au sujet du naufrage du cargo britannique *Bright Fan*, dans les détroits d'Hudson, aussi bien que tous les télégrammes, radiogrammes, et autres documents dont on a fait usage durant l'enquête, mais qui ne sont pas compris dans la preuve.

198. Réponse à un ordre de la Chambre du 14 novembre 1932—Copie de tous télégrammes, correspondance, lettres, pétitions et autres documents qui ont trait à un service de bateau passeur entre baie Sainte-Catherine et Tadoussac, dans le comté de Saguenay, du 1er janvier 1932 jusqu'à ce jour, y compris une copie du contrat pour ce service de navire, et la correspondance échangée entre le ministère du Commerce et l'Auditeur-général au sujet de la réclamation de Jean Claude Tremblay pour services rendus.

199. Réponse à un ordre de la Chambre du 21 novembre 1932—Document montrant:—

1. Si depuis le 1er octobre dernier, le ministère des Travaux publics a autorisé des entreprises dans le comté de Bonaventure.

2. Si tel est le cas, quelles sont ces entreprises, et quel montant on est autorisé à dépenser.

3. Si on a autorisé des travaux de cette nature dans la paroisse de St-Siméon de Bonaventure, quels sont-ils, et quel montant est-on autorisé à dépenser.

199a. Réponse à un ordre de la Chambre du 14 novembre 1932:—Copie des bordereaux de salaires et de comptes pour matériaux pour des travaux que le ministère des Travaux publics a fait exécuter en régie dans le comté de Bonaventure, du 26 mai jusqu'au 30 septembre 1932.

199b. Réponse à un ordre de la Chambre du 15 février 1933:—Copie des bordereaux de salaires et des comptes pour les matériaux fournis durant l'année 1932 au ministère des Travaux publics pour la construction d'un quai à Pointe-Fleurent et des approches de ce quai.

199c. Réponse à un ordre de la Chambre du 20 février 1933:—Copie de tous les bordereaux de salaires et des comptes de matériaux du 1er octobre 1932 jusqu'à ce jour, pour une entreprise que le ministère des Travaux publics exécute en régie dans le comté de Bonaventure.

200. Réponse à un ordre de la Chambre du 18 novembre 1932:—Copie de tous télégrammes, correspondance, rapports, pétitions et autres documents échangés depuis le 28 juillet 1930 entre le ministère des Postes et toutes personnes au sujet de la destitution de Louis Lemonde, maître de poste de Saint-Jean-Baptiste, comté de Rouville, et aussi copie de tous documents que le gouvernement a en sa possession au sujet de la position de maître de poste de cette localité.

201. Réponse à un ordre de la Chambre du 14 novembre 1932:—Copie de tous télégrammes, plaintes, correspondance, rapports ou autres communications, et de tous autres documents concernant la position de maître de poste de la ville de Beauharnois, la destitution de Oscar Duquette, autrefois titulaire de cette position, et la nomination de son successeur, depuis le mois d'août 1930, y compris le rapport de l'enquête qui a été faite dans le cas de la destitution de Oscar Duquette.

202. Réponse à un ordre de la Chambre du 27 octobre 1932:—Copie de toute la correspondance échangée entre le ministère des Postes et tout individu, du 1er janvier 1931 jusqu'à date, au sujet du bureau de poste de Tourville, comté de l'Islet, Québec.

203. Réponse à un ordre de la Chambre du 21 novembre 1932—Document montrant:—

Quel est le dernier revenu annuel total et le dernier revenu annuel net, en déduisant les salaires des maîtres de poste, les allocations et les frais de transport des correspondantes, des bureaux de poste dont les maîtres de poste ont subi des enquêtes pour activités politiques depuis le mois d'août 1930.

204. Réponse à un ordre de la Chambre du 22 novembre 1932:—Copie de tous télégrammes, requêtes et autres documents échangés entre le ministère des Postes à Ottawa et le département des postes à Québec, au sujet de la destitution du maître de poste de Mount Murray, dans le comté de Charlevoix; et aussi copie des déclarations affirmées sous serment ou autres que le ministère des Postes a en sa possession au sujet de la démission dudit maître de poste.

205. Réponse à un ordre de la Chambre du 23 novembre 1932—Document montrant:—

1. Si l'emplacement de certains bureaux de poste a été changé dans la province de Québec depuis le mois d'août 1930.

2. Le cas échéant, quels bureaux de poste et dans quel comté chacun d'eux est situé.

3. Quelle est la distance entre le site de chaque nouveau bureau de poste et celui de chaque ancien bureau de poste.

4. Si les maîtres de poste ont perdu leur position à cause du changement de site du bureau de poste ordonné par le ministère des Postes.

5. Si tel est le cas, quels sont leurs noms et adresse.

6. Si chacun d'eux a été mis en demeure de changer le site de son bureau de poste avant que le changement fût effectué.

206. Réponse à un ordre de la Chambre du 24 novembre 1932:—Copie de tous télégrammes, correspondance, rapports et autres documents en la possession du ministère des Postes depuis le mois d'août 1930, au sujet de la position de maître de poste à Saint-Benoît de Packington, comté de Témiscouata.

207. Réponse à un ordre de la Chambre du 24 novembre 1932—Document montrant:—

Depuis le mois d'août 1930, combien de maîtres de poste ont démissionné après avoir reçu une lettre ou une circulaire du ministère des Postes les avisant que des accusations d'ingérence politique avaient été portées contre eux.

207a. Réponse à un ordre de la Chambre du 16 novembre 1932—Document montrant:—

1. Si depuis le 1er août 1930 des maîtres de poste ont envoyé leur démission après avoir reçu une circulaire du ministère des Postes.

2. Si tel est le cas, (a) à combien de maîtres de poste dans chaque province ces circulaires ont-elles été envoyées, (b) combien de maîtres de poste ont envoyé leur démission dans chaque province après avoir reçu ces circulaires; (c) quels sont les noms et l'adresse de ceux qui ont envoyé leur démission dans la province de Québec et la date de la démission de chacun.

208. Réponse à un ordre de la Chambre du 22 octobre 1932:—Copie de tous télégrammes, correspondance, lettres et autres documents échangés entre le ministère des Postes et tout fonctionnaire de son ministère, et toute ou toutes personnes de la province de la Nouvelle-Ecosse au sujet de transport du bureau de poste, de Addington Forks, comté d'Antigonish, Nouvelle-Ecosse, où il était depuis plus de cent ans, à l'autre bout du district, près de Beaver Meadows.

209. Réponse à un ordre de la Chambre du 2 novembre 1932:—Copie de tous les télégrammes, lettres et autres documents échangés entre le ministère de la Défense nationale ou tout fonctionnaire de ce ministère, et toute ou toutes personnes en Nouvelle-Ecosse au sujet de la destitution de John Crouse, de Wilmot, Nouvelle-Ecosse, qui a été congédié de la position de gardien du champ de tir de Nictaux.

210. Réponse à une adresse de Son Excellence le Gouverneur général du 28 octobre 1932:—Copie de tous les télégrammes, correspondance, lettres et autres documents, de tous les décrets du conseil depuis le 1er janvier 1932, au sujet de l'abolition de positions d'agents des Indiens dans la province de la Nouvelle-Ecosse, et du rétablissement de ces positions, et à l'abolition des positions d'inspecteurs des agences des Indiens dans la province de la Nouvelle-Ecosse, y compris une copie de toutes les lettres aux agents des Indiens ou aux inspecteurs au sujet de leur destitution ou de l'abolition de leurs positions, et de leur nomination ou de leur nomination nouvelle.

211. Réponse à un ordre de la Chambre du 13 octobre 1932—Document montrant:—

1. Si afin de venir en aide aux chômeurs, le gouvernement a reçu de la ville de Montréal une demande de contribution à certains travaux.

2. Si tel est le cas, quelles sont les intentions du gouvernement relativement à cette demande de contribution.

3. Si le gouvernement sait que le gouvernement de la province de Québec a consenti à une telle contribution, à condition que le gouvernement fédéral fournisse la sienne.

212. Réponse à une adresse à Son Excellence le Gouverneur général du 20 octobre 1932:—Copie de tous télégrammes, correspondance, lettres et autres documents échangés depuis 1930 entre le directeur général du chômage et le gouvernement de Québec, au sujet des secours aux chômeurs dans la ville d'Aylmer, Québec.

213. Réponse à une adresse à Son Excellence le Gouverneur général du 20 octobre 1932:—Copie de tous télégrammes, correspondance, lettres, rapports et autres documents échangés entre le gouvernement d'Ottawa et celui de la province de Québec, depuis 1930, au sujet du retour à la terre.

214. Réponse à un ordre de la Chambre—Document montrant:—

1. Dans chaque province du Canada, quelles sont les maladies dont on doit faire rapport.

2. Durant les dix dernières années, quel a été le taux de la mortalité pour (a) la tuberculose, (b) la diphtérie, (c) l'accouchement, (d) les maladies organiques du cœur, (e) la pneumonie, (f) la diabète, (g) la polyomyélite.

215. Copie du rapport du comité nommé pour tenir une enquête sur l'administration de la Loi des pensions, daté à Ottawa, le 24 janvier 1933.

216. Réponse à un ordre de la Chambre du 7 novembre 1932:—Copie de tous télégrammes, correspondance, rapports et autres documents échangés du mois d'août 1930 à date, entre toute et toutes personnes et le ministère des Postes, au sujet des positions de maîtres de poste suivants dans le comté de Témiscouata, Québec (a) St-Eusèbe de Cabano, (b) Squatteck, (c) le Petit Bois Franc.

217. Réponse à un ordre de la Chambre du 7 novembre 1932:—Copie de tous télégrammes, correspondance, rapports et autres documents que le gouvernement a en sa possession et sous sa juridiction, au sujet de la position de maître de poste à Pic-du-Lac, comté de Témiscouata, Québec, depuis août 1930.

218. Réponse à un ordre de la Chambre du 7 novembre 1932:—Copie de tous télégrammes, correspondance, requêtes, rapports, plans et autres documents, en la possession et sous la juridiction du gouvernement, au sujet de la nomination du maître de poste de Notre-Dame du Lac, Québec, depuis le 2 mars 1932.

219. Réponse à un ordre de la Chambre du 2 novembre 1932—Document montrant:—

1. Combien de soldats, de retour du front, ont demandé des positions de maîtres de poste depuis le 1er août 1930.

2. Combien de soldats, de retour du front, ont été nommés à ces positions.

220. Réponse à un ordre de la Chambre du 7 novembre 1932:—Copie du rapport et des témoignages donnés à l'enquête tenue sur les accusations portées contre E. J. F. Scott, maître de poste de Pashébiac, comté de Bonaventure, Québec.

221. Réponse à un ordre de la Chambre du 10 novembre 1932:—Copie de tous télégrammes, lettres, correspondance, et autres documents ayant trait à l'enquête tenue sur la conduite du maître de poste de Saint-Félicien, Québec, ainsi que la copie du rapport préparé par le commissaire enquêteur.

222. Réponse à une adresse à Son Excellence le Gouverneur général du 17 novembre 1932:—Copie de toute la correspondance échangée entre le gouvernement provincial de la Colombie-Britannique et le premier ministre ou tout membre du cabinet fédéral au sujet du prix imposé aux consommateurs d'essence entre le 1er janvier 1932 et le 30 septembre 1932.

225. Copie d'un arrêté en Conseil, C.P. 228, du 6 février 1933, nommant l'honorable juge Sedgewick, un juge de la Haute cour de Justice de l'Ontario, Toronto, Ontario; Milton Neil Campbell, écuier, M.P., Pelly, Saskatchewan, et Charles Hébert, écuier, B.A., de la cité de Montréal P.Q., épicier en gros, membres du Bureau du tarif tel que constitué par le Chapitre 55, des Statuts du Canada, 1931. Ledit honorable juge Sedgewick devant être le président du bureau, et ledit Milton Neil Campbell, vice-président.

226. Réponse à un ordre de la Chambre du 27 octobre 1932:—Copie de toute la correspondance échangée entre le ministère du Revenu national et tout individu du 1er janvier 1931 jusqu'à date, au sujet de la douane de Tourville, comté de L'Islet, Québec.

227. Réponse à une adresse à Son Excellence le Gouverneur général du 28 octobre 1932:—Copie de tous les télégrammes, lettres, correspondance et autres documents échangés entre toute ou toutes personnes de la province de la Nouvelle-Ecosse et du Nouveau-Brunswick et le ministre intérimaire des Pêcheries ou tout fonctionnaire de ce ministère au sujet de la saison pour les homards, de Cole Harbour à Grand Manan, ladite saison ayant été changée du 1er mars jusqu'au 31 mai, au 1er décembre jusqu'à la fin de mai; et aussi copie des décrets du conseil effectuant ce changement et spécifiant la dimension des homards.

228. Réponse à un Ordre du Sénat, en date du 25 novembre 1932, pour la production d'un rapport indiquant:

1. Le nombre de bureaux de douane principaux et secondaires et des ports secondaires au Canada.
2. Le nombre d'entre eux qui perçoivent suffisamment de droits de douane pour couvrir leurs dépenses.
3. Le nombre des bureaux de douane principaux et secondaires et des ports secondaires aux Etats-Unis d'Amérique.
4. Si le gouvernement américain maintient autant de ces bureaux qu'en maintient le gouvernement canadien.

229. Réponse à un Ordre de la Chambre—Document montrant:—

1. Combien d'arpenteurs, géomètres, chaîneurs et auxiliaires on a employés pour les levés topographiques dans la province de Québec du 1er janvier jusqu'à ce jour.
2. Quels sont leurs noms et prénoms.
3. Qui a conseillé de les nommer et qui les a nommés.
4. Où ces levés topographiques ont été exécutés dans la province de Québec durant ladite période de temps.

230. Réponse à un ordre de la Chambre du 31 octobre 1932—Document montrant:—

1. Quelle a été l'estimation initiale du coût de la reconstruction des édifices parlementaires après l'incendie.
2. Quel a été le coût total des édifices du Parlement.

233. Réponse à un ordre de la Chambre du 27 octobre 1932:—Copie du rapport du surintendant des pêcheries, M. S. T. Galand, Charlottetown, Ile du Prince-Edouard, audit département, pour la semaine terminée le 14 juin 1930; et aussi le rapport de l'inspecteur des pêcheries, M. W. S. Arsenault, de Grind-Stone, Iles de la Madeleine, au ministère des Pêcheries, pour la semaine terminée le 14 juin 1930.

234. Réponse à un ordre de la Chambre—Document montrant:—

1. Depuis le 1er janvier 1931, combien de carabines on a vendues à des personnes ou des gens qui ne font pas partie du personnel administratif du Canada, ou dont on a disposé en leur faveur.
2. Le cas échéant, à qui, en quel nombre, à quelles conditions, et quand.

235. Réponse à un ordre de la Chambre du 6 février 1933—Document montrant:—

1. Depuis que le gouvernement actuel est entré en fonction, combien il a dépensé pour les secours directs.
2. Combien il a dépensé pour divers plans destinés à alléger le chômage.
3. Combien il a prêté aux provinces pour travaux de chômage.
4. Quelle somme il a prêtée à chaque province.

236. Réponse à un ordre de la Chambre du 6 février 1933:—Copie de la preuve et le rapport de l'enquête au sujet des accusations portées contre Edmond Nadeau, agent des Indiens, pour la réserve des Indiens de Maria, Québec, de même qu'une copie de la correspondance et du rapport relativement à la nomination de l'abbé J. A. W. Provencher, son successeur, et à celle de Adhémar Cyr qui est actuellement en charge de l'agence des Indiens.

237. Réponse à une adresse à Son Excellence le Gouverneur général, en date du 9 février 1933, demandant qu'il plaise à Son Excellence de faire déposer devant le Sénat, une copie de:

(a) La recommandation du secrétaire d'Etat à l'égard de l'acquittement des "réclamations arméniennes" auxquelles il est référé à la page XLIX (version anglaise) de l'introduction au rapport de l'Auditeur général, tome 1, pour l'exercice finissant au 31 mars 1932; et

(b) Une copie de l'arrêté ministériel 571 du C.P. en date du 12 mars 1932.

238. Réponse à un ordre de la Chambre du 13 février 1933:—Copie de tous les télégrammes, lettres et autres documents échangés entre tous membres du ministère fédéral ou tous fonctionnaires fédéraux et G. G. Serkau, ou toute ou toutes autres personnes relativement à la proposition de troc de bestiaux canadiens contre des marchandises russes.

238a. Autre réponse partielle à un ordre de la Chambre du 13 février 1933:—Copie de tous les télégrammes, lettres et autres documents échangés entre tous membres du ministère fédéral ou tous fonctionnaires fédéraux et G. G. Serkau, ou toute ou toutes autres personnes relativement à la proposition de troc de bestiaux canadiens contre des marchandises russes.

239. Réponse à un ordre de la Chambre du 13 février 1932:—Copie de tous les télégrammes, lettres et ordres adressées aux Receveurs-généraux adjoints depuis le 21 septembre 1931, pour leur enjoindre de ne pas échanger sur présentation les billets du Dominion contre de l'or.

239a. Réponse à un ordre de la Chambre du 27 février 1932:—Copie de toutes les lettres ou instructions envoyées aux Receveurs-généraux adjoints depuis le 21 septembre 1931 au sujet de l'échange des billets du Dominion pour de l'or.

240. Réponse à un ordre de la Chambre du 8 février 1932:—Copie des dépositions données pendant l'enquête, et du rapport du Commissaire nommé pour tenir une enquête sur les accusations d'ingérence politique portées contre M. Richard, M.D., agent des Indiens, à Restigouche, Québec.

241. Réponse à une adresse à Son Excellence le Gouverneur général du 21 novembre 1932:—Copie de tous les décrets du Conseil adoptés durant les dix dernières années relativement à la frontière des eaux territoriales, à douze milles du rivage, dans le fleuve Saint-Laurent.

242. Réponse à une adresse à Son Excellence le Gouverneur général du 28 octobre 1932:—Copie de tous les décrets du conseil concernant la ligne de démarcation des eaux intérieures et extérieures du fleuve Saint-Laurent depuis dix ans.

243. Réponse à un ordre de la Chambre du 8 février 1933—Document montrant:—

1. Quels sont les canaux et les voies navigables dont l'Etat canadien est propriétaire, qu'il exploite et sur lesquels il a la haute main.

2. Quelle est la date du creusage de chaque canal ou voie navigable.

3. Quel a été au compte du capital, le coût de ces entreprises et quels ont été les intérêts annuels.

4. Quels sont les frais annuels d'entretien et d'exploitation de ces canaux.
5. Durant les dix dernières années, quelles ont été les recettes annuelles de toutes sortes provenant de chacune de ces entreprises.

244. Réponse à un ordre du Sénat, en date du 1er février 1933, pour la production d'un état indiquant:—

1. A quelle date le Bureau national de recherches a été établi?
2. Combien le gouvernement a payé en espèces pour le salaire des employés du Bureau national de recherches, pour la construction de ses édifices, et pour toute autre chose se rapportant à ce Bureau national de recherches, jusqu'à présent?
3. Le Canada a-t-il obtenu quelque résultat appréciable en espèces, ou a-t-il obtenu de l'assistance de cette institution?

245. Réponse à un ordre de la Chambre du 6 février 1933—Etat indiquant:

1. La somme versée par le gouvernement du Dominion du Canada par suite de l'adoption de la Loi des tarifs de transport sur les marchandises dans les Provinces maritimes, 1927;
2. La somme dépensée par l'Etat canadien pour le chemin de fer Intercolonial depuis la Confédération;
3. La somme que l'Etat canadien a dépensée pour les divers ports du Canada;
4. La somme que l'Etat canadien a dépensée pour venir en aide aux diverses commissions des ports du Canada;
5. La somme que l'Etat canadien a dépensée pour le système des canaux du Canada, (a) dans la province d'Ontario, et (b) dans la province de Québec.

246. Réponse à un ordre de la Chambre du 16 février 1933—Document montrant:—

1. Quel est le montant des intérêts que chacun des gouvernements suivants a acquittés en 1932: (a) somme versée par le gouvernement fédéral; (b) somme versée par tout les gouvernements provinciaux; (c) somme versée par toutes les municipalités, soit urbaines, soit rurales.
2. Durant l'année 1932, dans quelle mesure aucun des gouvernements mentionnés plus haut a manqué à verser ses intérêts.

247. Réponse à un ordre de la Chambre du 1er février 1933—Document montrant:—

1. Combien de personnes ont reçu des secours directs durant les douze mois précédant le 1er octobre 1932, dans chacune des villes suivantes: Montréal, Québec, Trois-Rivières, Sherbrooke, Hull, Ottawa, Windsor, Stratford, Peterboro, London, Kitchener, Brandford, Halifax, Moncton, St-Jean (N.-B.), Winnipeg, Brandon, Victoria, Vancouver, Edmonton, Calgary, Regina, Saskatoon.
2. Quelles ont été les sommes distribuées en secours directs dans chacune de ces villes, durant la période susdite, et combien pour la nourriture, le logement, le combustible, le vêtement, les frais de maladie, etc.
3. Si la part de contribution du gouvernement fédéral a été la même pour chacune de ces villes, et sinon, pourquoi.

248. Rapport des travaux exécutés et des dépenses faites jusqu'au 31 décembre 1932, ainsi que les estimés des dépenses pour 1933, en vertu des prescriptions du Chapitre 12, Statuts du Canada, 1929, construction par la compagnie des chemins de fer Nationaux du Canada d'outillage de terminus et des passages à niveau et autres travaux et dans la vicinïté de la ville de Montréal.

249. Réponse à un ordre de la Chambre du 17 novembre 1932:—Pour une liste des noms de tous les fonctionnaires fédéraux destitués dans le comté de Gaspé entre le 1er octobre 1926 et le 1er octobre 1927, ladite liste devant contenir (a) les noms de ces fonctionnaires, (b) la nature de l'emploi, (c) les noms de la personne qui a conseillé la destitution, (d) le motif de la destitution.

250. Réponse à un ordre de la Chambre du 13 février 1932:—Copie de tous les télégrammes, lettres, correspondance, comptes, pièces justificatives, bordereaux de salaires et autres documents indiquant toutes les dépenses faites pour un quai brise-lames, à Lower Ardoise, Nouvelle-Ecosse, en vertu de la Loi tendant à alléger le chômage et à assister l'agriculture.

251. Rapports trimestriels faits par les banques chartées du Dominion, en vertu des dispositions du paragraphe 2, article 91 de la Loi des banques, S.R.C., 1927, Chapitre 12, donnant les détails énoncés par les règlements faits par le Bureau du Trésor, concernant le maximum et le minimum des taux d'intérêt chargé par lesdites banques.

252. Réponse à une adresse à Son Excellence le Gouverneur général du 20 février 1933:—Copie de tous les télégrammes, correspondances, communications, rapports échangés entre le ministère de l'Intérieur et tout ministère des gouvernements de l'Ontario, du Manitoba et des Provinces maritimes au sujet d'un jugement du Conseil Privé, en date du 23 novembre 1920, relatif à l'aliénation des terres des Indiens.

252a. Réponse à une adresse à Son Excellence le Gouverneur général du 20 février 1933:—Copie de tous les télégrammes, correspondances, communications, rapports échangés entre le ministère de l'Intérieur et le département des terres et forêts de la province de Québec au sujet d'une réclamation de \$300,000 de cette province pour l'aliénation des terres des Indiens.

252b. Réponse à une adresse à Son Excellence le Gouverneur général du 6 mars 1933:—Copie de tous les télégrammes, rapports et communications échangés entre le gouvernement de la province de Québec et le ministère fédéral de la Justice depuis 1920 au sujet d'une réclamation de \$300,000 de la province de Québec relative aux Affaires Indiennes.

253. Entente entre la *Beauharnois Light, Heat and Power Company* et Sa Majesté le Roi, re diversion des eaux du Saint-Laurent.

Acte de transport de la *Beauharnois Light, Heat and Power Company* à Sa Majesté le Roi, daté le 17 septembre 1932.

Copies supplémentaires des actes de fiducie s'y rapportant.

254. Arrêté en Conseil, C.P. 349, du 25 février 1933, concernant une enquête générale faite par les commissaires des chemins de fer du Canada sur les prix exigés sur le fret.

Correspondance entre le ministre des chemins de fer et canaux et les gérants des compagnies des chemins de fer Nationaux du Canada et Pacifique-Canadien, concernant les tarifs sur les grains de fourrage des points des prairies à la Colombie-Britannique.

255. Réponse à un ordre de la Chambre du 9 février 1933—Document montrant:—

1. A quelles localités, entre Calgary et St. John, on trouve des stations pour nourrir et laisser reposer le bétail.

2. Quelle est l'installation de ces diverses stations.

3. Si ces stations sont administrées directement par les chemins de fer ou par des particuliers, si c'est par des particuliers, quels sont leurs noms.

4. Si les compagnies de chemins de fer sont intéressées financièrement dans cette administration, et si tel est le cas, quel intérêt elles ont.

5. Quel prix pour le fourrage on impose aux expéditeurs à ces diverses stations d'alimentation, quel en est le prix, par balle, et si ces balles doivent être d'un poids type.

6. Le cas échéant, quelle sorte d'inspection on conduit relativement à la qualité du fourrage fourni.

256. Réponse à un ordre de la Chambre du 13 février 1933—Document montrant:—

1. Combien de nominations ont été faites par la Commission du service civil, dans la province de Québec, depuis le 28 juillet 1930.

2. A quelles positions ces nominations ont été faites.

3. Quels sont les noms des titulaires.

257. Réponse à un ordre de la Chambre du 13 février 1933:—Copie de tous les télégrammes, lettres et autres documents relatifs à la nomination d'un nommé Amédée Boudreau comme gardien de phare à Green Island, Nouvelle-Ecosse, et aussi tous les écrits relatifs à ladite nomination, y compris les annonces, les formules de demande et les rapports de la Commission du service civil.

258. Réponse à un ordre de la Chambre du 13 février 1933:—Copie de tous les télégrammes, correspondance, lettres et autres documents échangés entre le ministre de la Marine ou tout membre du cabinet, et toute ou toutes personnes en Nouvelle-Ecosse, relativement à la destitution de Harry T. Boudreau, ancien soldat, gardien de phare à Green Island, Nouvelle-Ecosse; et aussi tous les documents au dossier relatifs à l'enquête tenue sur la conduite dudit Harry T. Boudreau par William Noblett, un commissaire nommé à cet effet.

259. Réponse à un ordre de la Chambre du 22 février 1933—Document montrant:—

1. Si le gouvernement continue l'établissement de la route transcanadienne.

2. Depuis que l'administration actuelle est en fonction, combien de milles de cette route on a construits.

3. Quand on commencera vraisemblablement la construction du tronçon de l'Ile du Prince-Edouard.

260. Réponse à un ordre de la Chambre du 1er février 1933:—Copie de tous télégrammes, correspondance, lettres et autres documents échangés entre le ministre de l'Immigration ou tout fonctionnaire de son ministère et M. J. M. Hackney, de Saint-Paul, Minnesota, et d'autres personnes au sujet de l'élargissement de Peter Veregin ou du projet de transporter au Mexique la communauté des Doukhobors.

261. Réponse à un ordre de la Chambre du 13 février 1933:—Copie de tous les télégrammes, correspondance, lettres, pétitions et autres documents relatifs à la destitution du maître de poste du lac Vert, Saskatchewan.

262. Réponse à un ordre de la Chambre du 20 février 1933:—Copie de tous télégrammes, lettres, mémoires et tous autres documents échangés entre toute ou toutes personnes de la province de la Nouvelle-Ecosse et le ministre des Postes ou aucun de ses fonctionnaires au sujet de la fermeture du bureau de poste de Fishers Mills, comté de Guysborough, avec tous les mémoires, autres communications et propositions sur le même sujet.

263. Réponse à un ordre de la Chambre du 8 février 1933:—Copie de tous les documents en la possession du gouvernement concernant le bureau de poste de Missanabie, Ontario, y compris des rapports, correspondance, lettres, télégrammes, requêtes, plans et autres documents, depuis le mois d'août 1930.

264. Réponse à une adresse à Son Excellence le Gouverneur général du 22 février 1933:—Copie de toute la correspondance échangée entre le ministère de la Justice et le Gouvernement de la province de Québec au sujet du pouvoir de la Législature de Québec de passer la Loi des municipalités de Québec.

265. Réponse à une adresse à Son Excellence le Gouverneur général—Copie de l'accord passé entre le gouvernement du Canada et le gouvernement des États-Unis d'Amérique pour autoriser le creusage du chenal dans la rivière Détroit inférieure et le fond du lac Erié, dans les eaux internationales, à Amherstburg, Ontario, ou dans les environs.

Réponse à une adresse à Son Excellence le Gouverneur général du 30 janvier 1933:—Copie de l'accord passé entre le gouvernement du Canada et le gouvernement des États-Unis d'Amérique au sujet de l'administration et de l'entretien d'une patrouille dans la rivière Détroit inférieure pendant le creusage du chenal, et la fermeture du chenal de l'Ouest à la navigation.

266. Réponse à une adresse à Son Excellence le Gouverneur général du 20 février 1933:—Copie de tous les télégrammes, correspondances, communications, rapports échangés depuis mars 1932, entre le ministère du Commerce et tout ministère des gouvernements provinciaux au sujet de l'exportation du bacon.

267. Réponse à une adresse à Son Excellence le Gouverneur général du 8 février 1933:—Copie de tous les décrets du conseil, rapports, lettres, télégrammes, correspondance et autres documents relatifs au changement de l'emplacement du bureau de poste autrefois situé à North-East Harbour, et relatif aux qualités, aux recommandations et à la nomination du maître de poste en charge de ce bureau de poste, là où il est situé maintenant, et relatifs aussi à la destitution du titulaire précédent, y compris toutes les représentations faites concernant aucune de ces affaires.

269. Réponse à un ordre de la Chambre du 27 février 1933:—Copie des rapports faits à la suite des plaintes portées contre le courrier actuel de la ligne postale n° 1, Walker's Cutting, comté d'Arthabaska.

270. Réponse à un ordre de la Chambre du 6 février 1933:—Document montrant:—

1. Si une somme d'argent a été votée et dépensée pour améliorer les approches du quai de Grande Bergeronnes, comté de Saguenay, et permettre aux navires de s'échouer plus facilement à cet endroit.

2. Si tel est le cas, quelle somme d'argent on a dépensée à cette fin.

3. Qui a demandé l'exécution de ces travaux.

4. Quel est le nom du contremaître qui a surveillé cette entreprise.

5. Qui a conseillé de le nommer et qui l'a nommé.

6. Quel a été le coût total de ces travaux.

7. Quels sont les noms de ceux qui ont travaillé à cette entreprise.

270a. Réponse à un ordre de la Chambre du 15 février 1933:—Copie de tous les télégrammes, lettres, requêtes et autres documents échangés du 1er janvier 1932 jusqu'à ce jour, relativement à des travaux destinés à améliorer l'échouage au quai de Grandes Bergeronnes, dans le comté de Saguenay.

271. Réponse à un ordre de la Chambre du 9 février 1933:—Copie des bordereaux de salaires relativement aux travaux exécutés au brise-lames, à Bailey's Brook, comté de Pictou, Nouvelle-Ecosse, durant les étés de 1931 et de 1932.

272. Réponse à un ordre de la Chambre du 13 février 1933:—Copie de tous les télégrammes, lettres, correspondance, comptes, pièces justificatives, bordereaux de salaires et autres documents indiquant toutes les dépenses faites pour un nouveau quai à Louisdale, Nouvelle-Ecosse, en vertu de la Loi tendant à alléger le chômage et à aider l'agriculture.

273. Réponse à un ordre de la Chambre du 13 février 1933:—Copie de tous les télégrammes, lettres, correspondance, comptes, pièces justificatives, bordereaux de salaires et autres documents indiquant toutes les dépenses faites pour une annexe au brise-lames, à Rockdale, Nouvelle-Ecosse, en vertu de la Loi tendant à alléger le chômage et à assister l'agriculture.

274. Réponse à un ordre de la Chambre du 15 février 1933:—Copie de tous les télégrammes, lettres, requêtes et autres documents échangés du 1er janvier 1932 jusqu'à ce jour, entre le ministère des Travaux publics et le conseil municipal du Havre Saint-Pierre, dans le comté de Saguenay, relativement à des travaux d'amélioration et de réparations au quai de cet endroit.

275. Réponse à un ordre de la Chambre du 22 février 1933:—Copies originales des bordereaux de salaires du mois de juin, et de ceux du 1er avril au 15 juillet 1930, pour des travaux au quai de St-Gédéon, lac Saint-Jean.

276. Réponse à un ordre de la Chambre du 6 février 1933:—Copie de tous télégrammes, correspondance et autres documents, y compris les dépositions et procédures de l'enquête que le ministre de la Marine a en sa possession au sujet de la destitution, le 16 septembre 1927, de Alphée Otis, gardien du phare et de la trompe de brune à Ste-Félicité, comté de Matane.

277. Réponse à un ordre de la Chambre du 21 octobre 1932:—Copie de tous les télégrammes, lettres, correspondance et autres documents échangés entre M. François Bélanger, ancien gardien de phare, de Ste-Félicité, comté de Matane, et l'honorable ministre de la Marine et des Pêcheries, la copie du rapport de l'enquête devant être incluse dans ces documents, de même que la lettre de M. William Russell, de Matane, comté de Matane, qui a trait à la destitution de M. François Bélanger alors gardien de phare à Ste-Félicité, comté de Matane, Québec.

278. Réponse à un ordre de la Chambre du 27 février 1933:—Copie de tous les télégrammes, lettres, correspondance, requêtes et autres documents échangés entre le Bureau fédéral du chômage et la municipalité de Princeville, relativement aux argents déboursés pour secours directs dans cette municipalité.

279. Réponse à un ordre de la Chambre du 10 novembre 1932—Document montrant:—

1. Entre 1921 et 1930, combien d'immigrants de foi mosaïque ou hébraïque sont entrés au Canada.
2. A quel titre ou à quelles conditions sont entrés ces immigrants.
3. Dans quelles régions sont établis ces immigrants de foi mosaïque ou hébraïque qui ont pénétré au Canada comme colons.

280. Réponse à un ordre de la Chambre du 27 février 1933:—Copie de tous les télégrammes, lettres, rapports et autres documents reçus ou expédiés de juillet 1930 jusqu'à ce jour par l'un quelconque des ministères fédéraux relativement à

la Loi des élections, et l'à-propos d'octroyer le droit de vote aux Indiens du Canada, et spécialement aux Indiens de la réserve de Caughnawaga, dans la province de Québec.

281. Réponse à un ordre de la Chambre du 22 février 1933:—Copie de tous télégrammes, plaintes, correspondance, requêtes, rapports, communications et tous autres documents concernant la destitution du Dr J.-E. Blondin, de Bécancour, comté de Nicolet, médecin des Abénakis à cet endroit.

282. Réponse à un ordre de la Chambre du 15 février 1933—Document montrant:—

1. Depuis 1930, combien de fonctionnaires ont été destitués au ministère de l'Intérieur.
2. Durant le même temps, combien ont été destitués dans chaque service.
3. Durant l'année 1930, quel était le salaire moyen de ces employés.
4. Durant l'année 1932, quel était le salaire moyen des fonctionnaires de chaque service.
5. Quelle était la superficie de plancher occupé par chaque service en 1930.
6. Si le ministère a quitté aucun des édifices qu'il occupait en 1930.
7. Quel était le nombre total des fonctionnaires en 1930 (tous les services).
8. Quel était le nombre total des fonctionnaires en 1932 (tous les services).

283. Réponse à un ordre de la Chambre du 13 février 1933:—Copie de tous les télégrammes, lettres, correspondance, compte, pièces justificatives, bordereaux de salaires et autres documents indiquant toutes les dépenses faites pour un nouveau quai à Port Malcolm, Nouvelle-Ecosse, en vertu de la Loi tendant à alléger le chômage et à assister l'agriculture.

284. Réponse à un ordre de la Chambre du 22 février 1933:—Copie de tous les rapports, lettres, télégrammes, demandes, notes de classification, recommandations et de tous autres documents dans les dossiers de la Commission du service civil et du ministère de la Justice, au sujet de la vacance occasionnée par la démission du général W. St-Pierre Hughes, surintendant des pénitenciers, et au sujet de la nomination de son successeur, le général D. M. Ormond, de Calgary.

285. Copie du rapport de M. Mellish, nommé arbitre pour tenir une enquête, faire rapport et régler un certain différend entre le ministère de la Marine et la *Halifax Shipyards, Limited*, concernant les gages des employés.

286. Rapport de la Conférence de la télégraphie et de la radiotélégraphie tenue à Madrid, Espagne, depuis le 3 septembre 1932 jusqu'au 9 décembre 1932, avec les annexes qui s'y rapportent.

287. Réponse à une adresse à Son Excellence le Gouverneur général du 1er février 1933:—Copie de toute correspondance, lettres, télégrammes et autres documents échangés entre le Gouvernement Canadien et le Gouvernement de la Grande-Bretagne, concernant la levée de l'embargo sur les patates, comprenant le rapport des représentants anglais qui ont visité le Canada à l'automne de 1932 au sujet de cet embargo, et la possibilité du transport de la chrysomèle de la pomme de terre dans les chargements.

288. Réponse à un ordre de la Chambre du 15 février 1933—Copie de tous télégrammes, plaintes, correspondance, requêtes, rapports, communications et tous autres documents concernant la position de maître de poste à Saint-Louis de Gonzague, comté de Beauharnois, depuis le 1er mai 1932.

289. Réponse à un ordre de la Chambre du 27 février 1933:—Copie de tous les rapports, lettres, télégrammes, recommandations, documents et autres écrits des dossiers de la Commission du service civil et du ministère des Postes au sujet de M. Alphonse Payette, maître de poste de Hull, Québec, provisoirement suspendu à l'heure actuelle.

290. Réponse à un ordre de la Chambre du 6 mars 1933:—Copie de tous les télégrammes, lettres, pétitions et autres documents que le ministère des Postes a dans ses dossiers concernant la demande de M. Jos. Dallaire, fils, de Saint-Isidore, comté de Dorchester, pour l'entreprise du transport du courrier entre la gare des Chemins de fer nationaux, à Saint-Isidore et le bureau de poste Cou lombé.

291. Réponse à un ordre de la Chambre du 22 février 1933:—Copie de tous les télégrammes, correspondance, et autres documents échangés entre le ministère des Pêcheries et tout membre du cabinet, ou tout ministère au sujet d'un obus chargé que le *C.G.S. Arras* a tiré au cap Wolfe, Ile du Prince-Edouard, l'été dernier; et aussi un rapport complet de l'enquête faite sur ce sujet, à Halifax, Nouvelle-Ecosse, une copie complète de toutes les dispositions avec les noms des témoins interrogés au cours de ladite enquête.

292. Réponse à un ordre de la Chambre du 27 février 1933—Copie de tous les télégrammes, lettres, mémoires, correspondance et autres documents échangés entre le ministre des Postes ou tout fonctionnaire de ce ministère et toute ou toutes personnes de la province de la Nouvelle-Ecosse au sujet de la suspension de Thomas T. Sampson, maître de poste de Louisdale, comté de Richmond, Nouvelle-Ecosse, et de tous rapports et dépositions qui ont trait à cette affaire.

293. Réponse à un ordre de la Chambre du 27 février 1933:—Copie de toute la correspondance échangée entre le ministre des Postes ou tout fonctionnaire de ce ministère et toute ou toutes personnes de la province de Nouveau-Brunswick au sujet de la destitution de B. H. Lounsbury, maître de poste de Killam's Mills, et de la nomination de son successeur; et aussi une copie de tous les témoignages et du rapport du commissaire et de toute autre correspondance relative à l'enquête qui a précédé la destitution dudit maître de poste.

294. Réponse à un ordre de la Chambre du 15 février 1933—Document montrant:—

1. Quel était le montant de l'estimation des travaux de dragage, les quantités et les prix devant être mentionnés, pour l'agrandissement du quai Lapointe, à Vancouver, tel que soumis au ministère de la Marine pour approbation par les Commissaires du port de Vancouver.

2. Si on a fait un appel de soumission, sinon, pourquoi.

3. Quel est le nom de la compagnie choisie, les noms de ses administrateurs, le cas échéant, le montant du dépôt et la date du commencement et de la fin des travaux, respectivement.

295. Réponse à un ordre de la Chambre du 22 février 1933—Document montrant:—

1. Quelle a été l'estimation du coût de construction d'un quai au poisson que la Commission du port de Vancouver a construit à Vancouver, et quelle était l'estimation originale que le ministère de la Marine avait approuvée.

2. Quelle somme on avait mentionnée dans les devis originaux pour les titres de propriété.

3. Quel a été le coût total de ce quai une fois terminé.

4. Si on a permis des dépenses pour travaux supplémentaires, et si tel est le cas, combien.

5. Si le Bureau des ingénieurs de la Commission a préparé les plans originaux et les devis, et ce qu'on a fait, et si ces plans ont été changés du tout ou tout aux fins de la construction.

6. Quels montants on a versés à ceux qui possèdent des propriétés pour dommages, empiètement sur des terrains étrangers, ou d'autres manières, en donnant les noms des propriétaires, en décrivant ces terrains, la cause de ces dommages, etc.

7. Quel somme on a versée à des ingénieurs qui ne font pas partie du personnel de la commission en donnant les noms de chacun, les dates de leur emploi, soit pour la confection des plans, soit pour la surveillance, et quelle a été la date du parachèvement des travaux.

8. Quels étaient les membres de la commission lorsque cette entreprise a été commencée, et qui ils étaient lorsqu'elle a été terminée.

296. Réponse à un ordre de la Chambre du 15 février 1933:—Copie de tous télégrammes, plaintes, correspondance, requêtes, rapports, communications quelconques et de tous autres documents concernant la position de maître de poste de la ville de Beauharnois, et les changements opérés depuis le 8 novembre 1932.

297. Réponse à un ordre de la Chambre du 22 février 1933:—Copie de tous contrats, lettres, correspondance et de tous autres documents échangés entre le gouvernement et la cité de Montréal concernant l'achat du vieil hôtel de ville de l'ancienne ville de Maisonneuve et l'établissement d'un nouveau bureau de poste dans le quartier Maisonneuve.

298. Réponse à un ordre de la Chambre du 8 mars 1933—Document montrant:—

1. Quel est le nombre de traducteurs dans chaque service de l'administration.
2. Quels sont les noms et quel est le traitement de chacun.
3. Quand ils ont été nommés.

300. Réponse à un ordre de la Chambre du 22 février 1933:—Copie de tous les télégrammes, lettres, requêtes, correspondance, accusations et autres documents échangés entre le ministère du Revenu national et toute personne au sujet de la destitution, en 1928, de J. E. Landry, percepteur adjoint du ministère du Revenu national à Matane.

301. Réponse à un ordre de la Chambre du 13 février 1933:—Copie de tous les télégrammes, correspondance, lettres et autres documents, et aussi des bordereaux de salaires et des autres comptes relatifs à des dépenses effectuées durant les années 1931 et 1932 pour un brise-lames à Petite Rivière, Nouvelle-Ecosse.

302. Réponse à un ordre de la Chambre du 27 février 1933:—Copie de tous les bordereaux de salaires, correspondance et autres documents que le gouvernement a en sa possession au sujet de la construction d'un édifice et de travaux de régalage exécutés durant les années 1931 et 1932 au quai de la baie du Vin, comté de Northumberland, Nouveau-Brunswick.

303. Réponse à un ordre de la Chambre du 27 février 1933:—Copie de tous les télégrammes, lettres, pétitions, rapports et autres documents échangés depuis le 1er janvier 1932 entre le ministère des Postes, tout fonctionnaire ou employé de ce ministère et toute ou toutes autres personnes au sujet de la charge de maître de poste à Lawson, Saskatchewan.

304. Réponse à un ordre de la Chambre—Document montrant:—

1. Combien de permis on a accordés dans le district de Montréal relativement à la nomination de gardiens et de syndics depuis la mise en vigueur de la Loi 22-23 George V, chapitre 39.

2. A qui des permis ont été accordés.

3. Si des demandes d'émission de permis ont été refusées à des syndics du district de Montréal depuis la mise en vigueur de ladite loi.

4. Si tel est le cas, quels sont les noms des personnes à qui on a refusé ces demandes.

305. Réponse à un ordre de la Chambre du 6 mars 1933:—Copie de tous les télégrammes, correspondance, lettres, rapports et autres documents échangés entre le ministère de la Défense nationale ou tout fonctionnaire de ce ministère et les promoteurs de l'aéroport de Granby, Québec, et l'ex-député de Shefford, M. Ernest Boivin.

306. Réponse à une adresse à Son Excellence le Gouverneur général du 20 février 1933:—Copie de tous les télégrammes, correspondance, communications, rapports échangés depuis le mois de mai 1932, entre le ministère du Commerce et tous ministères des gouvernements provinciaux, au sujet de l'exportation du bois canadien.

307. Réponse à un ordre de la Chambre du 6 mars 1933—Document montrant:—

1. Quel est le nombre des employés des chemins de fer dont le Dominion du Canada est propriétaire.

2. Combien de ces employés sont sujets britanniques et résident au Canada.

3. Combien d'usines de réparations le chemin de fer National-Canadien possède.

4. Où sont situées ces usines.

5. Pendant combien de jours chacune de ces usines a été en activité au cours de l'année 1932.

6. Quel nombre de personnes chacune de ces usines a employées au cours de l'année 1932.

308. Réponse à un ordre de la Chambre du 7 novembre 1932:—Copie des bordereaux de salaires indiquant le montant versé à chacun des ouvriers qui ont exécuté les travaux que le ministère des Travaux publics a fait exécuter à l'embouchure de la rivière au Renard, comté de Gaspé, avec un état des montants payés pour le bois, le fer et autres matériaux dont on s'est servi pour cette entreprise.

309. Réponse à un ordre de la Chambre—Document montrant:—

1. Combien de mines de fluorite on exploite en Canada.

2. Quelle est la situation de chacune de ces mines, et quelle en a été la production totale pour chacune des années 1930, 1931 et 1932.

3. Durant les années 1930, 1931 et 1932, combien de tonnes de fluorite nous avons importées (a) de toute partie du Royaume-Uni, (b) de France, (c) d'Allemagne, (d) des Etats-Unis.

4. Quels sont les droits douaniers sur la fluorite importée (a) du Royaume-Uni, (b) de la France, (c) de l'Allemagne, (d) des Etats-Unis.

5. Quelle a été la valeur totale des importations des pays nommés plus haut, et le total des droits perçus dans le cas de chaque pays qui exporte de la fluorite au Canada.

310. Réponse à une adresse à Son Excellence le Gouverneur général du 1er mars 1933:—Copie de tous les télégrammes, correspondance, lettres et autres documents échangés entre M. G. Nelphat Pelland, premier vacher à la ferme expérimentale de Sainte-Anne de la Pocatière, et le ministre de l'Agriculture à Ottawa ou aucun des fonctionnaires de son ministère à Ottawa ou à Québec, relativement à la destitution dudit G. Nelphat Pelland, et copie de toute ou toutes requêtes adressées à l'honorable ministre de l'Agriculture à ce sujet et copie de l'arrêté ministériel destituant ledit G. Nelphat Pelland.

311. Réponse à un ordre de la Chambre du 15 février 1933:—Copie de tous les télégrammes, lettres, correspondance, requêtes, échangés depuis le 1er janvier 1932 jusqu'à date, entre tout individu et le ministère des Postes, concernant le bureau de poste de Saint-Pamphile, comté de l'Islet.

312. Réponse à un ordre de la Chambre du 20 février 1933—Document montrant:—

1. Dans combien de journaux canadiens le gouvernement a annoncé durant les années 1931 et 1932.

2. Quels sont les noms de ces journaux.

3. Quel a été, pour chaque ministère, le coût des annonces.

4. Durant les années 1931 et 1932, quel a été, pour le gouvernement, le coût total des annonces dans les journaux du Canada.

313. Réponse à un ordre de la Chambre du 27 février 1933—Document montrant:—

1. Quels travaux les dragues Manseau n^{os} 101 et 103 ont exécutés directement ou indirectement pour l'Etat depuis 1928.

2. Pour quel ministère ces ouvrages ont été exécutés.

3. Quelle quantité de matériaux ces dragues ont extrait.

4. Quelle est la nature de ces matériaux, pierre, glaise, etc.

5. Depuis 1928, quels ont été les paiements faits aux propriétaires de ces dragues pour toute ou toutes entreprises.

314. Réponse à un ordre de la Chambre du 16 février 1933—Document montrant:—

1. Quelles mesures le gouvernement a prises pour soulager la misère dans la région houillère, appelée District 18, surtout dans la province de l'Alberta.

2. Sur ce point, si on a adopté quelque décret du conseil semblable à celui du 25 novembre 1932, C.P. 2534, qui autorisait la création d'un chèque à l'ordre de la province de l'Alberta pour faciliter le transport du charbon de l'Alberta à des localités de l'Ontario.

3. Si tel est le cas, quand ce décret du conseil a été adopté.

315. Réponse à un ordre de la Chambre du 27 février 1933:—Copie de tous les télégrammes, correspondance, rapports et notes de classification du ministère des Postes et de la Commission du service civil concernant la nomination d'un maître de poste à Simcoe, Ontario.

316. Réponse à un ordre de la Chambre du 1er mars 1933:—Copie de tous les télégrammes, correspondance, déclarations sous serment, communiqués, et autres documents adressés à l'honorable ministre des Postes, ou au ministère des Postes, pendant l'année 1931-1932, au sujet de Wilfrid Sirois, de Grande-Rivière, comté de Gaspé, candidat à la charge de maître de poste, à Grande-Rivière.

317. Réponse à un ordre de la Chambre du 20 mars 1933:—Copie de tous les télégrammes, correspondance, requêtes, rapports, communications et autres documents relatifs au renouvellement du contrat de monsieur A. Pérusse, courrier des postes du circuit numéro 1, de Sainte-Eulalie, comté de Nicolet.

318. Réponse à une adresse à Son Excellence le Gouverneur général du 15 février 1933:—Copie de tous les télégrammes, correspondance, lettres et autres documents échangés du 1er avril 1932 jusqu'à ce jour, entre le ministre des Pêcheries ou tout fonctionnaire de son ministère et le gouvernement provincial de Québec, au sujet de l'amélioration des pêcheries dans la province de Québec.

319. Copie du questionnaire sur le transport par moteur préparé en vertu d'une résolution adoptée à la conférence Interprovinciale du Dominion, en janvier 1933, traitant des matières se rapportant aux règlements des services par camions et omnibus à moteurs.

320. Réponse à un ordre de la Chambre du 22 février 1933:—Copie de tous télégrammes, lettres, requêtes et autres documents échangés entre le ministère des Travaux publics et M. Maurice Carbonneau, de Sainte-Angèle de Laval, comté de Nicolet, relativement à des travaux d'amélioration et de réparations au quai de cet endroit, dans le cours de l'année 1932.

321. Réponse à un ordre de la Chambre du 6 février 1932:—Copie de tous les télégrammes, lettres, correspondance et autres documents relatifs aux travaux d'agrandissement et de réparations du quai de Victoria, Ile du Prince-Edouard. Et aussi une copie de toutes les soumissions, et un relevé indiquant en détail les noms de tous les ouvriers qui ont travaillé à ces entreprises, la somme payée à chacun, les noms de toutes les personnes de qui l'on a acheté du bois et d'autres matériaux pour le quai, le montant versé dans chaque cas, le nom de l'inspecteur et le montant qui lui a été versé pour ses services.

322. Réponse à un ordre de la Chambre du 27 février 1933:—Copie de tous les télégrammes, plaintes, pétitions, rapports, communications et autres documents relatifs à la destitution de E. G. Christie, maître de poste de Mayview, dans la province de la Saskatchewan, et à la nomination de madame Scotland à sa place; et aussi copie de tous les télégrammes, plaintes, pétitions, rapports, communications et autres documents relatifs au déménagement dudit bureau de poste de la maison de E. G. Christie à la résidence de D. W. Scotland.

323. Réponse à un ordre de la Chambre du 27 février 1933—Document montrant:—

1. Combien de camps de chômeurs ont été établis dans chaque province, en vertu de la Loi tendant à alléger le chômage, 1931.

2. Combien le gouvernement fédéral contribue pour l'entretien de ces camps.

3. Si des représentations ont été faites à la province de Québec pour l'établissement de ces camps.

4. Si le gouvernement de Québec a signé un accord à ce sujet avec le gouvernement d'Ottawa.

324. Réponse à un ordre de la Chambre du 20 mars 1933—Document montrant:—

1. En 1881 et en 1882, combien il y avait de sous-ministres.

2. Combien étaient de langue anglaise.

3. Combien, de langue française.

4. Combien venaient de la province de Québec.

5. Quels étaient leurs noms.

325. Réponse à un ordre de la Chambre du 22 mars 1933—Document montrant:—

1. Si à l'heure actuelle, d'une façon générale et en autant que le gouvernement est renseigné, les citoyens canadiens sont exclus des emplois sur les champs de course des Etats-Unis.

2. Si les citoyens des Etats-Unis ont demandé récemment ou fait demander au ministère de l'Immigration du Canada la permission de venir au Canada pour travailler sur les champs de course du Canada durant la prochaine saison.

3. Si tel est le cas, (a) quelles sont les personnes qui ont fait cette demande, (b) quelles sont les raisons invoquées à l'appui de leur demande, (c) leur de-

mande a-t-elle été proposée au ministère de l'Immigration, et si tel est le cas, par qui, pour chaque personne, (d) quel travail ces personnes ont déclaré avoir l'intention de venir exécuter sur les champs de course du Canada.

4. Si des citoyens des Etats-Unis ont eu de l'emploi, au cours de la dernière saison de course du Canada, en vertu du permis accordé par le ministère de l'Immigration.

5. Si tel est le cas, (a) quelles sont les personnes à qui de tels permis ont été accordés, (b) quel travail ces personnes ont accompli sur les champs de course du Canada, (c) si ces personnes ont payé l'impôt sur le revenu sur les gains qu'elles ont réalisés en travaillant sur les champs de course du Canada, (d) quelles raisons ont motivé les permis accordés à ces personnes, (e) qui a proposé au ministre ou ministère d'émettre ces permis, le cas échéant.

326. Réponse à un ordre de la Chambre du 22 mars 1933:—Copie de tous les télégrammes, correspondance ou autres documents échangés entre toute ou toutes personnes et le Directeur général des élections du Canada qui ont trait aux, ou sont relatifs de quelque façon aux plaintes que le Bureau du Directeur général des élections a reçues au sujet du directeur du scrutin du comté de Oxford-Sud, durant l'élection fédérale tenue le 28 juillet 1930, ou immédiatement après.

327. Réponse à un ordre de la Chambre du 6 mars 1933—Document montrant:—

1. Pour chacune des années écoulées de 1928 à 1932 inclusivement, quel a été le taux du dividende payé par chacune des banques autorisées du Canada.

2. De 1928 à 1932 inclusivement, quel a été, chaque année, le montant total de ces dividendes.

328. Réponse à un ordre de la Chambre du 20 mars 1933:—Copie du dernier contrat accordé par le gouvernement du Dominion du Canada pour l'impression des billets du Dominion émis en conformité du chapitre 41 des Statuts révisés du Canada, 1927.

329. Réponse à une adresse à Son Excellence le Gouverneur général du 27 février 1933:—Copie de toute la correspondance échangée, depuis le 1er septembre 1932, entre la ville de Calgary et le gouvernement fédéral, ou entre le gouvernement de l'Alberta et le gouvernement fédéral au sujet du paiement à New-York de certaines obligations de la ville de Calgary; ou au sujet de l'or que la ville de Calgary voulait obtenir aux fins d'acquitter lesdites obligations.

330. Réponse à un ordre de la Chambre du 13 mars 1933:—Etat indiquant quelles sommes le gouvernement actuel du Canada a garanties jusqu'au 28 février 1933, pour (a) les provinces, (b) les chemins de fer, (c) les commissions de port, (d) les banques, (e) les cartels du blé, (f) la compagnie Beauharnois, (g) d'autres compagnies particulières ou semi-publiques.

331. Réponse à un ordre de la Chambre du 13 février 1933—Document montrant:—

1. Si le gouvernement a vendu quelque navire dont se servait autrefois la Marine marchande du Canada.

2. Si tel est le cas, (a) quels navires on a vendus, (b) quel est le prix de vente convenu pour les différents navires vendus.

3. Si le Japon a acheté aucun de ces navires.

4. Si on a conduit des négociations pour disposer des navires appartenant aux Chemins de fer nationaux du Canada.

5. Si tel est le cas, si le gouvernement a l'intention de disposer de quelques-uns desdits navires.

332. Réponse à un ordre de la Chambre du 13 février 1933:—Relevé indiquant: (a) La valeur totale de l'or exporté du Canada depuis le 21 septembre 1931; (b) les noms des diverses personnes, corporations ou banques qui ont exporté de l'or; (c) la valeur et la date de l'expédition dans chaque cas; (d) les différents montants d'or que l'Etat a acheté depuis le 21 septembre 1931; (e) les noms des personnes de qui l'achat a été fait; (f) la date de l'achat et le tarif de la prime versée dans chaque cas; (g) les noms des diverses personnes, compagnies ou banques à qui l'or a été vendu, la date de la vente et le prix ou la prime que le gouvernement a reçu dans chaque cas.

333. Réponse à un ordre de la Chambre du 22 février 1933—Document montrant:—Quant à la possession, à l'administration et à l'exploitation des élévateurs à grains construits aux frais de l'Etat, (a) où ces élévateurs sont-ils situés; (b) qui est propriétaires desdits élévateurs; (c) qui exploite lesdits élévateurs; (d) exploite-t-on lesdits élévateurs comme élévateurs de l'Etat ou comme élévateurs publics de terminus; (e) quels sont les élévateurs que le ministère du Commerce ou le ministère des Chemins de fer et des Canaux administrent; (f) quels élévateurs sont administrés par des commissions de port; (g) quel a été le coût de ces élévateurs construits aux frais de l'Etat, et quelle est leur capacité; (h) quel a été le coût d'administration, et quelles ont été les recettes de chaque élévateur d'après le dernier rapport compilé.

334. Réponse à un ordre de la Chambre du 20 mars 1933:—Copie de tous les télégrammes, correspondance, pétitions et autres documents adressés depuis le 1er février 1933 jusqu'à ce jour à l'honorable ministre du Commerce au sujet d'un service de bateau, deux fois par jour, entre Tadoussac et baie Sainte-Catherine.

335. Réponse à un ordre de la Chambre—Document montrant:—

1. De qui on a acheté le navire *C.G.S. Labrador*.
2. Quand on l'a acheté.
3. Quelle somme on a payée pour ce navire.
4. A qui on a versé ce montant et de quelle façon.
5. Depuis que le gouvernement l'a acheté, quelles réparations ou quels aménagements nouveaux on a effectués sur ce navire.
6. Quel a été le coût de ces réparations et aménagements.
7. Qui a exécuté ces réparations et aménagements nouveaux.

336. Réponse à un ordre de la Chambre du 6 mars 1933:—Copie de tous les télégrammes, lettres, mémoires et autres documents échangés entre le ministre de la Marine ou tout fonctionnaire de son ministère et toute ou toutes personnes de la province de la Nouvelle-Ecosse au sujet de la destitution de George MacDonald, gardien de phare à Ingonish Harbor; et aussi copie du sommaire des accusations portées contre ledit gardien de phare avec une copie des dépositions et des rapports faits par William Noblett, qui a fait une enquête sur les accusations portées contre ledit MacDonald.

337. Réponse à un ordre de la Chambre du 20 mars 1933:—Copie de toute la correspondance que le ministère des Pensions et de la Santé nationale a reçue de toutes personnes, y compris la correspondance et les rapports échangés entre le ministère et la Commission du service civil, au sujet de la nomination d'un surintendant médical du lazaret de Tracadie.

338. Réponse à un ordre de la Chambre du 1er mars 1933—Document montrant:—

1. Quelle est la population totale des Indiens de la réserve de Caughnawaga, dans la province de Québec, (a) d'après le recensement de 1931, (b) d'après les dernières statistiques.
2. Combien d'entre eux sont âgés de 21 ans et plus.

3. Combien d'entre eux ont la jouissance de biens-fonds dans ladite réserve.
 4. Si le gouvernement a reçu (a) du conseil de ladite réserve, (b) d'un ou de plusieurs Indiens individuellement ou collectivement, une demande ou des requêtes manifestant le désir d'être émancipés.

5. En vertu de quels traités ou conventions les Indiens de ladite réserve ont obtenu du gouvernement du Canada les droits et privilèges dont ils jouissent dans leur réserve.

6. A quelle ou quelles dates ce traité ou convention fut passé.

7. Si le gouvernement a l'intention d'émanciper (To enfranchise) les Indiens de la réserve de Caughnawaga.

8. Au cas où le surintendant des affaires indiennes déciderait d'émanciper les Indiens de la réserve de Caughnawaga, soit individuellement soit collectivement, si les droits et privilèges dont jouissent les Indiens de ladite réserve actuellement leur seront conservés, ou bien si lesdits Indiens sont destinés à perdre par l'émancipation ces droits dont ils jouissent.

9. De la part de qui leur viennent les droits qu'ils exercent, par l'entremise du département des affaires indiennes, sur la seigneurie du Sault Saint-Louis.

10. Depuis quelle date ils détiennent ces droits.

11. Quels sont les devoirs et obligations du département des affaires indiennes en sa qualité de seigneur de la seigneurie du Sault Saint-Louis.

339. Réponse à un ordre de la Chambre du 20 mars 1933—Document montrant:—

1. Si on a loué à quelque société ou compagnie l'élévateur situé sur le fleuve Fraser.

2. Si tel est le cas, (a) à qui on l'a loué, (b) quand le bail a été signé, (c) et quels sont les termes du bail.

3. Si on l'a loué, si le locataire, au 6 mars 1933, avait versé de l'argent, sous forme de numéraire, de bons ou de chèques, à la Commission du port de New-Westminster, et si oui, quelles sommes ont été payées, et à quelles dates ces montants versés.

4. Du 1er septembre 1932 jusqu'à l'heure actuelle, quelle quantité de blé on a expédié de cet élévateur.

340. Réponse à un ordre de la Chambre du 27 octobre 1932—Document montrant:—

1. Quelle somme on a votée en 1932 pour des réparations au quai du port Latour supérieur.

2. Combien on a dépensé jusqu'à date.

3. Si on a terminé cette entreprise.

4. Qui était le contremaître.

5. Quel était le tarif par heure des salaires payés au contremaître, aux menuisiers, aux ouvriers.

6. Qui a fourni le bois de charpente ou les billes utilisés pour ces réparations.

7. Quelle a été la somme totale versée pour ledit bois et les billes livrés.

8. Quelle était la dimension du bois et des billes demandés pour cette entreprise.

9. De quelle dimension on les a fournis.

10. Si le contremaître ou l'ingénieur de l'entreprise a refusé ou condamné du bois ou des billes comme étant impropres auxdites réparations.

11. Si tel est le cas, si on les a utilisés à la fin pour lesdites réparations.

12. Si le ministère ou l'ingénieur de district ont reçu des plaintes de quelque ou quelques personnes au sujet de la qualité et de la dimension dudit bois et des billes.

13. Quelle essence de bois on avait demandée pour cette entreprise.

14. Quelle essence on a fournie, et de quelle essence s'est-on servi.

341. Réponse à un ordre de la Chambre du 4 novembre 1932:—Copie de tous les télégrammes, correspondance, lettres et autres documents qui ont trait aux réparations exécutées durant les années 1931 et 1932 au brise-lames de Comeau's Hill, comté de Yarmouth, Nouvelle-Ecosse, comprenant aussi le nom ou les noms des contremaîtres, la nature du travail exécuté, les comptes pour matériaux et fourniture, les cahiers où sont enregistrés les heures de travail, les pièces justificatives et autres documents.

342. Réponse à un ordre de la Chambre du 7 novembre 1932:—Copie des bordereaux de salaires indiquant le montant versé à chacun des ouvriers qui ont exécuté les réparations du quai de Petit Cap, comté de Gaspé, du 1er août 1930 jusqu'à ce jour, avec un état des sommes payées pour le bois, le fer, et autres matériaux dont on s'est servi pour les réparations et une liste des personnes à qui ces paiements ont été faits.

343. Réponse à un ordre de la Chambre du 1er mars 1933:—Copie de toute la correspondance et de tous rapports au sujet d'une enquête faite par le ministère des Travaux publics à Cacouna en 1933, relativement aux réparations du quai de cet endroit.

344. Réponse à un ordre de la Chambre du 6 mars 1933:—Copie des bordereaux de salaires pour les travaux exécutés à la Rivière des Ilots de Newport, comté de Gaspé, en 1930, 1931 et 1932.

345. Réponse à un ordre de la Chambre du 2 mars 1933—Document montrant:—

Si le gouvernement de Québec a demandé au gouvernement fédéral d'accorder des secours à la population en détresse de la Gaspésie.

346. Réponse à un ordre de la Chambre du 2 mars 1933—Document montrant:—

1. Si le gouvernement fédéral a exigé du gouvernement provincial de Québec le remboursement de certaines contributions pour le soulagement du chômage.

2. Si oui, dans quels cas.

3. Pour quels motifs il a demandé ces remboursements.

347. Réponse à un ordre de la Chambre du 29 mars 1933:—Copie de tous les télégrammes, lettres, requêtes, et autres documents relatifs au déménagement du bureau de poste et au changement de maître de poste de Sainte-Angélique, paroisse de Saint-Basile, comté de Portneuf, durant l'année actuelle.

348. Réponse à un ordre de la Chambre—Document montrant:—

1. Durant l'année 1932, combien de personnes étaient employées au bureau de la division de l'est, des Pêcheries, à Halifax.

2. Quels étaient leurs noms.

3. Quelles étaient les fonctions de chacun desdits fonctionnaires.

4. Quel traitement on versait à chacun.

5. Si ils avaient tous été nommés par la Commission du service civil.

6. Sinon, sur la proposition de qui ils avaient été nommés.

7. Durant le mois terminé le 28 février 1933, combien de personnes étaient employées dans ledit bureau.

8. Durant les années 1932 et 1933, quel a été le coût total d'entretien dudit bureau en (a) salaires, (b) loyer, (c) dépenses de voyage, (d) dépenses de toute sorte.

9. Si le gouvernement entend maintenir ce bureau après le 31 mars 1933, si tel est le cas, pour combien de temps.

10. Si le gouvernement a l'intention de diminuer le personnel de ce bureau durant l'année financière prochaine.

348a. Réponse à un ordre de la Chambre—Document montrant:—

1. Durant l'année financière terminée le 31 mars 1932, combien de personnes composaient le personnel du bureau de la division de l'ouest des pêcheries, à Vancouver.

2. Quels étaient leurs noms.

3. Quelles étaient les fonctions de chacun desdits fonctionnaires.

4. Quel traitement on versait à chacun.

5. Si ils avaient tous été nommés par la Commission du service civil.

6. Sinon, sur la proposition de qui ils avaient été nommés.

7. Combien de personnes étaient employées dans le même bureau durant le mois terminé le 28 février 1933.

8. Durant l'année financière terminée le 31 mars 1932, quel a été le coût total d'entretien dudit bureau, (a) en salaires, (b) en loyer, (c) en dépenses de voyage, (d) en dépenses de toute sorte, et indiquant le total pour l'année.

9. Durant l'année financière terminée le 31 mars 1933, quel a été le coût total d'entretien dudit bureau, (a) en salaires, (b) en loyer, (c) en dépenses de voyage, (d) en dépenses de toute sorte, et indiquant le total pour l'année.

10. Si le gouvernement entend maintenir ce bureau après le 31 mars 1933.

11. Si le gouvernement a l'intention de diminuer le personnel de ce bureau durant l'année financière prochaine.

Le tout respectueusement soumis.

SMEATON WHITE,

Président.

Avec la permission du Sénat,
Ledit rapport est adopté.

Sur motion, il est

Ordonné: Qu'il émane un Ordre du Sénat pour la production d'un état indiquant:

1. (a) Quel montant total en salaires a été payé par le Gouvernement du Canada pour le service civil tant de l'intérieur que de l'extérieur, y compris toutes les commissions payées par le Gouvernement, pendant l'année se terminant le 31 mars 1933; (b) quelle économie a été effectuée sur les mêmes salaires par la réduction de dix pour cent?

2. Quel est le montant total payé par le Gouvernement du Canada en pensions de guerre pendant l'année fiscale se terminant le 31 mars 1933?

La Chambre des Communes transmet, par son greffier, un message par lequel elle renvoie au Sénat le bill (47) intitulé: "Loi concernant *The Canadian Anthracite Coal Company, Limited*", et l'informe qu'elle a agréé, sans y en apporter d'autre, l'amendement du Sénat audit bill.

Suivant l'Ordre du Jour, le Sénat s'ajourne à loisir et se forme de nouveau en comité général pour étudier le Bill (58), intitulé: "Loi modifiant la Loi de la Royale gendarmerie à cheval du Canada".

(En comité)

Le titre est lu et l'étude en est remise.

Le préambule est lu et l'étude en est remise.

Les clauses 1, 2, 3 et 4 sont lues et agréées.

La clause 5 est lue et rayée.

La clause 6 est lue et agréée.

La clause 7 est lue et rayée.

Le préambule est lu de nouveau et agréé.

Le titre est lu de nouveau et agréé.

Subséquemment, le Sénat reprend sa séance, et

L'honorable sénateur McLennan, dudit comité, rapporte que le comité, ayant examiné ledit bill, l'a chargé d'en faire rapport au Sénat avec deux amendements qu'il est prêt à soumettre dès qu'il plaira au Sénat de les recevoir.

Lesdits amendements sont alors lus par le greffier.

Lesdits amendements sont agréés, et, avec la permission du Sénat,

Ledit bill, tel qu'amendé, est lu pour la troisième fois.

Etant posée la question de savoir si ce bill, tel qu'amendé, doit être adopté,

Elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné: Que le greffier se rende à la Chambre des Communes pour l'informer que le Sénat a adopté ce bill avec deux amendements et pour solliciter l'agrément de la Chambre des Communes à ces amendements.

Le Sénat s'ajourne.

ERRATUM

Ce qui suit aurait dû paraître aux Procès-Verbaux du mercredi, 12 avril courant:—

La Chambre des Communes transmet, par son greffier, un message par lequel elle renvoie au Sénat le bill (29) intitulé: "Loi ayant pour objet de modifier et codifier les diverses lois relatives au Bureau de commerce de la cité de Toronto", et l'informe qu'elle a agréé, sans y en apporter d'autre, l'amendement du Sénat audit bill.

No 48

JOURNAUX

DU

SÉNAT DU CANADA

Mercredi, 26 avril 1933

Trois heures de l'après-midi.

L'honorable P. E. BLONDIN, Président

Les membres présents sont:—

Les honorables sénateurs

Aylesworth	Copp,	Macdonald,	Rankin,
(sir Allen),	Dandurand,	Macdonell,	Robertson,
Ballantyne,	Fisher,	Marcotte,	Robinson,
Beaubien,	Forke,	McCormick,	Schaffner,
Bénard,	Gillis,	McLennan,	Smith,
Black,	Gordon,	McMeans,	Spence,
Blondin,	Graham,	Meighen,	Stanfield,
Bourque,	Harmer,	Molloy,	Tanner,
Brown,	King,	Murdock,	Turgeon,
Buchanan,	Lacasse,	Parent,	Webster,
Burns,	L'Espérance,	Planta,	White (Inkerman),
Calder,	Lewis,	Poirier,	Wilson
Casgrain,	Lynch-Staunton,	Pope,	(Rockcliffe),
Chapais,	MacArthur,	Prevost,	Wilson (Rigaud).

PRIÈRES.

L'honorable sénateur Black, du comité permanent des Banques et du Commerce, présente le rapport suivant:

Ledit rapport est alors lu par le greffier, comme suit:

MERCREDI, 26 avril 1933.

Le comité permanent des Banques et du Commerce, auquel a été renvoyé le bill (J), intitulé: "Loi concernant la marine marchande au Canada", demande permission de faire rapport, comme suit:

Le Gouvernement ayant exprimé le désir de retirer ledit bill, votre comité demande permission de renvoyer le bill au Sénat et recommande que permission soit accordée de retirer ledit bill.

Le tout respectueusement soumis.

F. B. BLACK,
Président.

Avec la permission du Sénat,
Ledit rapport est adopté.

Sur motion, il est

Ordonné: Que le bill (J), intitulé: "Loi concernant la marine marchande au Canada", soit retiré.

L'honorable sénateur Robinson, pour l'honorable Président du comité permanent des Divorces, présente le vingtième rapport de ce comité.

Ledit rapport est alors lu par le greffier comme suit:

MARDI, 11 avril 1933.

Le comité permanent des Divorces a l'honneur de présenter son vingtième rapport comme suit:

1. Relativement à la pétition de Emily Florence Lawrence Knight, de la cité de Montréal, province de Québec, sténographe, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Leslie Knight, le comité a constaté que les prescriptions des règles du Sénat ont été observées à tous importants égards, sauf la règle 140 concernant le paiement de la taxe parlementaire.

2. Le comité joint au présent rapport un projet de bill ayant pour objet de dissoudre ledit mariage.

3. Le comité recommande la remise de la taxe parlementaire prescrite par la règle 140, moins la somme de \$50.00.

Le tout respectueusement soumis.

C. W. ROBINSON,
Faisant fonctions de Président.

Ordonné: Que ledit rapport soit inscrit à l'Ordre du Jour pour être pris en considération à la prochaine séance du Sénat.

L'honorable sénateur Robinson, pour l'honorable Président du comité permanent des Divorces, présente le vingt et unième rapport de ce comité.

Ledit rapport est alors lu par le greffier comme suit:

MARDI, 11 avril 1933.

Le comité permanent des Divorces a l'honneur de présenter son vingt et unième rapport comme suit:

1. Relativement à la pétition de Marjorie Bertha Willcox, de la cité de Québec, province de Québec, secrétaire-trésorière, demandant l'adoption d'une loi qui

dissolve son mariage avec Frederick Ernest Willcox, le comité a constaté que les prescriptions des règles du Sénat ont été observées à tous importants égards.

2. Le comité joint au présent rapport un projet de bill ayant pour objet de dissoudre ledit mariage.

Le tout respectueusement soumis.

C. W. ROBINSON,

Faisant fonctions de Président.

Ordonné: Que ledit rapport soit inscrit à l'Ordre du Jour pour être pris en considération à la prochaine séance du Sénat.

La Chambre des Communes transmet, par son greffier, un message ainsi conçu:

MARDI, 25 avril 1933.

Résolu,—Qu'un message soit envoyé au Sénat informant Leurs Honneurs que la Chambre a passé une résolution (ci-jointe) approuvant l'achat, par la Commission canadienne de la radiodiffusion, des stations d'émission et de l'outillage des Chemins de fer nationaux du Canada, pour la somme de \$50,000.

Et priant Leurs Honneurs de s'unir à la Chambre pour approuver ledit achat.

Ordonné: Que le greffier de la Chambre porte ledit message au Sénat.

Certifié.

ARTHUR BEAUCHESNE,

Le Greffier des Communes.

Ladite résolution est alors lue par le greffier, comme suit:

Résolu,—Que, en conformité des dispositions de la Loi canadienne de la radiodiffusion, 1932, la Chambre des Communes approuve par les présentes, l'achat, par la Commission canadienne de la radiodiffusion, des stations d'émission et de l'outillage des Chemins de fer nationaux du Canada, pour la somme de \$50,000.

Avec la permission du Sénat, et

Sur motion, il est

Ordonné: Que ledit message soit pris en considération, immédiatement.

En conséquence, le Sénat prend ledit message en considération.

Sur motion du très honorable sénateur Meighen, il est

Résolu,—Que, en conformité des dispositions de la Loi canadienne de la radiodiffusion, 1932, le Sénat du Canada approuve par les présentes, l'achat, par la Commission canadienne de la radiodiffusion, des stations d'émission et de l'outillage des Chemins de fer nationaux du Canada, pour la somme de cinquante mille dollars.

Sur motion du très honorable sénateur Meighen, il est

Ordonné: Qu'un message soit envoyé à la Chambre des Communes l'informant que le Sénat a adopté la résolution suivante:

Résolu,—Que, en conformité des dispositions de la Loi canadienne de la radiodiffusion, 1932, le Sénat du Canada approuve par les présentes l'achat, par la Commission canadienne de la radiodiffusion, des stations d'émission et de l'outillage des Chemins de fer nationaux du Canada, pour la somme de cinquante mille dollars.

La Chambre des Communes transmet, par son greffier, un message avec un bill (48) intitulé: "Loi confirmant une convention conclue entre la *Vancouver, Victoria and Eastern Railway and Navigation Company* et la *Northern Pacific Railway Company*", pour lequel elle sollicite l'agrément du Sénat.

Première lecture de ce bill ayant été faite, il est

Ordonné: Que ce bill soit inscrit à l'Ordre du Jour pour subir sa deuxième lecture à la prochaine séance du Sénat.

Avec la permission du Sénat, et

Sur motion, il est

Ordonné: Que le Sénat, lorsqu'il s'ajournera aujourd'hui, restera ajourné jusqu'à mardi prochain, à trois heures de l'après-midi (heure d'été).

Le Sénat s'ajourne.

No 49

JOURNAUX

DU

SÉNAT DU CANADA

Mardi, 2 mai 1933

Trois heures de l'après-midi.

L'honorable P. E. BLONDIN, Président

Les membres présents sont:—

Les honorables sénateurs

Aylesworth	Foster,	Marcotte,	Rankin,
(sir Allen),	Gillis,	McCormick,	Robertson,
Ballantyne,	Hardy,	McDonald,	Robinson,
Beaubien,	Harmer,	McLennan,	Schaffner,
Béland,	Horsey,	McMeans,	Sharpe,
Bénard,	King,	Meighen,	Stanfield,
Black,	Lacasse,	Murphy,	Tanner,
Blondin,	L'Espérance,	Parent,	Tobin,
Bourque,	Lewis,	Planta,	Turgeon,
Burns,	Logan,	Poirier,	Webster,
Calder,	MacArthur,	Pope,	White (Inkerman),
Casgrain,	MacDonald,	Prevost,	White (Pembroke),
Chapais,	Macdonell,	Rainville,	Wilson
Copp,			(Rockcliffe).

PRIÈRES.

L'honorable Président, du comité permanent des Divorces, présente le vingt-deuxième rapport de ce comité.

Ledit rapport est alors lu par le greffier comme suit:

MARDI, 11 avril 1933.

Le comité permanent des Divorces a l'honneur de présenter son vingt-deuxième rapport comme suit:

1. Relativement à la pétition de George Andrew Carruthers, de la cité de Montréal, province de Québec, marchand de grain et de bois, demandant l'adoption d'une loi qui dissolvé son mariage avec Catherine Cassidy Armstrong Carruthers, le comité a constaté que les prescriptions des règles du Sénat ont été observées à tous importants égards.

2. Le comité joint au présent rapport un projet de bill ayant pour objet de dissoudre ledit mariage.

Le tout respectueusement soumis.

C. W. ROBINSON,
Faisant fonctions de Président.

Avec la permission du Sénat,
Ledit rapport est adopté sur division.

L'honorable Président, du comité permanent des Divorces, présente le vingt-troisième rapport de ce comité.

Ledit rapport est alors lu par le greffier comme suit:

VENDREDI, 28 avril 1933.

Le comité permanent des Divorces a l'honneur de présenter son vingt-troisième rapport comme suit:

1. Relativement à la pétition de Liliás Torrance Newton, de la cité de Montréal, province de Québec, artiste, demandant l'adoption d'une loi qui dissolvé son mariage avec Federick Gilbert Newton, le comité a constaté que les prescriptions des règles du Sénat ont été observées à tous importants égards.

2. Le comité joint au présent rapport un projet de bill ayant pour objet de dissoudre ledit mariage.

Le tout respectueusement soumis.

L. McMEANS,
Président.

Avec la permission du Sénat,
Ledit rapport est adopté sur division.

L'honorable Président, du comité permanent des Divorces, présente le vingt-quatrième rapport de ce comité.

Ledit rapport est alors lu par le greffier comme suit:

VENDREDI, 28 avril 1933.

Le comité permanent des Divorces a l'honneur de présenter son vingt-quatrième rapport comme suit:

1. Relativement à la pétition de Hilda Mary Falkenberg Gilmour, de la cité de Montréal, province de Québec, demandant l'adoption d'une loi qui dis-

solve son mariage avec Kenneth Farquharson Gilmour, le comité a constaté que les prescriptions des règles du Sénat ont été observées à tous importants égards.

2. Le comité joint au présent rapport un projet de bill ayant pour objet de dissoudre ledit mariage.

Le tout respectueusement soumis.

L. McMEANS,
Président.

Avec la permission du Sénat,
Ledit rapport est adopté sur division.

L'honorable Président, du comité permanent des Divorces, présente le vingt-cinquième rapport de ce comité.

Ledit rapport est alors lu par le greffier comme suit:

VENDREDI, 28 avril 1933.

Le comité permanent des Divorces a l'honneur de présenter son vingt-cinquième rapport comme suit:

1. Relativement à la pétition de Eva Amy Falle Jordan, de la cité de Montréal, province de Québec, modiste, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Richard Dean Jordan, le comité a constaté que les prescriptions des règles du Sénat ont été observées à tous importants égards.

2. Le comité joint au présent rapport un projet de bill ayant pour objet de dissoudre ledit mariage.

Le tout respectueusement soumis.

L. McMEANS,
Président.

Avec la permission du Sénat,
Ledit rapport est adopté sur division.

L'honorable Président, du comité permanent des Divorces, présente le vingt-sixième rapport de ce comité.

Ledit rapport est alors lu par le greffier comme suit:

VENDREDI, 28 avril 1933.

Le comité permanent des Divorces a l'honneur de présenter son vingt-sixième rapport comme suit:

1. Relativement à la pétition de Joseph Claremont Carroll, de la cité de Senneterre, comté d'Abitibi, province de Québec, explorateur, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Marjorie Aida Barrack Carroll, le comité a constaté que les prescriptions des règles du Sénat ont été observées à tous importants égards.

2. Le comité joint au présent rapport un projet de bill ayant pour objet de dissoudre ledit mariage.

Le tout respectueusement soumis.

L. McMEANS,
Président.

Avec la permission du Sénat,
Ledit rapport est adopté sur division.

L'honorable Président, du comité permanent des Divorces, présente le vingt-septième rapport de ce comité.

Ledit rapport est alors lu par le greffier comme suit:

VENDREDI, 28 avril 1933.

Le comité permanent des Divorces a l'honneur de présenter son vingt-septième rapport comme suit:

1. Relativement à la pétition de Venita Angeline Scotten Kendall, de la cité de Montréal, province de Québec, demandant l'adoption d'une loi qui dissolvent son mariage avec John Young Kendall, le comité a constaté que les prescriptions des règles du Sénat ont été observées à tous importants égards.

2. Le comité joint au présent rapport un projet de bill ayant pour objet de dissoudre ledit mariage.

Le tout respectueusement soumis.

L. McMEANS,
Président.

Avec la permission du Sénat,
Ledit rapport est adopté sur division.

L'honorable sénateur Copp, pour le très honorable sénateur Graham, du comité permanent des Chemins de fer, Télégraphes et Havres, auquel a été renvoyé le bill (42) intitulé: "Loi concernant *The Algoma Central and Hudson Bay Railway Company*", rapporte que le comité, ayant examiné ledit bill, l'a chargé d'en faire rapport, sans amendement, au Sénat.

Ordonné: Que ledit bill soit inscrit à l'Ordre du Jour pour subir sa troisième lecture demain.

L'honorable sénateur Copp, pour le très honorable sénateur Graham, du comité permanent des Chemins de fer, Télégraphes et Havres, auquel a été renvoyé le bill (56) intitulé: "Loi concernant *The Nipissing Central Railway Company*", rapporte que le comité, ayant examiné ledit bill, l'a chargé d'en faire rapport, sans amendement, au Sénat.

Ordonné: Que ledit bill soit inscrit à l'Ordre du Jour pour subir sa troisième lecture demain.

La Chambre des Communes transmet, par son greffier, un message par lequel elle renvoie au Sénat le bill (53) intitulé: "Loi modifiant le Code criminel (Armes offensives)", et l'informe qu'elle a agréé, sans y en apporter d'autre, les amendements du Sénat audit bill.

La Chambre des Communes transmet, par son greffier, un message par lequel elle renvoie au Sénat le bill (58) intitulé: "Loi modifiant la Loi de la Royale gendarmerie à cheval du Canada", et l'informe qu'elle a agréé, sans y en apporter d'autre, les amendements du Sénat audit bill.

La Chambre des Communes transmet, par son greffier, un message par lequel elle renvoie au Sénat le bill (59) intitulé: "Loi modifiant la Loi des pénitenciers", et l'informe qu'elle a agréé, sans y en apporter d'autre, l'amendement du Sénat audit bill.

La Chambre des Communes transmet, par son greffier, un message avec un bill (79) intitulé: "Loi modifiant la Loi des grains du Canada", pour lequel elle sollicite l'agrément du Sénat.

Première lecture de ce bill ayant été faite, il est, avec la permission du Sénat, *Ordonné*: Que ce bill soit inscrit à l'Ordre du Jour pour subir sa deuxième lecture demain.

La Chambre des Communes transmet, par son greffier, un message avec un bill (22) intitulé: "Loi concernant l'inspection et le classement du foin et de la paille", pour lequel elle sollicite l'agrément du Sénat.

Première lecture de ce bill ayant été faite, il est, avec la permission du Sénat, *Ordonné*: Que ce bill soit inscrit à l'Ordre du Jour pour subir sa deuxième lecture demain.

La Chambre des Communes transmet, par son greffier, un message avec un bill (27) intitulé: "Loi modifiant la Loi des banques", pour lequel elle sollicite l'agrément du Sénat.

Première lecture de ce bill ayant été faite, il est, avec la permission du Sénat, *Ordonné*: Que ce bill soit inscrit à l'Ordre du Jour pour subir sa deuxième lecture demain.

La Chambre des Communes transmet, par son greffier, un message avec un bill (28) intitulé: "Loi modifiant la Loi des banques d'épargne de Québec", pour lequel elle sollicite l'agrément du Sénat.

Première lecture de ce bill ayant été faite, il est, avec la permission du Sénat, *Ordonné*: Que ce bill soit inscrit à l'Ordre du Jour pour subir sa deuxième lecture demain.

Suivant l'Ordre du Jour, le bill (48) intitulé: "Loi confirmant une convention conclue entre la *Vancouver, Victoria and Eastern Railway and Navigation Company* et la *Northern Pacific Railway Company*, est lu pour la deuxième fois, et il est

Renvoyé au comité permanent des Chemins de fer, Télégraphes et Havres.

Suivant l'Ordre du Jour, le Sénat passe à la prise en considération du vingtième rapport du comité permanent des Divorces auquel a été renvoyée la pétition de Emily Florence Lawrence Knight, ainsi que des témoignages rendus devant ledit comité.

Ledit rapport est adopté sur division.

Suivant l'Ordre du Jour, le Sénat passe à la prise en considération du vingt et unième rapport du comité permanent des Divorces auquel a été renvoyée la pétition de Marjorie Bertha Willcox, ainsi que des témoignages rendus devant ledit comité.

Ledit rapport est adopté sur division.

L'honorable Président du comité permanent des divorces présente au Sénat un bill (U) intitulé: "Loi pour faire droit à Emily Florence Lawrence Knight."

Première lecture dudit bill ayant été faite, sur division, il est

Ordonné: Que ce bill soit inscrit à l'Ordre du Jour pour subir sa deuxième lecture jeudi prochain.

L'honorable Président du comité permanent des divorces présente au Sénat un bill (V) intitulé: "Loi pour faire droit à Marjorie Bertha Willcox."

Première lecture dudit bill ayant été faite, sur division, il est

Ordonné: Que ce bill soit inscrit à l'Ordre du Jour pour subir sa deuxième lecture jeudi prochain.

Le Sénat s'ajourne.

No 50

JOURNAUX

DU

SÉNAT DU CANADA

Mercredi, 3 mai 1933

Trois heures de l'après-midi.

L'honorable P. E. BLONDIN, Président

Les membres présents sont:—

Les honorables sénateurs

Aylesworth (sir Allen),	Donnelly,	Macdonell,	Rankin,
Ballantyne,	Foster,	Marcotte,	Robertson,
Beaubien,	Gillis,	McCormick,	Robinson,
Béland,	Gordon,	McDonald,	Schaffner,
Bénard,	Graham,	McLennan,	Sharpe,
Black,	Hardy,	McMeans,	Stanfield,
Blondin,	Harmer,	Meighen,	Tanner,
Bourque,	Horsey,	Molloy,	Tessier,
Brown,	King,	Murphy,	Tobin,
Burns,	Lacasse,	Parent,	Turgeon,
Calder,	L'Espérance,	Planta,	White (Inkerman),
Casgrain,	Lewis,	Poirier,	White (Pembroke),
Chapais,	Logan,	Pope,	Wilson (Sorel),
Copp,	MacArthur,	Prevost,	Wilson (Rigaud).
	Macdonald,	Rainville,	

PRIÈRES.

L'honorable sénateur Tessier, du comité permanent des Ordres permanents, présente le neuvième rapport de ce comité.

Ce rapport est alors lu par le greffier comme suit:

MERCREDI, 3 mai 1933.

Le comité permanent des Ordres permanents demande permission de présenter son neuvième rapport comme suit:

Le comité recommande:

1. Que le délai pour la réception des pétitions en obtention de bills privés soit prolongé jusqu'au vendredi, 12 mai 1933.

2. Que le délai pour la réception des bills privés soit prolongé jusqu'au vendredi, 19 mai 1933.

3. Que le délai pour la réception des rapports d'un comité permanent ou spécial sur des bills privés soit prolongé jusqu'au vendredi, 26 mai 1933.

Le tout respectueusement soumis.

JULES TESSIER,

Président.

Avec la permission du Sénat,
Ledit rapport est alors adopté.

La pétition suivante est présentée:

Par l'honorable sénateur White (Pembroke):

De John Gilbert Mitchell, et autres, (*Thousand Islands Bridge Company*)

L'honorable sénateur Sharpe, du comité permanent de la Régie interne et des comptes imprévus, présente le deuxième rapport de ce comité.

Ledit rapport est alors lu par le greffier, comme suit:—

MERCREDI, 3 mai 1933.

Le comité permanent de la Régie interne et des dépenses imprévues demande permission de présenter son deuxième rapport comme suit:

Votre comité recommande que l'approvisionnement habituel de papeterie, etc., choisi par votre comité pour distribution dans les bureaux des sénateurs en tenant compte de la question d'utilité et d'économie, soit fourni conformément aux listes approuvées par votre comité et remises au commis de la papeterie et que la distribution soit faite comme à la dernière session.

Le tout respectueusement soumis.

W. H. SHARPE,

Président.

Avec la permission du Sénat,
Ledit rapport est adopté.

L'honorable sénateur Sharpe, du comité permanent de la Régie interne et des comptes imprévus, présente le troisième rapport de ce comité.

Ledit rapport est alors lu par le greffier, comme suit:—

MERCREDI, 3 mai 1933.

Le comité permanent de la Régie interne et des dépenses imprévues demande permission de présenter son troisième rapport comme suit:

Votre comité a vérifié les comptes et les pièces justificatives du greffier du Sénat pour l'année financière 1931-32 et il les a trouvés exacts.

Votre comité a aussi examiné les comptes du Sénat pour la période du 1er avril au 31 décembre 1932, et il les a trouvés exacts.

Ci-joint un état détaillé des comptes pour l'année financière 1931-32:

Etat des dépenses, 1931-32

Indemnité du Président.	\$ 6,000 00
Indemnité de résidence du Président.	3,000 00
Indemnité et frais de transport.	442,817 40
Crédit spécial d'indemnité.	4,475 00
Appointements du personnel permanent.	\$ 77,380 00
Allocation tenant lieu de logement.	900 00
Messagers et portiers de la session.	35,754 50
Sténographes et commis de la session.	12,611 00
Services de ménage.	26,313 25
Pages.	2,371 50
Journaux, etc., pour salle de lecture.	2,275 79
Papeterie et fournitures de bureaux.	5,930 95
Débats—Imprimeur du Roi.	17,082 26
Frais de port et transport des courriers.	915 46
Secrétaire particulier du Président du Sénat.	600 00
Secrétaire particulier du leader du gouvernement au Sénat.	600 00
Secrétaire particulier du leader de l'opposition au Sénat.	500 00
Beauharnois, dépenses du Comité.	4,395 17
Dépenses générales.	5,761 54
	193,391 42
	\$ 649,683 82

Etat des recettes, 1931-32

Droits sur bills d'intérêt privé.	\$ 10,851 50
Droit pour copies certifiées.	363 61
Déposé au crédit du receveur général.	\$ 11,215 11
Droits remis et imputations diverses sur le revenu.	1,810 78
Revenu net.	\$ 9,404 33

Le tout respectueusement soumis.

W. H. SHARPE,
Président.

Avec la permission du Sénat,
Ledit rapport est adopté.

L'honorable sénateur Tanner, du comité permanent des Bills privés, auquel a été renvoyé le bill (51) intitulé: "Loi constituant en corporation le *Devonshire Jockey Club*", rapporte que le comité, ayant examiné ledit bill, l'a chargé d'en faire rapport, sans amendement, au Sénat.

Avec la permission du Sénat,

Ledit bill est alors lu pour la troisième fois.

Etant posée la question de savoir si ce bill doit être adopté,

Elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné: Qu'un message soit envoyé à la Chambre des Communes l'informant que le Sénat a adopté ce bill sans amendement.

Le très honorable sénateur Meighen dépose sur la Table:

Copie des amendements aux Règlements de la Radio, en date du 20 avril 1933.—Ministère de la Marine.

L'honorable Président du comité permanent des divorces présente au Sénat un bill (W) intitulé: "Loi pour faire droit à George Andrew Carruthers."

Première lecture dudit bill ayant été faite, sur division, il est, avec la permission du Sénat,

Ordonné: Que ce bill soit inscrit à l'Ordre du Jour pour subir sa deuxième lecture à la prochaine séance du Sénat.

L'honorable Président du comité permanent des divorces présente au Sénat un bill (X) intitulé: "Loi pour faire droit à Liliias Torrance Newton."

Première lecture dudit bill ayant été faite, sur division, il est, avec la permission du Sénat,

Ordonné: Que ce bill soit inscrit à l'Ordre du Jour pour subir sa deuxième lecture à la prochaine séance du Sénat.

L'honorable Président du comité permanent des divorces présente au Sénat un bill (Y) intitulé: "Loi pour faire droit à Hilda Mary Falkenberg Gilmour."

Première lecture dudit bill ayant été faite, sur division, il est, avec la permission du Sénat,

Ordonné: Que ce bill soit inscrit à l'Ordre du Jour pour subir sa deuxième lecture à la prochaine séance du Sénat.

L'honorable Président du comité permanent des divorces présente au Sénat un bill (Z) intitulé: "Loi pour faire droit à Eva Amy Falle Jordan."

Première lecture dudit bill ayant été faite, sur division, il est, avec la permission du Sénat,

Ordonné: Que ce bill soit inscrit à l'Ordre du Jour pour subir sa deuxième lecture à la prochaine séance du Sénat.

L'honorable Président du comité permanent des divorces présente au Sénat un bill (A1) intitulé: "Loi pour faire droit à Joseph Claremont Carroll."

Première lecture dudit bill ayant été faite, sur division, il est, avec la permission du Sénat,

Ordonné: Que ce bill soit inscrit à l'Ordre du Jour pour subir sa deuxième lecture à la prochaine séance du Sénat.

L'honorable Président du comité permanent des divorces présente au Sénat un bill (B1) intitulé: "Loi pour faire droit à Venita Angeline Scotten Kendall."

Première lecture dudit bill ayant été faite, sur division, il est, avec la permission du Sénat,

Ordonné: Que ce bill soit inscrit à l'Ordre du Jour pour subir sa deuxième lecture à la prochaine séance du Sénat.

Suivant l'Ordre du Jour, le bill (42) intitulé: "Loi concernant *The Algoma Central and Hudson Bay Railway Company*", est lu pour la troisième fois.

Etant posée la question de savoir si ce bill doit être adopté,
Elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné: Qu'un message soit envoyé à la Chambre des Communes l'informant que le Sénat a adopté ce bill sans amendement.

Suivant l'Ordre du Jour, le bill (56) intitulé: "Loi concernant *The Nipissing Central Railway Company*", est lu pour la troisième fois.

Etant posée la question de savoir si ce bill doit être adopté,
Elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné: Qu'un message soit envoyé à la Chambre des Communes l'informant que le Sénat a adopté ce bill sans amendement.

Suivant l'Ordre du Jour, le bill (22) intitulé: "Loi concernant l'inspection et le classement du foin et de la paille", est lu pour la deuxième fois, et il est Renvoyé au comité permanent de l'Agriculture et des forêts.

Suivant l'Ordre du Jour, le bill (79), intitulé: "Loi modifiant la Loi des grains du Canada", est lu pour la deuxième fois, et

Avec la permission du Sénat, il est

Ordonné: Qu'il soit étudié en comité général immédiatement.

En conséquence, le Sénat s'ajourne à loisir et se forme en comité général pour étudier ledit bill.

(*En comité*)

Subséquentement, le Sénat reprend sa séance, et

L'honorable sénateur Beaubien, dudit comité, rapporte que le comité, ayant examiné ledit bill, l'a chargé d'en faire rapport, sans amendement, au Sénat.

Ordonné: Que ledit bill soit inscrit à l'Ordre du Jour pour subir sa troisième lecture demain.

Suivant l'Ordre du Jour, le bill (27) intitulé: "Loi modifiant la Loi des banques", est lu pour la deuxième fois, et il est

Ordonné: Qu'il soit inscrit à l'Ordre du Jour pour subir sa troisième lecture demain.

Suivant l'Ordre du Jour, le bill (28) intitulé: "Loi modifiant la Loi des banques d'épargne de Québec" est lu pour la deuxième fois, et il est

Ordonné: Qu'il soit inscrit à l'Ordre du Jour pour subir sa troisième lecture demain.

La Chambre des Communes transmet, par son greffier, un message avec un bill (41) intitulé: "Loi constituant en corporation *The Sarnia and Port Huron Vehicular Tunnel Company*", pour lequel elle sollicite l'agrément du Sénat.

Première lecture de ce bill ayant été faite, il est, avec la permission du Sénat,

Ordonné: Que ce bill soit inscrit à l'Ordre du Jour pour subir sa deuxième lecture demain.

Le Sénat s'ajourne.

No 51

JOURNAUX

DU

SÉNAT DU CANADA

Jeudi, 4 mai 1933

Trois heures de l'après-midi.

L'honorable P. E. BLONDIN, Président

Les membres présents sont:—

Les honorables sénateurs

Aylesworth	Copp,	Macdonald,	Rankin,
(sir Allen),	Foster,	Macdonell,	Robertson,
Beaubien,	Gillis,	Marcotte,	Robinson,
Béland,	Gordon,	McCormick,	Schaffner,
Bénard,	Graham,	McLennan,	Stanfield,
Black,	Hardy,	McMeans,	Tanner,
Blondin,	Harmer,	Meighen,	Tessier,
Bourque,	King,	Molloy,	Turgeon,
Brown,	Lacasse,	Parent,	Webster,
Burns,	L'Espérance,	Planta,	White (Inkerman),
Calder,	Lewis,	Poirier,	White (Pembroke),
Casgrain,	Logan,	Pope,	Wilson (Rockcliffe),
Chapais,	MacArthur,	Rainville,	Wilson (Rigaud).

PRIÈRES.

La pétition suivante est présentée:

Par l'honorable sénateur McMeans:

De Genter Thickner Company (Brevet).

L'honorable Président du comité permanent des Divorces, présente le vingt-huitième rapport de ce comité.

Ledit rapport est alors lu par le greffier comme suit:

JEUDI, 4 mai 1933.

Le comité permanent des Divorces a l'honneur de présenter son vingt-huitième rapport comme suit:

1. Relativement à la pétition de Angelo Stavrow, de la cité de Montréal, province de Québec, machiniste, demandant l'adoption d'une loi qui dissolve son mariage avec Alice Maud Kingston Stavrow, le comité a constaté que les prescriptions des règles du Sénat ont été observées à tous importants égards, sauf la règle 140 concernant le paiement de la taxe parlementaire.

2. Le comité joint au présent rapport un projet de bill ayant pour objet de dissoudre ledit mariage.

3. Le comité recommande la remise de la taxe parlementaire prescrite par la règle 140, moins la somme de \$50.00.

Le tout respectueusement soumis.

L. McMEANS,

Président.

Ordonné: Que ledit rapport soit inscrit à l'Ordre du Jour pour être pris en considération mardi prochain.

Le très honorable sénateur Graham, du comité permanent des Chemins de fer, Télégraphes et Havres, auquel a été renvoyé le bill (48) intitulé: "Loi confirmant une convention conclue entre la *Vancouver Victoria and Eastern Railway and Navigation Company* et la *Northern Pacific Railway Company*", rapporte que le comité, ayant examiné ledit bill, l'a chargé d'en faire rapport, sans amendement, au Sénat.

Avec la permission du Sénat,

Ledit bill est alors lu pour la troisième fois.

Etant posée la question de savoir si ce bill doit être adopté,

Elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné: Qu'un message soit envoyé à la Chambre des Communes l'informant que le Sénat a adopté ce bill sans amendement.

Le très honorable sénateur Meighen présente au Sénat un bill (C1) intitulé: "Loi modifiant la Loi de la marine marchande au Canada."

Ledit bill est lu pour la première fois, et

Avec la permission du Sénat,

Ledit bill est alors lu pour la deuxième fois, et il est

Renvoyé au comité permanent des Banques et du Commerce.

L'honorable sénateur Casgrain attire l'attention du Sénat sur le coût des travaux d'agrandissement et les dépenses de travaux de même nature à Fort-Churchill et à Port-Nelson, il demande quelles économies le gouvernement se propose de réaliser au sujet des travaux exécutés dans ces ports.

Après débat, il est

Ordonné: Que la suite du débat soit ajournée jusqu'à la prochaine séance du Sénat.

Suivant l'Ordre du Jour, le bill (79) intitulé: "Loi modifiant la Loi des grains du Canada", est lu pour la troisième fois.

Etant posée la question de savoir si ce bill doit être adopté,
Elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné: Qu'un message soit envoyé à la Chambre des Communes l'informant que le Sénat a adopté ce bill sans amendement.

Suivant l'Ordre du Jour, le très honorable sénateur Meighen propose que le bill (27), intitulé: "Loi modifiant la Loi des banques", soit lu maintenant pour la troisième fois.

En amendement, il est proposé par l'honorable sénateur Robertson, que ledit bill ne soit pas lu maintenant pour la troisième fois, mais qu'il soit amendé comme suit:

Page 1, ligne 2. Insérer ce qui suit comme nouvelle Clause "A":

"A"

La présente loi peut être citée sous le titre: *Loi de 1933, maintenant en vigueur les chartes de banque.*

La question étant posée sur la motion en amendement,
Elle est résolue dans l'affirmative.

La question étant posée sur la motion pour la troisième lecture du bill, tel qu'amendé,

Elle est résolue dans l'affirmative, et

Ledit bill, tel qu'amendé, est alors lu pour la troisième fois.

Etant posée la question de savoir si ce bill, tel qu'amendé, doit être adopté,

Elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné: Que le greffier se rende à la Chambre des Communes et l'informe que le Sénat a adopté ce bill avec un amendement pour lequel il sollicite son agrément.

Suivant l'Ordre du Jour, le bill (28) intitulé: "Loi modifiant la Loi des banques d'épargne de Québec", est lu pour la troisième fois.

Etant posée la question de savoir si ce bill doit être adopté,

Elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné: Qu'un message soit envoyé à la Chambre des Communes l'informant que le Sénat a adopté ce bill sans amendement.

Suivant l'Ordre du Jour, le bill (41), intitulé: "Loi constituant en corporation *The Sarnia and Port Huron Vehicular Tunnel Company*", est lu pour la deuxième fois, et il est

Renvoyé au comité permanent des Chemins de fer, Télégraphes et Havres.

Suivant l'Ordre du Jour, le bill (U) intitulé: "Loi pour faire droit à Emily Florence Lawrence Knight" est, sur division, lu pour la deuxième fois, et avec la permission du Sénat,

Ledit Bill est, sur division, lu pour la troisième fois.

Etant posée la question de savoir si ce bill sera adopté,

Elle est, sur division, résolue dans l'affirmative.

Ordonné: Que le greffier se rende à la Chambre des Communes pour l'informer que le Sénat a adopté ce bill auquel il sollicite son agrément et pour lui communiquer, avec prière de les renvoyer au Sénat, les témoignages rendus en l'espèce devant le comité permanent des Divorces ainsi que les pièces justificatives déposées devant ledit comité.

Suivant l'Ordre du jour, le bill (V) intitulé: "Loi pour faire droit à Marjorie Bertha Willecox" est, sur division, lu pour la deuxième fois, et avec la permission du Sénat,

Ledit Bill est, sur division, lu pour la troisième fois.

Etant posée la question de savoir si ce bill sera adopté,

Elle est, sur division, résolue dans l'affirmative.

Ordonné: Que le greffier se rende à la Chambre des Communes pour l'informer que le Sénat a adopté ce bill auquel il sollicite son agrément et pour lui communiquer, avec prière de les renvoyer au Sénat, les témoignages rendus en l'espèce devant le comité permanent des Divorces ainsi que les pièces justificatives déposées devant ledit comité.

Suivant l'Ordre du jour, le bill (W) intitulé: "Loi pour faire droit à George Andrew Carruthers" est, sur division, lu pour la deuxième fois, et avec la permission du Sénat,

Ledit Bill est, sur division, lu pour la troisième fois.

Etant posée la question de savoir si ce bill sera adopté,

Elle est, sur division, résolue dans l'affirmative.

Ordonné: Que le greffier se rende à la Chambre des Communes pour l'informer que le Sénat a adopté ce bill auquel il sollicite son agrément et pour lui communiquer, avec prière de les renvoyer au Sénat, les témoignages rendus en l'espèce devant le comité permanent des Divorces ainsi que les pièces justificatives déposées devant ledit comité.

Suivant l'Ordre du jour, le bill (X) intitulé: "Loi pour faire droit à Lillas Torrance Newton" est, sur division, lu pour la deuxième fois, et avec la permission du Sénat,

Ledit Bill est, sur division, lu pour la troisième fois.

Etant posée la question de savoir si ce bill sera adopté,

Elle est, sur division, résolue dans l'affirmative.

Ordonné: Que le greffier se rende à la Chambre des Communes pour l'informer que le Sénat a adopté ce bill auquel il sollicite son agrément et pour lui communiquer, avec prière de les renvoyer au Sénat, les témoignages rendus en l'espèce devant le comité permanent des Divorces ainsi que les pièces justificatives déposées devant ledit comité.

Suivant l'Ordre du jour, le bill (Y) intitulé: "Loi pour faire droit à Hilda Mary Falkenberg Gilmour" est, sur division, lu pour la deuxième fois, et avec la permission du Sénat,

Ledit Bill est, sur division, lu pour la troisième fois.

Etant posée la question de savoir si ce bill sera adopté,

Elle est, sur division, résolue dans l'affirmative.

Ordonné: Que le greffier se rende à la Chambre des Communes pour l'informer que le Sénat a adopté ce bill auquel il sollicite son agrément et pour lui communiquer, avec prière de les renvoyer au Sénat, les témoignages rendus en l'espèce devant le comité permanent des Divorces ainsi que les pièces justificatives déposées devant ledit comité.

Suivant l'Ordre du jour, le bill (Z) intitulé: "Loi pour faire droit à Eva Amy Falle Jordan" est, sur division, lu pour la deuxième fois, et avec la permission du Sénat,

Ledit Bill est, sur division, lu pour la troisième fois.

Etant posée la question de savoir si ce bill sera adopté,

Elle est, sur division, résolue dans l'affirmative.

Ordonné: Que le greffier se rende à la Chambre des Communes pour l'informer que le Sénat a adopté ce bill auquel il sollicite son agrément et pour lui communiquer, avec prière de les renvoyer au Sénat, les témoignages rendus en l'espèce devant le comité permanent des Divorces ainsi que les pièces justificatives déposées devant ledit comité.

Suivant l'Ordre du jour, le bill (A1) intitulé: "Loi pour faire droit à Joseph Claremont Carroll" est, sur division, lu pour la deuxième fois, et avec la permission du Sénat,

Ledit Bill est, sur division, lu pour la troisième fois.

Etant posée la question de savoir si ce bill sera adopté,

Elle est, sur division, résolue dans l'affirmative.

Ordonné: Que le greffier se rende à la Chambre des Communes pour l'informer que le Sénat a adopté ce bill auquel il sollicite son agrément et pour lui communiquer, avec prière de les renvoyer au Sénat, les témoignages rendus en l'espèce devant le comité permanent des Divorces ainsi que les pièces justificatives déposées devant ledit comité.

Suivant l'Ordre du jour, le bill (B1) intitulé: "Loi pour faire droit à Venita Angeline Scotten Kendall" est, sur division, lu pour la deuxième fois, et avec la permission du Sénat,

Ledit Bill est, sur division, lu pour la troisième fois.

Etant posée la question de savoir si ce bill sera adopté,

Elle est, sur division, résolue dans l'affirmative.

Ordonné: Que le greffier se rende à la Chambre des Communes pour l'informer que le Sénat a adopté ce bill auquel il sollicite son agrément et pour lui communiquer, avec prière de les renvoyer au Sénat, les témoignages rendus en l'espèce devant le comité permanent des Divorces ainsi que les pièces justificatives déposées devant ledit comité.

Avec la permission du Sénat, il est

Ordonné: Que le Sénat, lorsqu'il s'ajournera aujourd'hui, restera ajourné jusqu'à mardi prochain à trois heures de l'après-midi.

La Chambre des Communes transmet, par son greffier, un message avec un bill (83) intitulé: "Loi allouant à Sa Majesté certaines sommes d'argent pour le service public de l'année financière expirant le 31 mars 1934", pour lequel elle sollicite l'agrément du Sénat.

Première lecture de ce bill ayant été faite, il est

Ordonné: Que ce bill soit inscrit à l'Ordre du Jour pour subir sa deuxième lecture mardi prochain.

Le Sénat s'ajourne.

No 52

JOURNAUX

DU

SÉNAT DU CANADA

Mardi, 9 mai 1933

Trois heures de l'après-midi.

L'honorable P. E. BLONDIN, Président

Les membres présents sont:—

Les honorables sénateurs

Aylesworth	Copp,	Lewis,	Rainville,
(sir Allen),	Dandurand,	Macdonald,	Robinson,
Ballantyne,	Forke,	Macdonell,	Schaffner,
Béaubien,	Foster,	Marcotte,	Stanfield,
Béland,	Gillis,	McCormick,	Tanner,
Bénard,	Graham,	McLennan,	Turgeon,
Black,	Griesbach,	McMeans,	Webster,
Blondin,	Hardy,	Meighen,	White (Inkerman),
Brown,	Harmer,	Murdock,	White (Pembroke),
Burns,	King,	Murphy,	Wilson (Rockcliffe),
Calder,	Lacasse,	Planta,	Wilson (Rigaud).

PRIÈRES.

La pétition suivante est présentée:

Par l'honorable sénateur Marcotte:

De Joseph Alberic Beaudry et autres (*The Discount and Loan Corporation of Canada*).

La pétition suivante est lue et agréée:

De John Gilbert Mitchell et David Arthur Haig, du township du Front de Leeds et Lansdowne, dans le comté de Leeds, Ontario, et autres d'ailleurs; demandant leur constitution en une corporation portant nom *Thousand Islands Bridge Company*.

L'honorable sénateur Gillis, du comité permanent de l'Agriculture et des forêts, auquel a été renvoyé le bill (22), intitulé: "Loi concernant l'inspection et le classement du foin et de la paille", rapporte que le comité, ayant étudié ledit bill, l'a chargé d'en faire rapport, sans amendement, au Sénat.

Avec la permission du Sénat,

Ledit bill est alors lu pour la troisième fois.

Etant posée la question de savoir si ce bill doit être adopté,

Elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné: Qu'un message soit envoyé à la Chambre des Communes l'informant que le Sénat a adopté ce bill sans amendement.

Son Honneur le Président informe le Sénat qu'il a reçu une communication du secrétaire adjoint du Gouverneur général.

Ladite communication est lue par Son Honneur le Président, comme suit:

BUREAU DU SECRÉTAIRE DU GOUVERNEUR GÉNÉRAL

CANADA

OTTAWA, 9 mai 1933.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de vous informer que le très honorable Lyman P. Duff, Juge en chef du Canada, en sa qualité de Député de Son Excellence le Gouverneur général, se rendra à la Chambre du Sénat, aujourd'hui, à cinq heures de l'après-midi, afin de donner la sanction royale à certains bills.

Veillez agréer,

Monsieur l'Orateur,

l'assurance de ma haute considération,

JAMES F. CROWDY,

Secrétaire adjoint du Gouverneur général.

A l'honorable

Président du Sénat,

Ottawa.

Ordonné: Que cette communication soit déposée sur la Table.

Suivant l'Ordre du jour, le bill (83), intitulé: "Loi allouant à Sa Majesté certaines sommes d'argent pour le service public de l'année financière expirant le 31 mars 1934", est lu pour la deuxième fois, et

Avec la permission du Sénat,

Ledit bill est alors lu pour la troisième fois.

Etant posée la question de savoir si ce bill doit être adopté,
Elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné: Qu'un message soit envoyé à la Chambre des Communes l'informant que le Sénat a adopté ce bill.

Suivant l'Ordre du Jour, le Sénat passe à la prise en considération du vingthuitième rapport du comité permanent des Divorces auquel a été renvoyée la pétition de Angelo Stavrow, ainsi que des témoignages rendus devant ledit comité.

Ledit rapport est adopté sur division.

Suivant l'Ordre du Jour, le Sénat reprend le débat ajourné sur la motion de l'honorable sénateur Casgrain:

Qu'il attirera l'attention du Sénat sur le coût des travaux d'agrandissement et les dépenses de travaux de même nature à Fort-Churchill et à Port-Nelson, et qu'il demandera quelles économies le gouvernement se propose de réaliser au sujet des travaux exécutés dans ces ports.

Après débat, il est

Ordonné: Que la suite du débat soit ajournée jusqu'à demain.

La Chambre des Communes transmet, par son greffier, un message par lequel elle renvoie au Sénat le bill (27) intitulé: "Loi modifiant la Loi des banques", et l'informe qu'elle a agréé, sans y en apporter d'autre, l'amendement du Sénat audit bill.

La Chambre des Communes transmet, par son greffier, un message avec un bill (30) intitulé: "Loi modifiant la Loi des douanes", pour lequel elle sollicite l'agrément du Sénat.

Première lecture de ce bill ayant été faite, il est, avec la permission du Sénat,

Ordonné: Que ce bill soit inscrit à l'Ordre du Jour pour subir sa deuxième lecture demain.

La Chambre des Communes transmet, par son greffier, un message avec un bill (45) intitulé: "Loi modifiant la Loi d'établissement de soldats", pour lequel elle sollicite l'agrément du Sénat.

Première lecture de ce bill ayant été faite, il est, avec la permission du Sénat,

Ordonné: Que ce bill soit inscrit à l'Ordre du Jour pour subir sa deuxième lecture demain.

La Chambre des Communes transmet, par son greffier, un message avec un bill (73) intitulé: "Loi sur les chemins de fer Nationaux du Canada, autorisant la prestation de fonds pour couvrir les dépenses effectuées et les dettes contractées pendant l'année civile 1933 et autorisant Sa Majesté à consentir des prêts et avances à la Compagnie des chemins de fer Nationaux du Canada", pour lequel elle sollicite l'agrément du Sénat.

Première lecture de ce bill ayant été faite, il est, avec la permission du Sénat,

Ordonné: Que ce bill soit inscrit à l'Ordre du Jour pour subir sa deuxième lecture demain.

La Chambre des Communes transmet, par son greffier, un message avec un bill (77) intitulé: "Loi facilitant les transactions et arrangements entre les compagnies et leurs créanciers", pour lequel elle sollicite l'agrément du Sénat.

Première lecture de ce bill ayant été faite, il est, avec la permission du Sénat,

Ordonné: Que ce bill soit inscrit à l'Ordre du Jour pour subir sa deuxième lecture demain.

La Chambre des Communes transmet, par son greffier, un message avec un bill (80) intitulé: "Loi modifiant la Loi des chemins de fer", pour lequel elle sollicite l'agrément du Sénat.

Première lecture de ce bill ayant été faite, il est, avec la permission du Sénat,

Ordonné: Que ce bill soit inscrit à l'Ordre du Jour pour subir sa deuxième lecture demain.

La Chambre des Communes transmet, par son greffier, un message avec un bill (94) intitulé: "Loi modifiant la Loi de l'accise", pour lequel elle sollicite l'agrément du Sénat.

Première lecture de ce bill ayant été faite, il est, avec la permission du Sénat,

Ordonné: Que ce bill soit inscrit à l'Ordre du Jour pour subir sa deuxième lecture demain.

L'honorable Président du comité permanent des divorces présente au Sénat un bill (D1) intitulé: "Loi pour faire droit à Angelo Stavrow."

Première lecture dudit bill ayant été faite, sur division, il est, avec la permission du Sénat,

Ordonné: Que ce bill soit inscrit à l'Ordre du Jour pour subir sa deuxième lecture demain.

Le Sénat s'ajourne à loisir.

Quelque temps après, le très honorable Lyman Poore Duff, Juge en chef du Canada, délégué du Gouverneur général, étant venu et étant assis au pied du trône,

L'honorable Président ordonne au gentilhomme huissier de la Verge Noire de se rendre à la Chambre des Communes et d'informer cette Chambre que c'est le plaisir du très honorable délégué du Gouverneur général, que les Communes se rendent immédiatement auprès de lui dans la salle du Sénat.

La Chambre des Communes étant venue.

Le greffier lit les titres des bills à sanctionner, comme suit:

Loi concernant *The Canadian Anthracite Coal Company, Limited.*

Loi modifiant le Code criminel (Armes offensives).

Loi modifiant la Loi de la Royale gendarmerie à cheval du Canada

Loi modifiant la Loi des pénitenciers.

Loi constituant en corporation le *Devonshire Jockey Club.*

Loi concernant *The Nipissing Central Railway Company*.
Loi modifiant la Loi des grains du Canada.
Loi modifiant la Loi des banques d'épargne de Québec.
Loi concernant *The Algoma Central and Hudson Bay Railway Company*.
Loi modifiant la Loi des banques.
Loi concernant l'inspection et le classement du foin et de la paille.

Le greffier du Sénat proclame dans les termes suivants que ces bills sont sanctionnés:

"Au nom de Sa Majesté, le très honorable délégué du Gouverneur général sanctionne ces bills."

Alors l'honorable président de la Chambre des Communes adresse la parole au très honorable délégué du Gouverneur général comme suit:

QU'IL PLAISE À VOTRE HONNEUR:

Les Communes du Canada ont voté certains subsides nécessaires pour permettre au gouvernement de faire face aux dépenses du service public.

Au nom des Communes je présente à Votre Honneur le bill suivant:

Loi allouant à Sa Majesté certaines sommes d'argent pour le service public de l'année financière expirant le 31 mars 1934.

Que je prie humblement Votre Honneur de sanctionner.

Le greffier lit le titre de ce bill.

A ce bill la sanction royale est donnée par le greffier du Sénat, dans les termes suivants:

"Au nom de Sa Majesté le très honorable délégué du Gouverneur général remercie ses loyaux sujets, accepte leur bienveillance et sanctionne ce bill."

Après quoi il plaît au très honorable délégué du Gouverneur général de se retirer.

Les Communes se retirent.

Le Sénat reprend sa séance.

Le Sénat s'ajourne.

No 53

JOURNAUX

DU

SÉNAT DU CANADA

 Mercredi, 10 mai 1933

Trois heures de l'après-midi.

L'honorable P. E. BLONDIN, Président

Les membres présents sont:—

Les honorables sénateurs

Aylesworth	Dandurand,	Lynch-Staunton,	Rainville,
(sir Allen),	Fisher,	Macdonald,	Robinson,
Ballantyne,	Foster,	Macdonell,	Schaffner,
Beaubien,	Gillis,	Marcotte,	Stanfield,
Béland,	Gordon,	McCormick,	Tanner,
Bénard,	Griesbach,	McLennan,	Turgeon,
Black,	Harmer,	McMeans,	Webster,
Blondin,	King,	Meighen,	White (Inkerman),
Brown,	Lacasse,	Murphy,	White (Pembroke),
Burns,	L'Espérance,	Planta,	Wilson
Casgrain,	Lewis,	Poirier,	(Rockcliffe),
Copp,			Wilson (Rigaud).

PRIÈRES.

La pétition suivante est lue et agréée:

De *The Genter Thickner Company*, demandant l'adoption d'une loi autorisant le commissaire des brevets d'émettre un ordre remettant en vigueur le brevet numéro 209565 pour améliorations nouvelles et utiles dans les appareils pour épaissir les mélanges.

La Chambre des Communes transmet par son greffier, un message par lequel elle renvoie au Sénat le bill (A), intitulé: "Loi concernant les Chemins de fer Nationaux du Canada et pourvoyant à leur coopération avec le réseau ferroviaire du Pacifique-Canadien, ainsi qu'à d'autres objets, et informe le Sénat qu'elle a adopté ledit bill avec plusieurs amendements pour lesquels elle sollicite l'agrément du Sénat.

Lesdits amendements sont alors lus par le greffier, comme suit:

1. Page 1, ligne 7. Retrancher "1932" et insérer "1933".
2. Page 1, ligne 25. Insérer après le mot "allocations", à la ligne 25, ce qui suit: "et d) les dispositions de la Loi des enquêtes en matière de différends industriels".
3. Page 2, ligne 6. Immédiatement après l'alinéa b) du paragraphe 2, ajouter ce qui suit:
" (3) Nonobstant toute disposition contraire de la présente loi ou de toute autre loi, une compagnie de chemin de fer peut abandonner l'exploitation d'une ligne ferroviaire avec l'autorisation de la Commission des chemins de fer du Canada, mais aucune compagnie de chemin de fer ne peut abandonner l'exploitation d'une ligne ferroviaire sans cette autorisation."
4. Page 3, ligne 14. Dans la version anglaise seulement.
5. Page 3, ligne 20. Dans la version anglaise seulement.
6. Page 4, ligne 10. Au paragraphe (2) de l'article 4 substituer les paragraphes suivants:
" (2) L'un de ces Régisseurs sera leur président (chairman). Il devra consacrer tout son temps aux devoirs de sa charge et ne devra être fonctionnaire ni, après sa nomination comme régisseur, devenir, autrement que par réélection, directeur d'aucune compagnie autre qu'une compagnie qui est comprise dans les Chemins de fer Nationaux.
" (3) Les Régisseurs, autres que le président (chairman), en premier lieu nommés sous le régime des dispositions de la présente loi devront, à l'occasion, consacrer aux devoirs de leur charge, pour la durée de leur premier mandat, tout ou partie de leur temps selon que peut le déterminer au besoin le Gouverneur en conseil, et les traitements à payer à ces Régisseurs pour leur service continu et/ou pour leur service intermittent seront fixés à l'époque de leurs nominations."
7. Page 4, ligne 33. Après le mot "Régisseurs", retrancher tous les mots jusqu'à la fin du paragraphe 1 de l'article 6.
8. Page 5, ligne 2. Retrancher le mot "sept" et substituer le mot "cinq".
9. Page 5, ligne 5. Retrancher le mot "sept" et substituer le mot "cinq".
10. Page 5, ligne 13. Retrancher le mot "sept" et substituer le mot "cinq".

11. Page 6, ligne 16. Retrancher l'article 8 et le remplacer par le suivant:

"8. (1) Les ouvrages de toute compagnie constituée en corporation au Canada qui est comprise dans les Chemins de fer Nationaux, mais qui n'est pas constituée par ou en vertu de la loi du Dominion du Canada, et qui n'ont pas été jusqu'ici déclarés d'utilité publique au Canada, sont expressément déclarés d'utilité publique au Canada.

"(2) En exécution de la présente loi, et sans plus, les actionnaires actuels de toute compagnie au Canada comprise dans les Chemins de fer Nationaux, dont les ouvrages ont été ou sont par les présentes déclarés d'utilité publique au Canada, sont par les présentes constitués en corporation, et cette compagnie constituée aura les mêmes nom, administrateurs et entreprise que la compagnie en premier lieu mentionnée, et elle peut et doit agir en succession et continuation relativement à toutes ses affaires conformément et subordonnément aux dispositions de la présente loi et sous leur empire."

12. Page 7, ligne 42. Retrancher les mots "de Sa Majesté ni celle de tout autre actionnaire" et les remplacer par les mots "des actionnaires".

13. Page 8, ligne 36. Remplacer l'article 12 par le suivant:

"12. Les Régisseurs auront le contrôle du budget annuel des Chemins de fer Nationaux. Ils soumettront au ministre des Finances, afin qu'elles soient examinées et approuvées ou désapprouvées, en totalité ou en partie, par le Gouverneur en conseil, et ensuite présentées au Parlement, des estimations des sommes requises pour combler les déficits du revenu, pour servir les intérêts sur les obligations entre les mains du public, pour faire face aux dépenses à compte du capital, et pour rembourser ou retirer les titres arrivant à échéance. Les déficits du revenu ne devront pas être fondés en dette. Les montants que le Parlement aura affectés aux dépenses du capital ne devront pas être distraits pour couvrir les déficits d'exploitation sans l'autorisation expresse du Parlement."

14. Page 9, ligne 3. Après le mot "indépendants" retrancher les mots "que le Parlement nommera chaque année et qui présenteront un rapport annuel au Parlement sur leur vérification" et les remplacer par les mots "nommés chaque année par une résolution du Parlement, lesquels présenteront un rapport annuel au Parlement sur leur vérification".

15. Page 9, lignes 21 et 22. Après le mot "aux" retrancher les mots "voies ferrées, ouvrages, propriétés, facilités et services faisant partie des entreprises des".

16. Page 9, ligne 38. Après les mots "Chemins de fer" insérer les mots "et Canaux".

17. Page 10, ligne 18. Après le mot "entente" insérer les mots suivants: "au moyen de pourparlers avec les représentants des employés affectés".

18. Page 10, entre les lignes 43 et 44. Après le paragraphe 2 de l'article 16, insérer ce qui suit à titre de paragraphe 3:

"(3) Il est enjoint à la Compagnie du National et à la Compagnie du Pacifique pour le compte et de la part des objets susdits de s'efforcer de stipuler que toute nouvelle compagnie créée de la manière mentionnée au paragraphe deux du présent article donne la préférence pour le travail aux employés dans des services ou à des ouvrages que cette nouvelle compagnie a pris à sa charge."

19. Page 10, ligne 44. Renommer le paragraphe (3) à titre de paragraphe (4).

20. Page 11, entre les lignes 2 et 3. Insérer ce qui suit à titre de paragraphe (5):

"(5) Quand l'exécution ou l'application d'une telle mesure, d'un tel plan ou arrangement comporte l'accomplissement de tout acte qui, par une loi quelconque,

exige la permission, la sanction, l'assentiment ou l'approbation de la Commission des chemins de fer du Canada, aucune semblable mesure, aucun semblable plan ou arrangement ne sera valable sans l'approbation de ladite Commission."

21. Page 11, ligne 3. Renuméroter le paragraphe (4) à titre de paragraphe (6).

22. Page 12, ligne 8. Retrancher "*e*) L'abandon de lignes, services ou facilités;"

23. Page 12, ligne 9. Remplacer la lettre *f*) par la lettre *e*).

24. Page 12, ligne 11. Remplacer la lettre *g*) par la lettre *f*).

25. Page 12, ligne 32. Après le mot "Canada" insérer les mots "ou, advenant que ce président agisse en qualité de Commissaire en chef, un juge de la Cour suprême du Canada."

26. Page 13, ligne 4. Dans la version anglaise seulement.

27. Page 14, lignes 47 et 48. Après le mot "exigerait", retrancher les mots "n'étaient les dispositions de la présente loi."

28. Page 15, ligne 3. Après le mot "président" insérer les mots "d'un tribunal composé d'au plus trois membres."

29. Page 15, ligne 6. Remplacer le point par une virgule, après le mot "écrit" et ajouter les mots "et, ces agrément et assentiment ayant été donnés, nulle pareille autorisation, sanction, assentiment ou approbation de ladite Commission ne sera requise."

30. Page 16, ligne 8. Ajouter la Partie suivante:

"PARTIE IV

Dispositions générales

27. Rien dans la présente loi n'est censé autoriser la fusion d'une compagnie de chemin de fer comprise dans les Chemins de fer Nationaux avec une compagnie de chemin de fer comprise dans les Chemins de fer du Pacifique, ni autoriser la gestion et le contrôle réunis du réseau ferroviaire qui fait partie des Chemins de fer Nationaux avec le réseau ferroviaire qui fait partie des Chemins de fer du Pacifique.

28. La présente loi entre en vigueur le premier jour de juillet 1933.

Ordonné: Que lesdits amendements soient inscrits à l'Ordre du Jour pour être pris en considération demain.

La Chambre des Communes transmet, par son greffier, un message avec un bill (21) intitulé: "Loi modifiant la Loi des Indiens", pour lequel elle sollicite l'agrément du Sénat.

Première lecture de ce bill ayant été faite, il est, avec la permission du Sénat,

Ordonné: Que ce bill soit inscrit à l'Ordre du Jour pour subir sa deuxième lecture demain.

La Chambre des Communes transmet, par son greffier, un message avec un bill (71) intitulé: "Loi modifiant le Code criminel", pour lequel elle sollicite l'agrément du Sénat.

Première lecture de ce bill ayant été faite, il est, avec la permission du Sénat,

Ordonné: Que ce bill soit inscrit à l'Ordre du Jour pour subir sa deuxième lecture demain.

La Chambre des Communes transmet, par son greffier, un message avec un bill (74) intitulé: "Loi sur l'application extra-territoriale des lois du Parlement du Canada", pour lequel elle sollicite l'agrément du Sénat.

Première lecture de ce bill ayant été faite, il est, avec la permission du Sénat,

Ordonné: Que ce bill soit inscrit à l'Ordre du Jour pour subir sa deuxième lecture demain.

La Chambre des Communes transmet, par son greffier, un message avec un bill (97) intitulé: "Loi autorisant le gouverneur en son conseil à convenir de proroger par proclamation la durée de la Convention commerciale conclue entre le Canada et la Nouvelle-Zélande, datée du vingt-troisième jour d'avril mil neuf cent trente-deux, telle qu'approuvée par le chapitre trente-quatre du Statut de 1932 intitulé: "Loi concernant une certaine convention commerciale entre le Canada et la Nouvelle-Zélande", pour lequel elle sollicite l'agrément du Sénat.

Première lecture de ce bill ayant été faite, il est, avec la permission du Sénat,

Ordonné: Que ce bill soit inscrit à l'Ordre du Jour pour subir sa deuxième lecture demain.

Suivant l'Ordre du Jour, le bill (30), intitulé: "Loi modifiant la Loi des douanes", est lu pour la deuxième fois, et il est

Ordonné: Que ledit bill soit étudié en comité général, demain.

A l'appel de l'Ordre du Jour pour la deuxième lecture du bill (45), intitulé: "Loi modifiant la Loi d'établissement des soldats", il est

Ordonné: Que ledit Ordre du Jour soit remis à demain.

Suivant l'Ordre du Jour, le bill (73), intitulé: "Loi sur les chemins de fer Nationaux du Canada, autorisant la prestation de fonds pour couvrir les dépenses effectuées et les dettes contractées pendant l'année civile 1933 et autorisant Sa Majesté à consentir des prêts et avances à la Compagnie des chemins de fer Nationaux du Canada", est lu pour la deuxième fois, et

Avec la permission du Sénat,

Ledit bill est alors lu pour la troisième fois.

Etant posée la question de savoir si ce bill doit être adopté.

Elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné: Qu'un message soit envoyé à la Chambre des Communes l'informant que le Sénat a adopté ce bill sans amendement.

Suivant l'Ordre du Jour, le bill (77), intitulé: "Loi facilitant les transactions et arrangements entre les compagnies et leurs créanciers", est lu pour la deuxième fois, et il est

Renvoyé au comité permanent des Banques et du Commerce.

Suivant l'Ordre du Jour, le bill (80), intitulé: "Loi modifiant la Loi des chemins de fer", est lu pour la deuxième fois, et

Avec la permission du Sénat,

Ledit bill est alors lu pour la troisième fois.

Etant posée la question de savoir si ce bill doit être adopté,

Elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné: Qu'un message soit envoyé à la Chambre des Communes l'informant que le Sénat a adopté ce bill sans amendement.

Suivant l'Ordre du Jour, le bill (94), intitulé: "Loi modifiant la Loi de l'accise", est lu pour la deuxième fois, et
Avec la permission du Sénat, il est

Ordonné: Qu'il soit étudié en comité général immédiatement.

En conséquence, le Sénat s'ajourne à loisir et se forme en comité général pour étudier ledit bill.

(*En comité*)

Subséquemment, le Sénat reprend sa séance, et
L'honorable sénateur Beaubien, dudit comité, rapporte que le comité, ayant examiné ledit bill, l'a chargé d'en faire rapport, sans amendement, au Sénat.

Avec la permission du Sénat,

Ledit bill est alors lu pour la troisième fois.

Etant posée la question de savoir si ce bill doit être adopté,

Elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné: Qu'un message soit envoyé à la Chambre des Communes l'informant que le Sénat a adopté ce bill sans amendement.

Suivant l'Ordre du Jour, le bill (D1) intitulé: "Loi pour faire droit à Angelo Stavrow" est, sur division, lu pour la deuxième fois, et avec la permission du Sénat,

Ledit bill est, sur division, lu pour la troisième fois.

Etant posée la question de savoir si ce bill sera adopté,

Elle est, sur division, résolue dans l'affirmative.

Ordonné: Que le greffier se rende à la Chambre des Communes pour l'informer que le Sénat a adopté ce bill auquel il sollicite son agrément et pour lui communiquer, avec prière de les renvoyer au Sénat, les témoignages rendus en l'espèce devant le comité permanent des Divorcés ainsi que les pièces justificatives déposées devant ledit comité.

L'honorable sénateur Black, du comité permanent des Banques et du Commerce, auquel a été renvoyé le bill (C1) intitulé: "Loi modifiant la Loi de la marine marchande au Canada", rapporte que le comité, ayant examiné ledit bill, l'a chargé d'en faire rapport au Sénat avec plusieurs amendements qu'il est prêt à soumettre dès qu'il plaira au Sénat de les recevoir.

Lesdits amendements sont alors lus par le greffier comme suit:

1. Page 1, ligne 9. Amendement dans le texte anglais seulement.
2. Page 2, ligne 6. Après le mot "qui", insérer les mots "à ces endroits".
3. Page 2, ligne 13. Biffer les mots qui suivent le mot "pour" jusqu'au mot "deux", et insérer les mots suivants: "pour la protection contre les accidents des travailleurs employés au chargement ou au déchargement de navires".
4. Page 3, lignes 20 à 28 inclusivement. Biffer l'article "681D" projeté.
5. Page 3, lignes 29 à 34 inclusivement. Biffer l'article "681E" projeté, et substituer ce qui suit comme article 681D:

"681D. L'expression "outillage", employée dans les quatre articles précédents, signifie les palans, machines, mécanismes d'engrenage, appareils et accessoires utilisés à bord d'un navire pour son chargement ou son déchargement."

6. Page 3, ligne 36. Biffer la lettre "F", et substituer "E".

7. Page 3, lignes 37 à 51, et page 3, lignes 1 à 9 inclusivement. Biffer l'article 681F projeté, et substituer ce qui suit comme article 681E:

"681E. Personne au Canada ne doit consigner pour être chargé sur un navire, et aucun capitaine ou propriétaire de navire ou agent maritime ne doit faire charger ou permettre de charger sur un navire au Canada un colis ou objet pesant, poids brut, deux mille deux cent quarante livres ou davantage, sans faire marquer, d'une façon lisible et durable, le poids de ce colis ou objet à son extérieur. Toutefois, dans le cas d'un colis ou objet d'une telle nature qu'il est difficile d'en préciser le poids exact, un poids approximatif pourra être ainsi marqué et être accompagné du mot "approximatif" ou de toute abréviation raisonnable de ce mot.

"(2) Quiconque, au Canada, manquera de se conformer aux dispositions du présent article, sera passible d'une amende n'excédant pas cent dollars."

8. Page 4, ligne 11. Biffer la lettre "G", et substituer "F".

9. Page 4, lignes 12 à 16 inclusivement. Biffer l'article 681G projeté, et substituer ce qui suit comme article 681F:

"681F. Les articles six cent quatre-vingt-un à six cent quatre-vingt-un E (tous deux compris) de la présente loi ne seront pas mis en vigueur avant une date à fixer par le Gouverneur en conseil et à proclamer dans la *Gazette du Canada*; et en attendant semblable proclamation, les articles six cent soixante-quatorze et six cent quatre-vingt-un de la présente loi, tels qu'ils existent actuellement, demeureront en vigueur."

10. Page 4, ligne 20. Biffer la lettre "F" et substituer "E".

11. Page 5, ligne 32. Amendement dans le texte anglais seulement.

12. Page 5, ligne 36. Insérer ce qui suit comme paragraphe (11) de l'article 1 du bill:

"(11) Par l'adjonction de ce qui suit, à la fin du premier paragraphe de l'article neuf cent trente-trois:

"et si semblable navire fait ainsi du cabotage ou y prend part sans avoir préalablement obtenu un tel permis, ce navire sera passible d'une amende n'excédant pas cinq cents dollars pour chaque voyage par lui fait en contravention du présent article, et pourra être arrêté par le percepteur des douanes à un port ou endroit quelconque du Canada où le navire pourra se trouver, jusqu'à ce qu'ait été payée ladite amende. Un simple voyage de cabotage au Canada sera considéré, au sens de la présente Partie de la présente loi, comme un acte de cabotage ou de participation au cabotage."

13. Page 5, ligne 37. Supprimer le numéro "(11)" et substituer "(12)".

14. Page 5, lignes 39 à 49 inclusivement, et page 6, lignes 1 à 7 inclusivement. Biffer les trois premiers paragraphes de l'article neuf cent trente-cinq projeté, et substituer ce qui suit:

"935. Aucunes marchandises ne doivent être transportées par eau ou par terre et par eau, d'un endroit du Canada à un autre endroit du Canada, soit directement, soit en passant par un port étranger, ni pour une partie quelconque du transport, dans un autre navire qu'un navire britannique.

"2. Aucun autre navire qu'un navire britannique ne doit transporter des passagers d'un endroit du Canada à un autre endroit du Canada, soit directement, soit en passant par un port étranger.

"3. Si les marchandises sont transportées contrairement aux dispositions du présent article, ou si un navire transporte des passagers contrairement aux

dispositions du présent article, le navire transportant ainsi des marchandises ou des passagers sera passible, à l'égard des marchandises ainsi transportées, d'une amende de cinquante cents par tonneau de sa jauge nette ou de cinq cents dollars, selon le plus élevé de ces deux montants, et, à l'égard des passagers ainsi transportés, d'une amende de deux cents dollars pour chaque passager ou de cinq cents dollars, selon le plus élevé de ces deux montants."

15. Page 6, ligne 18. Biffer le numéro "(12)", et substituer "(13)".

Ordonné: Que lesdits amendements soient inscrits à l'Ordre du Jour pour être pris en considération demain.

Le très honorable sénateur Meighen présente au Sénat un bill (E1) intitulé: "Loi modifiant la Loi du Sénat et de la Chambre des Communes."

Première lecture de ce bill ayant été faite, il est, avec la permission du Sénat,

Ordonné: Que ce bill soit inscrit à l'Ordre du Jour pour subir sa deuxième lecture demain.

Suivant l'Ordre du Jour, le Sénat reprend le débat ajourné sur la motion de l'honorable sénateur Casgrain:

Qu'il attirera l'attention du Sénat sur le coût des travaux d'agrandissement et les dépenses de travaux de même nature à Fort-Churchill et à Port-Nelson, et qu'il demandera quelles économies le gouvernement se propose de réaliser au sujet des travaux exécutés dans ces ports.

Débat.

Le Sénat s'ajourne.

No 54

JOURNAUX

DU

SÉNAT DU CANADA

Jeudi, 11 mai 1933

Trois heures de l'après-midi.

L'honorable P. E. BLONDIN, Président

Les membres présents sont:—

Les honorables sénateurs

Aylesworth	Dandurand,	Little,	Robinson,
(sir Allen),	Fisher,	Macdonald,	Schaffner,
Ballantyne,	Foster,	Macdonell,	Stanfield,
Beaubien,	Gillis,	Marcotte,	Tanner,
Béland,	Gordon,	McCormick,	Turgeon,
Black,	Graham,	McLennan,	Webster,
Blondin,	Griesbach,	McMeans,	White (Inkerman),
Brown,	Harmer,	Meighen,	White (Pembroke),
Burns,	King,	Murdock,	Wilson
Casgrain,	Lacasse,	Murphy,	(Rockcliffe),
Chapais,	L'Espérance,	Planta,	Wilson (Rigaud).
Copp,	Lewis,	Poirier,	

PRIÈRES.

La pétition suivante est lue et agréée:

De Joseph Alberic Beaudry et autres, de Montréal, province de Québec; demandant leur constitution en une corporation portant nom: *The Discount and Loan Corporation of Canada*.

L'honorable sénateur Black, du comité permanent des Banques et du Commerce, auquel a été renvoyé le bill (B) intitulé: "Loi modifiant la Loi concernant les compagnies d'assurance canadiennes et britanniques", rapporte que le comité, ayant examiné ledit bill, l'a chargé d'en faire rapport au Sénat avec deux amendements qu'il est prêt à soumettre dès qu'il plaira au Sénat de les recevoir.

Lesdits amendements sont alors lus par le greffier comme suit:

1. Page 1, ligne 3. Disjoindre la clause 1.

2. Page 1. Insérer ce qui suit comme nouvelles clauses 1 et 2:

1. Est modifié l'alinéa *b*) de l'article soixante-trois du chapitre quarante-six des Statuts de 1932, par l'insertion, entre les sous-alinéas (i) et (ii), des alinéas (i-a) et (i-b) suivants:

"(i-a) D'obligations ou de débentures d'une corporation qui sont garanties par la cession, à une corporation fiduciaire au Canada, d'un paiement annuel que le Gouvernement du Canada a convenu d'effectuer, lorsque ce paiement annuel est de montants suffisants pour faire face aux intérêts échéant sur les obligations ou débentures à payer et pour faire face au paiement du montant principal desdites obligations ou débentures échéant dans l'année où le paiement annuel est effectué; ou

"(i-b) D'obligations ou de débentures émises par une institution charitable, éducationnelle ou philanthropique constituée en corporation, à l'égard desquelles des subventions annuelles égales aux intérêts et au fonds d'amortissement à échoir sur ces obligations ou débentures sont, en vertu de quelque loi générale ou privée d'une province du Canada adoptée jusqu'ici, payables par ou sous l'autorité de telle province à une compagnie fiduciaire à titre fiduciaire pour les détenteurs de ces obligations ou débentures; ou"

2. Ladite loi est de plus modifiée par l'insertion, immédiatement après l'article cent sept, des titre et sous-titres suivants:

"PARTIE VII

"Libération des dépôts, retrait des certificats d'enregistrement et peines
Libération des dépôts"

et par le retranchement des titre et sous-titres suivants, à la fin de l'article cent huit:

"PARTIE VII

"Retrait des certificats d'enregistrement—Peines"

Lesdits amendements sont adoptés, et

Avec la permission du Sénat,

Ledit bill est alors lu pour la troisième fois.

Etant posée la question de savoir si ce bill doit être adopté,

Elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné: Que le greffier se rende à la Chambre des Communes et l'informe que le Sénat a adopté ce bill pour lequel il sollicite son agrément.

L'honorable sénateur Black, du comité permanent des Banques et du Commerce, auquel a été renvoyé le bill (77) intitulé: "Loi facilitant les transactions et arrangements entre les compagnies et leurs créanciers", rapporte que le comité, ayant examiné ledit bill, l'a chargé d'en faire rapport au Sénat avec un amendement qu'il est prêt à soumettre dès qu'il plaira au Sénat de le recevoir.

Ledit amendement est alors lu par le greffier comme suit:

1. L'amendement ne concerne que la version anglaise.

Ledit amendement est agréé, et,

Avec la permission du Sénat,

Ledit bill, tel qu'amendé, est lu pour la troisième fois.

Etant posée la question de savoir si ce bill, tel qu'amendé, doit être adopté,

Elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné: Que le greffier se rende à la Chambre des Communes pour l'informer que le Sénat a adopté ce bill avec un amendement et pour solliciter l'agrément de la Chambre des Communes à cet amendement.

Le très honorable sénateur Graham, du comité permanent des Chemins de fer, Télégraphes et Havres auquel a été renvoyé le bill (41) intitulé: "Loi constituant en corporation *The Sarnia-Port Huron Vehicular Tunnel Company*", rapporte que le comité, ayant examiné ledit bill, l'a chargé d'en faire rapport au Sénat avec plusieurs amendements qu'il est prêt à soumettre dès qu'il plaira au Sénat de les recevoir.

Lesdits amendements sont alors lus par le greffier comme suit:

1. Page 2, ligne 13. Remplacer les mots "vingt-cinq" par le mot "cent".

2. Page 2, lignes 15 et 16. Remplacer les mots "au moins vingt-cinq pour cent du" par le mot "le".

3. Page 2, ligne 20. Remplacer le mot "poursuivi" par le mot "achevé".

4. Page 2, ligne 29. Après le mot "personnes" insérer les mots "subordonnément aux frais de service nécessaires".

5. Page 2, lignes 36 et 37. Remplacer les mots "*Securities Act* de la province d'Ontario" par les mots "*Security Frauds Prevention Act, 1930*, de la province d'Ontario et aux modifications y apportées".

Lesdits amendements sont agréés, et

Avec la permission du Sénat,

Ledit bill, tel qu'amendé, est lu pour la troisième fois.

Etant posée la question de savoir si ce bill, tel qu'amendé, doit être adopté,

Elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné: Que le greffier se rende à la Chambre des Communes pour l'informer que le Sénat a adopté ce bill avec plusieurs amendements et pour solliciter l'agrément de la Chambre des Communes à ces amendements.

La Chambre des Communes transmet, par son greffier, un message avec un bill (84) intitulé: "Loi modifiant la Loi des juges", pour lequel elle sollicite l'agrément du Sénat.

Première lecture de ce bill ayant été faite, il est, avec la permission du Sénat,

Ordonné: Que ce bill soit inscrit à l'Ordre du Jour pour subir sa deuxième lecture à la prochaine séance du Sénat.

La Chambre des Communes transmet, par son greffier, un message avec un bill (93) intitulé: "Loi modifiant le Tarif des douanes", pour lequel elle sollicite l'agrément du Sénat.

Première lecture de ce bill ayant été faite, il est, avec la permission du Sénat,

Ordonné: Que ce bill soit inscrit à l'Ordre du Jour pour subir sa deuxième lecture à la prochaine séance du Sénat.

La Chambre des Communes transmet, par son greffier, un message avec un bill (95) intitulé: "Loi modifiant la Loi spéciale des revenus de guerre", pour lequel elle sollicite l'agrément du Sénat.

Première lecture de ce bill ayant été faite, il est, avec la permission du Sénat,

Ordonné: Que ce bill soit inscrit à l'Ordre du Jour pour subir sa deuxième lecture à la prochaine séance du Sénat.

La Chambre des Communes transmet, par son greffier, un message avec un bill (96) intitulé: "Loi modifiant la Loi de l'impôt de guerre sur le revenu", pour lequel elle sollicite l'agrément du Sénat.

Première lecture de ce bill ayant été faite, il est, avec la permission du Sénat,

Ordonné: Que ce bill soit inscrit à l'Ordre du Jour pour subir sa deuxième lecture à la prochaine séance du Sénat.

La Chambre des Communes transmet, par son greffier, un message avec un bill (98) intitulé: "Loi modifiant la Loi des Postes", pour lequel elle sollicite l'agrément du Sénat.

Première lecture de ce bill ayant été faite, il est, avec la permission du Sénat,

Ordonné: Que ce bill soit inscrit à l'Ordre du Jour pour subir sa deuxième lecture à la prochaine séance du Sénat.

Suivant l'Ordre du Jour, le Sénat s'ajourne à loisir et se forme en comité général pour étudier le bill (30), intitulé: "Loi modifiant la Loi des douanes".

(En comité)

Subséquentement, le Sénat reprend sa séance, et

L'honorable sénateur Copp, dudit comité, rapporte que le comité, ayant examiné ledit bill, l'a chargé d'en faire rapport, sans amendement, au Sénat.

Avec la permission du Sénat,

Ledit bill est alors lu pour la troisième fois.

Etant posée la question de savoir si ce bill doit être adopté,

Elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné: Qu'un message soit envoyé à la Chambre des Communes l'informant que le Sénat a adopté ce bill, sans amendement.

Suivant l'Ordre du Jour, le bill (45), intitulé: "Loi modifiant la Loi d'établissement de soldats", est lu pour la deuxième fois, et

Avec la permission du Sénat,

Ledit bill est alors lu pour la troisième fois.

Etant posée la question de savoir si ce bill doit être adopté,

Elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné: Qu'un message soit envoyé à la Chambre des Communes l'informant que le Sénat a adopté ce bill, sans amendement.

Suivant l'Ordre du Jour, le Sénat prend en considération les amendements apportés par la Chambre des Communes au bill (A), intitulé: "Loi concernant les Chemins de fer Nationaux du Canada et pourvoyant à leur coopération avec le réseau ferroviaire du Pacifique-Canadien, ainsi qu'à d'autres objets".

Avec la permission du Sénat, et

Sur motion, il est

Ordonné: Que le Sénat se forme en comité général immédiatement, pour étudier lesdits amendements.

En conséquence, le Sénat s'ajourne à loisir et se forme en comité général pour étudier lesdits amendements.

(En comité)

Subséquent, le Sénat reprend sa séance, et

L'honorable sénateur McLennan, dudit comité, rapporte que le comité ayant étudié lesdits amendements l'a chargé de faire rapport au Sénat que lesdits amendements ont été agréés.

Lesdits amendements sont alors lus et agréés.

Ordonné: Qu'un message soit envoyé à la Chambre des Communes l'informant que le Sénat agréé, sans y en apporter d'autre, les amendements de la Chambre des Communes audit bill.

Suivant l'Ordre du Jour, le bill (21), intitulé: "Loi modifiant la Loi des Indiens", est lu pour la deuxième fois, et

Avec la permission du Sénat, il est

Ordonné: Qu'il soit étudié en comité général immédiatement.

En conséquence, le Sénat s'ajourne à loisir et se forme en comité général pour étudier ledit bill.

(En comité)

Subséquent, le Sénat reprend sa séance, et

L'honorable sénateur Copp, dudit comité, rapporte que le comité ayant examiné ledit bill, l'a chargé d'en faire rapport, sans amendement, au Sénat.

Ordonné: Que ledit bill soit inscrit à l'Ordre du Jour pour subir sa troisième lecture à la prochaine séance du Sénat.

Suivant l'Ordre du Jour, le bill (71), intitulé: "Loi modifiant le Code criminel", est lu pour la deuxième fois, et

Avec la permission du Sénat, il est

Ordonné: Qu'il soit étudié en comité général immédiatement.

En conséquence, le Sénat s'ajourne à loisir et se forme en comité général pour étudier ledit bill.

(En comité)

Le titre est lu et l'étude en est remise.

Le préambule est lu et l'étude en est remise.

Les clauses 1 et 2 sont lues et agréées.

La clause 3 est lue et amendée comme suit:

Page 2, lignes 13 à 20. Disjoindre la sous-clause (3).

Page 2, ligne 32. Remplacer les mots “des paragraphes” par les mots “du paragraphe”.

Page 2, ligne 32. Retrancher les mots “trois, quatre ou cinq”.

Ladite clause, telle qu'amendée, est lue et agréée.

Les clauses 4 à 18, les deux comprises, sont lues et agréées.

Le préambule est lu de nouveau et agréé.

Le titre est lu de nouveau et agréé.

Subséquemment, le Sénat reprend sa séance, et

L'honorable sénateur Copp, dudit comité, rapporte que le comité, ayant examiné ledit bill, l'a chargé d'en faire rapport au Sénat avec plusieurs amendements qu'il est prêt à soumettre dès qu'il plaira au Sénat de les recevoir.

Lesdits amendements sont alors lus par le greffier.

Lesdits amendements sont agréés, et, avec la permission du Sénat, Ledit bill, tel qu'amendé, est lu pour la troisième fois.

Etant posée la question de savoir si ce bill, tel qu'amendé, doit être adopté, Elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné: Que le greffier se rende à la Chambre des Communes pour l'informer que le Sénat a adopté ce bill avec plusieurs amendements et pour solliciter l'agrément de la Chambre des Communes à ces amendements.

Suivant l'Ordre du Jour, le bill (97), intitulé: “Loi autorisant le gouverneur en son conseil à convenir de proroger par proclamation la durée de la Convention commerciale conclue entre le Canada et la Nouvelle-Zélande, datée le vingt-troisième jour d'avril mil neuf cent trente-deux, telle qu'approuvée par le chapitre trente-quatre du Statut de 1932 intitulé: “Loi concernant une certaine convention commerciale entre le Canada et la Nouvelle-Zélande”, est lu pour la deuxième fois, et

Avec la permission du Sénat,

Ledit bill est alors lu pour la troisième fois.

Etant posée la question de savoir si ce bill doit être adopté,

Elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné: Qu'un message soit envoyé à la Chambre des Communes l'informant que le Sénat a adopté ce bill, sans amendement.

Suivant l'Ordre du Jour, le bill (74), intitulé: “Loi sur l'application extra-territoriale des lois du Parlement du Canada”, est lu pour la deuxième fois, et

Avec la permission du Sénat,

Ledit bill est alors lu pour la troisième fois.

Etant posée la question de savoir si ce bill doit être adopté,

Elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné: Qu'un message soit envoyé à la Chambre des Communes l'informant que le Sénat a adopté ce bill, sans amendement.

Suivant l'Ordre du Jour, le Sénat prend en considération les amendements apportés par le comité permanent des Banques et du Commerce au bill (C1), intitulé: “Loi modifiant la Loi de la marine marchande au Canada”.

Lesdits amendements sont adoptés, et

Avec la permission du Sénat,

Ledit bill est alors lu pour la troisième fois.

Etant posée la question de savoir si ce bill doit être adopté,
Elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné: Que le greffier se rende à la Chambre des Communes et l'informe que le Sénat a adopté ce bill pour lequel il sollicite son agrément.

Suivant l'Ordre du Jour, le bill (E1), intitulé: "Loi modifiant la Loi du Sénat et de la Chambre des Communes", est lu pour la deuxième fois, et
Avec la permission du Sénat, il est

Ordonné: Qu'il soit étudié en comité général immédiatement.

En conséquence, le Sénat s'ajourne à loisir et se forme en comité général pour étudier ledit bill.

(En comité)

Le titre est lu et l'étude en est remise.

Le préambule est lu et l'étude en est remise.

La clause 1 est lue et adoptée.

Le préambule est lu de nouveau et agréé.

L'amendement apporté au titre du bill ne concerne que la version anglaise.

Le titre, tel qu'amendé, est lu et adopté.

Subséquentement, le Sénat reprend sa séance, et

L'honorable sénateur Webster, dudit comité, rapporte que le comité, ayant examiné ledit bill, l'a chargé d'en faire rapport au Sénat avec un amendement qu'il est prêt à soumettre dès qu'il plaira au Sénat de le recevoir.

Ledit amendement est alors lu par le greffier.

Ledit amendement est agréé, et, avec la permission du Sénat,

Ledit bill est alors lu pour la troisième fois.

Etant posée la question de savoir si ce bill doit être adopté,

Elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné: Que le greffier se rende à la Chambre des Communes pour l'informer que le Sénat a adopté ce bill pour lequel il sollicite son agrément.

Sur motion, il est

Ordonné: Que le Sénat, lorsqu'il s'ajournera aujourd'hui, restera ajourné jusqu'à lundi prochain à trois heures de l'après-midi.

Le Sénat s'ajourne.

No 55

JOURNAUX

DU

SÉNAT DU CANADA

Lundi, 15 mai 1933

Trois heures de l'après-midi.

L'honorable P. E. BLONDIN, Président

Les honorables sénateurs

Aylesworth	Chapais,	Little,	Parent,
(sir Allen),	Copp,	Logan,	Planta,
Ballantyne,	Graham,	Marcotte,	Poirier,
Beaubien,	Griesbach,	McCormick,	Prevost,
Béland,	Harmer,	McLennan,	Schaffner,
Bénard,	Horsey,	McRae,	White (Pembroke),
Blondin,	King,	Meighen,	Wilson
Burns,	Lacasse,	Murdock,	(Rockcliffe).

PRIÈRES.

Avec la permission du Sénat, et

Sur motion, il est

Ordonné: Que l'honorable sénateur Parent soit nommé membre du comité permanent des Ordres permanents afin que le nombre des membres de ce comité soit au complet.

L'honorable sénateur Schaffner, du comité permanent des Ordres permanents, présente le dixième rapport de ce comité.

Ce rapport est alors lu par le greffier comme suit:

LUNDI, 15 mai 1933.

Le comité permanent des Ordres permanents demande permission de présenter son dixième rapport, comme suit:

Le comité a examiné la pétition suivante et constate que les prescriptions des règles du Sénat ont été observées à tous importants égards, savoir:

De *The Genter Thickner Company*, demandant l'adoption d'une loi autorisant le commissaire des brevets d'émettre un ordre remettant en vigueur le brevet numéro 209565 pour améliorations nouvelles et utiles dans les appareils pour épaissir les mélanges.

Le tout respectueusement soumis.

F. L. SCHAFFNER,

Faisant fonctions de Président.

Ordonné: Que ledit rapport soit déposé sur la Table.

La Chambre des Communes transmet, par son greffier, un message par lequel elle renvoie le bill (R) intitulé: "Loi pour faire droit à Birdie Glickman Steinberg", et informe le Sénat qu'elle a adopté ledit bill sans amendement.

La Chambre des Communes transmet, par son greffier, un message par lequel elle renvoie le bill (S) intitulé: "Loi pour faire droit à Harry Prupas", et informe le Sénat qu'elle a adopté ledit bill sans amendement.

La Chambre des Communes transmet, par son greffier, un message par lequel elle renvoie le bill (T) intitulé: "Loi pour faire droit à Olga Shidlewskaya Lowrey", et informe le Sénat qu'elle a adopté ledit bill sans amendement.

La Chambre des Communes transmet, par son greffier, un message par lequel elle renvoie le bill (U) intitulé: "Loi pour faire droit à Emily Florence Lawrence Knight", et informe le Sénat qu'elle a adopté ledit bill sans amendement.

La Chambre des Communes transmet, par son greffier, un message par lequel elle renvoie le bill (V) intitulé: "Loi pour faire droit à Marjorie Bertha Willcox", et informe le Sénat qu'elle a adopté ledit bill sans amendement.

La Chambre des Communes transmet, par son greffier, un message par lequel elle renvoie le bill (W) intitulé: "Loi pour faire droit à George Andrew Caruthers", et informe le Sénat qu'elle a adopté ledit bill sans amendement.

La Chambre des Communes transmet, par son greffier, un message par lequel elle renvoie le bill (X) intitulé: "Loi pour faire droit à Liliias Torrance Newton", et informe le Sénat qu'elle a adopté ledit bill sans amendement.

La Chambre des Communes transmet, par son greffier, un message par lequel elle renvoie le bill (Y) intitulé: "Loi pour faire droit à Hilda Mary Falkenberg Gilmour", et informe le Sénat qu'elle a adopté ledit bill sans amendement.

La Chambre des Communes transmet, par son greffier, un message par lequel elle renvoie le bill (Z) intitulé: "Loi pour faire droit à Eva Amy Falle Jordan", et informe le Sénat qu'elle a adopté ledit bill sans amendement."

La Chambre des Communes transmet, par son greffier, un message par lequel elle renvoie le bill (A1) intitulé: "Loi pour faire droit à Joseph Claremont Carroll", et informe le Sénat qu'elle a adopté ledit bill sans amendement.

La Chambre des Communes transmet, par son greffier, un message par lequel elle renvoie le bill (B1) intitulé: "Loi pour faire droit à Venita Angeline Scotten Kandall", et informe le Sénat qu'elle a adopté ledit bill sans amendement.

La Chambre des Communes transmet, par son greffier, un message par lequel elle renvoie le bill (D1) intitulé: "Loi pour faire droit à Angelo Stavrow", et informe le Sénat qu'elle a adopté ledit bill sans amendement.

La Chambre des Communes transmet, par son greffier, un message par lequel elle renvoie le bill (Q) intitulé: "Loi concernant *The Quebec, Montreal and Southern Railway Company*", et informe le Sénat qu'elle a adopté ledit bill sans amendement.

La Chambre des Communes transmet, par son greffier, un message par lequel elle renvoie au Sénat le bill (41) intitulé: "Loi constituant en corporation *The Sarnia-Port Huron Vehicular Tunnel Company*", et informe qu'elle a agréé, sans y en apporter d'autre, les amendements du Sénat audit bill.

La Chambre des Communes transmet, par son greffier, un message par lequel elle renvoie au Sénat le bill (77) intitulé: "Loi facilitant les transactions et arrangements entre les compagnies et leurs créanciers", et l'informe qu'elle a agréé, sans y en apporter d'autre, l'amendement du Sénat audit bill.

La Chambre des Communes transmet, par son greffier, un message avec un bill (103) intitulé: "Loi autorisant le prélèvement, par voie d'emprunt, de certaines sommes d'argent pour le service public", pour lequel elle sollicite l'agrément du Sénat.

Première lecture de ce bill ayant été faite, il est, avec la permission du Sénat,
Ordonné: Que ce bill soit inscrit à l'Ordre du Jour pour subir sa deuxième lecture demain.

La Chambre des Communes transmet, par son greffier, un message avec un bill (78) intitulé: "Loi modifiant la Loi des pensions", pour lequel elle sollicite l'agrément du Sénat.

Première lecture de ce bill ayant été faite, il est, avec la permission du Sénat,
Ordonné: Que ce bill soit inscrit à l'Ordre du Jour pour subir sa deuxième lecture demain.

A l'appel de l'Ordre du Jour pour la troisième lecture du bill (21), intitulé: "Loi modifiant la Loi des Indiens", il est

Ordonné: Que ledit Ordre du Jour soit remis à demain.

Suivant l'Ordre du Jour, le très honorable sénateur Meighen, propose que le bill (84), intitulé: "Loi modifiant la Loi des juges", soit lu maintenant pour la deuxième fois.

Après débat, il est

Ordonné: Que la suite du débat sur ladite motion soit remise à demain.

Suivant l'Ordre du Jour, le bill (93), intitulé: "Loi modifiant le Tarif des douanes", est lu pour la deuxième fois, et

Avec la permission du Sénat,

Ledit bill est alors lu pour la troisième fois.

Etant posée la question de savoir si ce bill doit être adopté,

Elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné: Qu'un message soit envoyé à la Chambre des Communes l'informant que le Sénat a adopté ce bill, sans amendement.

A l'appel de l'Ordre du Jour pour la deuxième lecture du bill (95), intitulé: "Loi modifiant la Loi spéciale des revenus de guerre", il est

Ordonné: Que ledit Ordre du Jour soit remis à demain.

Suivant l'Ordre du Jour, le bill (96), intitulé: "Loi modifiant la Loi de l'impôt de guerre sur le revenu", est lu pour la deuxième fois, et il est

Ordonné: Qu'il soit inscrit à l'Ordre du Jour pour subir sa troisième lecture demain.

Suivant l'Ordre du Jour, le bill (98), intitulé: "Loi modifiant la Loi des Postes", est lu pour la deuxième fois, et il est

Ordonné: Qu'il soit inscrit à l'Ordre du Jour pour subir sa troisième lecture demain.

Le Sénat s'ajourne.

No 56

JOURNAUX

DU

SÉNAT DU CANADA

Mardi, 16 mai 1933

Trois heures de l'après-midi.

L'honorable P. E. BLONDIN, Président

Les membres présents sont:—

Les honorables sénateurs

Aylesworth	Dandurand,	Little,	Planta,
(sir Allen),	Graham,	Logan,	Prevost,
Ballantyne,	Griesbach,	Marcotte,	Rainville,
Beaubien,	Harmer,	McCormick,	Riley,
Béland,	Horsey,	McLennan,	Schaffner,
Bénard,	King,	McRae,	Spence,
Blondin,	Lacasse,	Meighen,	Webster,
Burns,	Lewis,	Parent,	White (Pembroke),
Copp,			Wilson (Sorel).

PRIÈRES.

Le très honorable sénateur Meighen dépose sur la Table:

Rapport de la Commission du service civil pour l'année finissant le 31 décembre 1932. (Edition française).

L'honorable sénateur Schaffner, du comité permanent des Ordres permanents, présente le onzième rapport de ce comité.

Ledit rapport est alors lu par le greffier, comme suit:

MARDI, 16 mai 1933.

Le comité permanent des Ordres permanents demande permission de présenter son onzième rapport comme suit:—

1. Relativement à la pétition de Joseph Alberic Beaudry et autres, de Montréal, province de Québec; demandant leur constitution en une corporation portant nom *The Discount and Loan Corporation of Canada*.

2. Le comité constate que l'avis concernant l'intention de présenter requête au Parlement n'a été publié qu'une fois alors que la Règle 107 requiert que cette publication soit faite une fois par semaine pendant cinq semaines consécutives.

3. Le comité s'est assuré qu'il n'y aurait aucun inconvénient à ce que le bill suive son cours et il demande permission de recommander que les formalités déjà remplies soient considérées comme une observation suffisante des prescriptions de la Règle 107.

Le tout respectueusement soumis.

F. L. SCHAFFNER,

Faisant fonctions de Président.

Avec la permission du Sénat,
Ledit rapport est adopté.

La Chambre des Communes transmet, par son greffier, un message ainsi conçu:

VENDREDI, 12 mai 1933.

Résolu,—Que soit transmis au Sénat un message par lequel les Communes transmettent à cette Chambre la preuve, etc., faite devant le comité permanent des Divorces au Sénat, auquel ont été référées les pétitions de Birdie Glickman Steinberg, Harry Prupas, Olga Shidlowaskaya Lowrey, Emily Florence Lawrence Knight, Marjorie Bertha Willcox, George Andrew Carruthers, Liliás Torrance Newton, Hilda Mary Falkenberg Gilmour, Eva Amy Falle Jordan, Joseph Claremont Carroll, Venita Angeline Scotten Kendall, et Angelo Stavrow, demandant respectivement un bill de divorce.

Ordonné: Que le greffier de la Chambre transmette ledit message au Sénat.

Certifiée.

ARTHUR BEAUCHESNES,

Greffier des Communes.

Ordonné: Que ledit message soit déposé sur la Table.

L'honorable sénateur Marcotte présente au Sénat un bill (F1), intitulé: "Loi constituant en corporation *The Discount and Loan Corporation of Canada*."

Ledit bill est lu pour la première fois, et

Avec la permission du Sénat, il est

Proposé que le bill soit lu maintenant pour la deuxième fois.

Après débat, il est

Ordonné: Que la suite du débat sur ladite motion soit remise à plus tard au cours de la présente séance.

Suivant l'Ordre du Jour le bill (21), intitulé: "Loi modifiant la Loi des Indiens", est lu pour la troisième fois.

Etant posée la question de savoir si ce bill doit être adopté,

Elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné: Qu'un message soit envoyé à la Chambre des Communes l'informant que le Sénat a adopté ce bill, sans amendement.

Suivant l'Ordre, le Sénat reprend le débat ajourné sur la motion pour la deuxième lecture du bill (F1), intitulé: "Loi constituant en corporation *The Discount and Loan Corporation of Canada*."

La question étant posée sur ladite motion,

Elle est résolue dans l'affirmative.

Ledit bill est alors lu pour la deuxième fois, et il est

Renvoyé au comité permanent des Banques et du Commerce.

Avec la permission du Sénat, et

Sur motion de l'honorable sénateur Marcotte, il est

Ordonné: Que la Règle 119 soit suspendue en tant qu'elle s'applique au bill (F1), intitulé: "Loi constituant en corporation *The Discount and Loan Corporation of Canada*."

Suivant l'Ordre du Jour, le bill (98), intitulé: "Loi modifiant la Loi des Postes", est lu pour la troisième fois.

Etant posée la question de savoir si ce bill doit être adopté,

Elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné: Qu'un message soit envoyé à la Chambre des Communes l'informant que le Sénat a adopté ce bill sans amendement.

Suivant l'Ordre du Jour, le Sénat reprend le débat ajourné sur la motion pour la deuxième lecture du bill (84), intitulé: "Loi modifiant la Loi des juges."

La question étant posée de savoir si ladite motion doit être adoptée,

Elle est résolue dans la négative par le vote suivant:

POUR:

Les honorables sénateurs

Ballantyne,	Burns,	McCormick,	Webster,
Bénard,	Griesbach,	Meighen,	White
Blondin,	Marcotte,	Planta,	(Pembroke)—11.

CONTRE:

Les honorables sénateurs

Aylesworth	Graham,	Little,	Parent,
(sir Allen),	Harmer,	Logan,	Prevost,
Beaubien,	Horsey,	McLennan,	Riley,
Béland,	Lewis,	McRae,	Spence,
Dandurand.			Wilson (Sorel)—17.

Suivant l'Ordre du Jour, le bill (95), intitulé: "Loi modifiant la Loi spéciale des revenus de guerre", est lu pour la deuxième fois, et

Avec la permission du Sénat,

Ledit bill est alors lu pour la troisième fois.

Etant posée la question de savoir si ce bill doit être adopté,

Elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné: Qu'un message soit envoyé à la Chambre des Communes l'informant que le Sénat a adopté ce bill sans amendement.

Suivant l'Ordre du Jour, le bill (78), intitulé: "Loi modifiant la Loi des pensions", est lu pour la deuxième fois, et

Avec la permission du Sénat, il est

Ordonné: Qu'il soit étudié en comité général immédiatement.

En conséquence, le Sénat s'ajourne à loisir et se forme en comité général pour étudier ledit bill.

(En comité)

Le titre est lu et l'étude en est remise.

Le préambule est lu et l'étude en est remise.

Les clauses 1 à 4, les deux comprises, sont lues et agréées.

La clause 5 est lue et amendée comme suit:

Page 4, ligne 36. Insérer ce qui suit, comme paragraphe (4) du nouvel article 7:

"(4) Sauf disposition expressément contraire de la présente loi, aux fins d'exercer les pouvoirs, l'autorité et les fonctions attribués à la Commission, distinctement d'un quorum de celle-ci, aux termes de la présente loi, la Commission doit se composer de deux ou plus de deux commissaires; et lorsque, en vertu de la présente loi, il est référé à un quorum de la Commission, cette référence doit signifier un quorum tel que constitué sous le régime des dispositions de l'article cinquante-cinq de la présente loi."

Ladite clause, telle qu'amendée, est lue et agréée.

La clause 6 est lue et amendée comme suit:

Page 6, ligne 19. Après "corps" insérer "ou comme membre de la Commission de pension du Canada ou du Tribunal des pensions".

Ladite clause, telle qu'amendée, est lue et agréée.

Les clauses 7 à 14, les deux comprises, sont lues et agréées.

La clause 15 est lue et amendée comme suit:

Page 13, ligne 32. Après "présence" insérer "de la Commission ou".

Page 18, ligne 22. Après "renvoi" insérer "ou référence".

Ladite clause, telle qu'amendée, est lue et agréée.

Les clauses 17 et 18 sont lues et agréées.

La clause 19 est lue et amendée comme suit:

Page 21, lignes 28 et 29. Retrancher les mots "ou de l'article trente-trois".

Ladite clause, telle qu'amendée, est lue et agréée.

Le préambule est lu de nouveau et agréé.

Le titre est lu de nouveau et agréé.

Subséquentement, le Sénat reprend sa séance, et

L'honorable sénateur Webster, dudit comité, rapporte que le comité, ayant examiné ledit bill, l'a chargé d'en faire rapport au Sénat avec plusieurs amendements qu'il est prêt à soumettre dès qu'il plaira au Sénat de les recevoir.

Lesdits amendements sont alors lus par le greffier.

Lesdits amendements sont agréés, et, il est

Ordonné: Que ledit bill, tel qu'amendé, soit inscrit à l'Ordre du Jour pour subir sa troisième lecture demain.

Suivant l'Ordre du Jour, le bill (103), intitulé: "Loi autorisant le prélèvement, par voie d'emprunt, de certaines sommes d'argent pour le service public", est lu pour la deuxième fois, et

Avec la permission du Sénat,

Ledit bill est alors lu pour la troisième fois.

Etant posée la question de savoir si ce bill doit être adopté,

Elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné: Qu'un message soit envoyé à la Chambre des Communes l'informant que le Sénat a adopté ce bill, sans amendement.

A l'appel de l'Ordre du Jour pour la deuxième lecture du bill (96), intitulé: "Loi modifiant la Loi de l'impôt de guerre sur le revenu", il est

Ordonné: Que ledit Ordre du Jour soit remis à demain.

La Chambre des Communes transmet, par son greffier, un message par lequel elle renvoie le bill (B) intitulé: "Loi modifiant la Loi concernant les compagnies d'assurance canadiennes et britanniques", et informe le Sénat qu'elle a adopté ledit bill sans amendement.

La Chambre des Communes transmet, par son greffier, un message par lequel elle renvoie le bill (E1) intitulé: "Loi modifiant la Loi du Sénat et de la Chambre des communes", et informe le Sénat qu'elle a adopté ledit bill sans amendement.

La Chambre des Communes transmet, par son greffier, un message avec un bill (107) intitulé: "Loi concernant un certain Arrangement commercial entre le Canada et la France", pour lequel elle sollicite l'agrément du Sénat.

Première lecture de ce bill ayant été faite, il est, avec la permission du Sénat,

Ordonné: Que ce bill soit inscrit à l'Ordre du Jour pour subir sa deuxième lecture demain.

La Chambre des Communes transmet, par son greffier, un message avec un bill (108) intitulé: "Loi sur une certaine Convention entre le Canada et la France concernant les droits des ressortissants et les questions commerciales et maritimes", pour lequel elle sollicite l'agrément du Sénat.

Première lecture de ce bill ayant été faite, il est, avec la permission du Sénat,

Ordonné: Que ce bill soit inscrit à l'Ordre du Jour pour subir sa deuxième lecture demain.

La Chambre des Communes transmet, par son greffier, un message avec un bill (109) intitulé: "Loi allouant à Sa Majesté certaines sommes d'argent pour le service public de l'année financière expirant le 31 mars 1934", pour lequel elle sollicite l'agrément du Sénat.

Première lecture de ce bill ayant été faite, il est, avec la permission du Sénat,

Ordonné: Que ce bill soit inscrit à l'Ordre du Jour pour subir sa deuxième lecture demain.

La Chambre des Communes transmet par son greffier, un message ainsi conçu:

MARDI, 16 mai 1933.

Résolu,—Qu'un message soit envoyé au Sénat informant Leurs Honneurs que cette Chambre n'agrée pas les amendements apportés par le Sénat au bill 71, intitulé: "Loi modifiant le Code criminel", pour la raison suivante:

Parce que la disjonction du paragraphe (3) de l'article (3), du bill, rend l'article inopérant.

Ordonné: Que le greffier de la Chambre porte ledit message au Sénat.

Approuvé.

ARTHUR BEAUCHESNES,

Greffier des Communes.

Ordonné: Que ledit message soit pris en considération demain.

Le Sénat s'ajourne.

No 57

JOURNAUX

DU

SÉNAT DU CANADA

Mercredi, 17 mai 1933

Trois heures de l'après-midi.

L'honorable P. E. BLONDIN, Président

Les membres présents sont:—

Les honorables sénateurs

Aylesworth (sir Allen),	Copp,	Lacasse,	Planta,
Ballantyne,	Dandurand,	Logan,	Poirier,
Beaubien,	Donnelly,	Marcotte,	Prevost,
Béland,	Gordon,	McCormick,	Riley,
Blondin,	Graham,	McDonald,	Smith,
Brown,	Griesbach,	McLennan,	Tanner,
Burns,	Harmer,	McRae,	Webster,
Chapais,	Horsey,	Meighen,	White (Pembroke),
	King,	Parent,	Wilson (Sorel).

PRIÈRES.

La Chambre des Communes transmet, par son greffier, un message avec un bill (99) intitulé: "Loi modifiant la Loi canadienne de la radiodiffusion, 1932", pour lequel elle sollicite l'agrément du Sénat.

Première lecture de ce bill ayant été faite, il est, avec la permission du Sénat,

Ordonné: Que ce bill soit inscrit à l'Ordre du Jour pour subir sa deuxième lecture à la prochaine séance du Sénat.

La Chambre des Communes transmet, par son greffier, un message avec un bill (100) intitulé: "Loi modifiant la Loi de la Commission du tarif", pour lequel elle sollicite l'agrément du Sénat.

Première lecture de ce bill ayant été faite, il est, avec la permission du Sénat,

Ordonné: Que ce bill soit inscrit à l'Ordre du Jour pour subir sa deuxième lecture à la prochaine séance du Sénat.

La Chambre des Communes transmet, par son greffier, un message avec un bill (102) intitulé: "Loi concernant un certain brevet de la compagnie dite *Genter Thickener Company*", pour lequel elle sollicite l'agrément du Sénat.

Ledit bill est lu pour la première fois, et

Avec la permission du Sénat,

Ledit bill est alors lu pour la deuxième fois, et il est

Renvoyé au comité permanent des Bills privés.

Avec la permission du Sénat, et

Sur motion, il est

Ordonné: Que la Règle 119 soit suspendue en tant qu'elle s'applique au bill (102), intitulé: "Loi concernant un certain brevet de la compagnie dite *Genter Thickener Company*."

Suivant l'Ordre du Jour, le bill (96), intitulé: "Loi modifiant la Loi de l'impôt de guerre sur le revenu", est lu pour la troisième fois.

Etant posée la question de savoir si ce bill doit être adopté,

Elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné: Qu'un message soit envoyé à la Chambre des Communes l'informant que le Sénat a adopté ce bill sans amendement.

Suivant l'Ordre du Jour, le bill (78), intitulé: "Loi modifiant la Loi des pensions", est lu pour la troisième fois, tel qu'amendé.

Etant posée la question de savoir si ce bill, tel qu'amendé, doit être adopté,

Elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné: Que le greffier se rende à la Chambre des Communes et l'informe que le Sénat a adopté ce bill avec plusieurs amendements et pour solliciter l'agrément de la Chambre des Communes à ces amendements.

Suivant l'Ordre du Jour, le bill (107), intitulé: "Loi concernant un certain Arrangement commercial entre le Canada et la France", est lu pour la deuxième fois, et

Avec la permission du Sénat,

Ledit bill est alors lu pour la troisième fois.

Etant posée la question de savoir si ce bill doit être adopté,

Elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné: Qu'un message soit envoyé à la Chambre des Communes l'informant que le Sénat a adopté ce bill sans amendement.

Suivant l'Ordre du Jour, le bill (108), intitulé: "Loi sur une certaine Convention entre le Canada et la France concernant les droits des ressortissants et les questions commerciales et maritimes", est lu pour la deuxième fois, et

Avec la permission du Sénat,

Ledit bill est alors lu pour la troisième fois.

Etant posée la question de savoir si ce bill doit être adopté,

Elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné: Qu'un message soit envoyé à la Chambre des Communes l'informant que le Sénat a adopté ce bill sans amendement.

Suivant l'Ordre du Jour, le bill (109), intitulé: "Loi allouant à Sa Majesté certaines sommes d'argent pour le service public de l'année financière expirant le 31 mars 1934", est lu pour la deuxième fois, et

Avec la permission du Sénat,

Ledit bill est alors lu pour la troisième fois.

Etant posée la question de savoir si ce bill doit être adopté,

Elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné: Qu'un message soit envoyé à la Chambre des Communes l'informant que le Sénat a adopté ce bill.

Suivant l'Ordre du Jour, le Sénat prend en considération le message de la Chambre des Communes informant le Sénat qu'elle n'agrée pas les amendements apportés par le Sénat au bill (71), intitulé: "Loi modifiant le Code criminel."

Sur motion du très honorable sénateur Meighen, il est

Résolu,—Que le Sénat n'insiste pas sur son premier amendement audit bill, mais le remplace par l'amendement suivant:

Page 2, ligne 12. Ajouter ce qui suit, comme clause restrictive du paragraphe (2) de la clause 3:

"Toutefois, le présent paragraphe ne s'applique pas dans le cas de deux personnes qui, bien que vivant de fait dans l'adultère, paraissent vivre de façon respectable comme homme et femme et lorsque les enfants affectés sont issus de cette union."

Ordonné: Qu'un message soit envoyé à la Chambre des Communes pour renvoyer le bill (71), intitulé: "Loi modifiant le Code criminel", et informant cette Chambre que le Sénat n'insiste pas sur son premier amendement, mais y substitue un autre amendement pour lequel il sollicite l'agrément de la Chambre des Communes.

Le Sénat s'ajourne.

No 58

JOURNAUX

DU

SÉNAT DU CANADA

 Jeudi, 18 mai 1933

Trois heures de l'après-midi.

L'honorable P. E. BLONDIN, Président

Les membres présents sont:—

Les honorables sénateurs

Aylesworth	Chapais,	Horsey,	Planta,
(sir Allen),	Copp,	Lacasse,	Poirier,
Ballantyne,	Dandurand,	Logan,	Prevost,
Beaubien,	Donnelly,	Marcotte,	Riley,
Béland,	Gordon,	McCormick,	Smith,
Bénard,	Graham,	McDonald,	Tanner,
Blondin,	Griesbach,	McLennan,	Webster,
Brown,	Hardy,	McRae,	White (Pembroke).
Burns,	Harmer,	Meighen,	

PRIÈRES.

L'honorable sénateur Tanner, du comité permanent des Banques et du Commerce, auquel a été renvoyé le bill (F1) intitulé: "Loi constituant en corporation *The Discount and Loan Corporation of Canada*", rapporte que le comité, ayant examiné ledit bill, l'a chargé d'en faire rapport au Sénat avec plusieurs amendements qu'il est prêt à soumettre dès qu'il plaira au Sénat de les recevoir.

Lesdits amendements sont alors lus par le greffier comme suit:

1. Page 1, lignes 18 à 27 inclusivement. Remplacer la clause 3 par la suivante:

"3. Le capital social de la Compagnie est de un million de dollars, divisé en dix mille actions de cent dollars chacune."

2. Page 2, lignes 21 à 23 inclusivement. Remplacer les mots "à un taux non supérieur au taux spécifié à l'article six du chapitre cent trente-cinq des *Statuts révisés, 1927*", par les mots "à un taux d'au plus sept pour cent par année".

3. Page 2, ligne 32. Remplacer les mots "faire des imputations", par "exiger".

Page 2, ligne 32. Insérer, après le mot "susdit", les mots "deux pour cent sur le principal de la somme prêtée".

4. Page 2, lignes 34 et 35. Remplacer les mots "ou contractera par nécessité et de bonne foi à l'égard du prêt" par les mots "par nécessité et de bonne foi dans l'opération ou le renouvellement du prêt".

5. Page 2, ligne 49. Après le mot "prêt" insérer "mais ne dépassant pas la somme de dix dollars".

6. Page 3, lignes 1 à 6 inclusivement. Remplacer les mots "mais la Compagnie peut, subordonnément aux sous-alinéas (i), (ii) et (iii), lorsqu'un prêt a été demandé, requérir un dépôt en couverture des dépenses préliminaires du prêt, et si l'opération manque de se réaliser sans qu'il y ait faute de la part de la Compagnie, retenir ledit dépôt en indemnisation de ses services et dépenses"; par les mots "mais aucun compte pour dépenses de toute espèce ne doit être exigé ni perçu à moins que le prêt n'ait été réellement effectué, ou à moins que ce prêt n'ait été renouvelé après un an depuis l'opération du prêt, ou après un an depuis le dernier renouvellement du prêt;"

7. Page 3, lignes 28 à 40 inclusivement. Disjoindre les alinéas f), g), h) et i).

8. Page 3, ligne 44. Insérer ce qui suit, comme sous-clause (3) de la clause 3.

"(3) Rien de contenu en la présente loi n'autorise la Compagnie à émettre des obligations, débetures ou autres valeurs mobilières pour fonds empruntés, ni à accepter des dépôts."

9. Page 3, ligne 45. Remplacer "(3)" par "(4)".

10. Page 4, ligne 4. Remplacer la clause 6 par la suivante:

"6. Sauf autre disposition contraire de la présente loi, la *Loi des compagnies de prêt*, chapitre vingt-huit des *Statuts révisés du Canada, 1927*, à l'exception de l'alinéa f) du premier paragraphe de l'article soixante et un, de l'alinéa c) du deuxième paragraphe de l'article soixante et un, du troisième paragraphe de l'article soixante-deux, des articles soixante-quatre, soixante-cinq, soixante-six, soixante-sept, quatre-vingt-deux et quatre-vingt-huit, s'appliquent à la Compagnie."

11. Page 4, ligne 8. Ajouter ce qui suit, comme nouvelle clause 7:

“7. Si une personne, avec laquelle la Compagnie traite quelque affaire autorisée par les lois relatives à la Compagnie, constitue légalement la Compagnie son mandataire ou procureur, alors, dans cette tractation et pour le compte de cette personne, pour l'une quelconque des fins suivantes, savoir:

- a) vendre ou acheter des titres, obligations ou autres valeurs mobilières; ou
- b) percevoir des loyers d'immeubles, des remboursements, soit de principal soit d'intérêt, sur hypothèques ou immeubles; ou
- c) en général, administrer des immeubles;

la Compagnie peut agir à ce titre de mandataire ou procureur.”

Lesdits amendements sont adoptés, et

Avec la permission du Sénat,

Ledit bill est alors lu pour la troisième fois.

Etant posée la question de savoir si ce bill doit être adopté,

Elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné: Que le greffier se rende à la Chambre des Communes pour l'informer que le Sénat a adopté ce bill pour lequel il sollicite son agrément.

Suivant l'Ordre du Jour, le bill (99), intitulé: “Loi modifiant la Loi canadienne de la radiodiffusion, 1932”, est lu pour la deuxième fois, et

Avec la permission du Sénat,

Ledit bill est alors lu pour la troisième fois,

Etant posée la question de savoir si ce bill doit être adopté,

Elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné: Qu'un message soit envoyé à la Chambre des Communes l'informant que le Sénat a adopté ce bill sans amendement.

Suivant l'Ordre du Jour, le bill (100), intitulé: “Loi modifiant la Loi de la Commission du tarif”, est lu pour la deuxième fois, et,

Avec la permission du Sénat,

Ledit bill est alors lu pour la troisième fois.

Etant posée la question de savoir si ce bill doit être adopté,

Elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné: Qu'un message soit envoyé à la Chambre des Communes l'informant que le Sénat a adopté ce bill sans amendement.

Le Sénat s'ajourne.

No 59

JOURNAUX

DU

SÉNAT DU CANADA

 Vendredi, 19 mai 1933

Trois heures de l'après-midi.

L'honorable P. E. BLONDIN, Président

Les membres présents sont:—

Les honorables sénateurs

Aylesworth	Gordon,	McCormick,	Planta,
(sir Allen),	Graham,	McDonald,	Poirier,
Bénard,	Griesbach,	McLennan,	Prevost,
Blondin,	Harmer,	McRae,	Smith,
Brown,	Horsey,	Meighen,	Tanner,
Burns,	Lacasse,	Murdock,	Webster,
Chapais,	Marcotte,	Murphy,	White (Pembroke).

PRIÈRES.

L'honorable sénateur Tanner, du comité permanent des Bills privés, auquel a été renvoyé le bill (102) intitulé: "Loi concernant un certain brevet de la compagnie dite *Genter Thickener Company*", rapporte que le comité, ayant examiné ledit bill, l'a chargé d'en faire rapport, sans amendement, au Sénat.

Avec la permission du Sénat,

Ledit bill est alors lu pour la troisième fois.

Etant posée la question de savoir si ce bill doit être adopté,

Elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné: Qu'un message soit envoyé à la Chambre des Communes l'informant que le Sénat a adopté ce bill sans amendement.

A six heures, l'honorable Président quitte le fauteuil pour le reprendre à sept heures trente.

Sept heures trente.

Le Sénat reprend sa séance.

La Chambre des Communes transmet, par son greffier, un message par lequel elle renvoie au Sénat le bill (78) intitulé: "Loi modifiant la Loi des pensions", et l'informe qu'elle a agréé, sans y en apporter d'autre, les amendements du Sénat audit bill.

La Chambre des Communes transmet par son greffier, un message ainsi conçu:

VENDREDI, 19 mai 1933.

Résolu,—Qu'un message soit envoyé au Sénat pour informer Leurs Honneurs que cette Chambre n'a agréé pas leur amendement au bill (71), Loi modifiant le Code criminel, pour le motif suivant:

"Parce que l'on peut croire, par la rédaction dudit amendement, qu'il admet un principe qu'il n'est peut-être pas sage de sanctionner dans une loi du Parlement."

Ordonné: Que le greffier de la Chambre porte ledit message au Sénat.

Approuvé.

ARTHUR BEAUCHESNE,
Greffier des Communes.

Ordonné: Que ledit message soit pris en considération immédiatement.

En conséquence le Sénat prend ledit message en considération.

Après débat, et

Sur motion du très honorable sénateur Meighen, il est

Résolu,—Que le Sénat ne maintient pas son amendement en remplacement de son premier amendement apporté au bill (71), intitulé: "Loi modifiant le

Code criminel", mais qu'il maintient ses premier, deuxième et troisième amendements en premier lieu apportés au bill, pour les motifs suivants:

1. Parce que les dispositions du paragraphe (3) de la clause 3 comportent un principe qu'il ne serait peut-être pas à propos de sanctionner dans une loi du Parlement.

2. Cet amendement est par voie de conséquence.

3. Parce que les mots retranchés n'auraient jamais dû être inclus.

Ordonné: Qu'un message soit envoyé à la Chambre des Communes en conséquence.

Avec la permission du Sénat, et

Sur motion, il est

Ordonné: Que le Sénat, lorsqu'il s'ajournera aujourd'hui, restera ajourné jusqu'à demain à trois heures de l'après-midi.

Le Sénat s'ajourne.

No 60

JOURNAUX DU SÉNAT DU CANADA

Samedi, 20 mai 1933

Trois heures de l'après-midi.

L'honorable P. E. BLONDIN, Président

Les membres présents sont: —

Les honorables sénateurs

- | | | | |
|--------------|------------|------------|-------------------|
| Aylesworth | Chapais, | McCormick, | Tanner, |
| (sir Allen), | Graham, | McLennan, | White (Pembroke), |
| Blondin, | Griesbach, | Meighen, | Wilson, |
| Brown | Harmer, | Planta, | (Rockcliffe). |
| Burns, | Horsey, | Smith, | |

PRIÈRES.

La Chambre des Communes transmet, par son greffier, un message par lequel elle renvoie le bill (F1), intitulé: "Loi constituant en Corporation *The Discount and Loan Corporation of Canada*, et informe le Sénat qu'elle a adopté ledit bill sans amendement.

La Chambre des Communes transmet, par son greffier, un message par lequel elle renvoi le bill (C1), intitulé: "Loi modifiant la Loi de la marine marchande au Canada", et informe le Sénat qu'elle a adopté ledit bill avec certains amendements pour lesquels elle sollicite l'agrément du Sénat.

Lesdits amendements sont alors lus par le greffier comme suit:

1. Page 1, lignes 8 à 27. Retrancher le paragraphe (3) et le remplacer par le suivant:

"(3) Lorsque le Ministre est nommé comme administrateur de pilotage pour quelque circonscription que ce soit, ses successeurs en autorité ou tout ministre suppléant ou, en l'absence du Ministre, son sous-ministre régulier, constituant l'administration de pilotage, et cette dernière peut, par règlement confirmé par le Gouverneur en conseil, autoriser le surintendant des pilotes de la circonscription à exercer toutes les fonctions du Ministre et, pour telle période ou pour telle fin qu'il peut décider, autoriser qui que ce soit à exercer les fonctions ou attributions particulières dévolues à l'administration de pilotage par la présente loi ou par tout règlement établi sous son empire."

2. Page 6, entre les lignes 19 et 20. Immédiatement après l'article 1, insérer l'article suivant:

"1A. Le paragraphe douze de l'article premier de la présente loi entrera en vigueur à une date que fixera le Gouverneur en conseil par une proclamation qui sera publiée dans la *Gazette du Canada*."

Ordonné, Que lesdits amendements soient pris en considération immédiatement.

En conséquence, le Sénat prend lesdits amendements en considération.

Après débat, et

Sur motion, il est

Résolu, Que lesdits amendements ne soient pas agréés, mais qu'ils soient amendés en les remplaçant par ce qui suit:

Page 1, lignes 8 à 27. Remplacer la sous-clause (3) par la suivante:

"(3) Lorsque le Ministre est nommé comme administrateur de pilotage pour quelque circonscription, son successeur en autorité ou tout ministre le suppléant ou, en l'absence d'Ottawa du Ministre, ou de tout ministre le suppléant, son sous-ministre régulier sera l'administration de pilotage; et une semblable administration de pilotage pourra, par règlement confirmé par le Gouverneur en conseil, autoriser le surintendant des pilotes dans la circonscription à exercer l'une quelconque de ses fonctions, et, pour telle période ou pour telle fin qu'il pourra déterminer, autoriser qui que ce soit à exercer toute fonction ou attribution particulière dévolue à l'administration de pilotage par la présente loi ou par un règlement établi sous son empire."

Page 6, entre les lignes 17 et 18. Immédiatement après la clause "1", insérer la clause suivante:

"1A. Le paragraphe douze de l'article premier de la présente loi n'entrera pas en vigueur avant une date à fixer par le Gouverneur en conseil et à proclamer dans la *Gazette du Canada*."

Ordonné, Qu'un message soit envoyé à la Chambre des Communes, pour renvoyer le bill (G1), intitulé: " Loi modifiant la Loi de la marine marchande au Canada ", et pour informer cette Chambre que le Sénat a remplacé les amendements apportés par la Chambre des Communes audit bill, par d'autres amendements et pour solliciter l'agrément de la Chambre des Communes à ces amendements.

Avec la permission du Sénat, et

Sur motion, il est

Ordonné, Que le Sénat, lorsqu'il s'ajournera aujourd'hui, restera ajourné jusqu'à mardi prochain à huit heures du soir.

Le Sénat s'ajourne.

No 61

JOURNAUX

DU

SÉNAT DU CANADA

Mardi, 23 mai 1933

Huit heures du soir.

L'honorable P. E. BLONDIN, Président

Les membres présents sont:—

Les honorables sénateurs

Ballantyne,	Gordon,	McDonald,	Prevost,
Beaubien,	Graham,	McGuire,	Robertson,
Blondin,	Harmer,	McLennan,	Smith,
Burns,	Horsey,	McRae,	Tanner,
Calder,	Lewis,	Murdock,	Tessier,
Chapais,	Marcotte,	Poirier,	Webster,
Donnelly,	McCormick,	Pope,	White (Inkerman),
Fisher,			White (Pembroke).

PRIÈRES.

Son Honneur le Président informe le Sénat qu'il a reçu une communication du secrétaire adjoint du Gouverneur général.

Ladite communication est lue par Son Honneur le Président, comme suit:

BUREAU DU SECRÉTAIRE DU GOUVERNEUR GÉNÉRAL
CANADA

OTTAWA, 23 mai 1933.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de vous informer que le très honorable Lyman P. Duff, Juge en chef du Canada, en sa qualité de Député de Son Excellence le Gouverneur général, se rendra à la Chambre du Sénat, aujourd'hui, à huit heures quinze de l'après-midi, afin de donner la sanction royale à certains bills.

Veuillez agréer,

Monsieur l'Orateur,

l'assurance de ma haute considération,

JAMES F. CROWDY,

Secrétaire adjoint du Gouverneur général.

A l'honorable

Président du Sénat,
Ottawa.

Ordonné: Que cette communication soit déposée sur la Table.

Le Sénat s'ajourne à loisir.

Quelque temps après, le très honorable Lyman Poore Duff, Juge en chef du Canada, délégué du Gouverneur général, étant venu et étant assis au pied du trône,

L'honorable Président ordonne au gentilhomme huissier de la Verge Noire de se rendre à la Chambre des Communes et d'informer cette Chambre que c'est le plaisir du très honorable délégué du Gouverneur général, que les Communes se rendent immédiatement auprès de lui dans la salle du Sénat.

La Chambre des Communes étant venue.

Le greffier lit les titres des bills à sanctionner, comme suit:

Loi sur les chemins de fer Nationaux du Canada, autorisant la prestation de fonds pour couvrir les dépenses effectuées et les dettes contractées pendant l'année civile 1933 et autorisant Sa Majesté à consentir des prêts et avances à la Compagnie des chemins de fer Nationaux du Canada.

Loi modifiant la Loi des chemins de fer.

Loi modifiant la Loi de l'accise.

Loi modifiant la Loi des douanes.

Loi modifiant la Loi d'établissement de soldats.

Loi autorisant le Gouverneur en son conseil à convenir de proroger par proclamation la durée de la Convention commerciale conclue entre le Canada et la Nouvelle-Zélande, datée du vingt-troisième jour d'avril mil neuf cent trente-deux, telle qu'approuvée par le chapitre trente-quatre du Statut de 1932 intitulé: Loi concernant une certaine convention commerciale entre le Canada et la Nouvelle-Zélande.

Loi sur l'application extra-territoriale des lois du Parlement du Canada.

Loi concernant les Chemins de fer Nationaux du Canada et pourvoyant à leur coopération avec le réseau ferroviaire du Pacifique-Canadien, ainsi qu'à d'autres objets.

Loi pour faire droit à Birdie Glickman Steinberg.

Loi pour faire droit à Harry Prupas.

Loi pour faire droit à Olga Shidlowkaya Lowrey.

Loi pour faire droit à Emily Florence Lawrence Knight.

Loi pour faire droit à Marjorie Bertha Willcox.

Loi pour faire droit à George Andrew Carruthers.

Loi pour faire droit à Liliias Torrance Newton.

Loi pour faire droit à Hilda Mary Falkenberg Gilmour.

Loi pour faire droit à Eva Amy Falle Jordan.

Loi pour faire droit à Joseph Claremont Carroll.

Loi pour faire droit à Venita Angeline Scotten Kendall.

Loi pour faire droit à Angelo Stavrow.

Loi concernant *The Quebec, Montreal and Southern Railway Company*.

Loi constituant en corporation *The Sarnia-Port Huron Vehicular Tunnel Company*.

Loi facilitant les transactions et arrangements entre les compagnies et leurs créanciers.

Loi modifiant le Tarif des douanes.

Loi modifiant la Loi des Indiens.

Loi modifiant la Loi des Postes.

Loi modifiant la Loi spéciale des revenus de guerre.

Loi autorisant le prélèvement, par voie d'emprunt, de certaines sommes d'argent pour le service public.

Loi modifiant la Loi concernant les compagnies d'assurance canadiennes et britanniques.

Loi modifiant la Loi du Sénat et de la Chambre des communes.

Loi confirmant une convention conclue entre la *Vancouver, Victoria and Eastern Railway and Navigation Company* et la *Northern Pacific Railway Company*.

Loi modifiant la Loi de l'impôt de guerre sur le revenu.

Loi concernant un certain Arrangement commercial entre le Canada et la France.

Loi sur une certaine Convention entre le Canada et la France concernant les droits des ressortissants et les questions commerciales et maritimes.

Loi modifiant la Loi canadienne de la radiodiffusion, 1932.

Loi modifiant la Loi de la Commission du tarif.

Loi concernant un certain brevet de la compagnie dite *Genter Thickener Company*.

Loi modifiant la Loi des pensions.

Loi constituant en corporation *The Discount and Loan Corporation of Canada*.

Le greffier du Sénat proclame dans les termes suivants que ces bills sont sanctionnés:

"Au nom de Sa Majesté, le très honorable délégué du Gouverneur général sanctionne ces bills."

Après quoi il plaît au très honorable délégué du Gouverneur général de se retirer.

Les Communes se retirent.

Le Sénat reprend sa séance.

Avec la permission du Sénat, et

Sur motion, il est

Ordonné: Que le Sénat, lorsqu'il s'ajournera aujourd'hui, restera ajourné jusqu'à jeudi prochain, à trois heures de l'après-midi.

Le Sénat s'ajourne.

No 62

JOURNAUX

DU

SÉNAT DU CANADA

Jeudi, 25 mai 1933

Trois heures de l'après-midi.

L'honorable P. E. BLONDIN, Président

Les membres présents sont:—

Les honorables sénateurs

Béland,	Gordon,	McLennan,	Robertson,
Blondin,	Graham,	McRae,	Smith,
Calder,	Horsey,	Murdock,	Tanner,
Casgrain,	L'Espérance,	Planta,	Tessier,
Chapais,	Lewis,	Poirier,	Webster,
Donnelly,	Marcotte,	Pope,	White (Inkerman).
Fisher,	McCormick,	Prevost,	

PRIÈRES.

La Chambre des Communes transmet, par son greffier, un message par lequel elle renvoie au Sénat le bill (C1) intitulé: "Loi modifiant la Loi de la marine marchande au Canada", et l'informe qu'elle a agréé, sans y en apporter d'autres, les amendements du Sénat en remplacement des amendements apportés par la Chambre des Communes audit bill.

Sur motion, il est

Ordonné: Que le Sénat, lorsqu'il s'ajournera aujourd'hui, restera ajourné jusqu'à demain à midi.

Le Sénat s'ajourne.

No 63

JOURNAUX

DU

SÉNAT DU CANADA

Vendredi, 26 mai 1933

Midi.

L'honorable P. E. BLONDIN, Président

Les membres présents sont:—

Les honorables sénateurs

Ballantyne,	Graham,	Meighen,	Robertson,
Béland,	Harmer,	Murdock,	Smith,
Blondin,	Horsey,	Planta,	Tanner,
Brown,	Marcotte,	Poirier,	Tessier,
Calder,	McCormick,	Pope,	Webster,
Chapais,	McLennan,	Prevost,	White (Inkerman),
Fisher,			White (Pembroke).

PRIÈRES.

A une heure, l'honorable Président quitte le fauteuil pour le reprendre à trois heures.

Trois heures de l'après-midi.

Le Sénat reprend sa séance.

A six heures, l'honorable Président quitte le fauteuil pour le reprendre à sept heures et demie.

Sept heures et demie du soir.

Le Sénat reprend sa séance.

Sur motion, il est

Ordonné: Que le Sénat, lorsqu'il s'ajournera aujourd'hui, restera ajourné jusqu'à demain à midi.

Le Sénat s'ajourne.

No 64

JOURNAUX

DU

SÉNAT DU CANADA

Samedi, 27 mai 1933

PREMIÈRE SÉANCE DISTINCTE

Midi.

L'honorable P. E. BLONDIN, Président

Les membres présents sont:—

Les honorables sénateurs

Ballantyne,	Fisher,	McLennan,	Robertson,
Blondin,	Graham,	Meighen,	Smith,
Brown,	Horsey,	Murdock,	Tanner,
Calder,	Marcotte,	Pope,	Webster,
Chapais,			White (Pembroke).

PRIÈRES.

La Chambre des Communes transmet par son greffier, un message ainsi conçu :

VENDREDI, 26 mai 1933.

Résolu.—Qu'un message soit envoyé au Sénat demandant respectueusement une conférence libre avec Leurs Honneurs pour étudier un certain amendement apporté par le Sénat au bill No 71, Loi modifiant le Code criminel, amendement que cette Chambre n'a pas agréé et sur lequel le Sénat insiste, et tout amendement que l'on pourra juger opportun, durant cette conférence, d'apporter audit bill ou aux amendements dudit bill.

Ordonné: Que le greffier de la Chambre porte ledit message au Sénat.

Certifié.

ARTHUR BEAUCHESNE,
Greffier des Communes.

Le Sénat prend ledit message en considération.

Sur motion, il est

Résolu.—Qu'un message soit transmis à la Chambre des Communes pour l'informer que le Sénat a consenti à tenir la libre conférence que les Communes ont désiré avoir avec le Sénat, aux fins d'étudier certains amendements apportés par le Sénat au bill (71), intitulé: "Loi modifiant le Code criminel", auxquels les Communes n'ont pas acquiescé et sur lesquels le Sénat a insisté; et aux fins d'étudier toutes modifications que, à ladite conférence, il pourra être jugé désirable d'y apporter; et pour l'informer que le Sénat a délégué les honorables sénateurs Graham, Chapais et Meighen comme ses représentants à ladite conférence, et

Aussi que les représentants du Sénat à ladite libre conférence se réuniront sans délai à la chambre 258 du Sénat.

Ordonné en conséquence.

Le Sénat s'ajourne à loisir.

Le Sénat reprend sa séance.

La Chambre des Communes transmet par son greffier, un message ainsi conçu :

SAMEDI, 27 mai 1933.

Résolu.—Qu'un message soit envoyé au Sénat informant Leurs Honneurs que la Chambre des Communes a nommé messieurs Lapointe, Heaps et Dupré pour agir comme représentants de la Chambre au cours de la conférence libre avec le Sénat relativement aux amendements apportés au Bill No 71, Loi modifiant le Code criminel.

Ordonné: Que le greffier de la Chambre porte ledit message au Sénat.

Certifié.

ARTHUR BEAUCHESNE,
Greffier des Communes.

Les très honorables sénateurs Graham et Meighen, et l'honorable sénateur Chapais se rendent alors à la conférence.

Le très honorable sénateur Meighen, de la conférence libre, fait rapport comme suit:—

SÉNAT, chambre No 258.

SAMEDI, 27 mai 1933.

Vos représentants demande permission de faire rapport qu'ils ont dûment tenu la conférence libre avec les représentants nommés par la Chambre des Communes, c'est-à-dire, les honorables messieurs Lapointe et Dupré, et M. A. A. Heaps, relativement aux amendements apportés par le Sénat au Bill (71), intitulé: "Loi modifiant le Code criminel", et qu'ils ont décidé de recommander que le Sénat n'insiste pas sur son premier amendement, que la Chambre des Communes n'a pas agréé, mais qu'il accepte l'amendement suivant qui est proposé en remplacement:

"(3) Dans toute poursuite instituée en exécution du paragraphe deux du présent article, lorsque, de l'avis de la cour, les circonstances sont de nature à probablement exposer l'enfant à être ou devenir immoral, ses mœurs gravement atteintes ou sa demeure un endroit qu'il ne peut habiter convenablement, il existe, sur preuve que la personne accusée a, dans la demeure de cet enfant, participé à l'adultère, à l'immoralité sexuelle, à l'ivrognerie habituelle ou à toute autre forme de vice, présomption absolue que l'enfant était effectivement exposé à être ou devenir immoral, ses mœurs gravement atteintes et sa demeure réellement un endroit où il ne peut habiter convenablement."

ARTHUR MEIGHEN,

Représentant.

Avec la permission du Sénat, et

Sur motion, il est

Ordonné: Que le Sénat, lorsqu'il s'ajournera, restera ajourné jusqu'à cinq heures trente cet après-midi.

Le Sénat s'ajourne.

DEUXIÈME SÉANCE DISTINCTE

Cinq heures trente.

L'honorable P. E. BLONDIN, Président

Les membres présents sont:—

Les honorables sénateurs

Ballantyne,	Chapais,	Marcotte,	Pope,
Béland,	Fisher,	McLennan,	Robertson,
Blondin,	Graham,	Meighen,	Smith,
Brown,	Harmer,	Murdock,	Tanner,
Calder,	Horsey,	Poirier,	Webster,
			White (Pembroke).

A six heures, l'honorable Président quitte le fauteuil pour le reprendre à sept heures et demie.

Sept heures et trente du soir.

Le Sénat reprend sa séance.

L'honorable Président informe le Sénat qu'il a reçu une communication du secrétaire adjoint du Gouverneur général.

Ladite communication est lue par l'honorable Président, comme suit:

BUREAU DU SECRÉTAIRE DU GOUVERNEUR GÉNÉRAL, CANADA

OTTAWA, 27 mai 1933.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de vous informer que Son Excellence le Gouverneur général se rendra à la Chambre du Sénat aujourd'hui à huit heures du soir en vue de proroger la présente session du Parlement.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,

Votre obéissant serviteur,

JAMES F. CROWDY,

Secrétaire adjoint du Gouverneur général.

A l'honorable Orateur du Sénat,
Ottawa.

Ordonné: Que ladite communication soit déposée sur la Table.

La Chambre des Communes transmet, par son greffier, un message par lequel elle renvoie au Sénat le Bill (2) intitulé: "Loi ayant pour objet de rajuster la représentation à la Chambre des communes."

Ledit bill est lu pour la première fois, et

Avec la permission du Sénat,

Ledit bill est alors lu pour les deuxième et troisième fois.

Etant posée la question de savoir si ce bill doit être adopté,

Elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné: Qu'un message soit envoyé à la Chambre des Communes l'informant que le Sénat a adopté ce bill sans amendement.

La Chambre des Communes transmet, par son greffier, un message par lequel elle renvoie le bill (71), intitulé: "Loi modifiant le Code criminel", et informe le Sénat qu'elle a agréé, sans y en apporter d'autre, les deuxième et troisième amendements apportés par le Sénat et qu'elle a substitué l'amendement qui suit au premier amendement apporté par le Sénat:

1. Page 2, lignes 13 à 22 inclusivement. Remplacer le paragraphe (3) par le suivant:

"(3) Dans toutes poursuites instituées en exécution du paragraphe deux du présent article, lorsque, de l'avis de la cour, les circonstances sont de nature à probablement exposer l'enfant à être ou devenir immoral, ses mœurs gravement atteintes ou sa demeure un endroit qu'il ne peut habiter convenablement, il existe, sur preuve que la personne accusée a, dans la demeure de cet enfant, participé à l'adultère, à l'immoralité sexuelle, à l'ivrognerie habituelle ou à

toute autre forme de vice, présomption absolue que l'enfant était effectivement exposé à être ou devenir immoral, ses mœurs gravement atteintes et sa demeure réellement un endroit où il ne peut habiter convenablement."

Ledit amendement est adopté, et il est

Ordonné: Qu'un message soit envoyé à la Chambre des Communes l'informant que le Sénat agrée l'amendement qu'elle a apporté au premier amendement original présenté par le Sénat.

Le Sénat s'ajourne à loisir.

Quelque temps après, Son Excellence le Gouverneur général étant venu et ayant pris place au Trône.

L'honorable Président ordonne au Gentilhomme Huissier de la Verge Noire de se rendre à la Chambre des Communes et d'informer cette Chambre que

"C'est le plaisir de Son Excellence le Gouverneur général que les Communes se rendent immédiatement auprès de lui dans la salle du Sénat."

La Chambre des Communes étant venue,

Le greffier lit comme suit les titres des bills à être sanctionnés:

Loi modifiant la Loi de la marine marchande au Canada.

Loi modifiant le Code criminel.

Loi ayant pour objet de rajuster la représentation à la Chambre des communes.

A ces bills la sanction royale est donnée par le greffier du Sénat dans les termes suivants:

"Au nom de Sa Majesté Son Excellence le Gouverneur général, sanctionne ces bills."

Alors l'honorable président de la Chambre des Communes adresse la parole à Son Excellence le Gouverneur général comme suit:—

QU'IL PLAISE À VOTRE EXCELLENCE:—

Les Communes du Canada ont voté certains subsides nécessaires pour permettre au gouvernement de faire face aux dépenses du service public.

Au nom des Communes je présente à Votre Excellence le bill suivant:—

Loi allouant à Sa Majesté certaines sommes d'argent pour le service public de l'année financière expirant le 31 mars 1934.

Que je prie humblement Votre Excellence de sanctionner.

A ce bill, la sanction royale a été donnée par le greffier du Sénat, par ordre de Son Excellence, dans les termes suivants:—

"Au nom de Sa Majesté Son Excellence le Gouverneur général remercie ses loyaux sujets, accepte leur bienveillance et sanctionne ce bill."

Après quoi, il plaît à Son Excellence le Gouverneur général de clore la quatrième session du dix-septième Parlement du Canada par le discours suivant:—

Honorables membres du Sénat,

Membres de la Chambre des communes,

En venant clore la quatrième session du Dix-septième Parlement, je dois vous féliciter de la façon dont vous avez réalisé les vœux formulés dans mon discours, à la rentrée des Chambres, en octobre dernier.

Je constate avec une vive satisfaction que les avantages offerts par les Accords de la Conférence économique impériale, universellement connus aujourd'hui sous le nom d'«Accords d'Ottawa», et ratifiés au début de la présente session, se traduisent déjà par un accroissement constant et profitable du commerce intraimpérial.

Les mesures prises par mon Gouvernement en vue de maintenir la solidité de notre armature financière ont déjà produit des résultats satisfaisants. Le crédit du Canada dans le monde s'est raffermi.

Le dernier recensement décennal, sur lequel s'appuie la répartition de la représentation du peuple à la Chambre des communes, en vertu de l'Acte de l'Amérique britannique du Nord, révèle que le Canada compte maintenant, comme bien d'autres pays, la majeure partie de sa population dans les villes. Malgré cette dernière difficulté, vous avez pu effectuer une nouvelle répartition juste et équitable des circonscriptions électorales du pays.

Les chartes des banques du Canada ont été prolongées d'un an afin que le Parlement puisse, avant d'entreprendre la révision décennale de la Loi des banques, connaître les résultats de la Conférence économique et financière mondiale ainsi que les conclusions de la Commission royale que le Gouvernement nommera bientôt pour étudier les problèmes bancaires et monétaires.

Les questions complexes et difficiles du transport ferroviaire au Canada ont fait l'objet d'une mesure législative incorporant les recommandations principales de la Commission royale des chemins de fer et du transport. Cette législation dont le principe est de maintenir l'intégrité de nos deux réseaux transcontinentaux, tend à assurer un service efficace et économique et à fournir des moyens de coopération entre les deux réseaux.

Nous avons le ferme espoir que l'Accord avec la République française, réglant les tarifs des douanes, ainsi que la Convention régissant les droits des nationaux, le commerce et la navigation, que vous avez ratifiés, vont favoriser les échanges commerciaux entre les deux pays et assurer à ceux-ci des avantages réciproques.

Les amendements à la Loi des pensions que vous avez adoptés vont permettre au pays de remplir, avec plus de justice et d'équité et avec des organismes moins encombrants et moins coûteux, ses engagements envers ceux qui ont combattu dans la Grande Guerre.

Au nombre des autres mesures importantes que vous avez adoptées se trouvent: une loi modifiant la Loi des grains du Canada; une loi autorisant le Gouverneur en son conseil à permettre de prolonger, par proclamation, la durée de l'Accord commercial conclu entre le Canada et la Nouvelle-Zélande; une loi modifiant la Loi de navigation du Canada, et des lois concernant les pénitenciers, les forces en visite de la Communauté britannique, le Code criminel, la Royale Gendarmerie à cheval du Canada, et l'allègement du chômage et l'aide à l'agriculture.

Membres de la Chambre des communes,

Je vous remercie d'avoir pourvu aux besoins de l'Administration.

Honorables membres du Sénat,

Membres de la Chambre des communes,

Le courage avec lequel le peuple canadien a supporté les fardeaux que lui imposent ces temps agités témoigne de sa foi ardente dans l'avenir de son pays. On se rend compte, cependant, que la coopération entre les peuples de la terre s'impose si l'on veut sortir de la crise sans précédent qui a si longtemps régné dans tous les pays.

En vous libérant de vos devoirs parlementaires, j'implore la divine Providence de vous guider et de vous bénir.

L'honorable président du Sénat dit alors:—

Honorables membres du Sénat,

Membres de la Chambre des communes,

C'est la volonté et le plaisir de Son Excellence le Gouverneur général, que ce Parlement soit prorogé jusqu'au jeudi, le sixième jour de juillet prochain, pour être tenu en ce lieu, et ce Parlement est, en conséquence, prorogé jusqu'au jeudi, le sixième jour de juillet prochain.

INDEX
DU
SOIXANTE ET ONZIÈME VOLUME

DES
JOURNAUX DU SÉNAT DU CANADA

23-24 GEORGE V, A.D. 1932-33

A

Accise, Loi de l' (Amendement):

Bill 7—1ère l., 41; 2ème l., 44; 3ème l., 46. Sanction royale, 66. Ch. 8.
Bill 94—1ère l., 258; 2ème l., comité général et 3ème l., 266. Sanction royale,
304. Ch. 40.

Adresses:

A Son Excellence le Gouverneur général pour lui offrir les humbles remer-
cements du Sénat pour son gracieux discours aux deux Chambres à l'ou-
verture de la session:—

Motion, débat et ajournement, 9, 13, 16, 21.

Adresse adoptée et ordre d'être présentée, 25.

Accusé de réception de l'Adresse, 70.

A Son Excellence le Gouverneur général pour copie de la recommandation
du secrétaire d'Etat à l'égard de l'acquittement des "*réclamations armé-
niennes*"; aussi copie de l'arrêté ministériel, C.P. 571, 86.

Déposé sur la Table, 98.

Affaires étrangères, Secrétaire d'Etat aux:

Rapport, 1932, 90.

Affaires indiennes, Département des:

Rapport, 1932, 8.

Agriculture et Forêts—Comité de l':

Liste des sénateurs, 20.

Premier rapport (Quorum), 36.

Deuxième rapport (autorisation de faire comparaître des personnes et faire
produire des pièces; aussi d'augmenter le nombre des membres du
comité, 166.

Motion nommant les nouveaux membres du comité, 167.

Troisième rapport (Impression des procédures), 170.

Motion ajoutant un nom à la liste des membres, 170.

Motion pour siéger durant les ajournements du Sénat, 186.

Agriculture—Ministère de l':

Rapport, 1932, 8.

Ajournements du Sénat:

- Du 14 au 20 octobre 1932, 16.
- Du 21 au 27 octobre 1932, 25.
- Du 25 novembre 1932 au 31 janvier 1933, 67.
- Du 23 février au 7 mars 1933, 120.
- Du 15 au 28 mars 1933, 140.
- Du 12 au 25 avril 1933, 188.

Algoma Central and Hudson Bay Railway Company—[Prorogation de délai]:

- Pétition, 140; lue, 144; rapport, 151.
- Bill 42—1ère l., 174; 2ème l., comité des C.T.H., 181; rapport, 240; 3ème l., 247. Sanction royale, 259. Ch. 56.

Allen, Hilda Nice—(Divorce):

- Pétition, 78; rapport, 135; adopté, 141.
- Bill N—1ère l., 141; 2ème l., 147; 3ème l., 156. Adopté par les Communes, 174. Message, 175. Sanction royale, 187. Ch. 69.

Archives publiques:

- Rapport, 1932, 123.

Arrêtés ministériels:

- Déposés sur la Table—*Voir*: Rapports, Arrêtés ministériels et autres documents déposés sur la Table.
- Motion approuvant certains arrêtés ministériels déposés sur la Table le 12 octobre 1932, 86.

Assainissement, Loi d':

- Etat indiquant qu'il n'a pas été fait de travaux d'irrigation; aussi qu'il n'y a pas eu de montants perçus pour loyers ou ventes de terres fédérales, 28.

Attention attirée sur:

- Dépression, (causes), 98.
- Elections fédérales (coût), 126, 131, 137, 140, 146, 152, 164, 168, 171, 175, 180.
- Fort Churchill et Port Nelson—(coût de développement), 250, 257, 268.
- Impôt sur le revenu (Lois)—Surveillance sur le revenu des porteurs d'obligations et de valeurs détenues en fiducie, 122.
- Prisons, (discipline), 90, 95, 98-99.
- Libération conditionnelle—Administration, 32.

Aviation civile et opérations de l'air, du gouvernement civil:

- Rapport 1931, 8.

B**Baie des Chaleurs—Chemin de fer de la:**

- Motion et Ordre du Sénat pour la production d'une copie des rapports annuels pour les années allant de 1900 à 1910, 41. Déposés sur la Table, 51.

Banques et du Commerce—Comité des:

- Liste des sénateurs, 19.
- Premier rapport, (Quorum), 37.
- Motion nommant des sénateurs pour remplir les vacances, 131.
- Autorisation de siéger pendant les ajournements du Sénat, 140.

Banques d'Épargne de Québec, Loi des (Amendement):

Bill 28—1ère l., 241; 2ème l., 247; 3ème l., 251. Sanction royale, 259. Ch. 28.

Banques, Loi des (Amendement):

Bill 27—1ère l., 241; 2ème l., 247; motion pour 3ème l., amendement et 3ème l., 251. Amendement adopté par les Communes, 257. Sanction royale, 259. Ch. 23.

Bétail, Industrie du:

Motion: Que le comité permanent de l'Agriculture et des forêts soit autorisé à faire enquête et rapport sur les conditions du commerce d'exportation du bétail l'industrie du bétail en général; débat, ajournement, 151; autre débat, motion adoptée, 164.

Bethune, Henry Norman—(Divorce):

Pétition, 40; rapport, 86; adopté, 91.

Bill H—1ère l., 94; 2ème l., 100; 3ème l., 113. Adopté par les Communes, 130. Message, 131. Sanction royale, 159. Ch. 70.

Bibliothèque du Parlement, Comité mixte:

Liste des sénateurs, 19.

Message aux Communes (Liste de noms), 24.

Message des Communes (Liste de noms), 79.

Rapport du bibliothécaire, 1932, 4-5.

Bills d'intérêt privé—Comité des:

Liste des sénateurs, 19.

Premier rapport (Quorum), 40.

Billets du Dominion, Loi des (Amendement):

Bill 54—1ère l., 146; 2ème l., comité général, 3ème l., 153. Sanction royale, 159. Ch. 12.

Bill présenté et lu *pro forma*, 4.**Bills:**

Rejeté:

Bill 84—Loi des juges, 283.

Retiré:

Bill (J)—Loi de la marine marchande au Canada, 1933, 234.

Bons et garanties:

Enregistrés au département du Secrétaire d'Etat du Canada, 8.

Brevets:

Rapport du Commissaire, 1932, 16, 28.

Brown, l'honorable Albert Joseph:

Certificat de nomination, 12.

Présentation, commission, serment et déclaration de cens foncier, 18.

Burdayron, Auguste—(Divorce):

Pétition, 78; rapport, 134; adopté, 140.

Bill K—1ère l., 141; 2ème l., 146; 3ème l., 156. Adopté par les Communes, 174. Message, 175. Sanction royale, 187. Ch. 71.

Bureau national de Recherches :

Motion et Ordre de production de documents, 72. Réponse déposée sur la Table, 112.

C**Canada—France, 1933, Loi sur l'arrangement commercial :**

Bill 107—1ère l., 285; 2ème et 3ème l., 288. Sanction royale, 305. Ch. 31.

Canada—France 1933, Loi de la Convention :

Bill 108—1ère l., 285; 2ème et 3ème l., 289. Sanction royale, 305. Ch. 30.

Canadian Anthracite Coal Company, Limited, The (entente confirmée) :

Pétition, 130; lue, 140; rapport, 151.

Bill 47—1ère l., 163; remis, 168; 2ème l., comité des B.P., 171; rapport avec amendement, amendement adopté et 3ème l., 184. Adopté par les Communes, 230. Sanction royale, 258. Ch. 65.

Canadien—National et du Pacifique—Canadien, 1932, Loi du :

Bill A—1ère l., 28; motion pour 2ème l., débat et ajournement, 30, 32; autre débat, 2ème l., comité des C.T.H., 37; rapport du comité demandant autorisation d'assigner des personnes et de faire produire documents, aussi de faire imprimer procédures—adopté, 44; rapport du comité demandant autorisation d'engager conseiller juridique—adopté, 46; motion—Que, en attendant que soit adopté le Bill, des dispositions soient prises concernant la duplication des services, débat et ajournement, 56; remis, 61; nouveau débat sur la motion qui est amendée et adoptée telle qu'amendée, 64-65. Comité fait rapport du Bill avec amendements, amendements renvoyés au comité général, 102-112. De nouveau en comité général et amendements, amendements adoptés, 116-118; motion pour 3ème l., motion en amendement (rejetée), 3ème l., 120. Amendé par les Communes, 262-264. Amendements pris en considération en comité général et adoptés, 273. Sanction royale, 305. Ch. 33.

Canadian Railway Employees Mutual Benefit Association (Constitution en corporation) :

Pétition, 122; lue, 130; rapport, 151.

Cannon, Lucy Doris—(Divorce) :

Pétition, 40.

Carr, Nora Tulloch—(Divorce) :

Pétition, 40; rapport, 134; adopté, 140.

Bill L—1ère l., 141; 2ème l., 147; 3ème l., 156. Adopté par les Communes, 174. Message, 175. Sanction royale, 187. Ch. 72.

Carroll, Joseph Claremont—(Divorce) :

Pétition, 134; rapport adopté, 239.

Bill A1—1ère l., 246; 2ème et 3ème l., 253. Adopté par les Communes, 279. Message, 282. Sanction royale, 305. Ch. 73.

Carruthers, George Andrew—(Divorce) :

Pétition, 94; rapport adopté, 238.

Bill W—1ère l., 246; 2ème et 3ème l., 252. Adopté par les Communes, 279. Message, 282. Sanction royale, 305. Ch. 74.

Chambre de commerce de la cité de Toronto (*Loi modifiant et codifiant les différentes lois concernant la*):

Pétition, 90; lue, 98; rapport, 116.

Bill 29—1ère l., 140; 2ème l., comité des Bills privés, 146; rapport avec amendement, amendement adopté et 3ème l., 166. Adopté par les Communes, 231. Sanction royale, 187. Ch. 68.

Chambre des Communes:

Présence dans la Chambre du Sénat: Ouverture de la Session, 2. Prorogation du Parlement, 315-316. Sanctions royales: 66-67, 159-160, 187, 258-259, 304-305.

Chemins de fer—Loi concernant les:

Bill *pro forma* présenté et lu pour la première fois, 4.

Chemins de fer—Loi des:

Bill 80—1ère l., 258; 2ème et 3ème l., 265. Sanction royale, 304. Ch. 47.

Chemins de fer Nationaux du Canada, Compagnie des:

Rapport des travaux exécutés et des dépenses encourues durant l'année 1932, ainsi que les estimés des dépenses pour 1933, concernant certains travaux, etc., dans la vicin角度 de la cité de Montréal, 123.

Chemins de fer Nationaux du Canada—(Construction de lignes):

Rapport des travaux exécutés et des dépenses encourues durant l'année 1932 jusqu'au 31 août, et durant l'année solaire 1932, 123.

Chemins de fer Nationaux du Canada, 1933—Loi financière des:

Bill 73—1ère l., 257; 2ème et 3ème l., 265. Sanction royale, 304. Ch. 34.

Chemins de fer, Télégraphes et Havres—Comité des:

Liste des sénateurs, 19.

Premier rapport (Quorum), 41.

Motion—Pouvoir de siéger durant les ajournements du Sénat, 37.

Motion nommant des sénateurs pour remplir les vacances, 131.

Chemins de fer et transport au Canada:

Rapport de la Commission Royale nommée pour faire enquête—Déposé sur la Table, 8.

Code criminel (Amendement):

Bill 71—1ère l., 264; 2ème l., comité général; bill amendé et 3ème l., 273-274.

Message des Communes rejetant les amendements, 286; prise en considération du message, motion que le Sénat n'insiste pas sur son premier amendement mais y substituant un autre amendement, Message aux Communes, 289. Message des Communes rejetant l'amendement en substitution, prise en considération du Message, motion que le Sénat n'insiste pas sur l'amendement substitué mais insiste sur les premier, deuxième et troisième amendements apportés à l'origine. Message aux Communes, 296-297; Message des Communes demandant conférence libre, prise en considération du Message et motion acceptant Conférence libre et nommant des sénateurs pour représenter le Sénat, Message au Sénat, Message des Communes, nommant des membres pour la représenter à la Conférence libre, les représentants du Sénat se rendent à la Conférence, 312. Rapport de la Conférence libre—Les représen-

Code criminel (*Amendement*)—*Fin*

tants du Sénat consentent à ne pas insister sur leur premier amendement mais accepte le nouvel amendement qui en tiendra lieu, 313. Message des Communes agréant les deuxième et troisième amendements apportés par le Sénat ainsi que le nouvel amendement en substitution au premier amendement du Sénat, ratification par le Sénat et Message aux Communes, 314-315. Sanction royale, 315. Ch. 53.

Code criminel (*Armes offensives*):

Bill 53—1ère l., 163; remis, 168; 2ème l., comité général, 171; de nouveau en comité général, remis, 175; de nouveau en comité général et amendements, 179-180; 3ème l., 186; les Communes adoptent les amendements, 240. Sanction royale, 258. Ch. 25.

Comités—(*Mixtes*):*Bibliothèque du Parlement*—

Liste des sénateurs, 19.

Message aux Communes (Liste des noms), 24.

Message des Communes (Liste des noms), 79.

Rapport des bibliothécaires, 1932, 4-5.

Impressions du Parlement—

Liste des sénateurs, 19.

Message aux Communes (Liste des noms), 24.

Message des Communes (Liste des noms), 79.

Premier rapport (Documents parlementaires), 190-230.

Restaurant—

Liste des sénateurs, 20.

Message aux Communes (Liste des noms), 24.

Message des Communes (Liste des noms), 79-80.

Comités—(*Permanents*):*Agriculture et forêts*—

Liste des sénateurs, 20.

Premier rapport (Quorum), 36.

Deuxième rapport (Autorisation de faire comparaître des personnes et de faire produire des documents, aussi d'augmenter le nombre des membres du comité, 166.

Motion nommant les membres additionnels du comité, 167.

Troisième rapport (Impression des procédures), 170.

Motion pour ajouter un nom à la liste des membres, 170.

Motion pour siéger durant les ajournements du Sénat, 186.

Banques et Commerce—

Liste des sénateurs, 19.

Premier rapport (Quorum), 37.

Motion nommant des sénateurs pour remplir les vacances, 131.

Permission de siéger durant les ajournements du Sénat, 140.

Administration du Service civil—

Liste des sénateurs, 20.

Premier rapport (Quorum), 56.

Commerce et relations commerciales du Canada—

Liste des sénateurs, 20.

Premier rapport (Quorum), 34.

Comités—(Permanents): Suite*Débats et Comptes rendus—*

Liste des sénateurs, 20.

Premier rapport (Quorum), 36.

Deuxième rapport (Services de Messrs. Blacklock et Fortier), 50; adopté, 54.

Divorce—

Liste des sénateurs, 20.

Rapports:

Quorum, permission de siéger durant les séances et les ajournements du Sénat et autorisation d'élire un vice-président, 35.

Prorogation de délai pour réception de pétitions, 76.

Finances—

Liste des sénateurs, 20.

Premier rapport (Quorum), 34.

Immigration et Travail—

Liste des sénateurs, 20.

Premier rapport (Quorum), 41.

Régie interne et dépenses imprévues—

Liste des sénateurs, 20.

Premier rapport (Quorum), 35.

Deuxième rapport—Approvisionnement de papeterie, 244.

Troisième rapport—Comptes et pièces justificatives du greffier du Sénat, 244-245.

Bills privés—

Liste des sénateurs, 19.

Premier rapport (Quorum), 40.

*Us et coutumes du Sénat et privilèges du Parlement, 9.**Edifices et terrains publics—*

Liste des sénateurs, 20.

Premier rapport (Quorum), 35.

Deuxième rapport (Amélioration des terrains autour des édifices du Parlement, Musée Victoria, et les terrains connus sous le nom de *Major Hill Park*, 50; adopté, 54.*Salubrité publique et inspection des aliments—*

Liste des sénateurs, 20.

Premier rapport (Quorum), 34.

Chemins de fer, Télégraphes et Havres—

Liste des sénateurs, 19.

Premier rapport (Quorum), 41.

Motion—Permission de siéger durant les ajournements du Sénat, 37.

Motion nommant des sénateurs pour remplir les vacances, 131.

Sélection—(Pour nommer des sénateurs)—

Comité établi, 9.

Premier rapport (Choix des sénateurs), 19-20; adopté, 24.

Etablissement des comités, 24.

Comités—(Permanents)—Fin*Ordres permanents—*

Liste des sénateurs, 19.

Autorisation d'assigner des personnes et de faire produire des documents lorsque requis, 24.

Premier rapport (Quorum), 36.

Deuxième rapport (Prorogation de délai), 72.

Sixième rapport (Prorogation de délai), 151, adopté, 157.

Septième rapport (Prorogation de délai), 244.

Motion nommant un sénateur pour remplir une vacance, 278.

Rapports sur pétitions, 116, 126, 150-151, 170, 178, 278, 282.

Commerce extérieur et des relations commerciales du Canada—Comité du :

Liste des sénateurs, 20.

Premier rapport (Quorum), 34.

Commissaires du havre de Montréal, Acte de 1894 concernant les (Amendement) :

Bill 10—1ère l., 51; 2ème et 3ème l., 54. Sanction royale, 66. Ch. 10.

Commission des Chemins de fer du Canada :

Rapport et arrêté ministériel, 123.

Commission Royale établie pour faire enquête sur les chemins de fer et le transport au Canada :

Rapport déposé sur la Table, 8.

Commission du Tarif, Loi de la (Amendement) :

Bill 100—1ère l., 288; 2ème et 3ème l., 293. Sanction royale, 305. Ch. 51.

Communes :

Présence dans la Chambre du Sénat—

Ouverture de la Session, 2.

Prorogation du Parlement, 315-316.

Sanctions royales, 66-67, 159-160, 187, 258-259, 304-305.

Compagnies d'assurance canadiennes et britanniques, Loi des (Amendement) :

Bill B—1ère l., 86; remis, 91, 99; 2ème l., comité B. et C., 112; rapport avec amendements, amendements adoptés, 3ème l., 270. Adopté par les Communes, 285. Sanction royale, 305. Ch. 32.

Comptes et pièces justificatives du greffier du Sénat : 70, 244-245.**Conférence économique impériale, 1932 :**

Correspondance se rapportant à l'importation du bétail de provision, du Canada au Royaume-Uni et l'importation du Royaume-Uni, du bétail enregistré au Canada. Déposée sur la Table, 13, 16.

Rapport déposé sur la Table, 5.

Rapport—Volume supplémentaire (Annexe V comprenant le texte des accords de commerce)—Déposé sur la Ttable, 13.

Conseil national de recherches :

Rapport annuel, 1931-32, 98.

Créanciers des compagnies, 1933, Loi sur les arrangements avec les :

Bill 77—1ère l., 258; 2ème l., comité B. et C., 265; rapport avec amendement, amendement adopté et 3ème l., 271. Amendements adoptés par les Communes, 279. Sanction royale, 305. Ch. 36.

D**Débats et Comptes rendus—Comité des :**

Listes des sénateurs, 20.
Premier rapport (Quorum), 36.
Deuxième rapport (Service de MM. Blacklock et Fortier), 50; adopté, 54.

Déduction sur les traitements, 1933, Loi continuant la :

Bill 38—1ère l., 122; 2ème et 3ème l., 127. Sanction royale, 159. Ch. 19.

Défense nationale, Ministère de la :

Nominations, promotions et retraites (Milice canadienne), 8, 70.
Ordres généraux, 8, 70.
Ordres de la milice, 8, 70.
Ordres navals généraux, 8, 70.
Rapport 1932 (Service naval), 16, 70.
Rapport 1932 (Milice et services de l'air), 8, 70.

Délégué du Gouverneur général :

Sanctions royales à certains bills, 66-67; 159-160; 186-187; 258-259; 304-305.

Dépression, Causes de la :

L'attention du Sénat est attirée sur les... Interpellation, 98.

Députation, 1933, Loi de la :

Bill 2—1ère, 2ème et 3ème l., 314. Sanction royale, 315. Ch. 54.

Desmarteau, Joseph Adrien—(Divorce) :

Pétition, 40; rapport, 83; adopté, 91.
Bill G—1ère l., 94; 2ème l., 99; 3ème l., 113. Adopté par les Communes, 130. Message, 131. Sanction royale, 159. Ch. 75.

Devonshire Jockey Club (Constitution en corporation) :

Pétition, 166; lue, 174; rapport, 178.
Bill 51—1ère l., 178; 2ème l., comité des B.P., 186; rapport et 3ème l., 245.
Sanction royale, 258. Ch. 66.

Discipline des prisons :

L'attention du gouvernement est attirée sur cette question.—Motion, débat et ajournement, 90; remise, 95; autre débat, motion amendée et adoptée, 98-99.

Discount and Loan Corporation of Canada (Constitution en corporation) :

Pétition, 256; lue, 270; rapport, 282.
Bill F1—1ère l., motion pour 2ème l., 282-283; 2ème l., comité des B. et C., 283; suspension de la Règle, 119, 283; rapport avec amendements, amendements adoptés, 3ème l., 292-293. Adopté par les Communes, 300.
Sanction royale, 305. Ch. 63.

Discours du Trône:

Ouverture de la Session, 2-4.

Copie entre les mains du Président et Ordre de prise en considération, 4.
Prise en considération; motion pour Adresse en réponse, débat, ajournement, 9, 13, 16, 21; autre débat, adresse adoptée et Ordre qu'elle soit présentée à Son Excellence le Gouverneur général, 70.

Accusé de réception par Son Excellence, 70.

Prorogation du Parlement, 315-316.

Divisions:

Loi des Sweepstakes au profit d'hôpitaux, 132, 137, 167.

Loi des juges, 283.

Divorce:

Pétition rejetée:

Scotland, Hyman, 144, 157.

Divorce—Comité de:

Liste des sénateurs, 20.

Rapports—

Quorum, permission de siéger durant les ajournements et les séances du Sénat, et pouvoir d'élire un vice-président, 35.

Prorogation de délai pour réception de pétitions, 76.

Dixon, Marjorie Elizabeth Rae—(Divorce):

Pétition, 40; rapport, 83; adopté, 90.

Bill F—1ère l., 94; 2ème l., 99; 3ème l., 113. Adopté par les Communes, 130.

Message, 131. Sanction royale, 159. Ch. 76.

Remise de la taxe parlementaire:

Pétition, 144; rapport, 162; adopté, 171.

Douanes, Bureaux principaux et secondaires et ports secondaires (Au Canada et aux Etats-Unis):

Motion et Ordre pour production de documents, 64. Documents déposés sur la Table, 80.

Douanes, Loi des (Amendement):

Bill 6—1ère l., 57; 2ème et 3ème l., 64. Sanction royale, 66. Ch. 7.

Bill 30—1ère l., 257; 2ème l., 265; comité général et 3ème l., 272. Sanction royale, 304. Ch. 38.

Douanes, Tarif des (Amendement):

Bill 13—1ère l., 61; 2ème et 3ème l., 64. Sanction royale, 66. Ch. 6.

Bill 93—1ère l., 272; 2ème et 3ème l., 280. Sanction royale, 305. Ch. 37.

Duff, Le Très Honorable Lyman Poore:

Sanctions royales à certains bills, 66-67, 159-160, 186-187, 258-259, 304-305.

Durham, Clarence Eldon—(Divorce):

Pétition, 40; rapport, 82; adopté, 90.

Bill D—1ère l., 94; 2ème l., 99; 3ème l., 112. Adopté par les Communes, 130. Message, 131. Sanction royale, 159. Ch. 77.

E

Echiquier du Canada, Cour de l' :

Règles et Ordres généraux, 145.

Echiquier, Loi de la cour de l' (*Jurisdiction exclusive*) :

Bill 44—1ère l., 145; 2ème l., comité général, 3ème l., 152. Sanction royale, 159. Ch. 13.

Édifices et terrains publics—Comité des :

Listes des sénateurs, 20.

Premier rapport (Quorum), 35.

Deuxième rapport (Amélioration des terrains entourant les édifices du Parlement, le Musée Victoria et Major Hill Park, 50; adopté, 54.

Elections fédérales, Coût des :

L'attention du Sénat est attirée sur cette question—Interpellation: 126, 131, 137, 140, 146, 152, 164, 168, 171, 175, 180.

Emprunt, 1933, Loi sur :

Bill 103—1ère l., 280; 2ème et 3ème l., 285. Sanction royale, 305. Ch. 43.

Entrepôts frigorifiques, Loi des :

Ordres et Règlements émis en vertu de ladite loi, 8.

Etablissement de soldats, Loi d' (*Amendement*) :

Bill 45—1ère l., 257; remis, 265; 2ème et 3ème l., 272. Sanction royale, 304. Ch. 49.

Etat libre d'Irlande, Loi de l'accord commercial avec l' :

Bill 4—1ère l., 56; 2ème et 3ème l., 60. Sanction royale, 66. Ch. 4.

Expositions internationales, Convention relative aux :

Message des Communes informant le Sénat qu'Elles ont adopté une Résolution approuvant la Convention et le protocole de la signature, et demandant au Sénat d'y accorder aussi son approbation, 123.

Copie de la Convention, déposée sur le Table, 123.

Prise en considération du Message; motion et résolution d'approbation, Message aux Communes, 127-128.

Extra-territorialité, 1933, Loi de l' :

Bill 74—1ère l., 265; 2ème et 3ème l., 274. Sanction royale, 305. Ch. 39.

F

Fantz, Fred Charles (*Brevet*) :

Pétition, 98; lue, 116; rapport, 151.

Bill 49—1ère l., 167; 2ème l., comité des B. P., 171; rapport et 3ème l., 185. Sanction royale, 187. Ch. 61.

Finances, Comité des :

Liste des sénateurs, 20.

Premier rapport (Quorum), 34.

Forces en visite de la Communauté britannique 1933, Loi sur les :

Bill 40—1ère l., 145; remis, 152; 2ème l., 164; 3ème l., 168. Sanction royale, 187. Ch. 21.

Fort Churchill et Port Nelson (*Travaux de développement*):

L'attention du Sénat est attirée sur cette question. Interpellation, 250, 257, 268.

G**Genter Thickener Company** (*Brevet*):

Pétition, 250; lue, 262; rapport, 278.

Bill 102—1ère l., 2ème l., comité des B.P. et suspension de la Règle 119, 288; rapport et 3ème l., 296. Sanction royale, 305. Ch. 62.

Gilmour, Hilda Mary Falkenberg—(*Divorce*):

Pétition, 122; rapport adopté, 238-239.

Bill Y—1ère l., 246; 2ème et 3ème l., 252. Adopté par les Communes, 279. Message, 282. Sanction royale, 305. Ch. 78.

Gouverneur général:

Accuse réception de l'Adresse en réponse au discours du Trône, 70.

Ouvre la session, 2-4.

Proroge le Parlement, 315-316.

Grains du Canada, Loi des (*Amendement*):

Bill 79—1ère l., 241; 2ème l., Comité général, 247; 3ème l., 251. Sanction royale, 259. Ch. 24.

Grains du Canada (grain domestique), Loi des:

Bill 9—1ère l., 41; 2ème l., 44; 3ème l., 46. Sanction royale, 66. Ch. 9.

Grains de semence et autres secours:

Liste des répartitions et ajustements, 1932, 8.

Greffier du Sénat:

Comptes et pièces justificatives, 70, 244-245. Sanctions royales, 66-67, 159-160, 187, 258-259, 304-305, 315.

Bibliothèque du Parlement:

Lecture du rapport des bibliothécaires, 4-5.

Nouveaux sénateurs:

Lecture des Commissions, etc., concernant les Honorables sénateurs:

Brown, 18-19.

Rainville, 12-13.

I**Immigration et Travail—Comité de l':**

Liste des sénateurs, 20.

Premier rapport (Quorum), 41.

Impôt de guerre sur le revenu, Loi de l' (*Impôt spécial*):

Bill 20—1ère l., 122; 2ème et 3ème l., 127. Sanction royale, 159. Ch. 15.

Bill 11—1ère l., 146; 2ème et 3ème l., 152. Sanction royale, 159. Ch. 14. (*Amendement.*)

Bill 96—1ère l., 272; 2ème l., 280; remis, 285; 3ème l., 288. Sanction royale, 305. Ch. 41. (*Amendement.*)

Impôt sur le revenu, Loi fédérale de l' :

L'attention du Sénat est attirée sur les dispositions de ladite loi. Interpellation concernant la surveillance sur le revenu des porteurs d'obligations et de valeurs détenues en fiducie, 122.

Impressions du Parlement—Comité mixte:

Liste des sénateurs, 19.
 Message aux Communes (Liste des noms), 24.
 Message des Communes (Liste des noms), 79.
 Premier rapport (Documents parlementaires), 190-230.

Imprimerie et Papeterie, Département de l' :

Rapport 1932, 44.

Indiens:

Emancipations, 1932, 8.
 Rapport indiquant les ventes de terre et les baux annuels par le Département des Affaires Indiennes, 8.

Indiens, Loi des (Amendement):

Bill 21—1ère l., 264; 2ème l., comité général, 273; remis, 280; 3ème l., 283.
 Sanction royale, 305. Ch. 42.

Insectes destructeurs et autres fléaux, Loi des:

Ordres et Règlements émis en vertu de ladite loi, 8.

Inspection du foin et de la paille, 1933, Loi de l' :

Bill 22—1ère l., 241; 2ème l., comité de l'agriculture et des forêts, 247; rapport et 3ème l., 256. Sanction royale, 259. Ch. 26.

Intérieur, Ministère de l' :

Rapport, 1932, 8.
 Liste des baux, licences, permis, etc... annulés, 8.

Interpellations:

Causes de la dépression, 98.
 Elections fédérales—Coût: 126, 131, 137, 140, 146, 152, 164, 168, 171, 175, 180.
 Fort Churchill et Port Nelson—Coût des travaux de développement, 250, 257, 268.
 Impôt sur le revenu—Loi fédérale—Surveillance sur le revenu des porteurs d'obligations et de valeurs détenues en fiducie, 122.
 Libération conditionnelle—Loi concernant la... mesures prises en vue de réincarcérer dans le pénitencier de la Colombie-Anglaise, un nommé Bagley, 32.
 Régime de protection, 98.

J**Jordon, Eva Amy Falle—(Divorce):**

Pétition, 102; rapport adopté, 239.
 Bill Z—1ère l., 246; 2ème et 3ème l., 253. Adopté par les Communes, 279.
 Message, 282. Sanction royale, 305. Ch. 79.

Journée de six heures et retour à la terre:

Motion—Résolution proposée, débat et ajournement, 76; remis, 78; autre débat—motion rejetée, 84.

Juges, Loi des (Amendement):

Bill 84—1ère l., 271; motion pour 2ème l., débat et ajournement, 280; motion pour 2ème l., autre débat, motion rejetée sur division, 283.

K**Kendall, Venita Angeline Scotten —(Divorce):**

Pétition, 134; rapport adopté, 240.

Bill B1—1ère l., 246; 2ème et 3ème l., 253. Adopté par les Communes, 279. Message, 282. Sanction royale, 305. Ch. 80.

Knight, Emily Florence Lawrence—(Divorce):

Pétition, 122; rapport, 234; adopté, 241.

Bill U—1ère l., 241; 2ème et 3ème l., 251. Adopté par les Communes, 278. Message, 282. Sanction royale, 305. Ch. 81.

L**Lois adoptées au cours de la Session:**

LOIS D'INTÉRÊT PUBLIC

Sanctionnées le 25 novembre 1932

CHAP.		N°
1.	Subsides (N° 1)	12
2.	Loi de l'Accord commercial avec le Royaume-Uni, 1932	8
3.	Loi de l'Accord commercial avec l'Union Sud-Africaine, 1932	3
4.	Loi de l'Accord commercial avec l'Etat Libre d'Irlande, 1932	4
5.	Loi de l'Accord commercial avec la Rhodésie du Sud, 1932	5
6.	Loi du Tarif des douanes	13
7.	Loi des douanes	6
8.	Loi de l'accise	7
9.	Loi des grains du Canada	9
10.	Loi concernant les commissaires du havre de Montréal	10

Sanctionnées le 20 mars 1933

11.	Subsides (N° 2)	52
12.	Loi des billets du Dominion	54
13.	Loi de la cour de l'Echiquier (juridiction exclusive)	44
14.	Loi de l'impôt de guerre sur le revenu	11
15.	Loi de l'impôt de guerre sur le revenu (Impôt spécial)	20
16.	Loi de la Convention concernant les oiseaux migrateurs	19
17.	Loi autorisant un contrat entre Sa Majesté le Roi et la Corporation de la cité d'Ottawa	15
18.	Loi concernant des mesures de secours	55
19.	Loi continuant la déduction sur les traitements, 1933	38

Sanctionnées le 12 avril 1933

20.	Subsides (N° 3)	72
21.	Loi sur les forces en visite de la Communauté britannique, 1933	40

Sanctionnées le 9 mai 1933

22.	Subsides (N° 4)	83
23.	Loi des banques	27
24.	Loi des grains du Canada	79
25.	Code criminel (armes offensives)	53
26.	Loi de l'inspection du foin et de la paille, 1933	22
27.	Loi des pénitenciers	59
28.	Loi des banques d'épargne de Québec	28
29.	Loi de la Royale gendarmerie à cheval du Canada	58

Lois adoptées aux cours de la session—Suite

CHAP.	Sanctionnées le 23 mai 1933	N°
30.	Loi de la Convention Canada-France, 1933.....	108
31.	Loi sur l'arrangement commercial Canada-France, 1933.....	107
32.	Loi concernant les compagnies d'assurance canadiennes et britanniques.....	B-104
33.	Loi du Canadien-National et du Pacifique-Canadien.....	A- 37
34.	Loi financière des chemins de fer Nationaux du Canada.....	73
35.	Loi canadienne de la radiodiffusion, 1932.....	99
36.	Loi sur les arrangements avec les créanciers des compagnies.....	77
37.	Tarif des douanes.....	93
38.	Loi des douanes.....	30
39.	Loi de l'extra-territorialité.....	74
40.	Loi de l'accise.....	94
41.	Loi de l'impôt de guerre sur le revenu.....	96
42.	Loi des Indiens.....	21
43.	Loi sur l'emprunt, 1933.....	103
44.	Loi concernant la Convention commerciale entre le Canada et la Nouvelle-Zélande.....	97
45.	Loi des pensions.....	78
46.	Loi des Postes.....	98
47.	Loi des chemins de fer.....	80
48.	Loi du Sénat et de la Chambre des Communes.....	E1-105
49.	Loi d'établissement des soldats.....	45
50.	Loi spéciale des revenus de guerre.....	95
51.	Loi de la Commission du tarif.....	100

Sanctionnées le 27 mai 1933

52.	Loi de la marine marchande au Canada.....	C1-106
53.	Code criminel.....	71
54.	Loi de la représentation à la Chambre des Communes.....	2
55.	Subsides (N° 5).....	109

LOIS D'INTÉRÊT PRIVÉ

Sanctionnées: mars 30, avril 12, mai 9 et mai 23, 1933

Compagnies de chemins de fer et compagnies de ponts

56.	Algoma Central and Hudson Bay Railway Company.....	42
57.	Nipissing Central Railway Company.....	56
58.	Quebec, Montreal and Southern Railway Company.....	Q-76
59.	Sarnia—Port Huron Vehicular Tunnel Company.....	41
60.	Vancouver, Victoria and Eastern Railway and Navigation Company.....	48

BREVETS

61.	Fantz, Fred Charles.....	49
62.	Genter Thickener Company.....	102
Compagnies d'assurance et compagnies de prêts		
63.	Discount and Loan Corporation of Canada.....	F1-110
64.	Ukrainian Mutual Benefit Association of Saint Nicholas of Canada.....	23

Autres compagnies

65.	Canadian Anthracite Coal Company Limited.....	47
66.	Devonshire Jockey Club.....	51
67.	Synode du diocèse de Saskatoon.....	16
68.	Bureau de commerce de la cité de Toronto.....	29

Divorces

69.	Allen, Hilda Nice.....	N
70.	Bethune, Henry Norman.....	H
71.	Burdayron, Auguste.....	K
72.	Carr, Nora Tulloch.....	L
73.	Carrall, Joseph Claremont.....	A1
74.	Carruthers, George Andrew.....	W
75.	Desmarteau, Joseph Adrien.....	G
76.	Dixon, Marjorie Elizabeth Rae.....	F
77.	Durham, Clarence Eldon.....	D

Lois adoptées aux cours de la session—Fin

CHAP.

	N°
78. Gilmour, Hilda Mary Falkenberg.....	Y
79. Jordan, Eva Amy Falle.....	Z
80. Kendall, Venita Angeline Scotten.....	BI
81. Knight, Emily Florence Lawrence.....	U
82. Lowrey, Olga Shidlowkaya.....	T
83. Newton, Liliás Torrence.....	X
84. Prupas, Harry.....	S
85. Reid, Mary Louise Robinson.....	O
86. Schmerling, Elizabeth Bernstein.....	P
87. Simon, Maurice Pashlink (alias Maurice Simon Pashlinsky).....	E
88. Stavrow, Angelo.....	D1
89. Steinberg, Birdie Glickman.....	R
90. Willcox, Marjorie Bertha.....	V
91. Willson, Margaret Borham.....	C
92. Wood, Alberta Grace.....	M

Lois des Subsidés :

- N° 1. Bill 12—1ère, 2ème et 3ème l., 65. Sanction royale, 67. Ch. 1.
 N° 2. Bill 52—1ère l., 146; 2ème et 3ème l., 153. Sanction royale, 159. Ch. 11.
 N° 3. Bill 72—1ère et 2ème l., 178; 3ème l., 185. Sanction royale, 187. Ch. 20.
 N° 4. Bill 83—1ère l., 253; 2ème et 3ème l., 256-7. Sanction royale, 259. Ch. 22.
 N° 5. Bill 109—1ère l., 286; 2ème et 3ème l., 289. Sanction royale, 315. Ch. 55.

Lowrey, Olga Shidlowkaya—(Divorce) :

Pétition, 90; rapport, 162; adopté, 171.

Bill T—1ère l., 172; 2ème l., 175; 3ème l., 178. Adopté par les Communes, 278. Message, 282. Sanction royale, 305. Ch. 82.

M**Marine marchande du Canada, 1933, Loi de la :**

Bill (J)—1ère l., 2ème l., comité B. et C., 126; rapport du comité—impression des procédures, 162; adopté, 172; rapport du comité—autorisation de retirer le bill et motion en conséquence, 234.

Marine marchande du Canada, Loi de la (Amendement) :

Bill C1—1ère l., 2ème l., comité B. et C., 250; rapport avec amendements, 266-267; prise en considération des amendements, amendements adoptés, et 3ème l., 274-275. Amendé par les Communes, amendements rejetés mais remplacés par d'autres amendements, 300. Les Communes adoptent les nouveaux amendements, 308. Sanction royale, 315. Ch. 52.

Marine, Ministère de la :

Rapport, 1932, 8, 25.

Messages :

1. Des Communes:

Commission canadienne de la radiodiffusion—demandant que le Sénat se joigne à la Chambre des Communes pour approuver l'achat des stations d'émission des chemins de fer Nationaux du Canada, 235.

Témoignages—Bills de Divorce: 131, 175.

Expositions internationales—Convention et protocole de signature:

Demandant que le Sénat s'unisse à la Chambre des Communes pour approbation, 123.

Code criminel (Amendement)—Bill 71:

Concernant les amendements apportés par le Sénat, 289, 297, 312,

Comités mixtes:

Nommant les membres devant servir sur les comités mixtes de la Bibliothèque, des Impressions et du Restaurant, 79-80.

Messages—Fin

2. Aux Communes:

Commission canadienne de la radiodiffusion—Le Sénat s'unit à la Chambre des Communes pour approuver l'achat des stations d'émission des chemins de fer Nationaux du Canada, 235.

Code criminel (Amendement)—Bill 71:

Concernant les amendements apportés par le Sénat, 289, 297, 312, 315.

Expositions internationales—Convention et protocole de signature: S'unissant aux Communes pour approbation, 127-128.

Comités mixtes:

Nommant les sénateurs devant servir sur les comités mixtes de la Bibliothèque, des Impressions et du Restaurant, 24.

Motions:

Agriculture et forêts, Comité permanent de l'—

Nommant des membres additionnels, 167.

Ajoutant un nom à la liste des membres, 170.

Séances durant ajournements du Sénat, 186.

Arrêtés ministériels—

Que certains arrêtés ministériels déposés sur la Table soient adoptés, 86.

Banques et Commerce—Comité permanent des:

Nomination de membres pour remplir les vacances, 131.

Chemins de fer, Télégraphes et Havres, Comité permanent des:

Pouvoir de siéger durant les ajournements du Sénat, 37.

Nommant des sénateurs pour remplir les vacances, 131.

Discipline dans les prisons, 90, 95, 98-99.

Discours du Trône—

Adresse à Son Excellence le Gouverneur général, 9, 13, 16, 21.

Journée de six heures—Retour à la terre—76, 78, 84.

Ordres permanents—Comité des—

Nommant des sénateurs pour remplir les vacances, 278.

Pensions aux fonctionnaires des chemins de fer Nationaux du Canada et du gouvernement du Canada, 78.

Services des chemins de fer, Duplication des—56, 61, 64-65.

Société des Nations—

Qu'il ne faudrait ni restreindre ni interrompre la poursuite de l'œuvre de cette Section s'occupant des questions sociales et humanitaires, 51, 54 57, 61.

Suspension de la Règle 119—

"*The Discount and Loan Corporation of Canada*" (Constitution en corporation), 283.

"*Genter Thickener Company*", Loi concernant un certain brevet, 288.

Transport (Modes de), Règlements et Contrôle, 78, 84, 86, 95, 99.

N**Newton, Lilius Torrance—(Divorce):**

Pétition, 94; rapport adopté, 238.

Bill X—1ère l., 246; 2ème et 3ème l., 252. Adopté par les Communes, 279.

Message, 282. Sanction royale, 305, Ch. 83.

Nipissing Central Railway Company, The (Prorogation de délai):

Pétition, 158; lue 166; rapport, 170.

Bill 56—1ère l., 174; 2ème l., comité des C. T. et H., 181; rapport, 240; 3ème l., 247. Sanction royale, 259. Ch. 57.

Nouvelle-Zélande, Loi de la Convention commerciale (*Prorogation de durée*):
Bill 97—1ère l., 265; 2ème et 3ème l., 274. Sanction royale, 305. Ch. 44.

O

Oiseaux migrateurs, Loi de la Convention concernant les:
Arrêtés ministériels, 8.

Oiseaux migrateurs, Loi de la Convention concernant les (*Amendement*):
Bill 19—1ère l., 95; 2ème et 3ème l., 99. Sanction royale, 159. Ch. 16.

Ordres permanents—Comité des:

Liste des sénateurs, 19.

Pouvoir de faire comparaître des personnes et faire produire des documents
lorsque requis, 24.

Premier rapport (Quorum), 36.

Deuxième rapport (Prorogation de délai), 72.

Sixième rapport (Prorogation de délai), 151, adopté, 157.

Septième rapport (Prorogation de délai), 244.

Motion nommant des sénateurs pour remplir les vacances sur le Comité, 278.

Rapports sur pétitions, 116, 126, 150-151, 170, 178, 278, 282.

Ottawa, Cité d' (*Prorogation de contrat*):

Bill 15—1ère l., 76; 2ème et 3ème l., 84. Sanction royale, 159. Ch. 17.

Ouverture de la Session du Parlement:

Communication du Secrétaire du Gouverneur général, 2.

Son Excellence le Gouverneur général ouvre la session, 2-5.

P

Paradis, Eva Brabant de Coleman—(Divorce):

Pétition, 78.

Pêcheries, Ministère des:

Rapport, 1931—32, 41.

Pénitenciers, Loi des (*Amendement*):

Bill 59—1ère l., 170; remis, 175; 2ème l., comité général, amendement, 180-181. 3ème l., 186. Amendement adopté par les Communes, 240. Sanction royale, 258. Ch. 27.

Pensions aux fonctionnaires des chemins de fer Nationaux du Canada et du gouvernement du Canada:

Motion et proposition de Résolution, débat, question résolue dans la négative, 78.

Pensions, Loi des (*Amendement*):

Bill 78—1ère l., 280; 2ème l., comité général, amendements, amendements adoptés, 284-285; 3ème l., 288. Amendements adoptés par les Communes, 296. Sanction royale, 305. Ch. 45.

Postes, Loi des (*Amendement*):

Bill 98—1ère l., 272; 2ème l., 280; 3ème l., 283. Sanction royale, 305. Ch. 46.

Président du Sénat—L'honorable:

Bibliothèque du Parlement—

Présente le rapport du bibliothécaire, 1932, 4-5.

Certificats de nomination des nouveaux sénateurs—(Informe le Sénat que le greffier les a reçus), 12.

Déclaration de cens foncier des sénateurs, 13.

Discours du Trône—

Informe le Sénat qu'il a une copie du discours de Son Excellence le Gouverneur général, 4.

Présente le message de Son Excellence, accusant réception de l'Adresse en réponse, 70.

Sanction royale—

66, 159, 186, 256-257, 304-305.

Probert, Ethel Irene—(Divorce):

Pétition, 122.

Prorogation du Parlement:

315-316.

Protection, Régime de:

Interpellation, 98.

Prupas, Harry—(Divorce):

Pétition, 50; rapport, 144; adopté, 157.

Bill S—1ère l., 158; 2ème l., 164; 3ème l., 168. Adopté par les Communes, 278.

Message, 282. Sanction royale, 305. Ch. 84.

Q**Quebec, Montreal and Southern Railway Company, The (Liquidation, distribution de l'actif et reddition de sa chartre):**

Pétition, 122; lue, 130; rapport 150.

Bill Q—1ère l., 152; 2ème l., comité des C.T. et H., 163; rapport avec amendements, amendement adoptés et 3ème l., 184. Adopté par les Communes, 279. Sanction royale, 305. Ch. 58.

Quebec Oriental Railway:

Motion et Ordre de production des rapports annuels de 1900 à 1910, 41. Déposés sur la Table, 51.

R**Radio—Règlements de la:**

Copie des amendements, 8, 246.

Radiodiffusion, Commission canadienne de la:

Message des Communes avec résolution approuvant l'achat des stations d'émission et demandant approbation du Sénat, 235. Prise en considération du message, résolution du Sénat approuvant l'achat, et message aux Communes, 235.

Radiodiffusion, 1933, Loi canadienne de la (Amendement):

Bill 99—1ère l., 288; 2ème et 3ème l., 293. Sanction royale, 305. Ch. 35.

Rainville, l'honorable Joseph Hormidas:

Certificat de nomination, présentation, Commission, serment et déclaration de cens foncier, 12-13.

Rapports, Arrêtés ministériels et autres documents déposés sur la Table:

Affaires étrangères, Secrétaire d'Etat—Rapport, 1932, 90.

Affaires indiennes, Département des—Rapport, 1932, 8.

Agriculture, Ministère de l'—Rapport, 1932, 8.

Archives publiques—Rapport, 1932, 123.

Assainissement—Loi d'—Etat indiquant qu'il n'a pas été fait de travaux d'irrigation et qu'il n'y a pas eu de montants perçus pour loyers ou ventes de terres fédérales, 28.

Aviation civile et opération de l'air—Rapport, 1931, 8.

Baie des Chaleurs—Chemin de fer de la—Rapports annuels pour les années de 1900 à 1910, 51.

Bibliothèque du Parlement—Rapport du bibliothécaire, 1932, 4-5.

Brevets—Rapport du Commissaire, 1932, 16, 28.

Canada-Ontario (St-Laurent)—Contrat, 8.

Chemins de fer Nationaux du Canada—Rapport des travaux accomplis et dépenses faites au 31 décembre 1932, ainsi que les estimés des dépenses pour 1933, concernant certains travaux de terminus, etc., près de Montréal, 123.

Chemins de fer Nationaux du Canada—(Lignes) Rapport des travaux exécutés et des dépenses faites au 31 août 1932 et durant l'année solaire 1932, 123.

Chemins de fer et transport au Canada—Rapport de la Commission Royale, 8.

Commission des Chemins de fer—Rapport et arrêté ministériel, 123.

Commission Royale établie pour faire enquête sur les chemins de fer et le transport au Canada, Rapport, 8.

Conférence économique impériale, 1932:

Rapport, 5.

Rapport—Volume supplémentaire (Annexe V y compris le texte des accords de commerce), 13.

Correspondance se rapportant à l'importation du bétail de provision, du Canada au Royaume-Uni et l'importation du Royaume-Uni, du bétail enregistré au Canada, 13.

Conseil National de Recherches:

Rapport annuel 1931-32, 98.

Défense Nationale, Ministère de la:

Nominations, promotions et mises à la retraite (Milice canadienne), 8, 70.

Ordres généraux émis, 8, 70.

Ordres de la milice émis, 8, 70.

Ordres navals généraux, 8, 70.

Rapport, 1932 (Service naval), 16, 70.

Rapport, 1932 (Milice et Services de l'air), 8, 70.

Echiquier—Cour de l'—Règlements et Ordres généraux, 145.

Entrepôts frigorifiques—Ordre et règlements émis, 8.

Expositions internationales—Convention, 123.

Grains de semences, etc. . . . Liste des répartitions et ajustements, 1932, 8.

Imprimerie et Papeterie—Rapport, 1932, 44.

Indiens:

Emancipation, 1932, 8.

Etat indiquant les ventes et locations annulées, 8.

Rapports, Arrêtés ministériels et autres documents déposés sur la Table—*Fin*

Insectes destructeurs et autres fléaux—Ordres et règlements adoptés, 8.

Intérieur—Ministère de l':

Rapport, 1932, 8.

Liste des baux, licences, permis, etc. . . . annulés, 8.

Marine—Ministère de la—Rapport, 1932, 8, 25.

Oiseaux migrateurs—Convention—Arrêtés ministériels, 8.

Pêcheries, Ministère des: Rapport, 1931-32, 41.

Radio (Règlements)—Copies des amendements, 8, 246.

Réclamations arméniennes (Paiement des)—Copie de la recommandation du

Secrétaire d'Etat et copie de l'arrêté ministériel, C.P. 571, 98.

Remboursements (Ressources naturelles)—Etat des montants remis en vertu de la loi, 8.

Remises et remboursements des droits ou taxes, 8.

Réparation (Paiements)—Autre rapport et rapport final, 131.

Revenu National, Ministère du:

Rapport contenant les comptes du revenu, etc., 1932, 16, 21.

Rapport maritime (Division des douanes), 1932, 16.

Secrétaire d'Etat du Canada—Rapport, 1932, 70, 145.

Service civil (Commission du)—Rapport, 1932, 145, 282.

Service civil (Loi du)—Rapport des positions exclues . . . , 21.

Société des Nations:

Rapport des délégués à la Treizième Assemblée, 1932, 90.

Terres fédérales dans la zone ferroviaire (C.B.)—Arrêtés ministériels concernant les règlements pour l'arpentage, l'administration, la disposition et la gérance . . . , 8.

Terres fédérales (Loi des . . .)—Arrêtés ministériels, 8.

Territoires du Nord-Ouest:

Ordonnance amendant la judicature, 8.

Permis émis *re* transport liqueurs enivrantes, 70.

Territoires du Yukon—Ordonnances, 9.

Réclamations arméniennes, Acquittement des:

Adresse à Son Excellence le Gouverneur général pour copie de la recommandation du secrétaire d'Etat; aussi copie de l'arrêté ministériel, C.P. 571, 86. Déposées sur la Table, 98.

Régie interne et dépenses imprévues—Comité de la:

Liste des sénateurs, 20.

Premier rapport (Quorum), 35.

Deuxième rapport—Papeterie—244.

Troisième rapport—Comptes et pièces justificatives du greffier du Sénat, 244-245.

Reid, Mary Louise Robinson—(Divorce):

Pétition, 64; rapport, 136; adopté, 141.

Bill O—1ère l., 142; 2ème l., 147; 3ème l., 156. Adopté par les Communes, 174. Message, 175. Sanction royale, 187. Ch. 85.

Remboursements (Ressources naturelles):

Etat des sommes remboursées en vertu de la Loi, 8.

Remise de la taxe parlementaire:

Pétition:

Discon, Marjorie Elizabeth Rae, 144.

Remises et remboursements des droits ou taxes :

Etat produit, 8.

Réparation—Paiement de :

Autre rapport et rapport final, déposés sur la Table, 131.

Réponses aux Odrés du Sénat—Motions et réception de documents :

Baie des Chaleurs (chemin de fer)—Rapports annuels, de 1900 à 1910, 41, 51.

Bureaux de douane, principaux et secondaires et ports secondaires au Canada et aux Etats-Unis—Renseignements, 64, 80.

Bureau National de Recherches—Renseignements, 72, 112.

Québec Oriental (chemin de fer)—Rapports annuels de 1900 à 1910, 41, 51.

Réclamations arméniennes, (paiement)—Copie de la recommandation du Secrétaire d'Etat; arrêté ministériel C.P. 571, 86, 98.

Service civil (intérieur et extérieur, y compris toutes les commissions; pensions de guerre)—Montant total payé durant l'année financière finissant le 31 mars 1933, 230.

Résolutions :

Commission canadienne de la radiodiffusion—Achat des stations d'émission des chemins de fer Nationaux du Canada, 235.

Industrie du bétail—Comité permanent de l'Agriculture et des forêts autorisé à faire enquête, 151, 154.

Société des Nations—Qu'il ne faudrait ni restreindre ni interrompre l'œuvre de la Section qui s'occupe des questions sociales et humanitaires, 51, 54, 57, 61.

Restaurant du Parlement—Comité mixte :

Liste des sénateurs, 20.

Message aux Communes (liste des noms), 24.

Message des Communes (liste des noms), 79.

Revenu national, Loi du :

Etat des nominations faites, 1931, 16.

Revenu national, Ministère du :

Rapport contenant les comptes du revenu, etc., 1932, 16, 21.

Rapport maritime (Division des douanes), 1931, 16.

Revenus de guerre, Loi spéciale des (Amendement) :

Bill 95—1ère l., 272; remis, 280; 2ème et 3ème l., 284. Sanction royale, 305. Ch. 50.

Rhodésia du Sud, 1932, Loi de l'Accord commercial avec la :

Bill 5—1ère l., 56; 2ème et 3ème l., 60. Sanction royale, 66. Ch. 5.

Roast, Gertrude Ethel Mosgrove—(Divorce) :

Pétition, 40.

Royale Gendarmerie à cheval du Canada, Loi de la (Amendement) :

Bill 58—1ère l., 167; motion pour 2ème l., débat et ajournement, 171; remis, 175, 180; 2ème l., comité général, rapport de progrès, 186; de nouveau en comité général, amendement et 3ème l., 230-231; adopté par les Communes, 240. Sanction royale, 258. Ch. 29.

Royaume-Uni. Accord commercial, 1932:

Bill 8—1ère l., 57; 2ème et 3ème l., 60. Sanction royale, 66. Ch. 2.

S**Saint-Laurent, Canalisation du (Traité):**

Copie déposée sur la Table, 5.

Saint-Laurent, Entente Dominion-Ontario:

Copie déposée sur la Table, 8.

Salubrité publique et Inspection des aliments—Comité de la:

Liste des sénateurs, 20.

Premier rapport (Quorum), 34.

Sanctions royales:

66-67, 159-160, 186-187, 258-259, 304-305, 315.

Sarnia-Port Huron Vehicular Tunnel Company, The (Constitution en corporation):

Pétition, 158; lue, 166; rapport, 170.

Bill 41—1ère l., 247; 2ème l., comité des C. T. et H., 251; rapport avec amendements et 3ème l., 271. Amendements adoptés par les Communes, 279.

Sanction royale, 305. Ch. 59.

Schmerling, Elizabeth Bernstein—(Divorce):

Pétition, 50; rapport, 136; adopté, 141.

Bill P—1ère l., 142; 2ème l., 147; 3ème l., 157. Adopté par les Communes, 174.

Message, 175. Sanction royale, 187. Ch. 86.

Secours, 1933, Loi de:

Bill 55—1ère l., 146; remis, 153; 2ème l., comité général et 3ème l., 157-158.

Sanction royale, 159. Ch. 18.

Secrétaire d'État du Canada:

Rapport, 1932, 70, 145.

Secrétaire du Gouverneur général:

Communications concernant:

Sanctions royales à certains bills, 66, 158, 185, 256, 304.

Ouverture de la session, 2.

Prorogation du Parlement, 314.

Sélection—Comité de—(Pour nommer des sénateurs):

Comité établi, 9.

Premier rapport (choix des sénateurs), 19-20; adopté, 24.

Organisation du comité, 24.

Sénat et de la Chambre des Communes, Loi du (Amendement):

Bill E1—1ère l., 268; 2ème l., comité général, amendement et 3ème l., 275.

Adopté par les Communes, 285. Sanction royale, 305. Ch. 48.

Sénateurs présentés au cours de la Session:

Les honorable sénateurs:

Brown, 12.

Rainville, 12-13.

Service civil, Administration du—Comité de l' :

Liste des sénateurs, 20.
Premier rapport (Quorum), 56.

Service civil, Commission du :

Rapport, 1932, 145, 282.

Service civil (intérieur et extérieur y compris toutes les commissions) : aussi pensions de guerre :

Motion et Ordre pour production d'un état indiquant le montant total payé au cours de l'année financière terminée le 31 mars 1933, 230.

Service civil, Loi du :

Rapport des positions exclues de la juridiction de la, 21.

Services des chemins de fer—Duplication des :

Motion—Débat et ajournement, 56; remis, 61; autre débat, amendement, motion adoptée telle qu'amendée, 64-65.

Simon, Maurice Pashlink (alias Maurice Simon Pashlinsky)—(Divorce) :

Pétition, 40; rapport, 82-83; adopté, 90.
Bill E—1ère l., 94; 2ème l., 99; 3ème l., 112-113. Adopté par les Communes, 130. Message, 131. Sanction royale, 159. Ch. 87.

Société des Nations :

Rapport des délégués à la treizième assemblée 1932, 90.
Travail de la Section s'occupant des questions sociales et humanitaires—
Motion et Résolution proposée, débat et ajournement, 51; débat remis, 54; autre débat et ajournement, 57; autre débat et résolution adoptée, 61.

Stavron, Angelo—(Divorce) :

Pétition, 78; rapport, 250; adopté, 257.
Bill D1—1ère l., 258; 2ème et 3ème l., 266. Adopté par les Communes, 279.
Message, 282. Sanction royale, 305. Ch. 88.

Steinberg, Birdie Glickman—(Divorce) :

Pétition, 78; rapport, 144; adopté, 157.
Bill R—1ère l., 158; 2ème l., 164; 3ème l., 168. Adopté par les Communes, 278. Message, 282. Sanction royale, 305. Ch. 89.

Stotland, Hyman—(Divorce) :

Pétition, 40; rapport, 144; adopté, 157. (Rejetée.)

Subsides, Bills de :

- N° 1—Bill 12—1ère, 2ème et 3ème l., 65. Sanction royale, 67. Ch. 1.
N° 2—Bill 52—1ère l., 146; 2ème et 3ème l., 153. Sanction royale, 159. Ch. 11.
N° 3—Bill 72—1ère et 2ème l., 178; 3ème l., 185. Sanction royale, 187. Ch. 20.
N° 4—Bill 83—1ère l., 253; 2ème et 3ème l., 256-257. Sanction royale, 259. Ch. 22.
N° 5—Bill 109—1ère l., 286; 2ème et 3ème l., 289. Sanction royale, 315. Ch. 55.

Suspension des Règlements:

Loi constituant en corporation "*The Discount and Loan Corporation of Canada*"—Règle 119, 283.

Loi concernant un certain brevet de "*Genter Thickener Company*"—Règle 119, 288.

Sweepstakes aux fins de charité:

Voir: Sweepstakes au profit d'hôpitaux.

Sweepstakes pour hôpitaux, Loi des (Titre changé):

Bill I—1ère l., 122; motion pour 2ème l., débat et ajournement, 127; nouveau débat, motion en amendement (pour remettre lecture à six mois), rejetée sur division, débat ajourné, 131-132; motion pour 2ème l., débattue de nouveau et adoptée sur division, 2ème l., comité des B. P., 137; rapport avec amendements, 150; prise en considération des amendements par le comité général; amendé de nouveau; amendements adoptés, 163; motion pour 3ème l., adoptée sur division, 3ème l., 167.

(Rejeté par les Communes.)

Synode du diocèse de Saskatoon (Changement de nom: synode du diocèse de Saskatchewan):

Pétition, 90; lue, 98; rapporte, 116.

Bill 16—1ère l., 120; 2ème l., 123; 3ème l., 127. Sanction royale, 159. Ch. 67.

T

Terres fédérales dans la zone ferroviaire, Colombie-Britannique:

Règlements pour l'arpentage, l'administration, la disposition et le gérance des... , 8.

Terres fédérales, Loi des:

Arrêts ministériels, 8. Motion et résolution pour approbation, 86.

Territoires du Nord-Ouest:

Ordonnance modifiant la judicature, 8.

Permis accordés pour transporter des liqueurs enivrantes dans les... , 70.

Territoire du Yukon:

Ordonnances, 8.

Thousand Islands Bridge Company (Constitution en corporation):

Pétition, 244; lue, 256.

Transport, nouveaux règlements concernant les:

Motion et résolution proposée, débat et ajournement, 78; remis, 84, 86, 95; autre débat—motion retirée, 98.

U

Ukrainian Mutual Benefit Association of Saint Nicholas of Canada (Changement de nom):

Pétition, 102; lue, 120; rapport, 126.

Bill 23—1ère l., 126; 2ème l., comité des B. P., 132; rapport, 150; 3ème l., 157. Sanction royale, 159. Ch. 64.

Union Sud-Africaine, Accord commercial, 1932:

Bill 3—1ère l., 56; 2ème et 3ème l., 60. Sanction royale, 66. Ch. 3.

Us et coutumes du Sénat et privilèges du Parlement:

Comité établi (avec permission de se réunir dans la Chambre du Sénat, quand et comme il le jugera nécessaire), 9.

V

Vancouver, Victoria and Eastern Railway and Navigation Company (Confirmation de convention):

Pétition, 122; lue, 130; rapport, 151.

Bill 48—1ère l., 236; 2ème l., comité des C. T. et H., 241; rapport et 3ème l., 250. Sanction royale, 305. Ch. 60.

W

Willcox, Marjorie Bertha—(Divorce):

Pétition, 122; rapport, 234; adopté, 241.

Bill V—1ère l., 242; 2ème et 3ème l., 252. Adopté par les Communes, 278.

Message, 282. Sanction royale, 305. Ch. 90.

Willson, Margaret Morham—(Divorce):

Pétition, 40; rapport, 82; adopté, 90.

Bill C—1ère l., 94; 2ème l., 99; 3ème l., 112. Adopté par les Communes, 130.

Message, 131. Sanction royale, 159. Ch. 91.

Wood, Alberta Grace—(Divorce):

Pétition, 78; rapport, 135. adopté, 141.

Bill M—1ère l., 141; 2ème l., 147; 3ème l., 156. Adopté par les Communes,

174. Message, 175. Sanction royale, 187. Ch. 92.

SÉNATEURS DU CANADA

PAR ORDRE D'ANCIENNETÉ

MAI 1933

L'HONORABLE PIERRE E. BLONDIN, C.P., PRÉSIDENT

SÉNATEURS	DIVISIONS SÉNATORIALES	ADRESSES
LES HONORABLES		
PASCAL POIRIER.....	Acadie.....	Shédiac, N.-B.
RAOUL DANDURAND, C.P.....	De Lorimier.....	Montréal, Qué.
JOSEPH P.-B. CASGRAIN.....	De Lanaudière.....	Montréal, Qué.
FRÉDÉRIC-L. BÉIQUÉ, C.P.....	De Salaberry.....	Montréal, Qué.
JULES TESSIER.....	De la Durantaye.....	Québec, Qué.
JOSEPH M. WILSON.....	Sorel.....	Montréal, Qué.
RUFUS HENRY POPE.....	Bedford.....	Cookshire, Qué.
GEORGE GORDON.....	Nipissing.....	North Bay, Ont.
ERNEST D. SMITH.....	Wentworth.....	Winona, Ont.
JAMES J. DONNELLY.....	Bruce (Sud).....	Pinkerton, Ont.
CHARLES-PHILIPPE BEAUBIEN.....	Montarville.....	Montréal, Qué.
JOHN McLEAN.....	Souris.....	Souris, Î. P.-É.
JOHN STEWART McLENNAN.....	Sydney.....	Sydney, N.-É.
WILLIAM HENRY SHARPE.....	Manitou.....	Manitou, Man.
GIDEON D. ROBERTSON, C.P.....	Welland.....	Welland, Ont.
GEORGE LYNCH-STAUTON.....	Hamilton.....	Hamilton, Ont.
CHARLES E. TANNER.....	Pictou.....	Halifax, N.-É.
THOMAS JEAN BOURQUE.....	Richibucto.....	Richibucto, N.-B.
HENRY W. LAIRD.....	Regina.....	Regina, Sask.
ALBERT E. PLANTA.....	Nanaïmo.....	Nanaïmo, C.-A.
JOHN HENRY FISHER.....	Brant.....	Paris, Ont.

SÉNATEURS	DIVISIONS SÉNATORIALES	ADRESSES
LES HONORABLES		
LENDRUM McMEANS.....	Winnipeg.....	Winnipeg, Man.
DAVID-OVIDE L'ESPÉRANCE.....	Golfe.....	Québec, Qué.
RICHARD-SMEATON WHITE.....	Inkerman.....	Montréal, Qué.
AIMÉ BÉNARD.....	St-Boniface.....	Winnipeg, Man.
GEORGE-HENRY BARNARD.....	Victoria.....	Victoria, C.-A.
JAMES-DAVIS TAYLOR.....	New Westminster.....	New Westminster, C.-A.
FREDERICK-L. SCHAFFNER.....	Boissevain.....	Boissevain, Man.
EDWARD MICHENER.....	Red Deer.....	Red Deer, Alta.
WILLIAM-JAMES HARMER.....	Edmonton.....	Edmonton, Alta.
PIERRE-EDOUARD BLONDIN, C.P. (Président)	Les Laurentides.....	Montréal, Qué.
GERALD-VERNER WHITE.....	Pembroke.....	Pembroke, Ont.
THOMAS CHAPAIS.....	Granville.....	Québec, Qué.
LORNE-C. WEBSTER.....	Stadacona.....	Montréal, Qué.
JOHN STANFIELD.....	Colchester.....	Truro, N.-É.
JOHN-ANTHONY McDONALD.....	Shédiac.....	Shédiac, N.-B.
WILLIAM-A. GRIESBACH, C.B., C.M.G.....	Edmonton.....	Edmonton, Alta.
JOHN McCORMICK.....	Sydney Mines.....	Sydney Mines, N.-É.
JAMES-A. CALDER, C.P.....	Saltcoats.....	Regina, Sask.
ROBERT-F. GREEN.....	Kootenay.....	Victoria, C.-A.
ARCHIBALD-B. GILLIS.....	Saskatchewan.....	Whitewood, Sask.
ARCHIBALD-H. MACDONELL, C.M.G.....	Toronto-Sud.....	Toronto, Ont.
FRANK-B. BLACK.....	Westmorland.....	Sackville, N.-B.
PETER MARTIN.....	Halifax.....	Halifax, N.-É.
ONÉSIPHORE TURGEON.....	Gloucester.....	Bathurst, N.-B.
SIR ALLEN-BRISTOL AYLESWORTH, C.P., K.C.M.G.....	York-Nord.....	Toronto, Ont.
CLIFFORD-W. ROBINSON.....	Moncton.....	Moncton, N.-B.
JAMES-JOSEPH HUGHES.....	King's.....	Souris, Î.P.-É.
CREELMAN MACARTHUR.....	Prince.....	Summerside, Î.P.-É.
HENRI-SÉVÉRIN BÉLAND, C.P.....	Lauzon.....	Saint-Joseph-de-Beauce, Qué.
JOHN LEWIS.....	Toronto.....	Toronto, Ont.
CHARLES MURPHY, C.P.....	Russell.....	Ottawa, Ont.
WILLIAM-ASHBURY BUCHANAN.....	Lethbridge.....	Lethbridge, Alta.
JAMES-PALMER RANKIN.....	Perth-Nord.....	Stratford, Ont.
ARTHUR-BLISS COPP, C.P.....	Westmorland.....	Sackville, N.-B.
JOHN-PATRICK MOLLOY.....	Provencher.....	Morris, Man.
DANIEL-E. RILEY.....	High River.....	High River, Alta.

SÉNATEURS	DIVISIONS SÉNATORIALES	ADRESSES
LES HONORABLES		
PAUL-L. HATFIELD.....	Yarmouth.....	Yarmouth, N.-É.
LE TRÈS HON. GEORGE-P. GRAHAM, C.P.....	Eganville.....	Brockville, Ont.
WILLIAM-H. MCGUIRE.....	York-Est.....	Toronto, Ont.
DONAT RAYMOND.....	De la Vallière.....	Montréal, Qué.
JAMES-H. SPENCE.....	Bruce-Nord.....	Toronto, Ont.
EDGAR-S. LITTLE.....	London.....	London, Ont.
GUSTAVE LACASSE.....	Essex.....	Tecumseh, Ont.
HENRY-HERBERT HORSEY.....	Prince Edward.....	Cressy, Ont.
WALTER-E. FOSTER, C.P.....	Saint John.....	Saint John, N.-B.
HANCE-J. LOGAN.....	Cumberland.....	Parrsboro, N.-É.
ROBERT FORKE, C.P.....	Brandon.....	Pipestone, Man.
CAIRINE-R. WILSON.....	Rockliffe.....	Ottawa, Ont.
JAMES MURDOCK, C.P.....	Parkdale.....	Ottawa, Ont.
RODOLPHE LEMEUX, C.P.....	Rougemont.....	Ottawa, Ont.
EDMUND-WILLIAM TOBIN.....	Victoria.....	Bromptonville, Qué.
GEORGE PARENT.....	Kennebec.....	Québec, Qué.
JULES-ÉDOUARD PRÉVOST.....	Mille Isles.....	St-Jérôme, Qué.
LAWRENCE-ALEXANDER WILSON.....	Rigaud.....	Coteau du Lac, Qué.
JOHN-EWEN SINCLAIR, C.P.....	Queen's.....	Emerald, I.-P.-É.
JAMES-H. KING, C.P.....	Kootenay-Est.....	Victoria, C.-B.
ARTHUR MARCOITE.....	Ponteix.....	Ponteix, Sask.
PATRICK BURNS.....	Calgary.....	Calgary, Alta.
ALEXANDER-D. MCRÆ, C.B.....	Vancouver.....	Vancouver, C.-A.
LE TRÈS HON. ARTHUR MEIGHEN, C.P.....	St. Mary's.....	Toronto, Ont.
CHARLES-COLQUHOUN BALLANTYNE, C. P.....	Alma.....	Montréal, Qué.
WILLIAM-HENRY DENNIS.....	Halifax.....	Halifax, N.-É.
JOHN-ALEXANDER MACDONALD.....	Richmond- Cap-Breton-Ouest.....	St-Pierre, Cap-Breton, N.-É.
JOSEPH-H. RAINVILLE.....	Repentigny.....	St-Lambert, Qué.
ALBERT-J. BROWN.....	Wellington.....	Montréal, Qué.

SÉNATEURS DU CANADA

LISTE ALPHABÉTIQUE

MAI 1933

SÉNATEURS	DIVISIONS SÉNATORIALES	ADRESSES
LES HONORABLES		
AYLESWORTH, SIR ALLEN, C.P., K.C.M.G....	York-Nord	Toronto, Ont.
BALLANTYNE, C. C.....	Alma	Montréal, Qué.
BARNARD, G.-H.....	Victoria	Victoria, C.-A.
BEAUBIEN, C.-P.....	Montarville.....	Montréal, Qué.
BÉIQUE, F.-L., C.P.....	De Salaberry.....	Montréal, Qué.
BÉLAND, H.-S., C.P.....	Lauzon.....	St-Joseph de Beauce, Qué.
BÉNARD, A.....	St-Boniface.....	Winnipeg, Man.
BLACK, F.-B.....	Westmorland.....	Sackville, N.-B.
BLONDIN, P.-E., C.P., (Président).....	Les Laurentides.....	Montréal, Qué.
BOURQUE, T.-J.....	Richibucto.....	Richibucto, N.-B.
BROWN, A.-J.....	Wellington	Montréal, Qué.
BUCHANAN, W.-A.....	Lethbridge.....	Lethbridge, Alta.
BURNS, PATRICK.....	Calgary.....	Calgary, Alta.
CALDER, J.-A., C.P.....	Saltcoats.....	Regina, Sask.
CASGRAIN, J.-P.-B.....	De Lanaudière.....	Montréal, Qué.
CHAPAIS, T.....	Granville.....	Québec, Qué.
COPP, A.-B., C.P.....	Westmorland.....	Sackville, N.-B.
DANDURAND, R., C.P.....	De Lorimier.....	Montréal, Qué.
DENNIS, W.-H.....	Halifax.....	Halifax, N.-É.
DONNELLY, J.-J.....	Bruce-Sud.....	Pinkerton, Ont.
FISHER, J.-H.....	Brant.....	Paris, Ont.
FORKE, R., C.P.....	Brandon.....	Pipestone, Man.
FOSTER, W.-E., C.P.....	nt John.....	Saint John, N.-B.
GILLIS, A.-B.....	Saskatchewan.....	Whitewood, Sask.

SÉNATEURS	DIVISIONS SÉNATORIALES	ADRESSES
LES HONORABLES		
GORDON, G.....	Nipissing.....	North Bay, Ont.
GRAHAM, LE TRÈS HON. GEORGE-P., C.P.....	Eganville.....	Brockville, Ont.
GREEN, R.-F.....	Kootenay.....	Victoria, C.-A.
GRIESBACH, W.-A., C.B., C.M.G.....	Edmonton.....	Edmonton, Alta.
HARDY, A.-C., C.P.....	Leeds.....	Brockville, Ont.
HARMER, W.-J.....	Edmonton.....	Edmonton, Alta.
HATFIELD, P.-L.....	Yarmouth.....	Yarmouth, N.-É.
HORSEY, H.-H.....	Prince Edward.....	Cressy, Ont.
HUGHES, J.-J.....	King's.....	Souris, Î. P.-É.
KING, J.-H., C.P.....	Kootenay-Est.....	Victoria, C.-A.
LACASSE, G.....	Essex.....	Tecumseh, Ont.
LAIRD, H.-W.....	Regina.....	Regina, Sask.
LEMIEUX, R., C.P.....	Rougemont.....	Ottawa, Ont.
L'ESPÉRANCE, D.-O.....	Golfe.....	Québec, Qué.
LEWIS, J.....	Toronto.....	Toronto, Ont.
LITTLE, E.-S.....	London.....	London, Ont.
LOGAN, H.-J.....	Cumberland.....	Parrsboro, N.-É.
LYNCH-STAUNTON, G.....	Hamilton.....	Hamilton, Ont.
MACARTHUR, C.....	Prince.....	Summerside, Î.-P.-É.
MACDONALD, J.-A.....	Richmond— Cap-Breton-Ouest.....	St-Pierre, Cap-Breton, N.-É.
MACDONELL, A.-H., C.M.G.,.....	Toronto-Sud.....	Toronto, Ont.
MARCOTTE, A.....	Ponteix.....	Ponteix, Sask.
MARTIN, P.....	Halifax.....	Halifax, N.-É.
MCCORMICK, J.....	Sydney Mines.....	Sydney Mines, N.-É.
MCDONALD, J.-A.....	Shédiac.....	Shédiac, N.-B.
MCGUIRE, W.-H.....	York-Est.....	Toronto, Ont.
MCLEAN, J.....	Souris.....	Souris, Î.-P.-É.
MCLENNAN, J.-S.....	Sydney.....	Sydney, N.-É.
MCMEANS, L.....	Winnipeg.....	Winnipeg, Man.
MCRABE, A. D., C.B.....	Vancouver.....	Vancouver, C.-A.
MEIGHEN, LE TRÈS HON. ARTHUR, C.P.....	St. Mary's.....	Toronto, Ont.
MICHENER, E.....	Red Deer.....	Red Deer, Alta.
MOLLOY, J.-P.....	Provencher.....	Morris, Man.
MURDOCK, J., C.P.....	Parkdale.....	Ottawa, Ont.

SÉNATEURS	DIVISIONS SÉNATORIALES	ADRESSES
LES HONORABLES		
MURPHY, C., C. P.....	Russell.....	Ottawa, Ont.
PARENT, G.	Kennebec.....	Québec, Qué.
PLANTA, A.-E.....	Nanaïmo.....	Nanaïmo, C.-A.
POIRIER, P.....	Acadie.....	Shédiac, N.-B.
POPE, R.-H.....	Bedford.....	Cookshire, Qué.
PRÉVOST, J.-É.....	Mille Isles.....	St-Jérôme, Qué.
RAINVILLE, J.-H.....	Repentigny.....	St-Lambert, Qué.
RANKIN, J.-P.....	Perth-Nord.....	Stratford, Ont.
RAYMOND, D.....	De la Vallière.....	Montréal, Qué.
RILEY, D.-E.....	High River.....	High River, Alta.
ROBERTSON, G.-D., C. P.....	Welland.....	Welland, Ont.
ROBINSON, C.-W.....	Moncton.....	Moncton, N.-B.
SCHAFFNER, F.-L.....	Boissevain.....	Boissevain, Man.
SHARPE, W.-H.....	Manitou.....	Manitou, Man.
SINCLAIR, J.-E., C. P.....	Queen's.....	Emerald, I.-P.-É.
SMITH, E.-D.....	Wentworth.....	Winona, Ont.
SPENCE, J.-H.....	Bruce-Nord.....	Toronto, Ont.
STANFIELD, J.....	Colchester.....	Truro, N.-É.
TANNER, C.-E.....	Pictou.....	Pictou, N.-É.
TAYLOR, J.-D.....	New Westminster.....	New Westminster, C.-A.
TESSIER, JULES.....	De la Durantaye.....	Québec, Qué.
TOBIN, E.-W.....	Victoria.....	Bromptonville, Qué.
TURGEON, O.....	Gloucester.....	Bathurst, N.-B.
WEBSTER, L.-C.....	Stadacona.....	Montréal, Qué.
WHITE, G.-V.....	Pembroke.....	Pembroke, Ont.
WHITE, R.-S.....	Inkerman.....	Montréal, Qué.
WILSON, C.-R.....	Rockcliffe.....	Ottawa, Ont.
WILSON, J.-M.....	Sorel.....	Montréal, Qué.
WILSON, L.-A.....	Rigaud.....	Coteau du Lac, Qué.

SÉNATEURS DU CANADA

PAR PROVINCES

MAI 1933

ALBERTA—6

SÉNATEURS	ADRESSES
LES HONORABLES	
1 EDWARD MICHENER.....	Red Deer.
2 WILLIAM-JAMES HARMER.....	Edmonton.
3 WILLIAM-A. GRIESBACH, C.B., C.M.G.....	Edmonton.
4 WILLIAM-ASHBURY BUCHANAN.....	Lethbridge.
5 DANIEL-E. RILEY.....	High River.
6 PATRICK BURNS.....	Calgary.

COLOMBIE-BRITANNIQUE—6

LES HONORABLES	
1 ALBERT-E. PLANTA.....	Nanaimo.
2 GEORGE-HENRY BARNARD.....	Victoria.
3 JAMES-DAVIS TAYLOR.....	New Westminster.
4 ROBERT-F. GREEN.....	Victoria.
5 JAMES-H. KING, C.P.....	Victoria.
6 ALEXANDER-D. McRAE, C.P.....	Vancouver.

MANITOBA—6

LES HONORABLES	
1 WILLIAM-H. SHARPE.....	Manitou.
2 LENDRUM McMEANS.....	Winnipeg.
3 AIMÉ BÉNARD.....	Winnipeg.
4 FREDERICK-L. SCHAFFNER.....	Winnipeg.
5 JOHN-PATRICK MOLLOY.....	Morris.
6 ROBERT FORKE, C.P.....	Pipstone.

NOUVEAU-BRUNSWICK—10

SÉNATEURS	ADRESSES
LES HONORABLES	
1 PASCAL POIRIER.....	Shédiac.
2 THOMAS-JEAN BOURQUE.....	Richibucto.
3 JOHN-ANTHONY McDONALD.....	Shédiac.
4 FRANK-B. BLACK.....	Sackville.
5 ONÉSIPHORE TURGEON.....	Bathurst.
6 CLIFFORD-W. ROBINSON.....	Moncton.
7 ARTHUR-BLISS COPP, C.P.....	Sackville.
8 WALTER-E. FOSTER, C.P.....	Saint John.
9
10

NOUVELLE-ÉCOSSE—10

SÉNATEURS	ADRESSES
LES HONORABLES	
1 JOHN-S. McLENNAN.....	Sydney.
2 CHARLES-E. TANNER.....	Pictou.
3 JOHN STANFIELD.....	Truro.
4 JOHN McCORMICK.....	Sydney Mines.
5 PETER MARTIN.....	Halifax.
6 PAUL-L. HATFIELD.....	Yarmouth.
7 HANCE-J. LOGAN.....	Parrsboro.
8 WILLIAM-H. DENNIS.....	Halifax.
9 JOHN-A. MACDONALD.....	St-Peters, Cap Breton.
10

ONTARIO—24

SÉNATEURS	ADRESSES
LES HONORABLES	
1 GEORGE GORDON.....	North Bay.
2 ERNEST-D. SMITH.....	Winona.
3 JAMES-J. DONNELLY.....	Pinkerton.
4 GEORGE LYNCH-STAUNTON.....	Hamilton.
5 GIDEON-D. ROBERTSON, C.P.....	Welland.
6 JOHN-HENRY FISHER.....	Paris.
7 GERALD-VERNER WHITE.....	Pembroke.
8 ARCHIBALD-H. MACDONELL, C.M.G.....	Toronto.
9 ARTHUR-C. HARDY, C.P.....	Brockville.
10 SIR ALLEN-BRISTOL AYLESWORTH, C.P., K.C.M.G.....	Toronto.
11 CHARLES MURPHY, C.P.....	Ottawa.
12 JOHN LEWIS.....	Toronto.
13 JAMES-PALMER RANKIN.....	Stratford.
14 LE TRÈS HON. GEORGE-P. GRAHAM, C.P.....	Brockville.
15 WILLIAM-H. MCGUIRE.....	Toronto.
16 JAMES-H. SPENCE.....	Toronto.
17 EDGAR-S. LITTLE.....	London.
18 GUSTAVE LACASSE.....	Tecumseh.
19 HENRY-H. HORSEY.....	Cressy.
20 CAIRINE-R. WILSON.....	Ottawa.
21 JAMES MURDOCK, C.P.....	Ottawa.
22 LE TRÈS HON. ARTHUR MEIGHEN, C.P.....	Toronto.
23
24

ÎLE-DU-PRINCE-ÉDOUARD—4

LES HONORABLES	
1 JOHN McLEAN.....	Souris.
2 JAMES-JOSEPH HUGHES.....	Souris.
3 CREELMAN MACARTHUR.....	Summerside.
4 JOHN-EWEN SINCLAIR, C.P.....	Emerald.

QUÉBEC—24

SÉNATEURS	DIVISIONS SÉNATORIALES	ADRESSES
Les honorables		
1 RAOUL DANDURAND, C.P.....	De Lorimier.....	Montréal.
2 JOSEPH P.-B. CASGRAIN.....	De Lanaudière.....	Montréal.
3 FRÉDÉRIC-L. BÉIQUE, C.P.....	De Salaberry.....	Montréal.
4 JULES TESSIER.....	De la Durantaye.....	Québec.
5 JOSEPH-M. WILSON.....	Sorel.....	Montréal.
6 RUFUS-H. POPE.....	Bedford.....	Cookshire.
7 CHARLES-PHILIPPE BEAUBIEN.....	Montarville.....	Montréal.
8 DAVID-OVIDE L'ESPÉRANCE.....	Golfe.....	Québec.
9 RICHARD-SMEATON WHITE.....	Inkerman.....	Montréal.
10 PIERRE-EDOUARD BLONDIN, C.P. (Président)	Laurentides.....	Montréal.
11 THOMAS CHAPAIS.....	Granville.....	Québec.
12 LORNE-C. WEBSTER.....	Stadacona.....	Montréal.
13 HENRI-SÉVÉRIN BÉLAND, C.P.....	Lauzon.....	St.-Joseph-de-Beauce.
14 DONAT RAYMOND.....	De la Vallière.....	Montréal.
15 RODOLPHE LEMIEUX, C.P.....	Rougemont.....	Ottawa, Ont.
16 EDMUND-W. TOBIN.....	Victoria.....	Bromptonville.
17 GEORGE PARENT.....	Kennebec.....	Québec.
18 JULES-EDOUARD PRÉVOST.....	Mille Isles.....	St-Jérôme.
19 LAWRENCE-A. WILSON.....	Rigaud.....	Coteau du Lac.
20 CHARLES-C. BALLANTYNE, C.P.....	Alma.....	Montréal, Qué.
21 JOSEPH-H. RAINVILLE.....	Repentigny.....	St-Lambert, Qué.
22 ALBERT-J. BROWN.....	Wellington.....	Montréal, Qué.
23.....
24.....

SASKATCHEWAN—6

LES HONORABLES	
1 HENRY-W. LAIRD.....	Regina.
2 JAMES-A. CALDER, C.P.....	Regina.
3 ARCHIBALD-B. GILLIS.....	Whitewood.
4 ARTHUR MARCOTE.....	Ponteix.
5.....
6.....

COMITÉS PERMANENTS

DU

SÉNAT

4ème SESSION, 17ème PARLEMENT, 23-24 GEORGE V

1932-33

COMITÉ MIXTE DE LA BIBLIOTHÈQUE

L'honorable ORATEUR, Président

SENAT

L'honorable PRÉSIDENT

Les Hon. sénateurs AYLESWORTH, SIR ALLEN

BEAUBIEN

CHAPAIS

GILLIS

GORDON

GRIESEBACH

HATFIELD

LAIRD

LEMIEUX

LEWIS

LOGAN

MCLENNAN

POIRIER

PRÉVOST

TAYLOR

WILSON (*Rockcliffe*)—17

CHAMBRE DES COMMUNES

L'honorable PRÉSIDENT

Messieurs BARBER

BERTRAND

BOURASSA

BOYES

BUTCHER

CARMICHAEL

CHARTERS

CHEVRIER

COTNAM

DUBOIS

DUPUIS

FACTOR

FERLAND

FONTAINE

FORTIN

FRASER (*Cariboo*)

GAGNON

GIROUARD

GUTHRIE

HEPBURN

IRVINE

JONES

LAFLÈCHE

LARUE

LAVERGNE

MARCIL

MCGILLIS

MCGREGOR

MCINTOSH

MACMILLAN (*Saskatoon*)

PECK

PERLEY (Sir GEORGE)

POULIOT

QUINN

RHÉAUME

SHORT

SMOKE

STIRLING

THAUVETTE

THOMPSON (*Simcoe-Est*)

THOMPSON (*Lanark*)

WHITE (*London*)

WRIGHT—44

COMITÉ MIXTE DES TRAVAUX D'IMPRESSIONS

L'honorable R. SMEATON WHITE, sénateur
Président

SÉNAT

Les hon. sénateurs AYLESWORTH, SIR ALLEN
BUCHANAN
CHAPAIS
DENNIS
DONNELLY
GREEN
HATFIELD
HORSEY
LEWIS
MCDONALD (*Shediac*)
MCLEAN
MCLENNAN
PARENT
POPE
PRÉVOST
RAYMOND
ROBERTSON
TAYLOR
TODD
WHITE (*Inkerman*)
WHITE (*Pembroke*)—21.

W. CHESTER S. MCLURE, M.P.
Président

CHAMBRE DES COMMUNES

Messieurs ANDERSON (*Halton*)
BARIBEAU
BELEC
BOULANGER
BOURGEOIS
BRASSET
CHARTERS
DESROCHERS
DUBOIS
EMBURG
ESLING
FACTOR
FORTIN
GIROUARD
GOTT
GRAY
HAY
HEAPS
HOWDEN
LUCAS
MACLEAN
MCKENZIE (*Assiniboia*)
MCLURE
MALONEY
MARCIL
MATTHEWS
MOORE (*Châteauguay-Huntingdon*)
MUNN
MURPHY
PARENT
PECK
PERRAS
PICKEL
PORTEOUS
PRICE
QUINN
RHÉAUME
RINFRET
ROBERGE
ROBINSON
ROWE
RYERSON
ST-PÈRE
SHORT
SIMPSON (*Simcoe-Nord*)
SPANKIE
SPENCER
SPOTTON
TAYLOR
TÉTREAULT
VERVILLE
WILSON
WOODSWORTH
WRIGHT—54

(Quorum 9)

COMITÉ MIXTE DU RESTAURANT

L'honorable ORATEUR, Président

SÉNAT

L'honorable ORATEUR
 Les hon. sénateurs HARDY
 LOGAN
 McMEANS
 MICHENER
 TANNER
 TAYLOR—7.

CHAMBRE DES COMMUNES

L'honorable ORATEUR
 Messieurs AHEARN
 BARRETTE
 BLACK (*Halifax*)
 BOURASSA
 CARMICHAEL
 CAYLAY
 GARLAND (*Carleton*)
 HANBURY
 HOWARD
 HOWDEN
 LAFLECHE
 MACPHAIL, Mlle
 MULLINS
 RYERSON
 SENN
 SPANKIE
 SPENCE
 SPROULE
 THAUVETTE—20.

AGRICULTURE ET FORÊTS

L'honorable J. J. DONNELLY, Président

Les Honorables Sénateurs

BÉNARD
 BLACK
 BUCHANAN
 BURNS
 DONNELLY
 FORKE
 GILLIS
 LITTLE

McGUIRE
 POPE
 RAYMOND
 RILEY
 SHARPE
 SINCLAIR
 SMITH—15.

(Quorum 3)

BANQUES ET COMMERCE

L'honorable F. B. BLACK, Président

Les Honorables Sénateurs

AYLESWORTH, SIR ALLEN
 BALLANTYNE
 BEAUBIEN
 BÉIQUE
 BLACK
 BROWN
 CASGRAIN
 DANDURAND
 DENNIS
 FISHER
 FOSTER
 GORDON
 GRAHAM
 GRIESBACH
 HORSEY
 HUGHES
 KING
 LAIRD
 LEMIEUX
 L'ESPÉRANCE
 LITTLE

McGUIRE
 McLENNAN
 McMEANS
 McRAE
 MEIGHEN
 MURPHY
 PLANTA
 RILEY
 SCHAFFNER
 SHARPE
 SINCLAIR
 SMITH
 STANFIELD
 TANNER
 TAYLOR
 TESSIER
 WEBSTER
 WHITE (*Inkerman*)
 WHITE (*Pembroke*)
 WILSON (*Rockcliffe*)
 WILSON (*Sorel*)—42.

(Quorum 9)

ADMINISTRATION DU SERVICE CIVIL

L'honorable D. O. L'ESPÉRANCE, Président

Les Honorables Sénateurs

BÉNARD
DONNELLY
GRIESBACH
L'ESPÉRANCE
MCRAE

PRÉVOST
RANKIN
ROBINSON
WILSON (*Rockcliffe*)—9.

(Quorum 3)

COMMERCE ET RELATIONS COMMERCIALES DU CANADA

L'honorable J. S. McLENNAN, Président

Les Honorables Sénateurs

LEWIS
McCORMICK
MCLEAN
McLENNAN
PARADIS

RILEY
SCHAFFNER
STANFIELD
WILSON (*Sorel*)—9.

(Quorum 3)

DÉBATS ET COMPTES RENDUS

L'honorable THOMAS CHAPAIS, Président

Les Honorables Sénateurs

BÉLAND
CHAPAIS
GILLIS
HARDY
LACASSE

L'ESPÉRANCE
MCLEAN
POIRIER
WHITE (*Inkerman*)—9.

(Quorum 3)

DIVORCE

L'honorable L. McMEANS, C.R., Président

Les Honorables Sénateurs

COPP
FISHER
HORSEY
LOGAN
MCLEAN

McMEANS
RANKIN
ROBINSON
SCHAFFNER—9.

(Quorum 3)

FINANCES

L'Honorable R. SMEATON WHITE, Président

Les Honorables Sénateurs

BÉIQUE
BROWN
FOSTER
HARDY
LACASSE
L'ESPÉRANCE
MACARTHUR
MARTIN
MCLEAN

MICHENER
PARENT
POPE
ROSS
SMITH
TURGEON
WHITE (*Inkerman*)
WILSON (*Sorel*)—17.

(Quorum 7)

IMMIGRATION ET TRAVAIL

L'Honorable L. McMEANS, C.R., Président

Les Honorables Sénateurs

CALDER
DONNELLY
FORKE
HUGHES
MACDONNELL

MCDONALD
McMEANS
MURDOCK
ROBERTSON—9

(Quorum 3)

RÉGIE INTERNE ET DÉPENSES IMPRÉVUES

L'Honorable W. H. SHARPE, Président

Les Honorables Sénateurs

BLONDIN (*Président*)
CHAPAIS
DANIEL
FISHER
FOSTER
GORDON
HORSEY
KING
LACASSE
LAIRD
LEMIEUX
L'ESPÉRANCE
LITTLE

LOGAN
MARCOTTE
McRAE
MICHENER
MURDOCK
PARADIS
PARENT
POPE
ROBERTSON
SHARPE
STANFIELD
TESSIER—25

(Quorum 7)

BILLS D'INTÉRÊT PRIVÉ

L'Honorable F. L. BÉIQUE, C.R., Président

Les Honorables Sénateurs

BARNARD
 BÉIQUE
 BÉNARD
 BLACK
 BUREAU
 CALDER
 GRIESBACH
 HARMER
 LACASSE
 LITTLE
 LOGAN
 LYNCH-STAUTON
 MCCORMICK

MCGUIRE
 MCLEAN
 MCMEANS
 PARENT
 PLANTA
 RAINVILLE
 RAYMOND
 SPENCE
 TANNER
 TOBIN
 TODD
 WILSON (*Sorel*)—25

(Quorum 7)

ÉDIFICES ET TERRAINS PUBLICS

L'Honorable CAIRINE R. WILSON, Présidente

Les Honorables Sénateurs

BLACK
 HARMER
 HAYDON
 MCLENNAN
 ROBERTSON

SINCLAIR
 SMITH
 WHITE (*Pembroke*)
 WILSON (*Rockcliffe*)—9.

(Quorum 3)

HYGIÈNE ET INSPECTION DES ALIMENTS

L'Honorable H. S. BÉLAND, M.D., Président

Les Honorables Sénateurs

BÉLAND
 BOURQUE
 DANIEL
 KING
 LACASSE

MOLLOY
 RILEY
 SCHAFFNER
 WILSON (*Rockcliffe*)—9

(Quorum 3)

CHEMINS DE FER, TÉLÉGRAPHES ET HAVRES

Le Très Honorable GEO. P. GRAHAM, C.P., Président

Les Honorables Sénateurs

BALLANTYNE
 BARNARD
 BEAUBIEN
 BÉTIQUE
 BÉLAND
 BLACK
 BOURQUE
 BUCHANAN
 CALDER
 CASGRAIN
 COPP
 DANDURAND
 DENNIS
 DONNELLY
 FORKE
 GILLIS
 GORDON
 GRAHAM
 GREEN
 GRIESBACH
 HARDY
 HATFIELD
 LAIRD
 LACASSE
 L'ESPÉRANCE

LEWIS
 LYNCH-STAUNTON
 MACARTHUR
 MARCOTE
 McDONALD (*Shediac*)
 McLENNAN
 McRAE
 MEIGHEN
 MICHENER
 MOLLOY
 MURDOCK
 MURPHY
 PARADIS
 PARENT
 POPE
 RAINVILLE
 RANKIN
 RAYMOND
 ROBERTSON
 ROBINSON
 SHARPE
 SPENCE
 STANFIELD
 TURGEON
 WEBSTER—50

(Quorum 9)

ORDRES PERMANENTS

L'Honorable JULES TESSIER, Président

Les Honorables Sénateurs

BUCHANAN
 BUREAU
 HARDY
 MACDONALD (*St-Pierre*)
 MACDONALD

MARTIN
 PRÉVOST
 SCHAFFNER
 TESSIER—9

(Quorum 3)

4ème SESSION, 17ème PARLEMENT, 23-24 GEORGE V, 1932-33

LISTE DE RÉPARTITION DES SÉNATEURS

DANS

LES COMITÉS PERMANENTS

- AYLESWORTH, Honorable Sir Allen.—Banque, Impressions, Bibliothèque.
 BALLANTYNE, Honorable C.-C.—Banques, Chemins de fer.
 BARNARD, Honorable G.-H.—Chemins de fer, Bills privés.
 BEAUBIEN, Honorable C.-P.—Banque, Chemins de fer, Bibliothèque.
 BÉIQUE, Honorable F.-L.—Chemins de fer, Bills privés, Banque, Finances.
 BÉLAND, Honorable H.-S.—Chemins de fer, Débats, Hygiène.
 BÉNARD, Honorable A.—Service civil, Bills privés, Agriculture.
 BLACK, Honorable F.-B.—Bills privés, Agriculture, Banques, Edifices publics, Chemins de fer.
 BLONDIN, Honorable P.-E.—Président—Régie interne, Bibliothèque, Restaurant.
 BOURQUE, Honorable T.-J.—Chemins de fer, Hygiène.
 BROWN, Honorable A.-J.—Finances, Banques.
 BUCHANAN, Honorable W.-A.—Ordres permanents, Chemins de fer, Impressions, Agriculture.
 BUREAU, Honorable J.—Bills privés, Chemins de fer, Ordres permanents.
 BURNS, Honorable P.—Agriculture.
 CALDER, Honorable J.-A.—Chemins de fer, Bills privés, Immigration.
 CASGRAIN, Honorable J.-P.-B.—Chemins de fer, Banques.
 CHAPAI, Honorable Thomas.—Bibliothèque, Régie interne, Impressions, Débats.
 COPP, Honorable A.-B.—Divorces, Chemins de fer.
 DANDURAND, Honorable R.—Banques, Chemins de fer.
 DENNIS, Honorable W.-H.—Impressions, Chemins de fer, Banques.
 DONNELLY, Honorable J.-J.—Chemins de fer, Service civil, Impressions, Agriculture, Immigration.
 FISHER, Honorable J.-H.—Banques, Régie interne, Divorce.
 FORKE, Honorable Robert.—Chemins de fer, Agriculture, Immigration.
 FOSTER, Honorable W.-E.—Banques, Finances, Régie interne.
 GILLIS, Honorable A.-B.—Bibliothèque, Débats, Chemins de fer, Agriculture.
 GORDON, Honorable G.—Bibliothèque, Chemins de fer, Régie interne, Banques.
 GRAHAM, Très Honorable George-P.—Chemins de fer, Banques.
 GREEN, Honorable R.-F.—Impressions, Chemins de fer.
 GRIESBACH, Honorable W.-A.—Bibliothèque, Bills privés, Service civil, Chemins de fer, Banques.
 HARDY, Honorable A.-C.—Finances, Débats, Restaurant, Chemins de fer, Ordres permanents.
 HARMER, Honorable W.-J.—Bills privés, Edifices publics.
 HATFIELD, Honorable P.-L.—Bibliothèque, Impressions, Chemins de fer.
 HORSEY, Honorable H.-H.—Impressions, Régie interne, Divorce, Banques.
 HUGHES, Honorable J.-J.—Banques, Immigration.
 KING, Honorable J.-H.—Régie interne, Hygiène, Banques.
 LACASSE, Honorable G.—Débats, Hygiène, Régie interne, Finances, Chemins de fer, Bills privés.
 LAIRD, Honorable H.-W.—Bibliothèque, Chemins de fer, Banques, Régie interne.
 LEMIEUX, Honorable R.—Bibliothèque, Régie interne, Banques.
 L'ESPÉRANCE, Honorable D.-O.—Banques, Débats, Finances, Régie interne, Chemins de fer, Service civil.
 LEWIS, Honorable J.—Bibliothèque, Commerce, Chemins de fer, Impressions.
 LITTLE, Honorable E.-S.—Bills privés, Agriculture, Régie interne.
 LITTLE, Honorable E.-S.—Bills privés, Agriculture, Régie interne, Banques.
 LOGAN, Honorable H.-J.—Bibliothèque, Bills privés, Divorce, Régie interne, Restaurant.
 LYNCH-STANTON, Honorable G.—Chemins de fer, Bills privés.

- MACARTHUR, Honorable C.—Finances, Chemins de fer.
MACDONALD, Honorable J.-A.—Ordres permanents.
MACDONELL, Honorable A.-H.—Ordres permanents, Immigration.
MARCOTTE, Honorable A.—Chemins de fer, Régie interne.
MARTIN, Honorable P.—Ordres permanents, Finances.
McCORMICK, Honorable J.—Bills privés, Commerce.
McDONALD, Honorable J.-A.—Impressions, Immigration, Chemins de fer.
McGUIRE, Honorable W.-H.—Bills privés, Banques, Agriculture.
McLEAN, Honorable J.—Impressions, Finances, Commerce, Bills privés, Divorce, Débats.
McLENNAN, Honorable J.-S.—Bibliothèque, Banques, Edifices publics, Impressions, Chemins de fer, Commerce.
McMEANS, Honorable L.—Banques, Immigration, Divorce, Bills privés, Restaurant.
McRAE, Honorable A.-D.—Banques, Régie interne, Service civil, Chemins de fer.
MEIGHEN, Très Honorable A.—Banques, Chemins de fer.
MICHENER, Honorable E.—Chemins de fer, Régie interne, Finances, Restaurant.
MOLLOY, Honorable J.-P.—Chemins de fer, Hygiène.
MURDOCK, Honorable J.—Régie interne, Immigration, Chemins de fer.
MURPHY, Honorable C.—Chemins de fer, Banques.
PARADIS, Honorable P.-J.—Régie interne, Commerce, Chemins de fer.
PARENT, Honorable G.—Bills privés, Finances, Régie interne, Impressions, Chemins de fer.
PLANTA, Honorable A.-E.—Banques, Bills privés.
POIRIER, Honorable P.—Bibliothèque, Débats.
POPE, Honorable R.-H.—Chemins de fer, Impressions, Régie interne, Finances, Agriculture.
PRÉVOST, Honorable J.-E.—Ordres permanents, Service civil, Impression, Bibliothèque.
RAINVILLE, Honorable J.-H.—Bills privés, Chemins de fer.
RANKIN, Honorable J.-P.—Service civil, Divorce, Chemins de fer.
RAYMOND, Honorable D.—Impressions, Agriculture, Bills privés, Chemins de fer.
RILEY, Honorable D.-E.—Hygiène, Commerce, Agriculture, Banques.
ROBERTSON, Honorable G.-D.—Impressions, Chemins de fer, Immigration, Régie interne, Edifices publics.
ROBINSON, Honorable C.-W.—Service civil, Chemins de fer, Divorce.
SCHAFFNER, Honorable F.-L.—Banques, Commerce, Divorce, Hygiène, Ordres permanents.
SHARPES, Honorable W.-H.—Chemins de fer, Régie interne, Banques, Agriculture.
SYNCLAIR, Honorable J.-E.—Agriculture, Edifices publics, Banques.
SMITH, Honorable E.-D.—Banques, Agriculture, Finances, Edifices publics.
SPENCE, Honorable J.-H.—Bills privés, Chemins de fer.
STANFIELD, Honorable J.—Commerce, Régie interne, Chemins de fer, Banques.
TANNER, Honorable C.-E.—Banques, Bills privés, Restaurant.
TAYLOR, Honorable J.-D.—Bibliothèque, Banques, Impressions, Restaurant.
TESSIER, Honorable J.—Ordres permanents, Banques, Régie interne.
TOBIN, Honorable E.-W.—Bills privés.
TURGEON, Honorable O.—Chemins de fer, Finances.
WEBSTER, Honorable L.-C.—Chemins de fer, Banques.
WHITE, Honorable G.-V.—Impressions, Edifices publics, Banques.
WHITE, Honorable R.-S.—Impressions, Finances, Débats, Banques.
WILSON, Honorable J.-M.—Bills privés, Commerce, Finances, Banques.
WILSON, Honorable C.-R.—Bibliothèque, Hygiène, Edifices publics, Service civil, Banques.
WILSON, Honorable L.-A.—